

(1)

( N° 250. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 2 JUILLET 1895.

---

## SITUATION

DE

## LA CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

( ANNÉE 1894. )

---

### RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

(Art. 17 de la loi du 16 mars 1865.)

---

Bruxelles, le 28 juin 1895.

*Aux Chambres législatives.*

**MESSIEURS,**

Aux termes de l'article 17 de la loi du 16 mars 1865, le Gouvernement doit présenter tous les ans à la Législature un rapport détaillé sur la situation de la Caisse générale d'épargne et de retraite.

Pour satisfaire à cette disposition, j'ai l'honneur de communiquer aux Chambres législatives le compte rendu par M. le Directeur général de la Caisse sur les opérations de l'année 1894.

Je crois, Messieurs, pouvoir me référer aux renseignements très complets que renferme ce document.

Je me bornerai à constater le développement croissant des opérations de la Caisse de retraite.

Voici quels sont les résultats obtenus pendant ces dernières années :

	Nombre de versements	MONTANT.
1888 . . . . .	4,887	322,726 61
1889 . . . . .	6,832	591,810 14
1890 . . . . .	18,567	916,211 04
1891 . . . . .	30,970	1,117,097 13
1892 . . . . .	45,336	1,580,318 76
1893 . . . . .	58,882	1,620,279 65
1894 . . . . .	69,242	1,762,792 »

Cette progression constante prouve que les efforts tentés en vue de répandre l'esprit de prévoyance au sein des populations ne demeurent pas stériles. Il est à prévoir, en outre, que la loi du 23 juin 1894 revisant celle du 3 avril 1851 sur les sociétés mutualistes, aura pour conséquence d'accroître de plus en plus le nombre des livrets de retraite; en effet la loi nouvelle permet au Gouvernement de reconnaître les sociétés mutualistes ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite : ces sociétés se trouvent ainsi à même de participer aux primes d'encouragement votées annuellement par la Législature.

Je signalerai aussi l'importance des prêts effectués par la Caisse d'épargne pour la construction et l'achat de maisons ouvrières.

A la fin de l'année 1893, le montant des prêts s'élevait à fr. 5,345,543 06; à la fin de 1894, il atteignait le chiffre de fr. 8,549,844 77.

*Le Ministre des Finances,*

P. DE SMET DE NAEYER.

# COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE

## LA CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

MESSIEURS,

En exécution de l'article 14 de la loi du 16 mars 1865-1<sup>er</sup> juillet 1869, j'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations de la Caisse générale d'épargne et de retraite pendant l'exercice 1894 et de vous présenter la situation de l'institution au 31 décembre de la même année.

Un arrêté royal du 31 décembre 1894 a renouvelé le mandat de Nomination de membres des conseils. MM. Loslever, baron de Moreau et Anspach en qualité de membres du conseil général, et maintenu M. Anspach dans sa fonction de membre du conseil d'administration.

Au 31 décembre 1894, le personnel des bureaux de l'administration cen- Personnel. trale était composé comme suit :

Directeur . . . . .	1
Fonctionnaires hors cadre. . . . .	3
Chefs de division . . . . .	5
Chefs de bureau . . . . .	12
Sous-chefs de bureau . . . . .	14
Commis. . . . .	157
Aide-commis, huissiers et concierge . . . . .	60
	<hr/>
	252
Fonctionnaires et employés en disponibilité. . . . .	5
	<hr/>
	257

### A. CAISSE D'ÉPARGNE.

Il résulte du tableau publié page 18 du présent compte rendu que la progression des capitaux inscrits sur livrets s'est accentuée à nouveau depuis 1890 dans des proportions considérables. Taux de l'intérêt.

Cet état de choses est évidemment en rapport direct avec la situation du

marché de nos fonds nationaux, qui entraîne un développement de l'institution dans le sens d'un accroissement de capitaux en dépôt, hors de proportion avec l'augmentation du nombre de livrets. Le montant du livret moyen, qui s'était notablement affaibli en 1891 et en 1892, à la suite des mesures prises en faveur du développement du service des carnets de rente a repris une allure ascendante depuis 1893; en 1892, l'accroissement des dépôts a été de 18 millions et le nombre des livrets s'est accru de 69,000; l'année suivante, l'accroissement de 39 millions de francs ne correspond plus qu'à une augmentation de 91,000 du nombre des livrets.

L'état du marché de nos fonds nationaux, qui amenait ainsi pour la Caisse d'abord une diminution de revenu de plus de cinq cent mille francs comme conséquence de la conversion du 3  $\frac{1}{2}$  p. c. et ensuite une nouvelle accentuation de la tendance à l'afflux de capitaux tout formés, a entraîné la nécessité de modifier à nouveau les règles usitées pour le calcul des intérêts à bonifier sur les dépôts.

Cette question a été résolue dans les conditions que formule l'arrêté du conseil général publié en annexe au présent compte rendu. La résolution s'inspire de la préoccupation de continuer à atteindre plus particulièrement les dépôts d'une certaine importance, capables de trouver emploi en dehors de la Caisse; le conseil a pensé qu'il était conforme à l'un des principes fondamentaux de notre Caisse d'épargne, de faire peser les conséquences de la baisse du taux de l'intérêt surtout sur les déposants qui estiment pouvoir déposer sur livrets des capitaux dépassant un certain chiffre. En se reportant au schéma inséré dans le compte rendu de l'exercice 1893, on voit qu'en décidant que le taux de 2 p. c. sera appliqué à la totalité du dépôt dont le solde dépasse 3,000 francs, le nombre des titulaires atteints est de 25,000 pour un capital frappé de 76 millions, tandis que l'abaissement de 3,000 à 2,000 de la limite à partir de laquelle l'intérêt aurait été calculé à 2 p. c. sur l'excédent, eût frappé une somme totale de 40 millions appartenant à environ 60,000 déposants; la première mesure s'attaque donc directement aux capitaux, et vise, pour un montant déterminé, le moindre nombre de titulaires.

Il a paru, d'un autre côté, que le nouveau procédé de calcul fournirait dans l'avenir le moyen de prendre successivement de nouvelles décisions s'appuyant sur le même principe et qui abaisseraient progressivement la limite d'application du taux réduit; il est à remarquer à cet égard, qu'à mesure que s'abaisse la limite d'application de taux différentiels suivant le mode pratiqué jusqu'en 1894, les complications d'écritures augmentent par la multiplication du nombre de comptes à deux taux. Les écritures se simplifient, au contraire, à mesure de l'abaissement de la limite, dans un système qui fait varier les taux dans des conditions qui s'appliquent à la totalité d'un dépôt, les calculs pouvant se faire au taux maximum ou minimum, sauf à modifier éventuellement les résultats à la clôture de l'exercice pour les comptes dont le solde aurait dépassé la limite.

En résumé, le système nouveau a été adopté par le conseil, en considération des avantages suivants :

1° La mesure frappe un capital important réparti sur un nombre relativement faible de livrets, tous d'un solde élevé ;

2° Elle prépare la voie pour des abaissements ultérieurs et progressifs de l'intérêt bonifié ;

3° Elle offre des facilités importantes au point de vue de la tenue des écritures.

Au surplus, les facilités que l'administration offre pour le transfert et la gestion de capitaux sur carnets de rentes, justifient également l'application d'un taux d'intérêt spécial à la totalité de dépôts dont le montant dépasse un certain chiffre.

Le nouveau système soulève une objection ; il s'agit de savoir si la possibilité de diviser un dépôt, en vue de faire bénéficier chacune de ses parties du taux d'intérêt le plus élevé, ne déterminera pas un nombre important de déposants à répartir leur dépôt sur divers livrets ouverts sous le même nom ou sous des noms différents. En ce qui concerne les livrets ouverts sous un même nom, l'arrêté décide que l'administration pourra désigner les comptes qui cesseront de produire intérêt à partir de la quinzaine suivante ; quant aux livrets qui seraient ouverts au nom de la femme et des enfants d'un titulaire, il est certainement bien difficile d'opposer des entraves efficaces à une pratique qui, en fait, est souvent inspirée par des considérations autres que la recherche d'un bénéfice d'intérêt.

L'expérience démontrera dans quelle mesure cette objection est de nature à faire rejeter le principe de taux différents à appliquer d'une part aux capitaux tout formés, d'autre part aux dépôts d'épargne proprement dits.

Les nouvelles mesures ont été portées à la connaissance du public dans les premiers jours du mois de novembre ; comme toujours en pareilles circonstances, malgré la diversité des moyens de publicité auxquels l'administration a eu recours, la décision n'a pas été immédiatement suivie d'effets importants ; ceux-ci ne pourront se produire qu'après plusieurs mois de fonctionnement du nouveau régime. Les chiffres observés sont cependant de nature à fournir quelques renseignements intéressants au sujet des résultats à attendre ; ils sont résumés dans les indications du tableau ci-dessous :

*Tableau de la répartition des livrets et des sommes déposées.*

	EN-DESSOUS DE 1,000 FR.		ENTRE 1,000 ET 3,000 FR.		AU-DESSUS DE 3,000 FR.	
	Nombre de livrets.	Sommes déposées en millions de francs.	Nombre de livrets.	Sommes déposées en millions de francs.	Nombre de livrets.	Sommes déposées en millions de francs.
Au 31 décembre 1893.	832427	99,5	102674	181	25567	110
— — 1894.	911950	109	116938	203	24811	109

La décision prise en ce qui concerne le taux de l'intérêt bonifié sur dépôts d'épargne, devant entraîner de nouveaux développements des inscriptions

des carnets de rentes, les conseils ont décidé qu'il y avait lieu de régler à nouveau le mode de rémunération allouée à la Caisse par les titulaires de ces carnets : en outre des achats et ventes, la Caisse s'impose des charges pour la gestion des revenus afférents aux inscriptions; elle enlève aux titulaires le souci de conserver des titres, accepte l'obligation de toucher pour eux les arrérages échus et d'en inscrire le montant à leur crédit dans des conditions qui leur évitent toute démarche et toute perte d'intérêt. Il en résulte que, tout en maintenant le droit de courtage à partir d'un certain chiffre, la Caisse est fondée à exiger une rémunération proportionnelle aux revenus portés au crédit des titulaires de carnets de rentes, à l'exemple des établissements de banques qui acceptent des dépôts de titres à découvert, moyennant une redevance proportionnelle et annuelle.

L'administration s'est appuyée sur ces considérations pour arrêter les nouvelles dispositions que l'on trouve reproduites à l'annexe VI au présent compte rendu; ces dispositions maintiennent les principes en vigueur quant au droit de courtage, et instituent une indemnité de gestion proportionnelle, à partir de 100 francs de rente.

En même temps se trouve abrogée la disposition qui limitait le chiffre des capitaux dont l'inscription sur carnets peut être requise.

Dans ces conditions, les frais qu'occasionne le service des carnets de rentes seront supportés par les seuls titulaires d'inscriptions dépassant 5,000 francs, et les titulaires d'inscriptions inférieures continueront à jouir du bénéfice de la gratuité du service (1).

(1) Le tableau ci dessous fournit des indications intéressantes pour juger de l'influence que les décisions notifiées dans la première quinzaine de novembre 1894, relativement aux taux de l'intérêt et à l'institution d'une indemnité de gestion sur arrérages provenant de carnets de rentes, ont eue sur les transferts de livrets à carnets et sur les réalisations de carnets.

*Carnets de rentes.*

	INSCRIPTIONS.			RÉALISATIONS.		
	Nombre d'opérations	Carnets créés.	Capitaux.	Nombre d'opérations	Carnets éteints.	Capitaux
Moyenne des opérations, calculée sur les 21 premières quinzaines de l'exercice 1894. . . .	545	167	1,005,200	185	94	644,200
<b>1894.</b>						
2 <sup>e</sup> quinzaine de novembre.	561	259	1,584,700	210	115	1,078,100
1 <sup>re</sup> quinzaine de décembre.	622	525	1,611,700	259	141	1,115,000
2 <sup>e</sup> quinzaine de décembre.	966	591	2,596,900	211	105	1,413,500
<b>1893.</b>						
1 <sup>re</sup> quinzaine de janvier .	565	275	1,453,900	264	139	984,500
2 <sup>e</sup> quinzaine de janvier	610	351	1,502,200	217	123	758,200
1 <sup>re</sup> quinzaine de février .	552	305	1,693,200	204	113	663,500
2 <sup>e</sup> quinzaine de février .	485	271	1,730,500	192	120	667,400
1 <sup>re</sup> quinzaine de mars . .	476	276	1,256,200	221	118	774,500
2 <sup>e</sup> quinzaine de mars . .	524	355	1,456,100	250	139	953,600

## I. — PLACEMENTS ET SITUATION DU FONDS DE RÉSERVE.

Tableau comparatif des placements.

		1892.	1893.	1894.	
Moyenne des soldes à la fin de chaque mois . . . . .	Fonds de roulement à la Banque Nationale.	5,154,405 "	7,019,758 "	4,777,908 "	
	Placements définitifs . . . . .	250,549,464 05	277,569,781 85	301,642,820 88	
	Effets sur la Belgique . . . . .	26,677,501 75	26,018,610 50	30,628,957 09	
	Id. sur l'étranger . . . . .	62,897,582 58	66,750,555 41	77,459,579 18	
	Avances sur nantissement . . . . .	10,774,500 "	12,928,000 "	17,405,641 "	
Produits des placements . . . . .	Placements définitifs . . . . .	8,928,116 20	9,537,862 11	10,342,471 44	
	Escompte d'effets sur la Belgique . . . . .	950,415 56	869,351 27	1,002,727 24	
	Id. sur l'étranger . . . . .	881,416 48	1,404,525 57	1,089,157 38	
	Avances sur nantissement . . . . .	598,225 04	459,887 73	590,800 96	
	Bénéfices sur réalisations de valeurs . . . . .	"	"	228,008 81	
	Locations . . . . .	12,016 97	11,948 71	15,280 77	
TOTALS . . . . .		11,170,186 25	12,265,575 19	13,268,426 60	
Taux moyen de l'intérêt net (1) . . . . .	des placements définitifs . . . . .	3.47	3.44	3.454	
	de l'escompte d'effets sur la Belgique . . . . .	3.562	3.341	3.274	
	Id. sur l'étranger . . . . .	1.40	2.105	1.406	
	des avances sur nantissement . . . . .	3.696	3.402	3.504	
Relevé au 31 décembre, des placements . . . . .	définitifs.	Fonds de l'État et bons du Trésor . . . . .	142,000,465 76	150,091,655 85	157,220,285 54
		Obligations de sociétés garanties par l'État.	25,249,675 59	24,297,075 65	25,667,945 05
		Obligations du Crédit communal, des provinces, villes et communes . . . . .	37,505,865 42	34,246,057 60	46,025,521 55
		Obligations de sociétés belges . . . . .	49,141,660 88	65,907,544 05	69,844,245 16
		Prêts hypothécaires . . . . .	2,501,054 09	5,707,105 56	5,355,189 50
		Avances pour habitations ouvrières . . . . .	2,255,509 07	4,768,748 "	7,678,856 75
	Prêts agricoles . . . . .	2,058,660 54	2,104,012 76	2,319,785 "	
	TOTALS . . . . .		258,690,065 55	289,122,178 57	312,109,806 77
	Immeubles . . . . .	Immeuble et mobilier de service . . . . .	2,424,720 82	2,804,710 22	2,800,000 "
		Immeubles sous-loués . . . . .	520,000 "	603,778 53	647,178 53
TOTALS . . . . .		261,634,786 17	292,550,666 92	315,556,985 10	
provisoires . . . . .	Effets sur la Belgique . . . . .	25,110,432 77	27,157,005 20	29,544,699 67	
	Avances pour habitations ouvrières . . . . .	322,750 08	576,795 06	671,005 04	
	Effets sur l'étranger et soldes débiteurs des correspondants . . . . .	63,960,269 70	67,742,448 95	80,951,060 75	
	Avances sur nantissement . . . . .	12,597,700 "	15,950,450 "	18,866,850 "	
TOTALS . . . . .		101,791,152 55	111,426,697 21	130,033,595 44	
TOTAL des placements . . . . .		565,425,918 72	405,957,564 13	445,560,580 54	
Intérêts bonifiés sur dépôts . . . . .		9,657,895 23	10,701,988 35	11,866,759 85	
Frais généraux et indemnités, après déduction de diverses recettes . . . . .		808,335 21	902,494 17	955,657 42	
Amortissements . . . . .		"	100,000 "	27,795 13	
Excédent porté au fonds de réserve . . . . .		705,957 81	559,092 69	418,254 20	
Montant total du fonds de réserve . . . . .		8,891,345 87	9,450,458 56	9,868,672 76	

(1) Le taux moyen de l'intérêt net des placements de chaque catégorie a été déterminé par le rapport du produit des placements de cette catégorie au centième de la moyenne des soldes mensuels des capitaux placés

Le tableau ci-dessous fournit, pour la dernière période décennale, les montants absolus et relatifs des placements définitifs et provisoires tels qu'ils sont définis par les articles 28 et 29 de la loi organique de la Caisse générale.

31 DÉCEMBRE DES ANNÉES	PLACEMENTS DÉFINITIFS		PLACEMENTS PROVISOIRES					
	en milliers de francs	pour cent'	Prêts sur nantissements		Escompte d'effets belges		Escompte d'effets étrangers	
			en milliers de francs	pour cent	en milliers de francs	pour cent	en milliers de francs.	pour cent.
1885	107 645	56,7	5,448	2,0	32,132	17,0	44 515	93 4
1886	199 309	58 8	5,277	2,4	40 530	18 5	44 649	90,3
1887	153 663	63,0	8,898	3,7	38 525	16 0	30,154	16 4
1888	174 100	67,3	7,449	2,0	33 010	13,1	33 959	16 7
1889	208 362	71 7	9,328	3,2	33 809	11 7	30,143	13,4
1890	226 889	68,4	9,535	2,9	31 355	0 5	33 734	10,9
1891	247 447	71,2	9,551	2,7	25 913	7 3	35,341	18 2
1892	258 690	71,8	12,398	3 4	25 430	7 0	33 060	17 2
1893	289 129	72,2	15,950	4,6	27,733	6 0	37 742	16 0
1894	312,110	70,6	18,867	4,3	30,916	6 2	30,951	13 3

Pour l'appréciation des chiffres de ce tableau, il importe de ne pas accorder aux expressions « placements provisoires » et « placements définitifs » le sens usuel qui s'attache à ces expressions, au point de vue du degré de disponibilité. Ainsi les placements définitifs comprennent des bons du Trésor à l'échéance maximum d'une année et des obligations de sociétés à termes fixes échelonnés dont un certain nombre sont même remboursables après préavis de quinze jours ; en outre, une partie importante des placements de cette catégorie est remboursable par annuités, comportant par conséquent chaque année des remboursements en capital.

En ce qui concerne les placements provisoires, il importe, au contraire, de ne pas perdre de vue que les escomptes d'effets belges, qui sont en général appuyés de garanties réelles, ne représentent pas pour la totalité, des placements dont le remboursement intégral pourrait pratiquement être exigé à l'échéance ; en principe cependant, cette situation est tempérée dans ses conséquences par le fait qu'en général ces valeurs s'amortissent partiellement à chaque échéance ; en somme, dans la catégorie des placements provisoires, l'élément le plus promptement réalisable dans son ensemble est représenté par le portefeuille étranger, pour lequel les cédants se sont engagés par contrat au réescompte de ces valeurs dans des délais déterminés.

#### Placements définitifs.

Le montant des placements définitifs était, au 31 décembre 1893, de . . . . . fr. 289,122,178 37

Pendant l'année 1894, il a été effectué de nouveaux placements pour une somme de . . . . . 62,180,854 33

ENSEMBLE. . . . . fr. 351,303,032 72

D'autre part, le montant des placements réalisés a été porté dans les écritures pour . . . . . 39,193,225 93

RESTE . . . . . fr. 312,109,806 77

Dans cette somme, les valeurs de portefeuille étaient portées au prix de revient, pour la somme de . . . . . fr. 296,755,993 74  
suivant détails fournis par le tableau analytique ci-contre.

*État analytique (1) des valeurs de portefeuille au 31 décembre 1894.*

VALEUR nominale.	VALEUR minimum de remboursement.	PRIX de revient	DIFFÉRENCE entre la valeur minimum de remboursement et le prix de revient.		VALEUR d'après le cours de la bourse au 31 décembre 1894.
			+	-	
<b>A. Fonds de l'État belge.</b>					
Bons du Trésor . . . . .	10,000,000 "	10,000,000 "			44,518,151 50
Emprunts 2 1/2 et 5 p. c. . . . .	44,121,700 "	54,418,726 09	9,702,975 91	"	115,442,907 52
Emprunts 5 1/2 p. c. . . . .	111,465,050 "	112,801,559 29	"	1,558,509 29	"
	27,465,080 "	25,667,945 65	5,798,056 55	"	27,515,086 "
<b>B. Obligations de Sociétés, garanties par l'État belge.</b>					
Obligations remboursables par annuités, dont le prix de revient est inférieur à la valeur minimum de remboursement. . . . .					
	44,594,189 40	45,048,859 25	1,705,270 17	"	44,865,982 77
	2,856,500 "	2,974,082 52	"	89,872 52	5,556,565 25
	494,000 "	472,577 42	21,422 58	"	505,850 "
	10,879,500 "	10,878,500 15	799 85	"	"
	51,550,000 "	45,914,405 06	5,355,719 94	"	50,087,576 75
	5,444,000 "	6,578,702 55	"	420,522 55	6,665,491 50
	514,668,519 40	296,755,995 74	20,682,222 80	1,848,904 14	290,751,597 00
		20,878,500 15			
		269,877,495 59			269,877,495 59
<b>Prix de revient des valeurs non cotées en bourse. . . . .</b>					
<b>Prix de revient des valeurs cotées . . . . .</b>					
Soit 775 p. c. de leur prix de revient.					
<b>Plus-value des valeurs cotées en bourse. . . . .</b>					

(1) Les états de situation de la Caisse de Dépôts et Consignations, qui sont publiés semestriellement au *Moniteur belge* en vertu de l'article 15 de la loi du 15 novembre 1847, comprennent un tableau nominatif des valeurs de portefeuille appartenant à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.

Prêts agricoles.

COMPTOIRS.	NOMBRE DE PRÊTS				SOLDE DES PRÊTS AU 31 décembre 1893.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			SOLDE DES PRÊTS AU 31 décembre 1894.
	en cours au 31 déc. 1893.	consentis en 1894.	remboursés en 1894.	en cours au 31 déc. 1894.		PRÊTS NOUVEAUX.	REMBOURSEMENTS.		
							NOMBRE.	SOMME.	
Thuin . . . . .	64	12	6	70	187.265 »	55 000 »	56	30.815 »	189.450 »
Genappe . . . . .	284	40	11	322	1.772 957,76	414 210 »	227	191.342,76	1.995.825 »
Court-Saint-Étienne	26	»	»	26	145.79	»	25	9.280 »	134.510 »
	574	61	17	418	2.104.012,76	447 210 »	306	251.457,76	2.519.785 »

Au point de vue de l'importance des opérations, les prêts conclus pendant l'année se répartissent comme suit :

Au-dessous de 1,000 francs	De 1,000 à 10,000 francs	De 10,000 à 50,000 francs.	De 50,000 francs et au-dessus.
2 pour fr. 800	45 pour fr. 171,500	13 pour fr. 224,910	1 pour fr. 50,000

La loi du 21 juin 1894, dont le texte est publié en annexe au présent compte rendu, a modifié la loi du 15 avril 1884 sur les prêts agricoles, en autorisant notamment la Caisse d'épargne à faire des prêts, non seulement aux agriculteurs, mais aussi aux sociétés coopératives de crédit agricole.

A côté des comptoirs appelés à fournir leur caution pour garantir les opérations de prêts que la Caisse traite avec les agriculteurs, le législateur de 1894 a voulu favoriser le développement d'associations locales de crédit, empruntant des capitaux qui soient ensuite prêtés aux agriculteurs pour le compte des associations elles-mêmes, suivant le système qui a si brillamment réussi dans les divers États de l'Allemagne du Nord et en Italie, et qui depuis peu, est introduit en France.

En Allemagne, on trouve deux genres principaux d'organismes centraux qui remplissent à l'égard des caisses locales, un rôle centralisateur : il y a les *unions de caisses locales*, qui s'occupent notamment de la surveillance des opérations des organismes locaux, et les *caisses centrales*, qui recueillent les excédents d'encaisse des caisses locales et consentent des prêts provisoires à celles qui manquent exceptionnellement de fonds.

En vue de remplir le second de ces objets, un service de comptes courants, débiteurs et créditeurs, a été réglementé et organisé dans tous les bureaux de recettes des contributions du royaume ; le compte courant créditeur permettra aux sociétés locales d'effectuer à la Caisse d'épargne des dépôts affranchis de tous délais de remboursements ; le compte courant débiteur leur permettra de réaliser le crédit qui leur sera ouvert par la Caisse d'épargne.

M. le Ministre des Finances a approuvé une décision du conseil général autorisant provisoirement le conseil d'administration à consentir aux sociétés qui conformeront leur statuts aux exigences de l'administration et accepteront les conditions de surveillance qu'elle leur imposera, des prêts dont l'en-

semble ne pourra excéder cent mille francs. Au delà de cette limite, les opérations ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une nouvelle autorisation fixant définitivement les conditions générales.

Cette procédure a paru avantageuse à plusieurs égards. D'abord, elle permettra d'appuyer les propositions définitives sur l'expérience qui sera acquise pendant la période d'essai. Ensuite, elle fournira la possibilité de ne fixer les conditions générales définitives, que lorsque l'administration se trouvera en présence d'un certain nombre de sociétés, ce qui permettra de décider, en pleine connaissance de cause, s'il y a lieu, comme cela paraît dès maintenant désirable, d'exiger que les sociétés locales se groupent dans une société centrale, sorte d'organisme qui remplirait à la fois les deux fonctions qui sont dévolues en Allemagne aux unions et aux caisses centrales, en se chargeant de surveiller les caisses locales et de cautionner moyennant ducroire leurs engagements envers la Caisse d'épargne.

Le conseil général a fixé à 3  $\frac{1}{4}$  p. c. le taux de l'intérêt à appliquer aux comptes courants débiteurs qui recevront inscription des sommes prêtées aux sociétés coopératives de crédit agricole, à 3 p. c. le taux d'intérêt à bonifier sur leurs dépôts en compte courant.

Quoique, à la date du 31 décembre 1894, un nombre relativement important de caisses Raiffeisen eussent été constituées, aucune n'avait à cette date profité des récentes décisions prises en exécution de la loi du 21 juin 1894 sur le crédit agricole. Cette situation résulte d'une entente avec les fondateurs de ces caisses qui, prenant en considération les nécessités de contrôle et les avantages d'une organisation unitaire des caisses locales ont, d'accord avec l'administration de la Caisse, reconnu l'opportunité d'attendre la publication du manuel que l'administration publiera dans les premiers de l'exercice 1895. Dans ces conditions, les futures caisses coopératives de crédit agricole assurent à elles-mêmes et à la Caisse générale, le bénéfice des avantages qu'une publication analogue a fournis à l'œuvre des habitations ouvrières : similitude de statuts, identité de procédés de comptabilité, et surtout préparation nette et marche sûre vers le principe de l'organisation des mutualités locales en mutualités centrales.

Dans le compte rendu pour l'exercice 1893, il a été établi (page 9) que la fixation d'un taux d'intérêt réduit pour les avances à faire aux sociétés de crédit, intermédiaires entre la Caisse et les acquéreurs de maisons ouvrières, a eu les conséquences attendues : il renseignait, au 31 décembre 1893, l'existence de 57 sociétés de ce genre et de 15 sociétés immobilières agréées, qui avaient obtenu des avances de la Caisse. Cette année, le nombre total des sociétés a notablement augmenté et la faveur qui s'attache à la forme de société de crédit se trouve encore nettement marquée par les chiffres.

Habitations  
ouvrières

Il est à remarquer que, dans plusieurs localités, les sociétés de construction ne sont appelées qu'à exercer un rôle absolument temporaire. Leur constitution n'a pour but que de permettre l'achat dans des conditions jugées exceptionnellement avantageuses, de terrains destinés à être revendus à l'intervention des sociétés de crédit, ou la construction de quelques habitations dont ces derniers organismes se chargent de faciliter la réalisation.

Le tableau ci-dessous groupe les sociétés agréées ayant obtenu des avances, au 31 décembre 1894, suivant qu'elles appartiennent au type de sociétés de crédit ou au type de sociétés immobilières, et indique par groupe le total des sommes avancées par la Caisse générale.

SOCIÉTÉS DE CRÉDIT				SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES			
ANONYMES.		COOPÉRATIVES.		ANONYMES.		COOPÉRATIVES.	
Nombre.	Somme avancée.	Nombre.	Somme avancée.	Nombre.	Somme avancée.	Nombre.	Somme avancée.
44	6,419,814	6	727,840 10	16	910,500 »	1	20,150 »

L'arrêté du 10 novembre 1892 avait fixé à la moitié de la réserve, après répartition arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier de la période quinquennale en cours, la limite du total des avances à effectuer au taux réduit de 2 1/2 p. c. Un arrêté du 14 juin 1894, approuvé le 19 du même mois par M. le Ministre des Finances (annexe II), a décidé d'élever cette limite au montant total de la réserve.

Parmi les 77 sociétés agréées, 68 sont constituées sous la forme anonyme (capital social total : 6,227,400 francs) et 9 sous la forme coopérative. Au 31 décembre 1894, 67 de ces sociétés ont obtenu des avances de la Caisse : fr. 7,145,204 10 au taux d'intérêt de 2 1/2 p. c. et fr. 934,900 au taux de 3 p. c. A cette date, le solde des fonds déposés en compte courant à la Caisse générale par les sociétés se montait à fr. 679,211 49 à 2 1/2 p. c. et à fr. 186,028 63 à 3 p. c.

La situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1895, des sociétés qui ont obtenu des avances de la Caisse, se résume dans les indications des tableaux suivants :

### A. — Sociétés de crédit.

#### I. — Sociétés anonymes.

Numéro d'ordre.	NOM.	SIÈGE.	Année de fondation.	Capital social.	Capital souscrit et non versé.	POLICES D'ASSURANCES (1).		PRÊTS.		PASSIF		RÉSERVE	
						Nombre.	Valeur acquise.	Nombre.	Somme.	envers les tiers.	envers la caisse.	conditionnelle (2).	ordinaire.
1	Saint-Eloi . . . . .	Morlanwelz.	1890	100,000	89,950	33	7,059 »	41	112,526 05	6,050 50	100,000	784 53	•
2	Eigen Heerd is goud weerd . . . . .	Gand . . . . .	1891	170,000	149,250	52	5,600 90	112	284,446 53	5,677 08	274,000	2,248 46	582 41
5	Le Foyer de l'Ouvrier .	Liège . . . . .	1891	257,000	251,500	260	48,819 »	529	884,453 04	20,974 42	871,000	6,740 24	5,042 42
4	Crédit Namurois pour la construction de maisons ouvrières .	Namur . . . . .	1891	500,000	450,000	125	18,545 50	154	506,384 40	8,508 »	580,000	2,508 80	•
5	Le Foyer ouvrier . . . .	Marcinelle . . . .	1891	100,000	90,000	9	2,042 .	32	91,215 89	2,483 35	100,000	501 67	7 89
6	Le Foyer ouvrier Tournaisien . . . . .	Tournai . . . . .	1891	155,000	121,500	25	1,686 25	57	104,400 60	3,000 »	120,000	455 44	•
7	L'Ouvrier-Propriétaire	Mons . . . . .	1891	174,500	148,050	155	25,936 80	159	410,193 51	8,071 57	588,400	2,469 80	907 28
8	Société Anonyme d'habitations ouvrières d'Etterbeek . . . . .	Etterbeek . . . . .	1891	124,250	101,850	52	8,630 25	72	238,211 81	17,186 47	214,000	1,480 11	1,372 15

(1) Ces colonnes ne renseignent que les polices dont la société a proposé la prise en considération pour la détermination de son pouvoir d'emprunt. — Les chiffres renseignés présentent, pour ce motif, quelques écarts en moins avec les chiffres du tableau de la page 87.

(2) Le montant de la réserve conditionnelle est la somme qui, en vertu des statuts imposés par l'administration de la Caisse aux Sociétés qui empruntent provisoirement à 2 1/2 p. c., devrait être remboursée à celle-ci en cas de liquidation, après remboursement du capital versé par les actionnaires. La réserve ordinaire n'existe que pour autant que le montant de la réserve conditionnelle attinge un chiffre égal au cinquième des intérêts payés à la Caisse depuis l'origine de la société du chef des avances consenties aux taux de 2 1/2 p. c.

## A. — Sociétés de crédit (suite).

## I. — Sociétés anonymes.

Numéro d'ordre.	NOM.	SIÈGE.	Année de fondation.	Capital social.	Capital souscrit et non versé.	POLICES D'ASSURANCES.		PRÊTS.		PASSIF		RÉSERVE	
						Nombre.	Valeur acquise.	Nombre.	Somme.	envers les tiers.	envers la caisse.	conditionnelle.	ordinaire.
9	Le Foyer de l'ouvrier borain . . .	Mons. . .	1891	200,000	180,000	86	12,107	86	100,584 12	3,210 76	185,000	1,251 87	751 38
10	Le Crédit ouvrier de l'arrondissement de Philippeville . . .	Walcourt . .	1891	100,000	90,000	296	50,245 55	50	425,128 89	12,651 03	415,000	2,496 08	"
11	Société Anonyme de Louvain pour favoriser l'acquisition de maisons par la classe ouvrière . . .	Louvain . . .	1892	200,000	180,000	55	5,569 55	6	120,997 29	2,979 58	120,000	115 19	"
12	L'Habitant de l'ouvrier . . .	Dinant . . .	1892	110,000	99,000	58	5,147 50	85	164,559 16	3,116 64	154,700	809 15	"
13	Société Anonyme de garantie pour favoriser la construction de maisons ouv. dans l'arrond. de Liège . . .	Liège . . .	1892	542,000	507,800	240	56,979 50	268	874,007 85	50,525 08	802,000	5,611 75	"
14	La Maison ouvrière . . .	Ath . . .	1892	50,000	45,000	55	3,527 50	56	86,753 75	1,859 17	85,000	628 10	807 86
15	Le crédit ouvrier des cantons de Senefle et Fontaine-l'Évêque . . .	Luttre . . .	1892	150,000	155,000	191	35,578 50	262	610,268 74	13,255 67	595,000	4,408 50	856 60
16	Rond den Heerd . . .	Courtrai . .	1892	47,000	42,500	7	579 24	9	19,856 27	528 75	21,150	262 62	12 91
17	De Mechelsche werkmanswoning . . .	Malines . . .	1892	100,000	90,000	21	1,815 50	26	61,352 58	1,411 11	90,000	178 10	"
18	Eigen Heerd . . .	Anvers . . .	1892	500,000	270,000	75	12,477 06	84	518,547 94	6,567 50	545,000	2,172 97	1,285 54
19	Le Crédit ouvrier de l'arrond. de Huy . . .	Huy . . .	1892	71,000	65,900	19	2,200 74	41	75,869 48	2,698 75	70,000	562 28	5 65
20	Le Foyer Ardennais . . .	Haslogne . .	1892	50,000	42,700	28	2,584	29	57,950 07	791 75	58,850	215 71	89 15
21	Kempische Heerd . . .	Furnhout . .	1892	56,000	52,120	12	881 50	15	16,668 56	500 85	28,000	15 18	"
22	Le Prévoyant Propriétaire . . .	Binche . . .	1892	50,000	45,000	22	2,489	20	60,752 11	1,258 57	61,500	557 09	298 44
25	Société Anonyme du Crédit Andennais pour favoriser la construction de maisons ouvrières . . .	Andenne . . .	1892	72,000	64,800	52	4,465	52	56,155 17	1,288	55,000	142 45	"
24	Crédit Ouvrier du canton de Gembloux . . .	Gembloux . .	1892	109,250	98,525	65	4,871 05	72	117,922 90	2,071 80	127,000	498 04	"
25	Crédit immobilier de l'ouvrier . . .	Verviers . . .	1895	100,000	90,000	25	2,700 14	24	65,545 27	2,925 20	80,000	552 01	"
26	La Prévoyance . . .	La Louvière .	1895	75,800	68,220	46	5,508 60	51	122,294 94	2,541 45	118,000	462 79	5 91
27	La Maison ouvrière . . .	La Louvière .	1895	60,100	54,090	18	2,800	25	62,820 17	1,277 78	67,500	507 24	158 49
28	Société Anonyme de crédit pour la construction d'habitations ouvrières . . .	Watermael-Boitsfort .	1895	40,000	36,000	9	1,127 50	18	55,250 26	1,519 47	62,000	501 80	641 05
29	Travail et Propriété . . .	Boitsfort . . .	1895	65,000	58,500	6	560	12	50,875	975 57	55,900	225 10	57 28
30	L'Épargne ouvrière . . .	Mons. . .	1895	112,500	101,250	54	1,682 90	45	86,825 42	22,574 08	54,000	4 55	"
31	Breëer Kredietmaatschappij voor werkmanswoningen . . .	Brée . . .	1895	12,000	10,800	5	267	4	6,755 51	218 25	8,464	55 16	"
32	Société Gillicienne pour la construction de maisons ouvrières . . .	Gilly . . .	1895	70,000	65,000	5	110	12	55,440 56	925	57,000	15 20	"
33	L'Épargne du travailleur . . .	Vilvorde . . .	1895	17,500	15,750	5	505	6	14,078 54	282	16,500	59 87	14 58
34	Werkmanswoning . . .	Vilvorde . . .	1895	50,000	45,000	8	561 75	8	21,855 98	523 89	25,000	104 78	5 17
35	Société Anonyme de crédit du canton de Fosses . . .	Fosses . . .	1895	50,000	45,000	5	526	25	50,181 57	457 57	50,700	91 47	18 92
36	Le Foyer Arlonais . . .	Arlon . . .	1895	60,000	54,000	"	"	4	15,956 85	376 87	27,000	71 79	"
37	Charles' maison . . .	Le Rœulx . .	1894	40,000	36,000	5	296	7	15,074 48	258 89	18,000	54 46	"
38	Eigendom door spaarzaamheid . . .	Gand . . .	1894	25,000	22,500	1	34 50	1	5,555 69	955 85	11,210	50 47	129 14
39	De Eendracht . . .	Bilsen . . .	1894	40,000	36,000	"	"	"	"	175	18,000	55	51 88
40	Werkmanswoning in 't kanton Achei . . .	Lille-Saint-Hubert .	1895	20,000	18,000	5	128	7	8,650	86 11	10,000	16 67	"
41	De Werkman eigenaar . . .	Oost-Roosbeke	1895	20,000	18,000	1	40	1	2,072 77	242 56	9,000	15 25	29 57
42	Aidons l'Ouvrier . . .	Gosselies . .	1894	60,000	54,000	6	450	9	18,040 40	155 55	52,000	50 67	15 29
43	Crédit Ouvrier de Jumet-Roux . . .	Jumet . . .	1894	100,000	90,000	11	1,055	16	39,948 80	254 72	52,000	46 94	51 18
44	La Maison à l'ouvrier . . .	Nivelles . . .	1894	80,000	72,000	"	"	"	"	607 90	56,000	"	"

## II. — Sociétés coopératives.

Numéro d'ordre.	NOM.	SIÈGE.	Année de fondation.	POLICES d'assurances.		PRÊTS.		PASSIF		RÉSERVE	
				Nombre.	Valeur acquise.	Nombre.	Somme.	envers les tiers	envers la caisse.	conditionnelle.	ordinaire.
1	Le Foyer	Bruxelles	1891	17	5,009 07	53	149,716 98	57,516 30	99,600	232 47	"
2	Société coopérative d'Ixelles pour la construction de maisons à bon marché.	Ixelles	1892	114	58,555 98	123	566,008 13	125,275 25	456,090 10	5,575 99	8,961 65
3	Building Jumétoise	Jumet	1895	44	5,262 "	45	116,712 46	7,721 21	105,000	519 50	147 56
4	Building Gilliéenne	Gilly	1895	20	2,141 "	22	46,483 51	750 52	41,900	171 20	350 48
5	Société coopérative de Laeken pour la construction de maisons à bon marché.	Laeken	1892	2	435 "	5	24,252 51	7,605 05	17,800	54 84	145 02
6	De Heerd	Grammont	1895	1	30 "	4	7,406 54	821 50	4,450	"	"

## B. — Sociétés immobilières.

## I. — Sociétés constituées sous la forme anonyme.

Numéro d'ordre.	NOM.	SIÈGE.	Année de fondation	Capital social.	Capital souscrit et non versé.	Immeubles.	POLICES d'assurances.		PRÊTS.		PASSIF		Réserve.
							Nombre.	Valeur acquise.	Nombre.	Somme.	envers les tiers	envers la caisse.	
1	L'Union des cantons de Châtelet-Gosselies pour les habitations ouvrières à Châtelet	Châtelet	1891	111,000	99,000	"	97	15,300 50	207	549,476 60	28,351 45	507,000	2,528 30
2	Société Anonyme des habitations ouvrières de Namur	Namur	1891	100,000	90,000	83,591 20	"	"	"	"	2,565 05	70,000	145 15
3	Brugsche Naamlooze maatschappij voor het bouwen van werkmanswoningen	Bruges	1891	50,000	41,000	2,268	7	1,052	17	45,074 13	1,006 53	58,000	159 87
4	Société Anonyme pour la construct., l'achat, la vente et la location d'habitat. ouvrières	Willebroeck	1892	200,000	170,100	146,852 99	"	"	"	"	4,682 09	125,000	154 90
5	L'Ouvrier-Propriétaire	Stavelot	1892	50,000	45,000	21,025 56	"	"	"	"	785 79	20,500	192 97
6	Société Anonyme de Louvain pour la construction de maisons ouvrières	Louvain	1892	50,000	27,000	5,212 21	"	"	"	"	651 40	15,500	5 50
7	Rousselaarsche Naamlooze maatschappij voor het bouwen van werkmanswoningen	Roulers	1892	50,000	45,000	17,692 42	"	"	1	1,675 45	675	22,500	105 86
8	Le Foyer libéral Hutois	Huy	1892	100,000	90,000	"	28	3,425 50	60	142,551 49	4,056 65	119,600	807 57
9	Société Anonyme des habitations ouvrières	Assche	1892	15,000	13,500	5,278 22	6	157	6	6,756 51	400 65	9,000	17 17
10	Société Anonyme de Macseyck pour la construction des maisons ouvrières	Macseyck	1892	20,000	17,000	1,002 50	5	366 20	5	3,673 85	270	9,000	"
11	Eigen Huis	Boitsfort	1895	10,000	9,000	6,003 27	"	"	"	"	225	10,000	11 01
12	Breëer bouwmaatschappij voor werkmanswoningen	Brée	1895	8,000	7,200	"	"	"	"	"	161 75	5,600	6 48
15	La Prévoyance Villovdienne	Vilvorde	1895	55,000	51,500	54,041 02	"	"	"	"	522 95	50,700	"
14	Propriété par l'épargne.	Boitsfort	1895	75,000	67,500	62,582 05	"	"	"	"	1,566 85	58,700	86 92
15	La Fraternité	Tirlemont	1892	150,000	155,000	11,174 22	5	290	7	10,190 18	1,548 75	65,000	55 60
16	Logements économiques.	Ixelles	1894	80,000	16,400	"	"	"	"	"	"	8,200	"

## II. — Société constituée sous la forme coopérative.

Numéro d'ordre.	NOM.	SIÈGE.	Année de fondation.	Immeubles.	POLICE d'assurances.		PRÊTS.		PASSIF		Réserve.
					Nombre	Valeur acquise.	Nombre	Somme.	envers les tiers	envers la caisse	
1	Société coopérative d'épargne, de crédit et de construction . . .	Bruxelles.	1890	5,000	5	918	6	24,577 40	6,719 16	20,150	529 14

Le tableau ci-dessous groupe les sociétés anonymes de crédit par année de fondation, et indique le rapport des réserves constituées aux capitaux versés sur actions; il montre bien que les mesures adoptées pour assurer l'avenir de ces sociétés portent déjà leurs fruits et qu'au bout de quelques années de fonctionnement, elles auront probablement accumulé des réserves relativement importantes, tout en ayant fourni à leurs actionnaires une rémunération normale des capitaux versés.

*Sociétés anonymes de crédits.*

ANNEE DE FONDATION.	NOMBRE DE SOCIÉTÉS.	CAPITAUX VERSÉS.	RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 1894	RÉSERVES EN CENTIÈMES DES CAPITAUX VERSÉS.
1890 et 1891	10	208,850 »	27,651 05	15
1892	14	171,505 »	17,295 46	10
1895	14	75,290 »	2,060 45	4
1894	6	34,500 »	585 05	1

Au 31 décembre 1894, le solde des prêts effectués aux taux d'intérêt de 3 p. c., sous la caution d'intermédiaires personnels, s'élevait à fr. 154,914 94 pour 48 opérations en cours.

Quatre prêts hypothécaires pour fr. 56,822 73 complètent le montant des avances et prêts pour construction ou achat d'habitations ouvrières, au 31 décembre 1894.

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre de chacune des années 1893 et 1894, le montant de ces avances et prêts :

	1893.	1894.
Avances à 2 1/2 p. c. aux sociétés . . . . .	4,465,781 90	7,145,204 10
Id. 5 p. c. id. . . . .	659,650 »	934,900 »
Prêts à 5 p. c. sous la caution d'intermédiaires personnels. . . . .	182,845 16	154,914 94
Divers. . . . .	57,268 »	116,822 75
TOTAL. . . . .	5,345,543 06	8,349,841 77

Aucune demande d'avance n'a été soumise à la Caisse par des administrations provinciales ou communales, en exécution de la circulaire ministérielle du 15 juin 1892, réglant l'application de l'article 9 de l'arrêté du 25 mars 1891.

## PLACEMENTS PROVISOIRES. — Tableau des opérations de 1894.

AGENCES	ESCOMPTE D'EFFETS.		PRÊTS sur fonds publics.		SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1894.			
	NOMBRE.	MONTANT.	NOMBRE.	MONTANT.	ESCOMPTE D'EFFETS.		PRÊTS sur fonds publics.	
					NOMBRE.	MONTANT.	NOMBRE.	MONTANT.
Alost . . . . .	12	225,607 28	31	166,000	3	39,748 64	7	45,400
Arlon . . . . .	"	"	8	340,000	"	"	4	169,500
Ath . . . . .	55	456,550 "	85	468,600	30	546,350 "	35	167,800
Audenarde . . . . .	269	1,064,172 67	11	81,200	67	247,768 78	6	43,600
Boom . . . . .	"	"	5	3,500	"	"	1	800
Bruges . . . . .	840	3,131,648 55	84	625,500	282	1,154,508 25	11	87,900
Charleroi . . . . .	70	1,727,600 "	60	951,600	21	1,218,250 "	24	439,100
Courtrai . . . . .	51	562,700 "	125	2,571,600	21	202,700 "	26	323,800
Dinant . . . . .	"	"	7	64,600	"	"	3	28,800
Eecloo . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
Furnes . . . . .	"	"	11	42,800	"	"	6	22,400
Gand . . . . .	101	3,667,588 34	113	1,101,700	62	2,580,652 "	53	528,600
Grammont . . . . .	62	378,400 "	39	158,100	41	246,850 "	16	61,400
Hasselt . . . . .	26	407,587 19	2	2,000	12	298,887 19	"	"
Huy . . . . .	54	872,850 "	21	55,500	22	720,080 "	9	24,000
La Louvière . . . . .	755	8,251,964 50	6	24,000	268	2,390,776 21	4	18,100
Liège . . . . .	141	6,652,200 09	1,011	11,612,200	81	4,462,496 68	362	4,088,600
Louvain . . . . .	6	733,400 "	37	408,100	2	331,600 "	12	201,800
Malines . . . . .	112	3,801,717 "	21	55,500	69	2,438,392 "	9	18,000
Marche . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
Mons . . . . .	315	3,240,057 "	132	868,200	150	1,795,859 "	52	352,100
Namur . . . . .	19	131,525 88	24	131,000	5	55,500 "	13	62,400
Neufchâteau . . . . .	"	"	5	16,100	"	"	1	400
Nivelles . . . . .	135	1,262,862 02	6	23,000	37	338,517 02	"	"
Ostende . . . . .	"	"	202	506,700	"	"	44	139,200
Pérawelz . . . . .	"	"	4	20,500	"	"	2	9,700
Philippeville . . . . .	1,278	807,336 63	13	27,400	249	250,733 46	1	200
Renaix . . . . .	82	304,812 18	9	50,700	42	133,750 "	2	14,600
Roulers . . . . .	"	"	21	94,300	"	"	8	34,800
Saint-Nicolas . . . . .	292	2,158,742 45	20	180,900	102	874,564 26	6	35,100
Soignies . . . . .	6	11,500 "	18	253,100	1	1,500 "	9	129,700
Termonde . . . . .	25	72,221 67	10	51,500	5	35,127 "	4	17,200
Tirlemont . . . . .	"	"	5	28,500	"	"	3	23,200
Tongres . . . . .	134	1,454,557 19	6	35,500	64	650,500 50	1	6,000
Tournai . . . . .	52	1,887,500 "	27	309,800	41	1,585,000 "	6	92,500
Turnhout . . . . .	2	32,000 "	31	132,500	1	15,000 "	11	46,500
Verviers . . . . .	15	1,020,000 "	27	342,100	14	1,010,000 "	12	156,800
Wavre . . . . .	"	"	12	24,900	3	32,839 04	7	15,100
Ypres . . . . .	"	"	5	22,000	"	"	1	2,000
	4,889	44,094,730 49	2,230	21,891,200	1,695	25,553,722 03	769	7,427,100
Anvers . . . . .	"	"	205	1,293,500	"	"	86	612,700
Bruxelles . . . . .	135	3,726,781 71	1,248	43,930,000	130	3,990,977 64	441	10,827,050
	5,022	40,821,512 20			1,825	29,544,699 67		
Habitations ouvrières . . . . .	72	793,356 22	"	"	51	671,005 04	"	"
Opérations sur l'étranger . . . . .	13901	304,313,187 33			2,787	69,527,210 75		
Solde débiteur des correspondants étrangers . . . . .	"	"			"	11,423,840 98		
Totaux . . . . .	19055	414,930,255 73	3,703	67,114,500	4,663	111,166,765 44	1,296	18,866,830

Le tableau ci-dessous fournit des indications générales au sujet de la progression des opérations de prêts sur nantissement, à la suite des mesures prises en 1889 et indiquées page 7 du compte rendu relatif à cet exercice.

Prêts sur  
nantissement.

ANNÉE.	NOMBRE D'OPÉRATIONS		MONTANT DES OPÉRATIONS.	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	
	total.	inférieures à 1,000 francs.		Nombre.	Somme.
1888	772	262	14.901.550	574	7.448.750
1889	1017	555	16.814.500	559	9.528.000
1890	2141	558	29.955.400	802	9.555.550
1891	2718	667	45.622.700	968	9.550.900
1892	2805	789	51.895.600	1052	12.397.700
1893	5215	884	57.899.450	1215	15.950.450
1894	5703	885	67.114.500	1296	18.866.850

#### FONDS DE RÉSERVE.

Le compte de profits et pertes de l'année 1894 se résume comme suit :

Produit des placements définitifs. . . . .	fr.	10,542,471	44
Id. provisoires . . . . .		2,682,665	58
Solde du compte d'exploitation des immeubles en location.		15,280	77
Bénéfices sur réalisation de valeurs . . . . .		228,008	81
		<u>13,268,426</u>	<u>60</u>
A déduire :			
1° Pour intérêts bonifiés. . . . .	fr.	11,866,759	85
2° Pour frais généraux, indemnités, etc.		955,657	42
3° Pour amortissements . . . . .		27,795	43
		<u>12,850,192</u>	<u>40</u>
Excédent. . . . .	fr.	418,234	20
Cet excédent a été porté au fonds de réserve et ajouté au solde de ce compte . . . . .		9,450,438	56
		<u>9,868,672</u>	<u>76</u>
Le fonds de réserve s'élève donc à . . . . .	fr.	9,868,672	76

## II. — DÉPÔTS D'ÉPARGNE ET DÉPÔTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

Tableau comparatif des dépôts.

		1890.	1891.	1892.	1893.	1894.		
Dépôts sur livrets à 3 — 2 %.	Nombre	créés pendant l'année . . .	140,204	146,691	156,406	173,384	177,608	
		soldés pendant l'année . . .	66,454	77,674	86,555	82,865	84,577	
	de livrets	existants au 31 déc.	Particuliers . . .	725,808	794,602	864,290	954,653	1,047,688
			Établissements publics . . .	5,249	5,472	5,657	5,815	6,011
			Total . . .	751,057	800,074	869,947	960,468	1,053,699
	Versements . . . . .	Nombre . . .	1,466,114	1,511,000	1,593,969	1,765,099	2,016,980	
			Somme . . .	150,906,657	155,341,552	170,255,067	181,597,260	199,741,215
	Remboursements (ca- pitaux) . . . . .	Nombre . . .	344,471	427,792	482,517	493,203	549,405	
			Somme . . .	116,597,255	158,355,447	161,574,326	152,988,212	174,005,752
	Intérêts capitalisés au 31 déc. . . . .		8,517,908	9,473,517	9,200,866	10,264,389	11,599,826	
Répartition quinquennale . . . . .		"	1,533,718	"	"	"		
Solde des comptes y compris les intérêts capitalisés au 31 déc. et éventuellement la répartition . . . . .	Particuliers . . .	515,456,405	523,548,775	537,739,559	578,010,862	413,840,484		
		Établissements publics . . .	9,959,007	9,879,059	13,568,770	12,164,913	13,467,581	
		Total . . .	525,415,412	533,428,732	551,308,358	590,181,775	427,317,065	
	Moyenne par livret. . . . .	445.15	416.75	405.83	406.24	405.54		
Versements . . . . .	Nombre . . .	55,247	24,180	15,845	12,493	15,467		
		Somme . . .	32,147,108	32,370,831	30,840,661	29,375,315	50,983,860	
Remboursements . . . (capitaux).	Nombre . . .	59,614	47,289	46,263	10,920	17,629		
		Somme . . .	28,596,419	31,851,686	32,914,571	28,360,959	50,447,592	
Intérêts capitalisés au 31 déc. . . . .		154,529	149,154	167,078	153,347	163,090		
Répartition quinquennale . . . . .		"	18,821	"	"	"		
Solde, y compris les intérêts capi- talisés et éventuellement la réparti- tion . . . . .		11,549,946	12,257,067	10,550,455	11,518,136	12,217,494		
Dépôts en comptes courants de sociétés d'habitations ouvrières . . . . .	à 3 % Solde . . . . .	"	10,057	125,006	87,957	186,029		
		à 2 1/2 % Solde . . . . .	"	53,105	412,691	455,096	679,211	
Montant total des soldes des dépôts sur livrets et en comptes courants au 31 décembre . . . . .		556,965,558	545,748,941	562,196,470	402,242,964	440,399,799		
Proportion sur 100 livrets dont le solde au 31 déc. est . . . . .	inférieur à 100 francs . . .	64	65	63	62	62		
		supérieur à 100 francs . . .	56	37	37	38	38	
Moyenne des soldes des dépôts à la fin de chaque mois . . . . .		313,140,054	346,455,704	345,384,394	380,614,574	421,781,479		
Taux moyen de l'intérêt bonifié (1). . . . .		2.83	2.87	2.80	2.81	2.81		

(1) Le taux moyen de l'intérêt bonifié a été déterminé par le rapport du total des intérêts bonifiés (payés et capitalisés) au centième de la moyenne des soldes mensuels des dépôts.



TABLEAU indiquant le mouvement des opérations sur dépôts d'épargne, à la Caisse

DÉSIGNATION DES BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLLÉS des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
Bruxelles . . . . .	95,584	15,909	11,422	97,871	51,130,860	199,959	18,640,282
Alost . . . . .	187	25	18	192	203,796	180	75,209
Anvers . . . . .	26,795	3,904	2,802	27,897	11,919,871	39,251	6,246,665
Arlon . . . . .	1,172	91	98	1,165	1,067,390	1,306	357,580
Ath . . . . .	268	24	20	272	254,177	1,262	87,698
Audenarde . . . . .	823	110	52	901	614,318	800	163,758
Boom . . . . .	1,353	110	96	1,347	1,914,732	1,069	823,520
Bruges . . . . .	5,562	611	424	5,749	6,154,766	7,433	2,086,977
Charleroi . . . . .	1,995	103	121	1,977	2,016,180	1,467	399,520
Courtrai . . . . .	5,009	513	314	5,208	5,471,401	5,296	1,685,703
Dinant . . . . .	509	28	55	502	572,129	343	141,128
Eecloo . . . . .	16	5	1	20	29,532	11	8,724
Furnes . . . . .	1,865	155	98	1,922	1,879,900	1,633	1,044,774
Gand . . . . .	21,310	3,197	2,360	22,147	5,196,181	59,877	1,895,236
Grammont . . . . .	691	75	48	718	464,688	458	180,231
Hasselt . . . . .	1,712	200	163	1,749	1,185,251	2,188	378,815
Huy . . . . .	1,955	140	174	1,921	1,860,956	1,498	299,843
La Louvière . . . . .	1,389	89	82	1,396	985,363	1,047	403,550
Liège . . . . .	25,013	3,524	2,066	26,471	9,541,987	47,072	3,046,730
Louvain . . . . .	4,060	486	297	4,249	1,337,063	7,304	406,722
Malines . . . . .	1,729	247	148	1,828	2,197,930	2,336	827,343
Marche . . . . .	298	18	32	284	296,239	266	86,399
Mons . . . . .	3,237	203	210	3,230	2,633,874	2,809	787,327
Namur . . . . .	4,725	642	450	4,917	4,163,872	4,740	1,077,448
Meufchâteau . . . . .	643	56	47	632	275,828	1,028	62,080
Nivelles . . . . .	139	14	10	143	132,931	123	61,040
Ostende . . . . .	2,348	312	206	2,454	1,306,998	3,713	1,007,206
Péruwelz . . . . .	202	22	9	215	692,293	203	668,900
Philippeville . . . . .	610	20	32	598	391,769	448	230,670
Renaix . . . . .	260	21	16	265	426,687	280	293,440
Roulers . . . . .	1,237	92	71	1,278	1,678,716	907	400,281
Saint-Nicolas . . . . .	1,146	124	64	1,206	978,207	1,766	432,477
Soignies . . . . .	591	33	27	617	389,623	1,002	233,320
Termonde . . . . .	963	114	53	1,026	986,339	940	624,367
Tirlemont . . . . .	4,996	380	309	3,067	3,330,180	3,499	1,430,744
Tongres . . . . .	471	38	47	462	620,336	280	221,226
Tournai . . . . .	243	42	23	264	308,381	242	73,440
Turnhout . . . . .	3,308	303	170	3,441	3,333,837	2,918	1,117,641
Verviers . . . . .	831	92	63	860	689,130	638	220,138
Wavre . . . . .	344	23	16	333	180,326	331	74,386
Ypres . . . . .	1,673	148	99	1,724	2,004,482	1,327	314,933

centrale à Bruxelles et dans chacune des agences de la Banque Nationale en province.

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics		EN ESPÈCES		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			
589,938	591	2,743,325	49,601	13,893,575	1,053	4,506,717	52,985,956	1,726	11,708,700
2,293	1	3,060	94	63,218	5	6,414	217,692	11	69,200
41,611	52	325,248	12,758	5,228,771	126	701,368	13,289,475	259	1,453,100
28,405	34	288,027	663	415,857	49	322,542	1,095,479	140	756,700
945	2	11,860	163	115,945	4	17,456	236,867	6	51,000
1,608	•	•	375	120,876	2	6,700	676,091	15	54,600
15,692	24	125,288	1,129	806,818	48	191,855	1,950,575	88	464,200
37,975	20	121,891	3,397	1,944,093	37	148,574	6,519,101	114	1,103,200
22,215	12	52,908	1,012	511,779	61	148,257	1,960,755	165	762,700
37,174	47	389,228	3,400	2,144,395	85	476,100	5,148,066	207	1,100,600
13,948	11	62,180	282	213,298	31	82,981	569,595	67	444,500
675	1	2,045	20	51,920	1	1,021	57,113	6	24,000
37,280	62	313,777	1,236	1,077,435	136	543,574	1,768,980	221	1,229,800
21,450	34	99,621	12,391	1,791,315	63	200,326	5,440,248	149	699,500
4,969	3	3,715	279	90,082	16	41,987	544,273	37	181,100
8,571	6	19,659	972	320,240	11	47,905	1,261,953	62	273,100
16,272	12	42,323	1,010	380,875	41	87,116	1,821,056	99	534,000
16,254	22	87,940	576	345,083	31	158,402	1,008,752	65	500,600
87,865	88	331,315	11,630	3,068,920	194	594,221	9,674,177	368	2,774,200
1,624	3	27,887	1,443	400,431	5	31,615	1,427,887	7	28,900
5,070	8	23,854	1,271	783,814	15	54,326	2,308,285	45	181,700
4,814	2	1,543	210	96,998	9	16,065	297,556	25	154,200
34,149	19	63,102	1,658	689,304	43	255,492	2,640,024	181	1,104,400
27,265	37	120,386	2,454	1,048,034	81	237,251	4,219,264	208	875,800
6,074	8	36,337	214	94,478	7	22,366	262,302	21	161,900
1,284	•	•	69	50,315	5	14,778	134,633	9	48,800
22,073	45	199,122	1,345	930,989	115	488,681	1,242,190	141	785,900
7,978	10	101,802	133	755,379	13	37,587	688,171	29	206,300
13,176	10	25,658	360	196,303	34	137,218	348,272	81	482,900
969	1	1,231	123	270,181	4	10,240	466,609	6	54,200
13,126	10	31,071	773	331,882	33	187,854	1,639,093	97	322,100
6,483	11	31,106	909	442,728	33	98,765	964,261	37	223,500
6,306	8	18,722	376	232,014	36	106,128	343,043	67	269,400
14,977	20	121,725	671	693,986	43	167,614	932,793	81	431,100
45,389	33	390,482	2,469	1,338,608	106	387,076	3,623,336	191	1,338,700
4,260	•	•	297	221,744	10	26,371	638,479	21	149,500
6,071	5	13,780	163	96,494	18	37,460	280,339	24	210,700
14,393	19	98,240	2,184	1,033,361	38	223,414	3,418,610	103	481,400
10,436	6	14,384	393	136,433	14	60,911	749,147	73	363,900
1,313	3	17,203	130	81,040	8	18,288	191,781	8	42,600
21,963	27	117,870	863	341,230	74	241,440	2,046,888	202	790,100

## TABLEAUX indiquant le mouvement des opérations

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1893.	soldés en 1893.	existant au 31 décembre 1893.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Anvers (Bassins) . . . . .	558	261	67	752	257,250	2,477	165,790
Id. (Centre) . . . . .	9,522	2,713	1,312	10,923	5,482,025	32,728	2,713,644
Id. (Palais) . . . . .	2,225	887	337	2,775	714,341	8,502	667,111
Id. (Place Saint-Jean) . . . . .	2,853	958	365	3,426	885,981	11,061	774,562
Id. (Station) . . . . .	2,296	1,018	416	2,898	811,179	9,852	759,852
Id. Zurenborg . . . . .	789	420	162	1,107	195,009	3,926	183,219
Arendonck . . . . .	569	116	57	628	201,711	1,227	85,751
Rerchem . . . . .	2,454	610	215	2,849	582,111	8,672	470,058
Boom . . . . .	1,747	480	70	2,157	407,044	6,979	363,634
Borgerhout . . . . .	2,345	897	457	2,785	534,578	10,178	509,614
Bornhem . . . . .	212	53	17	248	133,483	255	48,012
Bouchout . . . . .	106	26	4	198	38,198	422	56,937
Bouwel . . . . .	850	127	49	928	430,219	854	155,433
Brasschaet . . . . .	330	132	29	433	161,489	1,095	90,164
Brecht . . . . .	405	43	19	519	151,360	613	72,205
Brochem . . . . .	454	94	25	523	261,488	691	149,763
Calmpthout . . . . .	303	67	13	359	146,141	1,116	58,778
Cappellen . . . . .	647	190	63	774	195,958	2,073	146,809
Contich . . . . .	325	98	42	381	164,500	772	92,150
Deurne . . . . .	326	97	16	407	87,165	814	63,646
Duffel . . . . .	373	102	40	485	218,059	403	115,118
Eeckeren . . . . .	532	147	66	613	136,905	1,790	90,343
Esschen . . . . .	317	65	17	365	148,107	719	81,540
Gheel . . . . .	1,665	215	86	1,794	850,783	1,896	294,067
Hérenthals . . . . .	2,184	281	112	2,353	1,292,547	3,369	478,293
Heyst-op-den-Berg . . . . .	1,622	242	90	1,774	581,421	2,813	234,622
Hoboken . . . . .	582	125	68	637	197,320	1,511	142,143
Hombeek . . . . .	98	42	7	133	29,155	383	24,038
Hoogstraeten . . . . .	1,890	217	77	2,030	904,293	2,253	412,900
Lierre . . . . .	3,486	897	317	4,066	1,859,396	10,765	913,093
Lillo . . . . .	204	75	24	255	31,854	998	25,865
Malines (Centre) . . . . .	4,654	1,384	600	5,339	918,897	20,029	633,745
Id. (Station) . . . . .	3,223	686	308	3,601	535,920	10,378	341,517
Meerhout . . . . .	881	66	46	991	559,544	561	120,186

## sur dépôts d'épargne dans les bureaux de poste.

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACRATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			
78	1	2,791	888	112,588	4	6,802	294,069	4	6,600
11,048	18	64,168	12,750	1,759,816	50	154,766	4,504,104	64	371,800
2,949	5	19,150	3,662	404,707	15	59,744	962,863	20	93,900
2,566	10	45,840	3,654	452,240	15	45,700	1,216,085	20	71,500
3,496	7	8,770	3,868	437,255	16	56,880	1,077,594	25	114,900
371	"	"	1,974	152,075	3	5,584	254,827	5	14,100
"	"	"	270	52,441	"	"	332,528	"	"
2,134	5	6,165	2,802	325,246	10	33,715	771,436	15	78,700
4,255	7	11,549	757	178,855	21	75,771	514,444	35	217,300
2,201	"	11,691	2,547	340,121	15	54,051	715,453	17	86,000
"	"	"	103	45,508	1	1,940	142,465	1	1,900
"	"	"	81	19,125	"	"	99,592	"	"
1,850	"	"	282	105,883	2	7,002	478,197	15	62,000
959	5	10,906	262	61,174	6	8,011	200,565	9	31,500
7,462	5	13,567	192	56,954	19	41,065	166,081	55	227,500
507	3	9,854	205	92,978	7	9,258	322,479	10	22,400
21	1	612	140	45,852	"	"	164,019	"	"
1,050	1	2,048	351	44,452	12	50,202	275,795	11	40,600
1,140	"	"	249	79,450	5	8,071	173,555	6	56,700
"	"	"	192	47,075	"	"	115,389	"	"
102	"	"	157	58,691	6	11,690	305,188	6	16,400
1,417	"	"	294	44,604	4	15,514	171,113	6	51,000
138	1	3,075	127	37,671	1	1,978	163,228	1	1,900
1,922	"	"	754	222,553	11	31,763	917,237	15	92,000
2,352	2	10,214	1,437	439,042	11	23,546	1,562,161	31	84,700
316	"	"	634	138,757	4	11,837	696,270	5	14,500
17	1	1,026	450	100,957	"	"	241,000	"	"
84	"	"	59	7,077	2	4,471	44,288	1	2,800
4,079	5	12,298	820	271,790	26	53,034	1,133,858	53	151,600
7,897	12	26,801	2,777	571,284	37	112,842	2,180,126	75	294,100
"	"	"	207	22,715	"	"	41,665	"	"
2,422	6	20,555	3,793	401,603	14	44,635	1,152,411	26	90,600
876	4	3,788	2,155	198,274	6	8,275	696,567	9	28,800
2,736	4	59,097	280	152,528	6	16,480	576,876	14	56,200

## D'ANVERS.

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				S O L D E S des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Merxem . . . . .	1,224	378	114	1,488	552,559	3,092	227,198
Merxplas. . . . .	506	126	36	596	59,455	1,456	59,709
Moll . . . . .	1,160	267	44	1,583	608,018	1,465	150,576
Niel . . . . .	115	112	9	216	57,077	628	92,554
Oost-Malle . . . . .	1,086	160	51	1,195	400,815	1,559	165,555
Puers. . . . .	1,055	152	67	1,140	895,958	1,098	205,792
Putte . . . . .	739	91	52	773	643,850	468	161,811
Rethy. . . . .	359	64	30	375	526,059	289	85,498
Saint-Amand . . . . .	210	47	17	240	170,474	259	49,164
Saint-Bernard . . . . .	629	134	57	706	225,352	1,310	82,778
Santhoven . . . . .	502	66	15	553	215,964	590	75,294
Stabroeck . . . . .	185	105	17	260	185,310	452	81,106
Thielen . . . . .	739	129	35	853	515,842	819	107,199
Turnhout . . . . .	2,802	466	324	2,944	759,410	7,866	552,883
Vieux-Dieu . . . . .	1000	294	105	1,189	298,475	5,179	148,079
Wavre-Notre-Dame . . . . .	236	61	22	275	290,796	249	80,808
Wavre-Sainte-Catherine. . . . .	109	24	15	118	42,566	157	28,516
Westerloo . . . . .	2,312	329	115	2,528	1,182,670	2,750	371,110
Willebroeck . . . . .	1,505	255	115	1,423	551,048	5,183	256,888
Wilryck . . . . .	480	147	51	576	117,769	1,095	105,548
Wuestwezel. . . . .	127	62	4	185	41,082	492	50,795
Wyneghem. . . . .	856	150	44	922	258,870	1,098	126,077
<b>PROVINCE</b>							
Aerschot . . . . .	2,693	409	187	2,915	1,157,650	3,818	477,868
Anderlecht . . . . .	278	257	60	455	55,584	2,148	108,788
Assche . . . . .	979	228	76	1,151	375,260	1,555	265,094
Auderghem. . . . .	571	129	52	648	92,148	1,517	92,296
Berghem-Sainte-Agathe. . . . .	229	67	28	268	58,614	622	58,491
Bodeghem-Saint-Martin. . . . .	35	13	4	42	17,599	51	11,204
Boitsfort . . . . .	805	208	115	900	208,985	2,225	137,682
Bortmeerbeek . . . . .	414	99	51	482	282,325	315	116,848
Bousval . . . . .	295	44	20	319	172,242	325	53,068
Braine-l'Alleud. . . . .	1,689	142	72	1,759	681,191	2,175	315,307

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes Somme	RÉALISATIONS de fonds publics		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics			Nombre	Capital nominal
	Nombre.	Somme	Nombre	Somme.	Nombre.	Somme.			

**D'ANVERS (SUITE).**

506	2	4,520	857	156,444	2	5,175	465,805	5	18,700
150	"	"	282	54,525	6	8,027	105,128	5	7,800
4,802	9	23,084	405	155,578	16	50,581	719,452	40	166,600
177	1	2,480	95	52,586	5	8,152	116,969	5	8,500
5,765	5	10,802	507	90,545	12	52,255	469,951	40	127,200
1,055	"	"	540	159,760	2	4,095	980,292	16	57,000
1,689	5	5,542	510	164,177	9	27,206	690,047	16	65,600
"	"	"	214	61,440	"	"	558,571	"	"
39	1	1,261	157	58,477	5	5,522	186,415	5	3,700
1,288	"	"	506	84,806	2	5,441	242,288	0	45,200
502	"	"	174	55,522	1	2,064	245,869	2	10,100
"	"	"	80	55,656	"	"	252,506	"	"
1,141	1	5,121	524	122,980	17	50,096	571,240	22	54,100
562	4	18,950	1,540	287,459	5	12,810	785,774	6	12,800
576	"	"	875	112,477	2	1,948	555,881	6	19,700
150	"	"	151	49,455	2	8,860	319,124	2	8,000
198	"	"	29	6,158	"	"	68,560	1	6,600
2,789	6	51,072	958	554,042	8	45,024	1,228,006	9	96,900
1,721	12	27,782	725	215,668	19	45,010	586,509	26	65,400
599	"	"	449	61,402	"	"	167,404	2	11,400
515	"	"	41	24,524	"	"	50,456	2	9,000
287	"	"	582	97,220	1	824	502,175	5	8,800

**DE BRABANT.**

15,458	18	75,045	1,246	466,588	14	54,154	1,255,892	44	445,700
17	1	2,074	475	65,769	1	5,512	106,027	2	1,700
1,012	1	2,071	486	122,605	20	45,179	488,700	18	62,500
140	"	"	592	67,855	"	"	122,550	1	4,000
"	"	"	81	22,256	"	"	78,125	"	"
"	"	"	6	4,251	"	"	25,561	"	"
871	"	"	567	107,075	5	9,870	259,506	4	32,800
135	1	1,050	106	28,908	6	9,262	350,185	6	11,000
157	"	"	114	55,596	5	11,559	185,567	5	14,000
12,280	23	72,209	740	268,987	55	62,248	782,791	95	554,500

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des dépositants au 31 décembre 1893 y compris les Intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Braine-le-Cbâteau . . . . .	980	116	67	1,029	311,094	1,770	148,030
Bruxelles (Centre). . . . .	6,688	2,462	1,235	7,915	1,686,884	22,547	1,369,024
Id. (Est). . . . .	2,660	754	469	2,945	1,134,065	7,450	685,944
Id. (Législatif). . . . .	615	177	106	686	244,191	1,781	131,086
Id. (Luxembourg). . . . .	1,390	429	176	1,645	544,340	3,823	302,024
Id. (Midi) . . . . .	1,470	551	287	1,754	413,346	5,617	539,047
Id. (Nord) . . . . .	1,802	539	334	2,007	401,527	5,749	394,782
Id. (Justice). . . . .	243	93	52	284	68,263	917	59,973
Id. (Chapelle) . . . . .	455	185	81	557	113,198	1,844	98,111
Id. (Flandre) . . . . .	670	198	124	744	194,034	2,109	133,225
Id. (Chancellerie) . . . . .	675	157	91	741	250,342	1,853	134,516
Id. (Taciturne). . . . .	576	237	96	717	186,721	2,088	156,160
Id. (Sud-Ouest) . . . . .	422	146	88	480	139,670	1,476	88,308
Buysingen . . . . .	368	79	45	402	170,239	753	74,343
Capelle-au-Bois. . . . .	424	99	39	484	174,976	1,079	85,025
Chastre-Villeroux . . . . .	599	93	38	654	227,389	675	100,097
Corbeek-Loo . . . . .	568	55	25	400	121,094	677	40,046
Cortenbergh . . . . .	1,291	242	61	1,472	391,669	3,178	194,811
Court-Saint-Étienne . . . . .	683	80	35	728	237,768	969	101,137
Cureghem . . . . .	760	188	61	887	146,781	2,948	156,456
Dieghem . . . . .	234	39	23	248	91,200	478	25,882
Diest . . . . .	1,776	426	215	1,989	807,939	3,888	321,760
Esemael . . . . .	490	64	22	532	115,448	1,436	54,333
Etterbeek . . . . .	2,425	705	552	2,778	512,607	8,748	450,564
Forest (Est). . . . .	507	121	87	541	75,898	1,682	86,335
Gammerages . . . . .	512	104	42	574	230,390	699	117,301
Geet-Belz . . . . .	207	46	13	240	51,674	327	26,826
Genappe . . . . .	1,771	239	123	1,887	748,795	2,566	338,737
Glabbeek-Suerbempde . . . . .	280	43	19	304	105,992	387	44,697
Grand-Leez . . . . .	208	171	4	375	99,171	684	41,070
Grez-Doiceau. . . . .	642	118	31	729	254,920	903	66,025
Haecht . . . . .	361	114	39	456	145,362	506	97,289
Haelen lez-Diest (1) . . . . .	305	92	40	357	119,683	786	74,404
Haeren . . . . .	217	129	35	311	50,827	1,332	37,993

(1) Haelen, sous-perception de Tirlemont (station), a pris la denomination de Haelen-lez-Diest le 15 septembre 1894.

LÉCÉDÉS EN 1894			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes — Somme	RÉALISATIONS de fonds publics		EN ESPÈCES		ACHATS de fonds publics			Nombre	Capital nominal
	Nombre	Somme	Nombre	Somme	Nombre.	Somme			

## DE BRABANT (SUITE).

5,702	14	25,948	435	94,915	16	47,085	558,461	69	187,900
11,555	15	54,286	10,009	946,575	46	140,486	2,155,356	66	428,500
6,385	16	67,962	5,577	438,954	59	91,155	1,265,815	45	197,200
160	"	"	808	95,014	5	8,208	282,528	5	12,500
3,652	7	54,879	1,752	201,884	6	26,480	675,114	15	99,400
2,280	8	6,624	2,325	245,429	11	52,419	499,926	28	88,500
5,661	5	6,050	2,809	278,473	6	15,459	597,568	25	114,000
1,254	1	6,129	429	58,155	"	"	74,757	5	51,400
75	"	"	800	65,894	"	"	145,844	1	2,500
1,241	1	7,137	846	90,645	"	"	226,698	8	52,000
628	"	"	885	108,004	8	10,011	256,441	8	29,500
410	1	2,505	748	91,708	4	5,550	255,452	4	14,700
103	"	"	526	55,083	1	5,506	155,419	5	4,400
"	"	"	162	46,761	1	5,074	202,908	1	5,000
450	"	"	171	55,140	2	5,967	225,225	6	16,800
126	"	"	160	56,390	5	4,968	275,560	5	8,000
357	2	2,066	122	54,076	2	4,115	151,564	6	12,200
395	5	6,479	594	110,495	5	5,645	478,025	4	8,500
346	"	"	222	71,715	1	5,082	286,788	4	14,500
152	"	"	788	76,975	5	18,175	215,548	6	21,400
"	"	"	161	52,242	"	"	87,515	"	"
2,550	1	7,515	1,265	215,292	10	51,751	921,511	20	98,900
1,554	1	5,107	182	59,956	1	15,878	129,976	9	51,100
1,480	19	52,589	2,708	525,557	19	51,518	662,971	16	57,500
"	"	"	545	78,159	"	"	86,060	"	"
209	"	"	191	61,568	5	11,531	287,450	4	15,200
89	"	"	67	6,409	1	824	71,152	1	5,500
3,952	10	11,775	727	248,736	15	44,009	825,048	45	151,100
252	1	2,581	96	27,717	"	"	105,649	2	7,900
122	"	"	68	18,027	"	"	124,214	1	5,500
1,216	"	"	202	44,087	1	5,075	280,176	7	38,100
85	"	"	125	28,127	1	4,111	225,581	1	5,000
381	5	7,758	162	45,708	7	24,666	157,582	6	24,700
"	"	"	149	22,451	"	"	49,451	"	"

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldes en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Hal . . . . .	2,123	471	184	2,410	1,104,056	4,497	620,551
Hamme-Mille . . . . .	622	76	26	672	156,084	725	50,125
Hérent . . . . .	289	60	56	313	118,424	590	53,598
Hoeylaert . . . . .	492	62	44	510	150,844	1,545	116,156
Hougaerde . . . . .	874	157	56	995	372,051	1,080	222,162
Huppaye . . . . .	151	20	11	149	67,051	185	17,070
Incourt . . . . .	277	40	0	317	45,125	464	25,100
Ittre . . . . .	264	79	0	554	70,007	555	44,051
Ixelles . . . . .	1,998	589	211	1,470	406,272	5,744	290,745
Jauche . . . . .	1,207	125	77	1,255	668,914	1,282	194,678
Jette . . . . .	421	178	54	545	105,784	1,518	154,277
Jodoigne . . . . .	1,716	291	95	1,912	605,205	2,610	517,586
Koekelberg . . . . .	488	204	127	565	83,562	5,418	70,282
Laeken . . . . .	628	242	124	746	168,486	5,600	165,565
La Hulpe . . . . .	946	176	101	1,021	571,574	1,756	149,976
Léau . . . . .	775	108	55	850	517,141	1,141	178,492
Lembecq . . . . .	294	120	59	575	122,492	854	45,797
Lennick-Saint-Quentin . . . . .	599	158	41	696	530,584	650	154,960
Lillois . . . . .	295	41	19	317	96,550	580	55,141
Londerzeel . . . . .	535	75	16	592	247,855	475	96,855
Loth . . . . .	370	81	54	417	159,044	967	51,462
Louvain (Centre) . . . . .	3,504	867	455	5,916	1,424,691	7,877	774,598
Id. (Station) . . . . .	1,486	344	181	1,649	564,696	5,257	551,920
Lubbeek . . . . .	209	42	17	254	149,444	185	44,415
Malderen . . . . .	246	47	11	282	147,851	328	65,079
Marbais . . . . .	675	74	36	713	229,574	1,100	153,072
Merchtem . . . . .	611	126	61	676	427,759	710	154,572
Molenbeek . . . . .	365	216	48	551	102,492	1,918	115,787
Mont-Saint-Guibert . . . . .	958	155	26	1,065	505,659	1,019	128,911
Montaigu . . . . .	247	65	21	289	80,042	559	29,179
Nivelles . . . . .	1,661	445	127	1,977	556,468	4,761	273,282
Noville-Taviers . . . . .	143	26	8	161	41,152	184	18,274
Opwyck . . . . .	345	100	28	417	163,021	661	87,040
Orp . . . . .	259	58	15	264	74,256	555	46,646
Ottignies . . . . .	1,178	188	49	1,517	406,967	1,020	149,706

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	REVISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal
	Nombre	Somme.	Nombre	Somme.	Nombre	Somme.			

## DE BRABANT (SUITE).

6,554	11	36,176	1,544	401,280	55	78,864	1,521,542	40	224,000
50	»	»	121	19,627	»	»	179,502	1	1,000
173	2	1,142	170	52,187	»	»	142,154	2	4,400
»	»	»	491	105,451	»	»	145,036	»	»
5,616	19	48,590	357	164,540	10	84,727	421,836	47	173,500
63	»	»	59	7,301	»	»	76,872	1	2,100
»	»	»	122	20,712	»	»	56,750	»	»
»	»	»	69	14,556	»	»	101,555	»	»
975	4	8,294	1,082	195,056	10	18,755	505,826	16	45,100
3,042	2	9,578	556	141,658	0	28,557	725,802	27	120,400
1,617	2	5,457	404	75,679	8	59,585	155,820	7	65,400
5,622	8	10,422	764	228,710	24	65,165	790,452	49	199,800
157	»	»	478	64,456	2	10,542	95,575	5	27,200
741	1	5,141	847	145,296	1	4,125	210,540	4	20,800
2,007	2	2,064	558	97,918	11	58,116	397,159	26	76,200
120	»	»	456	128,468	1	4,129	571,129	2	6,000
»	»	»	141	41,546	»	»	150,910	»	»
226	»	»	244	95,667	»	»	405,860	2	6,800
1,257	1	1,960	96	58,587	2	5,150	90,165	10	40,200
75	»	»	195	49,954	1	1,535	505,768	5	4,000
»	»	»	157	54,202	»	»	144,115	»	»
1,815	6	2,805	5,155	555,452	9	25,857	1,672,054	18	74,400
782	4	2,265	1,015	205,555	5	10,188	725,556	7	21,000
226	2	5,185	119	55,275	7	8,778	156,865	5	9,200
408	1	5,609	111	55,339	5	5,057	187,987	4	9,700
7,841	17	35,421	567	107,061	54	77,758	254,536	68	257,700
84	»	»	560	95,206	»	»	497,204	1	4,800
429	1	5,005	755	88,466	8	16,716	156,052	4	18,800
2,284	4	7,048	252	72,870	18	50,847	325,151	25	100,200
71	»	»	127	18,564	»	»	97,095	1	4,100
5,552	14	32,520	815	154,121	55	61,375	457,591	45	164,000
»	»	»	18	7,055	»	»	55,551	»	»
»	»	»	170	56,262	»	»	221,178	»	»
»	»	»	58	21,769	1	1,025	101,256	1	1,000
1,550	1	5,109	411	91,702	10	11,140	475,592	14	42,500

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant ou 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant ou 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Overyssche . . . . .	1,040	224	78	1,195	321,951	2,822	222,755
Perwez . . . . .	1,041	116	65	1,092	404,756	1,152	152,600
Rebecq-Village . . . . .	903	84	58	929	345,571	1,061	155,284
Rhode-Saint-Genèse . . . . .	552	85	18	599	157,506	492	77,656
Rixensart . . . . .	254	55	10	257	97,871	259	50,421
Ruysbroeck . . . . .	427	119	58	508	115,550	1,250	80,827
Saintes . . . . .	368	58	27	599	202,952	490	88,518
Saint-Gilles (Bruxelles). (Chaussée Charleroi) (1) . . . . .	1,527	588	205	1,710	665,493	4,242	457,588
Saint-Gilles (Monnaie) . . . . .	1,045	578	201	1,222	526,782	5,522	225,742
Saint-Josse-ten-Noode (Rue de l'Astronomie) . . . . .	923	221	151	1,015	352,972	2,572	242,450
Saint-Josse-ten-Noode (Rue de Liedekerke) . . . . .	245	211	74	582	56,158	1,797	88,266
Sart-Dames-Avelines . . . . .	326	47	51	542	152,664	445	54,101
Saventhem . . . . .	699	162	85	778	217,560	2,164	155,544
Schaerbeek (Bruxelles) . . . . .	1,220	451	151	1,540	401,760	5,986	518,942
Id. (Deux-Ponts) . . . . .	522	184	102	604	157,295	1,627	124,857
Sichem lez-Diest . . . . .	467	74	28	515	106,665	1,209	57,165
Ternath . . . . .	517	85	58	562	168,658	589	77,255
Tervueren . . . . .	950	202	72	1,060	568,078	1,907	198,019
Tirlemont (Centre) . . . . .	76	95	15	158	24,784	1,059	52,402
Id. (Station) . . . . .	1,220	255	159	1,545	125,212	2,059	48,451
Tubize . . . . .	1,282	169	75	1,576	594,983	1,929	172,758
Uccle . . . . .	1,157	576	120	1,595	337,228	5,221	225,518
Velthem . . . . .	506	35	18	521	102,929	277	59,679
Vertryck . . . . .	551	72	14	409	151,127	560	51,750
Villers-la-Ville . . . . .	595	35	18	610	205,434	570	84,816
Vilvorde . . . . .	1,790	555	171	1,974	596,499	4,558	527,078
Virginal . . . . .	541	41	16	566	171,545	407	65,945
Waterloo . . . . .	709	80	45	746	295,065	845	142,356
Wavre . . . . .	1,735	296	121	1,910	388,806	5,814	189,478
Weerde . . . . .	196	101	8	289	88,079	581	65,511
Weert-Saint-Georges . . . . .	499	65	26	527	221,021	461	75,608
Wespelaer . . . . .	412	75	21	466	275,505	510	110,927
Winghe-Saint-Georges . . . . .	618	95	10	703	227,798	698	107,917
Woluwe-Saint-Lambert . . . . .	576	101	71	609	121,120	1,926	88,742
Wolverthem . . . . .	248	38	12	274	142,271	305	59,409

(1) La perception de Saint-Gilles (Bruxelles) a pris la dénomination de Saint-Gilles (Bruxelles, chaussée de Charleroi) le 31 août 1894.

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## DE BRABANT (SUITE).

6,313	12	23,277	541	155,194	32	90,325	565,849	57	236,500
2,020	1	510	378	154,021	3	5,516	402,066	15	72,100
2,224	2	10,554	512	117,245	8	14,010	569,515	18	65,500
103	•	•	144	51,420	2	2,042	206,054	3	5,100
135	1	4,601	81	17,047	•	•	112,370	•	•
•	•	•	205	30,720	•	•	158,406	•	•
684	1	4,123	144	60,919	1	1,025	238,785	4	20,100
5,596	5	21,531	1,627	502,071	17	57,488	806,215	22	145,100
1,015	1	2,049	1,724	191,156	2	1,542	378,644	11	32,400
2,105	6	11,955	1,136	168,074	5	22,274	420,562	13	75,100
165	•	•	528	55,321	•	•	91,411	1	5,500
73	•	•	99	37,065	•	•	148,871	2	2,100
•	•	•	510	80,605	1	5,101	279,015	1	5,000
816	5	8,965	1,749	225,868	9	20,081	522,576	10	32,600
377	5	2,490	748	87,098	1	1,045	216,596	5	11,600
1,156	7	20,532	185	50,754	5	22,679	106,192	7	28,500
585	•	•	194	39,457	2	5,090	212,556	4	14,000
5,077	11	5,788	422	120,528	6	6,599	459,866	45	88,500
353	•	•	254	20,533	1	5,154	51,979	5	17,900
673	1	105	569	37,525	•	•	149,694	6	11,700
3,512	4	4,052	657	155,125	7	8,507	624,763	24	107,400
1,602	5	10,647	872	154,022	4	12,077	425,841	9	46,400
127	1	2,566	90	28,244	•	•	120,103	1	5,000
•	•	•	96	22,214	•	•	165,593	•	•
5,135	6	20,662	241	58,798	16	38,679	214,807	47	163,400
2,588	1	1,021	1,600	240,280	19	50,509	687,762	12	96,700
2,054	1	2,562	148	54,517	5	16,052	192,142	15	74,800
2,738	5	9,772	438	120,110	6	12,755	325,994	23	85,500
266	3	9,790	856	126,950	5	12,768	458,801	4	10,500
150	•	•	58	21,910	3	6,177	121,275	4	9,000
169	•	•	114	41,691	•	•	281,150	2	5,200
352	1	4,127	118	61,420	1	5,080	527,689	3	11,500
630	1	5,060	205	50,152	7	20,747	282,490	11	55,200
17	•	•	481	51,451	•	•	162,966	1	500
•	•	•	154	35,271	•	•	172,980	•	•

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1895 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE DE LA</b>							
Adinkerke . . . . .	122	50	19	142	55,663	262	54,250
Aerseele . . . . .	524	74	41	537	229,086	320	76,504
Alveringhen . . . . .	518	54	53	550	569,701	424	186,456
Anseghem . . . . .	876	105	69	910	451,915	746	115,527
Ardoye . . . . .	770	170	54	886	601,115	957	505,854
Avelghem . . . . .	1,007	156	85	1,058	477,508	1,202	167,378
Beernein . . . . .	982	262	91	1,155	528,051	1,414	121,935
Blankenberghe . . . . .	1,264	222	80	1,406	455,485	2,715	228,811
Bruges (Centre) . . . . .	5,588	791	506	5,795	951,685	8,253	504,670
Id. (Station) . . . . .	875	218	85	1,006	195,498	2,587	140,642
Comines . . . . .	933	150	47	1,016	722,195	1,109	286,814
Cortemarck . . . . .	958	125	47	1,016	869,116	843	268,857
Courtrai . . . . .	1,013	570	195	2,088	505,409	4,115	522,682
Deerlyck . . . . .	501	91	51	541	198,641	2,748	75,275
Desselghem . . . . .	507	66	28	545	218,915	444	69,404
Dixmude . . . . .	2,555	424	188	2,791	1,557,022	5,526	729,258
Dottignies . . . . .	491	118	54	575	520,988	856	155,205
Eerneghem . . . . .	568	79	42	605	458,588	466	154,081
Eessen . . . . .	505	45	50	520	154,870	580	61,279
Elverdinghe . . . . .	256	50	26	269	120,861	419	56,410
Furnes . . . . .	429	94	28	493	202,572	705	105,159
Ghistelles . . . . .	859	95	65	891	884,194	884	247,709
Gits . . . . .	168	56	8	196	106,267	207	55,296
Harlebeke . . . . .	766	223	104	890	429,487	1,528	167,049
Heule . . . . .	151	55	18	186	16,667	460	21,967
Heyst sur-Mer . . . . .	261	50	26	285	126,449	454	47,422
Hooghlede . . . . .	504	98	52	570	418,865	547	206,522
Ichteghem . . . . .	697	102	55	746	702,068	876	235,141
Ingelmunster . . . . .	812	74	58	848	841,064	690	282,501
Iseghem . . . . .	1,070	132	81	1,171	954,649	2,100	419,760
Jabbeke . . . . .	594	70	29	435	181,058	495	56,982
Knoeke (1) . . . . .	•	86	10	76	•	175	40,195
Langemark . . . . .	686	128	56	778	569,208	772	257,502
Lauwe (2) . . . . .	•	102	2	100	•	125	14,848
Lendeledé . . . . .	588	78	31	435	527,288	431	120,562

(1) Knoeke, bureau dépôt relai, est passé sous-perception de Bruges-Station, le 16 janvier 1894.

(2) La sous-perception de Lauwe, dépendant du bureau de Courtrai, est entrée en activité le 30 juillet 1894.

EFFECTUÉS EN 1894			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			au 31 décembre 1894.	
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme		Nombre.	Capital nominal

**FLANDRE OCCIDENTALE.**

220	1	2,070	72	20,554	1	3,084	62,519	2	11,000
750	1	1,543	258	63,188	6	15,828	240,972	11	34,100
8,777	17	77,658	589	215,063	21	75,869	369,555	51	254,500
1,042	•	•	253	87,917	3	7,480	482,122	17	58,000
3,769	3	7,818	573	220,445	26	74,157	646,200	29	147,000
577	1	3,068	376	112,142	8	8,219	558,051	9	18,900
558	1	2,040	202	74,495	2	7,190	582,281	7	23,100
2,695	8	40,960	694	223,511	16	58,794	465,389	22	87,500
5,182	8	13,090	2,724	331,480	9	22,661	1,156,574	56	104,500
1,040	2	1,448	629	83,974	4	17,556	245,058	6	41,500
1,559	•	•	356	172,547	4	31,852	829,651	9	69,400
3,841	8	19,612	475	229,251	20	87,967	872,900	47	164,000
5,344	2	9,229	1,099	188,659	7	19,074	649,002	16	110,800
636	•	•	245	54,814	1	1,854	241,340	8	22,100
183	•	•	201	109,702	1	2,684	183,302	3	6,100
12,783	47	110,460	1,588	594,560	79	254,904	1,437,771	123	475,700
240	2	4,130	504	82,938	1	3,097	384,001	3	5,000
963	3	5,845	375	168,291	6	21,673	599,298	11	35,500
140	•	•	160	30,051	1	2,874	155,246	3	7,800
683	•	•	94	39,357	3	13,651	119,851	8	32,500
1,044	2	4,362	508	86,568	6	14,159	216,128	10	37,000
7,152	9	32,985	508	265,809	16	55,393	886,071	55	242,400
902	•	•	80	27,380	5	11,345	125,449	6	33,300
567	•	•	404	166,061	2	7,029	443,652	5	20,500
17	•	•	100	21,401	•	•	25,034	1	1,000
72	•	•	227	51,098	2	5,525	124,229	4	7,400
9,955	19	43,879	476	198,102	37	85,496	419,070	86	319,400
6,245	7	16,923	456	188,818	28	66,821	712,626	54	220,400
8,028	18	52,927	504	288,539	31	112,554	841,799	48	275,600
4,538	8	27,559	940	380,985	15	46,740	1,005,584	29	131,600
•	•	•	164	40,386	•	•	202,955	•	•
•	•	•	34	10,821	1	3,065	37,956	1	3,000
5,120	13	35,429	394	180,849	23	86,100	593,216	52	181,400
•	•	•	17	4,017	•	•	19,129	1	2,500
1,594	2	9,569	348	117,096	3	9,685	336,828	12	58,700

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1895 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE DE LA</b>							
Lichtervelde . . . . .	1,128	97	60	1,105	923,150	1,180	481,186
Loo . . . . .	568	54	28	594	313,853	296	123,905
Menin . . . . .	2,854	489	264	3,079	1,840,945	4,350	670,441
Merckem . . . . .	504	54	52	526	249,586	327	115,592
Messines . . . . .	1,255	150	65	1,540	852,401	1,804	409,298
Meulebeke . . . . .	968	223	69	1,122	878,722	1,579	574,823
Middelkerke . . . . .	176	34	9	201	91,795	234	62,031
Moen-Heestert . . . . .	436	64	20	480	171,048	479	56,933
Moerkerke . . . . .	171	56	8	199	153,757	117	54,046
Moorseele . . . . .	701	131	22	810	564,105	758	186,899
Moorslede . . . . .	596	94	29	661	624,131	926	251,307
Mouscron . . . . .	2,613	433	209	2,837	1,021,865	4,056	677,560
Neuve-Église . . . . .	859	98	35	922	516,575	890	216,790
Nieuport . . . . .	1,609	175	148	1,656	655,714	2,532	515,102
Oedelem . . . . .	552	79	39	592	402,596	464	157,033
Oostcamp . . . . .	818	76	44	850	405,284	743	143,539
Oost-Roosebeke . . . . .	686	77	42	721	515,439	675	153,610
Oost-Vleteren . . . . .	1,264	168	85	1,349	432,058	1,336	250,195
Ostende (Centre) . . . . .	2,213	559	228	2,544	794,502	5,435	444,410
Id. (Station) . . . . .	338	101	49	390	86,855	1,122	45,650
Oudenbourg . . . . .	465	52	12	505	181,491	555	66,686
Paeschendaale . . . . .	566	77	45	598	336,796	585	166,298
Pitthem . . . . .	498	98	29	567	399,868	684	158,933
Ploegsteert . . . . .	450	69	30	489	350,177	371	107,230
Poperinghe . . . . .	1,759	310	105	1,964	1,111,943	2,544	592,886
Roulers . . . . .	2,293	695	353	2,635	829,438	6,902	398,663
Rousbrugge . . . . .	886	123	59	950	605,678	816	261,128
Ruddervoorde . . . . .	516	62	30	548	336,186	545	107,767
Rumbeke . . . . .	520	99	44	575	531,181	582	176,794
Ruyssede . . . . .	393	93	61	425	289,057	493	106,455
Saint-Genois . . . . .	538	203	52	689	196,765	1,701	86,621
Staden . . . . .	668	87	38	717	431,657	601	229,783
Sweveghem . . . . .	303	63	18	348	180,992	584	70,040
Sweezele . . . . .	744	108	83	769	476,978	1,385	178,290
Thielt . . . . .	825	151	110	866	357,238	2,389	193,131

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal
	Nombre	Somme.	Nombre	Somme.	Nombre.	Somme.			

## FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

8,666	15	46,544	688	440,215	46	111,748	942,073	82	314,500
1,118	2	5,474	184	81,937	4	15,339	345,376	15	49,400
13,088	21	42,314	2,070	588,776	33	76,120	1,958,891	94	409,000
4,202	4	6,477	218	73,621	12	31,198	277,443	31	145,300
13,753	21	46,714	580	340,424	30	100,524	912,461	90	465,700
4,959	14	41,762	670	327,387	18	46,159	948,189	48	145,100
447	"	"	132	39,584	3	10,820	106,811	5	16,000
45	"	"	150	38,958	"	"	207,042	4	8,000
90	"	"	65	39,645	1	6,136	169,315	1	6,000
5,332	10	27,222	460	185,105	20	44,087	572,785	42	189,500
8,278	6	19,392	340	188,385	29	89,115	631,504	50	209,300
11,895	19	47,406	1,420	435,440	42	84,229	1,892,811	100	377,800
12,612	18	67,298	371	147,805	26	77,856	558,977	73	409,200
11,605	37	86,130	870	310,678	37	110,860	680,631	95	365,600
5,522	8	21,513	318	121,004	22	36,229	425,498	42	112,900
1,920	5	10,536	344	122,578	11	19,833	432,075	18	67,000
3,711	6	12,426	369	158,674	1	4,325	527,925	21	104,400
8,202	40	64,836	409	161,108	95	180,505	463,882	127	301,800
2,362	3	8,963	2,260	384,137	9	21,426	851,216	23	94,300
173	1	4,096	381	35,539	5	2,914	94,357	3	5,900
1,185	"	"	145	41,660	2	7,169	198,599	5	41,700
7,310	19	33,983	275	133,544	20	38,471	364,545	70	210,100
2,184	6	15,111	312	133,662	15	26,638	416,313	23	78,600
3,145	7	21,181	251	98,359	33	64,190	345,097	39	123,600
6,667	14	47,430	1,048	498,346	38	77,344	1,233,889	57	200,700
1,598	5	13,364	1,472	266,453	14	44,714	971,277	16	70,700
8,455	11	53,502	422	227,940	30	84,305	636,655	33	252,100
736	4	12,339	264	85,271	8	13,278	339,609	10	23,700
2,475	6	8,212	316	164,928	16	33,923	528,954	23	98,000
15	1	1,447	287	82,041	"	"	314,089	1	500
1,085	3	9,261	366	46,008	7	12,414	228,308	7	33,000
3,745	7	22,079	349	177,602	13	53,974	461,691	31	137,600
140	"	"	167	50,194	"	"	207,981	1	4,000
541	2	3,075	444	149,361	3	6,353	511,208	11	22,400
1,542	6	19,824	321	139,830	11	38,463	411,586	17	61,000

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894	solés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE DE LA</b>							
Thourout . . . . .	1,482	186	98	1,570	927,999	1,594	406,829
Vichte . . . . .	515	49	16	546	264,850	285	84,765
Vlamertinghe . . . . .	487	66	28	525	278,180	650	76,104
Wacken . . . . .	529	71	25	575	265,512	494	158,448
Wæreghem. . . . .	1,210	160	121	1,249	597,935	1,610	186,496
Warneton . . . . .	601	78	54	715	545,509	884	195,804
Watou. . . . .	480	85	27	556	598,604	485	146,641
Wervicq . . . . .	1,045	145	58	1,150	715,491	1,487	311,510
Westcapelle . . . . .	501	55	65	271	166,059	275	76,151
Wevelghem. . . . .	1,540	147	151	1,556	1,635,675	1,541	699,958
Wulveringhem . . . . .	596	76	49	625	479,775	460	177,865
Wynzene . . . . .	975	104	69	1,010	985,724	766	314,675
Ypres. . . . .	5,785	595	270	4,108	1,059,586	7,567	492,596
Zedelghem . . . . .	585	95	57	641	291,456	517	96,275
<b>PROVINCE DE LA</b>							
Adegem . . . . .	478	55	12	519	268,475	568	97,252
Aeltre . . . . .	444	71	40	475	245,651	520	66,564
Alost . . . . .	2,518	580	215	2,685	918,599	6,278	452,788
Assenede. . . . .	922	154	65	991	629,228	1,597	285,062
Audegem. . . . .	227	46	7	266	158,268	485	50,885
Audenarde . . . . .	1,454	555	101	1,886	417,725	4,490	222,128
Baesrode . . . . .	557	74	59	372	95,250	1,115	56,928
Basel . . . . .	257	29	22	264	186,555	196	52,125
Bassevelde . . . . .	505	57	18	344	157,481	568	48,564
Belcele . . . . .	449	105	42	512	195,505	825	95,350
Bellem . . . . .	182	98	19	261	75,162	698	18,055
Berchem . . . . .	816	220	58	978	329,951	1,475	157,665
Berlaere . . . . .	597	61	30	428	265,551	574	74,864
Beveren . . . . .	729	315	69	975	298,799	1,512	161,560
Boucle-Saint-Denis (Nederzwalme).	555	194	45	706	209,674	1,017	91,604
Buggenhout . . . . .	267	56	6	257	108,407	207	27,109
Burst . . . . .	555	81	17	397	95,155	708	76,968
Calcken . . . . .	456	156	59	555	212,450	691	127,945
Calloo. . . . .	244	60	25	279	80,219	475	58,970

EFFECTUÉS EN 1891.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894				SOLDES des comptes des dépôts au 31 décembre 1891 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.			

**FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).**

19,842	25	96,328	926	388,508	54	178,627	936,126	101	605,900
15	"	"	158	45,405	"	"	310,014	1	500
658	"	"	243	68,277	2	11,544	276,565	4	22,500
2,888	4	32,561	520	115,229	4	17,462	286,600	16	66,300
1,110	1	507	680	150,985	1	2,067	647,911	10	54,500
9,157	10	50,061	594	214,824	25	74,227	525,000	55	289,500
3,048	1	5,184	224	97,000	9	28,325	457,501	17	114,900
7,176	11	50,852	620	250,845	27	120,492	751,476	45	264,200
1,973	5	6,598	168	53,251	10	29,892	166,045	20	72,800
11,957	40	154,340	1,586	1,212,586	43	125,925	1,209,202	96	568,700
2,865	5	16,560	365	152,024	16	28,524	492,375	28	92,500
5,245	12	58,570	548	266,663	38	85,599	1,041,709	58	195,400
5,290	9	52,122	1,707	345,051	21	95,562	1,189,056	48	177,800
579	1	855	248	95,782	6	6,066	501,056	7	22,500

**FLANDRE ORIENTALE.**

5,952	9	50,774	252	64,486	9	45,992	299,832	28	124,500
642	5	8,776	235	45,755	5	7,034	276,576	8	22,600
2,900	1	8,291	1,274	256,675	16	51,855	1,112,720	22	80,600
8,565	12	56,769	565	206,024	40	95,770	674,477	68	305,100
"	"	"	87	23,455	"	"	190,561	"	"
1,019	5	5,568	752	118,690	6	8,825	555,881	11	29,600
240	"	"	212	50,142	2	12,265	114,069	5	14,000
1,459	"	"	128	24,299	2	7,175	208,570	15	49,500
917	2	5,160	87	22,456	6	11,590	165,820	12	35,000
60	"	"	265	55,060	"	"	240,888	1	2,000
"	"	"	79	12,786	"	"	84,462	"	"
1,794	5	9,826	275	85,690	9	24,095	411,515	18	61,100
665	"	"	208	54,266	5	14,474	279,917	7	24,100
1,153	2	3,072	424	104,106	2	18,881	567,092	9	46,200
"	"	"	164	40,046	"	"	276,072	"	"
"	"	"	71	15,182	"	"	124,587	"	"
317	"	"	84	18,058	"	"	152,853	4	9,700
160	"	"	267	56,808	2	3,107	291,917	4	8,000
"	"	"	503	19,679	"	"	104,610	"	"

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant ou 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme
<b>PROVINCE DE LA</b>							
Caprycke. . . . .	651	82	24	689	425,576	482	191,528
Cruybeke. . . . .	270	61	25	506	157,593	475	45,246
Cruyshautem . . . . .	1,408	190	93	1,505	1,168,510	1,074	403,869
Denderleeuw . . . . .	1,415	292	45	1,660	569,815	5,878	165,717
Deurle. . . . .	510	76	56	550	86,168	1,116	29,986
Deynze . . . . .	1,086	288	114	1,260	519,559	1,870	506,910
Doel . . . . .	155	55	16	172	70,854	414	51,052
Eecloo. . . . .	2,564	415	158	2,859	889,999	6,156	429,561
Erembodegem . . . . .	460	102	51	551	140,240	1,654	69,488
Erpe-Meire . . . . .	411	155	18	546	146,745	1,282	81,157
Estvelde . . . . .	606	89	44	651	581,927	622	128,115
Evergem. . . . .	659	115	58	714	552,654	746	210,458
Exaerde . . . . .	562	46	12	596	201,258	510	85,494
Eyne . . . . .	567	79	8	458	158,289	902	67,585
Gand (Boucherie) . . . . .	1,512	605	577	1,740	559,554	6,769	341,027
Id. (Centre) . . . . .	4,129	1,244	541	4,852	1,149,906	12,165	786,555
Id. (Faubourg de Bruges) . . . . .	925	505	171	1,057	275,479	5,029	164,829
Id. (Faubourg de Courtrai) . . . . .	820	275	121	974	145,549	2,906	91,514
Id. (Porte d'Anvers) . . . . .	1,166	480	274	1,572	422,599	4,550	247,065
Id. (Saint-Sauveur) . . . . .	922	521	248	995	215,357	5,841	151,551
Id. (Station) . . . . .	1,144	417	196	1,565	351,525	5,966	275,277
Gavere . . . . .	505	156	28	611	158,650	705	78,149
Gentbrugge. . . . .	165	82	18	227	56,506	1,189	14,145
Grammont . . . . .	1,951	509	165	2,295	402,082	4,560	272,491
Gyseghem . . . . .	464	141	18	587	255,997	895	99,296
Haeltert . . . . .	480	190	45	627	244,419	791	111,666
Hamme . . . . .	1,077	206	60	1,225	426,565	2,461	204,249
Hansbeke . . . . .	212	27	21	218	144,451	128	59,661
Herzele . . . . .	594	148	54	688	217,216	959	125,120
Hoorebeke-Sainte-Marie. . . . .	187	67	14	240	56,647	464	48,712
Idegem . . . . .	455	111	59	507	102,651	1,175	51,949
Kieldrecht . . . . .	204	48	21	251	194,016	250	73,472
Knesselaere. . . . .	545	81	51	595	257,228	560	89,586
Landegem . . . . .	445	84	55	492	115,086	727	51,087
La Pinte. . . . .	180	40	10	210	67,772	823	45,857
Lebbeke . . . . .	582	98	56	444	128,632	872	79,706

EFFECTUÉS EN 1894.		REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.		CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES		ACHATS de fonds publics.		Nombre.	Capital nominal.	
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

3,344	2	6,138	289	85,200	10	40,478	511,817	54	114,000
"	"	"	250	34,509	"	"	185,099	"	"
7,499	11	21,581	548	215,855	54	110,524	1,510,689	70	291,800
1,491	2	5,350	459	71,718	19	46,524	445,671	21	60,500
"	"	"	123	9,726	"	"	108,546	"	"
6,185	26	54,547	740	266,602	55	89,717	588,731	73	235,000
"	"	"	59	21,737	"	"	84,481	"	"
15,582	28	41,600	1,195	258,566	49	144,962	994,550	116	551,800
90	"	"	241	31,625	2	5,086	178,598	2	3,000
1,422	1	2,583	172	38,404	2	8,724	103,810	7	42,000
1,150	2	4,613	319	105,558	0	15,913	402,208	14	44,900
1,658	2	5,580	646	185,194	4	15,507	562,625	19	59,600
3,028	7	33,966	140	51,872	16	33,408	235,552	26	87,500
"	"	"	168	51,862	"	"	165,180	"	"
1,461	1	2,678	1,751	185,558	5	22,275	480,419	7	52,700
7,632	9	20,349	4,752	515,536	48	150,394	1,448,594	58	285,700
1,858	1	16,378	1,009	103,865	2	7,216	345,375	7	46,800
385	2	4,126	895	69,514	6	12,574	152,125	6	21,100
2,699	6	17,687	1,458	195,586	3	10,268	500,712	13	79,000
705	1	2,071	1,028	86,763	5	12,905	278,026	6	25,700
2,277	5	22,067	1,205	153,516	12	50,719	461,479	15	69,000
327	2	2,055	152	35,180	3	8,190	205,556	3	9,000
"	"	"	101	10,269	"	"	41,514	"	"
1,016	1	105	713	136,215	8	22,588	550,895	9	37,100
824	"	"	160	29,480	1	1,025	511,555	9	25,000
658	1	2,597	251	61,845	6	9,810	296,318	6	25,500
1,834	2	6,166	591	134,258	6	19,640	495,207	13	69,900
353	"	"	88	21,745	3	7,713	159,644	5	15,600
738	"	"	220	45,552	7	24,642	276,651	11	41,200
"	"	"	61	26,987	"	"	89,889	"	"
354	"	"	125	20,550	1	2,067	137,322	4	12,800
576	4	7,391	124	47,643	3	7,157	225,517	8	17,800
26	1	1,553	205	67,987	"	"	289,451	"	"
56	"	"	121	27,628	"	"	145,924	2	1,600
770	1	1,640	76	27,169	1	4,092	88,502	13	24,400
969	3	6,916	155	29,784	8	36,146	151,331	9	52,700

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				S O L D E S des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les Intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE DE LA</b>							
Lede . . . . .	472	97	30	530	221,270	1,139	94,404
Ledeberg. . . . .	1,143	375	153	1,565	518,641	3,711	228,433
Lierde-Sainte-Marie . . . . .	398	113	35	476	156,142	518	62,178
Lokeren . . . . .	400	191	44	547	211,661	1,413	166,237
Loo-Christy . . . . .	431	110	58	485	323,859	536	178,992
Loo-ten-Hulle . . . . .	545	88	31	402	194,798	710	83,117
Lovendegem . . . . .	246	64	17	293	100,738	836	42,074
Machelen. . . . .	161	25	12	174	91,732	169	28,923
Maldegem . . . . .	971	172	43	1,100	665,368	1,377	250,146
Meirelbeke . . . . .	799	172	105	866	79,284	3,167	47,986
Melle . . . . .	451	73	25	481	109,803	626	39,960
Moerbeke . . . . .	612	211	49	774	226,215	1,793	114,659
Moorsel . . . . .	186	88	10	264	100,140	413	55,176
Moortzeele . . . . .	339	104	20	443	91,613	834	62,178
Nazareth. . . . .	865	141	44	962	687,898	712	244,924
Neder-Brakel . . . . .	1,158	254	35	1377	532,323	1,733	237,136
Nevele . . . . .	406	90	37	439	202,840	395	126,933
Ninove . . . . .	1,893	639	203	2329	834,674	6,172	483,807
Olsene. . . . .	667	101	26	742	437,303	612	193,832
Oordegem . . . . .	191	58	11	238	97,014	272	67,649
Oostacker . . . . .	171	104	29	246	85,474	373	77,154
Oosterzeele . . . . .	548	177	29	696	176,455	1,108	81,710
Peteghem. . . . .	219	44	12	251	103,070	315	56,401
Quatrech. . . . .	40	11	1	50	33,080	113	12,338
Renaix . . . . .	1,635	401	99	1,937	612,360	3,132	342,753
Rooborst. . . . .	102	29	8	123	58,048	130	40,631
Rupelmonde . . . . .	527	87	44	570	218,078	1,731	111,771
Saint-Denis-Westrem . . . . .	145	44	23	166	66,332	178	34,818
Saint-Gilles-Waes. . . . .	608	126	69	663	278,194	769	134,189
Saint-Laurent . . . . .	377	92	32	417	382,705	542	114,112
Saint-Nicolas . . . . .	1,977	530	227	2,380	833,330	3,422	334,133
Santhegen . . . . .	244	33	17	282	37,410	673	42,180
Scheldewindeke . . . . .	493	187	39	643	146,464	1,202	84,730
Schellebelle . . . . .	237	42	20	259	91,120	281	33,943
Selzaete . . . . .	833	304	97	1,037	273,197	3,312	140,466

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

1,415	•	•	214	48,058	2	3,009	268,587	6	45,500
1,450	1	4,129	1,055	156,939	12	24,582	410,459	11	49,700
•	•	•	158	59,759	•	•	170,353	•	•
2,749	8	55,454	413	181,528	22	47,906	254,291	21	98,800
5,867	15	29,883	547	115,486	10	26,245	385,854	41	167,500
180	•	•	184	55,960	2	6,082	245,551	4	11,900
601	1	5,158	155	37,211	2	6,706	112,631	5	18,500
120	3	6,199	55	25,011	1	102	107,834	1	600
2,895	1	2,060	497	152,076	8	15,293	769,372	30	99,000
20	•	•	557	23,245	•	•	107,004	2	900
•	•	•	150	19,524	•	•	132,841	•	•
1,045	4	4,639	500	56,580	7	12,600	276,627	9	54,400
318	2	2,088	76	21,884	1	2,047	154,978	3	9,600
347	1	4,115	126	20,548	2	7,170	129,397	4	15,000
1,514	2	5,818	651	149,405	11	23,776	785,003	16	52,600
4,507	8	10,642	454	155,995	24	68,792	603,537	45	169,400
2,914	4	9,214	204	54,610	7	21,645	268,916	28	97,900
2,682	1	2,575	1,041	265,509	22	58,912	1,015,465	16	107,400
2,733	4	11,362	285	118,261	5	24,824	534,928	23	98,700
175	•	•	75	12,420	5	9,304	140,791	4	9,000
31	3	2,999	160	30,557	•	•	141,556	•	•
•	•	•	250	55,132	•	•	227,224	•	•
•	•	•	92	27,317	•	•	132,138	•	•
163	•	•	6	709	1	3,156	42,815	1	5,000
1,249	4	12,854	671	149,706	8	21,014	852,681	16	43,600
60	•	•	47	16,876	•	•	80,784	1	2,000
555	•	•	556	91,292	3	5,141	237,413	7	22,000
215	•	•	43	14,051	1	3,111	85,373	2	5,400
239	•	•	382	85,052	4	8,465	550,995	6	10,200
3,950	12	34,955	252	104,594	12	31,536	404,708	34	109,500
2,225	2	9,250	1,661	363,710	7	20,455	1,029,290	15	46,800
•	•	•	78	4,754	•	•	79,534	•	•
70	•	•	155	30,134	•	•	206,318	1	2,000
757	•	•	67	8,450	6	20,020	121,548	11	34,900
3,090	5	4,208	518	79,377	17	30,051	320,438	22	118,500

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	solides en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE DE LA</b>							
Sleydinge . . . . .	605	122	35	690	534,817	1,055	174,860
Somergem . . . . .	870	116	68	918	542,509	1,562	120,983
Sottegem . . . . .	2,014	515	175	2,354	756,912	3,442	366,966
Stekene . . . . .	811	227	52	986	466,667	1,745	290,970
Synghem . . . . .	820	224	85	959	282,114	2,589	110,279
Tamise . . . . .	1,431	191	152	1,470	717,793	3,050	507,077
Termonde . . . . .	1,243	437	132	1,548	357,552	4,055	197,068
Tronchiennes . . . . .	217	52	14	255	68,752	352	55,140
Vracene . . . . .	397	101	39	459	288,596	539	118,525
Wachtebeke . . . . .	697	268	12	943	157,592	1,558	115,687
Waerschoot . . . . .	727	77	54	750	411,817	952	102,774
Waesmunster . . . . .	248	56	24	260	54,885	470	55,550
Watervliet . . . . .	564	59	18	405	222,864	513	67,856
Wetteren . . . . .	1,087	252	97	1,242	443,127	2,376	242,185
Wichelen . . . . .	497	76	34	539	225,669	559	62,079
Zelee . . . . .	1,229	225	59	1,505	654,678	1,821	311,125
Zwyndrecht . . . . .	580	117	26	477	118,084	1,019	99,560
<b>PROVINCE</b>							
Acoz . . . . .	562	80	36	596	150,152	870	52,767
Anderlues . . . . .	2,025	233	70	2,188	839,345	3,501	219,768
Angre . . . . .	431	78	12	497	159,080	726	55,588
Antoing . . . . .	973	366	53	1,286	174,495	2,990	118,558
Anvaing . . . . .	749	183	40	892	229,888	972	89,952
Ath . . . . .	2,640	430	240	2,850	630,305	7,525	294,620
Audregnies . . . . .	562	52	27	587	57,094	852	55,088
Barry-Maulde . . . . .	696	167	37	826	120,824	1,799	79,994
Bascoup . . . . .	80	18	12	86	58,971	176	33,151
Basècles . . . . .	925	122	65	982	270,807	1,294	98,548
Bassilly . . . . .	503	97	34	566	129,087	720	63,559
Baudour . . . . .	1,014	125	32	1,107	241,748	2,378	88,280
Beaumont . . . . .	1,661	154	95	1,720	768,978	1,786	214,964
Belœil . . . . .	971	118	54	1,035	443,813	1,586	200,296
Bernissart . . . . .	451	76	23	504	140,744	492	59,149

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

**FLANDRE ORIENTALE (SUITE).**

2,267	4	9,018	386	99,847	12	37,367	304,048	35	89,300
1,580	1	2,042	518	89,309	8	14,143	385,590	20	59,900
1,526	»	»	801	219,429	5	16,702	898,005	14	58,700
2,261	2	7,153	655	180,489	22	43,824	558,857	35	97,100
815	3	20,542	283	90,226	1	7,247	521,160	5	12,000
1,093	3	9,482	1,053	259,727	15	46,092	748,004	18	57,200
2,124	2	12,547	1,236	123,796	7	17,396	440,509	8	65,400
»	»	»	109	11,845	»	»	91,648	»	»
1,445	»	»	326	73,175	12	30,815	311,388	16	56,000
591	»	»	240	31,892	1	1,043	265,616	3	17,400
3,487	4	11,783	569	68,002	22	42,571	433,100	41	118,200
150	»	»	140	28,117	1	512	85,637	2	5,500
1,589	»	»	136	58,236	4	7,163	237,433	16	57,100
1,385	2	4,103	371	108,331	19	33,345	571,296	23	68,000
144	»	»	139	24,111	1	5,686	256,634	2	8,200
3,393	12	36,208	808	309,212	14	33,843	685,681	28	91,600
»	»	»	294	39,069	»	»	168,182	»	»

**DE HAINAUT.**

2,875	1	1,861	115	30,728	9	17,025	161,722	23	95,900
12,972	23	41,896	3,326	212,100	27	80,853	856,165	140	390,400
2,427	»	»	92	18,536	1	4,096	157,732	15	83,000
1,779	3	7,292	250	41,702	11	34,980	235,164	25	73,700
553	1	1,544	172	32,072	2	1,327	295,227	7	17,500
2,761	7	5,356	1,379	200,379	20	59,811	723,620	24	79,200
170	»	»	115	11,108	1	3,093	79,670	4	7,000
1,677	2	5,172	146	31,934	7	16,959	165,392	14	62,400
»	»	»	45	19,792	»	»	71,047	»	»
837	»	»	247	65,006	4	5,837	327,815	8	27,900
856	»	»	128	23,107	»	»	172,412	4	26,900
4,534	4	17,709	263	54,930	9	21,380	287,131	16	139,200
11,098	7	47,125	716	201,656	23	109,300	747,182	70	357,400
13,090	25	77,396	337	137,386	39	110,097	472,902	122	394,300
2,400	5	12,078	91	36,218	5	22,292	131,088	29	81,500

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant ou 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Binche . . . . .	2,582	491	221	2,652	783,146	6,205	367,689
Blandain . . . . .	665	168	20	813	164,504	1,094	51,558
Blaton . . . . .	711	119	26	804	248,854	1,262	102,900
Bléharies . . . . .	486	140	50	596	91,180	1,510	28,285
Bouffloux . . . . .	1,029	102	41	1,090	227,097	1,792	76,040
Boussu . . . . .	1,767	281	82	1,966	283,877	4,046	162,621
Bracquegnies . . . . .	2,061	348	175	2,234	373,251	3,717	126,424
Braine-le-Comte . . . . .	3,319	390	148	3,561	980,553	5,909	442,866
Brugellette . . . . .	701	90	40	751	201,356	1,130	63,875
Buvrines . . . . .	443	38	20	461	259,079	650	45,700
Callenelle . . . . .	710	244	48	906	150,519	1,755	60,002
Carnières . . . . .	1,372	336	141	1,567	350,670	3,868	140,503
Celles . . . . .	909	212	55	1,088	229,429	1,319	84,369
Chapelle lez-Herlaimont . . . . .	1,284	242	119	1,407	300,940	2,415	124,179
Charleroi (Centre) . . . . .	1,932	463	236	2,159	620,766	4,723	328,054
Id. (Faubourg) . . . . .	1,158	279	192	1,245	200,789	2,505	90,322
Id. (Station) . . . . .	3,025	522	265	3,282	1,172,863	5,404	487,550
Chassart (1) . . . . .	178	35	5	208	43,725	290	34,445
Châtelet . . . . .	1,802	325	184	1,943	709,194	3,238	212,970
Châtelineau . . . . .	2,390	612	226	2,776	623,637	4,854	225,144
Chièvres . . . . .	705	120	30	793	170,308	2,125	70,695
Chimay . . . . .	2,115	215	78	2,232	915,645	2,689	368,836
Couillet . . . . .	2,036	364	150	2,250	514,741	4,560	235,909
Courcelles (2) . . . . .	2,041	239	133	2,147	516,781	2,488	241,568
Courcelles-Trieux (3) . . . . .	1,250	192	52	1,390	226,284	2,015	133,092
Cronfestu . . . . .	158	4	51	111	25,239	57	2,913
Cuesmes (État) . . . . .	1,163	260	124	1,299	126,820	4,556	39,727
Dampremy . . . . .	1,691	348	171	1,868	230,439	3,825	116,078
Deux-Acren . . . . .	368	72	47	593	133,460	733	47,839
Dour . . . . .	2,170	348	191	2,327	282,583	5,300	113,249
Écaussinnes . . . . .	1,331	278	92	1,517	500,374	2,905	169,592
Id. (d'Enghien) . . . . .	1,437	182	71	1,568	292,782	2,458	118,401
Ellezelles . . . . .	929	217	38	1,108	266,883	2,002	167,438
Élouges . . . . .	1,074	162	129	1,107	108,794	3,118	50,860

(1) La perception de Wagnelee-Chassart a pris la dénomination de Chassart le 6 mai 1894.

(2) La perception de Gosselies-Courcelles a pris la dénomination de Courcelles le 24 avril 1891.

(3) Courcelles, sous-perception de Courcelles, ancien Gosselies-Courcelles, a pris la dénomination de Courcelles-Trieux le 24 avril 1894.

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894	
ARRÉRAGES sur coupons de rentes — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## DE HAINAUT (SUITE).

2,574	0	28,580	1,505	288,502	10	47,067	855,895	28	110,000
778	1	2,051	160	23,300	1	3,077	203,424	8	24,100
4,855	6	10,065	246	57,505	11	17,452	500,885	59	150,500
652	4	2,923	96	11,701	4	5,435	112,560	7	20,100
2,406	1	2,054	581	40,025	8	22,597	242,074	25	82,100
3,927	16	44,952	559	146,954	15	40,505	524,652	25	108,200
1,884	5	14,052	725	117,271	8	28,524	599,984	15	65,000
10,092	28	68,008	1,151	556,405	53	75,560	1,110,865	158	504,700
858	"	"	191	56,078	5	7,225	231,586	7	27,800
2,720	4	21,251	119	53,404	4	0,658	252,276	15	68,600
552	"	"	134	29,562	5	7,156	177,726	8	25,400
858	1	2,084	720	151,684	5	14,488	554,554	12	34,200
509	4	10,132	249	45,064	9	10,844	264,201	7	13,600
1,885	4	0,257	410	118,270	5	15,514	519,042	11	52,100
4,977	14	68,665	1,588	256,908	50	75,016	662,699	55	155,500
3,957	5	7,041	646	78,402	10	28,086	186,267	32	120,100
7,545	10	17,752	1,806	585,467	27	71,971	1,256,841	46	245,900
51	"	"	50	15,726	"	"	75,340	1	900
5,522	14	47,495	893	241,573	15	56,995	706,723	34	164,900
5,279	11	56,479	1,117	225,201	12	42,758	680,091	24	110,800
364	1	1,029	215	37,455	1	1,528	204,012	5	11,500
6,505	12	55,607	960	311,400	29	72,454	954,512	63	214,500
5,573	8	21,972	800	200,261	16	55,435	564,053	42	185,500
10,829	45	64,578	659	276,104	54	112,892	518,854	105	326,700
1,745	15	17,857	495	99,961	4	3,217	295,503	26	46,900
9	1	619	29	1,541	"	"	19,967	"	"
1,264	"	"	505	32,409	7	11,813	154,875	6	45,300
285	"	"	505	82,408	4	10,899	261,545	6	16,200
754	"	"	161	59,696	2	6,201	162,816	6	26,800
368	1	102	650	102,603	1	415	308,466	7	12,900
5,863	5	9,543	412	154,714	16	55,566	521,974	41	185,500
1,699	4	9,508	509	61,865	4	9,627	265,187	15	57,700
115	"	"	478	94,244	1	5,082	545,683	2	8,000
401	"	"	555	51,249	4	2,786	120,718	6	13,700

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Enghien . . . . .	2,792	428	140	3,074	976,865	4,225	501,621
Erquelines . . . . .	1,550	177	67	1,460	655,066	1,661	227,613
Estinnes . . . . .	641	122	41	722	259,451	1,207	65,488
Farciennes . . . . .	1,585	272	155	1,720	421,928	2,412	159,414
Fayt lez-Seneffe . . . . .	676	170	75	767	164,456	1,442	66,801
Feluy . . . . .	264	80	11	355	16,478	797	16,878
Feluy-Arquennes . . . . .	1,097	100	92	1,105	250,024	1,769	98,855
Flénu (Produits) . . . . .	509	137	75	621	61,581	1,625	32,251
Fleurus . . . . .	1,668	224	157	1,755	766,157	3,115	274,211
Flobecq . . . . .	567	140	29	678	89,179	1,509	116,452
Fontaine-l'Évêque . . . . .	1,951	210	109	2,052	673,594	2,555	306,144
Forchies-la-Marche . . . . .	1,071	187	84	1,174	234,726	2,150	142,570
Frameries . . . . .	2,954	479	302	3,151	469,260	9,063	160,293
Frasnes lez-Buissenal . . . . .	1,406	271	56	1,681	490,001	1,813	198,073
Frasnes lez-Gosselies . . . . .	745	129	56	838	189,023	1,452	99,537
Froidchapelle . . . . .	620	28	15	635	254,970	515	47,889
Gerpennes . . . . .	1,067	120	57	1,150	809,940	1,476	221,410
Ghislenghien . . . . .	696	62	50	728	171,054	1,139	49,592
Ghlin . . . . .	681	125	52	754	132,653	1,659	62,726
Gilly . . . . .	4,023	711	233	4,501	1,228,579	7,040	508,266
Givry . . . . .	694	95	53	756	310,889	886	116,751
Godarville . . . . .	461	56	14	505	155,537	747	40,612
Gosselies . . . . .	3,511	307	183	3,525	1,123,857	5,462	491,321
Gouy lez-Piéton . . . . .	1,029	111	59	1,081	218,461	2,411	90,230
Grandglise . . . . .	508	35	27	516	72,003	424	32,669
Haine-Saint-Pierre . . . . .	2,470	356	197	2,609	314,041	4,280	134,629
Ham-sur-Heure . . . . .	1,183	94	40	1,237	472,521	1,652	168,225
Harmignies . . . . .	300	100	10	390	72,212	922	29,179
Havannes . . . . .	865	280	32	1,111	191,031	3,181	66,738
Havré . . . . .	1,331	205	44	1,492	308,523	2,803	97,923
Hennuyères . . . . .	453	54	27	480	244,679	574	72,156
Hérinnes lez-Pecq . . . . .	252	82	18	316	84,505	539	49,512
Hollain . . . . .	488	96	26	558	67,773	1,103	36,157
Hornu . . . . .	350	233	147	925	131,736	3,914	70,254
Houdeng-Goegnies . . . . .	3,168	435	205	3,398	551,606	5,676	235,703

EFFECTUÉS EN 1894			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

**DE HAINAUT (SUITE).**

12,007	34	68,993	1,084	529,123	54	129,971	1,134,758	156	581,200
3,110	5	13,301	454	125,095	1	12,295	766,082	29	96,700
1,130	2	5,628	191	76,473	3	8,856	268,300	10	39,100
2,220	6	7,345	621	134,263	5	9,262	464,557	17	66,400
240	"	"	341	57,440	"	"	179,851	1	8,000
98	1	5,012	58	15,141	2	3,971	30,921	2	3,800
2,298	3	4,743	280	49,523	4	12,769	290,886	14	75,900
607	"	"	197	20,518	"	"	80,144	4	22,700
5,178	11	56,413	916	313,658	24	101,641	759,576	30	157,100
1,733	9	5,975	252	50,501	10	26,681	143,121	39	52,100
15,358	34	67,908	729	259,401	36	85,403	749,222	105	442,000
3,160	9	20,237	415	116,610	20	39,200	250,090	36	106,900
1,627	6	22,763	1,002	155,528	9	29,408	470,684	15	45,700
2,999	8	25,733	414	120,485	11	27,603	590,477	10	88,200
1,826	17	38,179	301	92,526	9	22,234	216,968	21	49,500
941	1	2,048	207	70,379	4	5,417	237,449	14	32,000
9,960	11	44,130	318	154,474	44	98,741	862,004	84	345,800
2,020	4	2,686	143	29,904	3	7,275	189,326	20	61,700
257	"	"	222	36,108	"	"	167,613	3	8,900
18,128	25	61,007	1,859	411,144	56	137,772	1,302,711	116	558,800
2,842	8	50,540	211	81,482	21	81,840	297,715	26	123,700
147	1	3,108	167	57,341	2	8,687	154,717	2	10,400
9,209	14	42,994	1,220	375,394	34	129,224	1,191,263	64	311,100
2,479	7	14,751	404	110,311	3	4,449	205,695	29	72,500
392	"	"	86	21,639	"	"	86,046	3	11,200
1,036	5	6,243	829	107,349	10	19,313	354,073	14	40,700
6,130	12	38,597	430	171,238	20	55,237	500,370	35	201,600
"	"	"	36	12,012	"	"	89,984	"	"
"	"	"	140	19,842	"	"	248,302	"	"
2,265	5	5,836	338	74,453	8	20,742	324,734	19	78,300
2,418	"	"	105	51,036	4	5,633	204,931	16	79,000
640	1	2,687	81	30,219	20	38,243	67,505	18	34,600
9	"	"	89	13,649	1	1,024	91,284	1	1,300
219	1	7,198	372	53,217	3	15,347	142,060	4	3,800
4,903	7	14,819	1,278	216,372	7	14,883	619,133	28	139,800

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme
<b>PROVINCE</b>							
Hyon-Ciply . . . . .	312	55	32	315	75,825	565	24,058
Jemappes . . . . .	1,565	219	180	1,602	182,125	3,954	95,650
Jumet . . . . .	4,651	570	51	4,890	1,339,705	6,281	650,619
Jurbise . . . . .	1,458	215	75	1,596	284,777	4,158	78,865
La Bouverie . . . . .	1,514	235	147	1,400	257,394	4,817	107,969
Ladeuze . . . . .	518	111	24	605	176,142	1,284	75,585
La Hestre . . . . .	1,097	220	57	1,260	212,542	5,155	145,098
La Louvière . . . . .	2,505	516	261	2,760	308,177	5,570	258,108
Lens . . . . .	1,050	120	58	1,092	547,625	2,014	87,182
Lessines . . . . .	3,058	495	240	3,313	776,505	7,244	350,986
Leuze . . . . .	2,175	341	170	2,546	770,724	3,754	305,140
Leval-Trahegnies . . . . .	512	173	20	465	77,721	1,205	68,746
Ligne . . . . .	943	100	56	1,007	397,140	885	110,511
Lobbès . . . . .	725	110	58	777	522,089	1,078	106,457
Lodelinsart . . . . .	2,525	555	262	2,618	575,726	4,594	241,574
Luttre . . . . .	1,668	255	142	1,761	492,651	4,035	224,065
Maffles . . . . .	474	63	42	495	85,066	996	28,214
Manage . . . . .	1,710	260	89	1,881	487,118	2,755	204,608
Marchienne-au-Pont . . . . .	6,536	906	576	7,066	1,509,744	11,429	710,592
Marcinelle . . . . .	1,457	174	106	1,525	181,022	2,164	106,775
Mariemont . . . . .	99	12	17	94	94,047	128	55,970
Merbes-le-Château . . . . .	1,996	175	92	2,077	1,028,735	2,585	228,902
Mévergnies-Attre . . . . .	312	38	17	555	95,562	595	19,592
Momignies . . . . .	1,095	109	55	1,151	760,525	1,154	351,508
Mons (Centre) . . . . .	3,498	1,128	409	4,217	537,284	11,551	331,508
Id. (Station) . . . . .	2,460	392	540	2,512	440,542	6,522	172,525
Montigny-sur-Sambre . . . . .	1,592	275	114	1,753	377,981	5,156	216,619
Mont-sur-Marchienne . . . . .	1,253	205	101	1,355	510,629	2,174	118,484
Morlanwelz . . . . .	1,710	291	175	1,828	498,374	4,541	241,885
Naast . . . . .	556	50	21	585	117,075	920	25,047
Nalinnes . . . . .	686	77	26	757	253,576	1,006	66,572
Néchin . . . . .	799	259	32	1,006	251,317	1,583	89,220
Neufvilles . . . . .	760	92	31	821	162,100	1,164	56,946
Nimy . . . . .	857	126	76	907	159,585	2,580	50,355

EFFECTUÉS EN 1894			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			au 31 décembre 1894.	
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.		Nombre.	Capital nominal.

**DE HAINAUT (SUITE).**

"	"	"	74	12,780	"	"	80,545	"	"
469	5	16,954	557	92,125	1	14,492	218,728	6	11,700
16,619	30	78,940	1,853	556,858	58	154,579	1,414,848	113	526,900
1,955	1	204	515	64,872	6	10,030	505,221	48	61,000
216	"	"	675	87,092	1	5,111	261,100	5	8,400
887	2	8,049	182	54,554	2	4,255	196,797	15	26,500
1,447	1	2,046	580	76,135	18	47,526	255,411	18	71,100
3,644	4	9,700	1,119	157,717	10	34,549	460,117	53	122,500
2,251	2	2,052	293	52,688	12	22,960	571,889	25	76,700
2,593	4	15,081	1,146	204,514	27	68,180	891,414	41	111,000
6,040	14	47,969	853	278,416	25	42,505	812,119	66	199,500
1,935	"	"	198	73,055	6	15,904	121,100	11	72,400
802	"	"	173	78,910	3	7,750	429,697	9	51,500
202	4	5,190	309	98,961	5	6,741	347,466	4	6,900
5,552	16	45,187	1,047	255,194	24	61,014	572,158	40	165,800
6,616	12	54,204	596	145,727	19	64,899	489,518	58	165,000
65	"	"	156	7,805	"	"	105,121	"	"
7,133	18	52,190	581	166,750	26	78,156	508,902	61	251,800
11,071	25	85,587	2,477	470,513	65	165,425	1,714,811	95	597,500
1,380	3	5,668	507	89,614	4	21,679	188,516	11	51,500
1,570	2	26,035	85	47,595	3	53,054	72,928	4	58,900
10,241	8	64,885	597	291,679	15	59,707	1,041,066	61	291,600
784	2	26,253	81	47,049	"	"	100,016	5	16,100
5,553	14	21,201	528	294,259	58	118,354	725,080	58	247,400
1,558	9	24,970	2,740	276,674	12	23,435	654,466	19	49,400
3,674	8	23,439	1,237	127,176	14	41,568	465,599	18	108,800
2,754	4	18,774	662	158,410	14	35,127	423,718	29	95,800
1,950	3	5,603	416	78,098	10	22,906	545,315	20	65,600
1,755	3	9,089	886	190,318	9	15,518	558,800	19	59,400
1,279	1	1,021	157	22,982	1	5,086	124,068	15	40,200
479	1	5,112	194	46,128	3	5,595	282,123	7	15,700
165	2	205	156	54,620	3	10,091	310,272	4	12,800
551	5	10,099	153	45,798	1	1,544	182,817	5	11,000
632	1	4,080	364	48,210	1	516	171,878	5	15,900

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1895 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1895.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Obaix-Buzet . . . . .	250	82	17	521	175,638	520	57,260
Obourg . . . . .	621	97	41	677	110,195	949	52,526
Ormeignies . . . . .	207	29	11	225	51,484	366	34,955
Pâturages . . . . .	1,875	505	214	1,966	557,919	6,085	158,009
Peeq . . . . .	285	71	25	329	75,197	890	41,498
Peissant . . . . .	561	52	15	598	125,820	669	61,740
Péruwelz . . . . .	2,676	405	161	2,920	1,091,425	6,650	426,249
Pont-à-Celles . . . . .	1,080	159	56	1,165	256,450	2,572	82,622
Quaregnon . . . . .	1,571	508	128	1,751	246,809	5,515	91,210
Id. Monsville . . . . .	542	115	70	585	67,660	1,155	28,281
Quevaucamps . . . . .	447	79	51	495	255,261	661	142,055
Quévy . . . . .	957	85	46	976	216,500	1,414	57,525
Quiévrain . . . . .	1,525	192	125	1,592	420,876	2,717	170,665
Rance . . . . .	585	84	58	611	269,825	718	67,981
Ransart . . . . .	2,169	256	46	2,379	609,901	2,800	217,580
Rebaix . . . . .	525	77	28	574	84,292	1,018	50,099
Rèves . . . . .	564	47	25	588	176,191	908	68,275
Rœulx (Le) . . . . .	980	151	52	1,068	519,228	1,965	181,188
Roisin . . . . .	526	60	16	570	181,517	624	70,888
Roux . . . . .	5,116	515	159	5,272	929,488	5,706	344,625
Rumes . . . . .	596	114	20	490	58,467	716	21,951
Saint-Ghislain . . . . .	1,579	256	155	1,680	377,281	3,241	154,115
Séloignes . . . . .	517	45	16	546	224,051	245	55,798
Senefle . . . . .	684	87	50	741	272,516	1,077	95,952
Silly . . . . .	869	150	29	990	222,062	1,626	120,204
Sirault . . . . .	282	48	26	504	129,155	508	55,181
Sivry . . . . .	787	75	44	818	539,204	752	145,064
Soignies . . . . .	2,585	378	158	2,625	549,550	5,677	227,016
Solre-sur-Sambre . . . . .	567	77	52	612	306,591	676	95,264
Stambruges . . . . .	146	74	7	215	58,817	445	51,501
Strée . . . . .	605	49	55	619	515,057	650	102,865
Taintegnies . . . . .	540	124	18	646	207,589	693	44,165
Templeuve . . . . .	500	155	29	606	78,600	1,089	46,654
Thuillies . . . . .	462	50	25	495	184,629	564	45,260

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## DE HAINAUT (SUITE).

227	»	»	117	52,974	5	17,027	180,558	7	25,500
»	»	»	155	15,921	»	»	128,971	»	»
227	»	»	95	16,729	2	7,296	66,786	2	7,000
5,289	10	42,960	960	148,269	9	45,558	540,473	28	155,600
»	»	»	104	21,068	»	»	99,265	»	»
2,780	2	1,244	71	19,580	7	25,636	149,853	19	95,900
10,492	11	28,274	978	298,457	25	61,800	1,250,822	81	565,500
2,942	3	7,761	542	75,545	7	26,936	238,973	22	100,700
2,257	12	15,228	627	77,875	9	11,751	270,003	22	67,500
773	1	1,949	250	50,890	4	4,759	76,509	8	25,800
6,285	9	19,819	207	62,768	28	55,548	295,713	63	208,900
1,225	1	5,087	156	56,248	3	11,515	227,590	0	48,500
5,522	15	27,053	484	159,101	16	55,851	449,756	26	109,000
1,406	1	2,030	272	72,500	9	16,555	264,420	14	62,000
4,075	4	2,974	614	167,577	12	45,486	654,827	40	154,700
50	»	»	75	15,254	»	»	102,387	1	1,000
1,506	2	5,748	176	48,082	4	8,849	194,419	15	48,500
5,445	12	56,107	456	120,209	22	78,786	576,215	12	85,000
5,554	6	24,248	87	25,788	9	58,325	212,268	23	168,000
9,622	31	84,650	1,037	567,684	27	80,155	971,440	72	257,000
101	»	»	79	11,557	4	8,415	70,415	5	25,100
5,066	9	54,460	704	129,917	17	54,460	406,473	35	142,300
1.106	»	»	156	54,256	»	»	256,662	10	33,400
2,127	2	1,758	253	82,445	6	24,277	282,524	16	75,200
2,061	4	7,784	226	68,557	10	20,090	256,131	33	105,000
444	»	»	125	27,108	»	»	141,538	4	12,700
1,759	»	»	557	158,007	4	11,629	544,664	7	61,400
2,208	5	2,266	826	145,286	11	22,707	610,205	20	84,100
1,895	1	5,105	180	71,874	5	11,020	535,520	19	67,700
1,569	»	»	22	8,077	6	51,522	75,624	17	74,700
5,578	6	11,608	296	99,816	13	29,641	502,790	26	115,400
221	»	»	130	29,585	»	»	227,984	3	6,900
655	4	7,829	75	29,766	1	2,549	114,592	3	14,700
554	1	5,153	200	29,641	1	5,153	186,536	4	7,200

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Thuin . . . . .	2,426	204	154	2,476	1,284,248	2,727	550,800
Thulin . . . . .	428	82	50	480	79,571	710	53,874
Tournai (Centre) . . . . .	2,758	645	244	3,159	961,494	6,456	491,259
Id. (Station) . . . . .	449	115	55	597	213,617	1,218	87,846
Trazegnies . . . . .	1,172	206	47	1,351	564,191	1,669	176,105
Vaulx . . . . .	401	115	12	502	45,782	956	15,078
Velaines . . . . .	568	74	32	410	65,410	1,015	41,110
Ville-Pommerœul . . . . .	395	44	17	420	152,890	594	56,574
Wanfercée-Baulet . . . . .	1,028	200	71	1,157	260,214	2,587	214,117
Warcoing . . . . .	564	69	27	406	156,554	578	65,522
Wasmes . . . . .	5,254	461	515	5,402	512,269	8,197	254,585
Wiers . . . . .	552	97	54	595	154,928	1,220	58,749
Wodecq . . . . .	250	69	15	306	58,685	449	14,104
<b>PROVINCE</b>							
Amay . . . . .	1,521	288	129	1,680	452,189	2,505	150,075
Angleur . . . . .	758	509	64	1,003	49,260	4,180	58,078
Ans . . . . .	1,559	595	101	1,855	142,966	4,604	100,574
Aubel . . . . .	1,445	254	69	1,628	725,157	2,471	552,428
Avennes . . . . .	450	102	57	515	81,405	827	51,872
Avernas . . . . .	256	110	50	556	90,571	612	50,554
Aywaille . . . . .	1,105	85	45	1,145	282,825	1,754	80,474
Bas-Oha . . . . .	174	58	17	215	51,585	519	12,158
Beyne-Heusay . . . . .	406	109	21	494	120,225	957	45,755
Bierset-Awans . . . . .	453	86	59	460	57,355	987	52,078
Braives . . . . .	443	86	17	512	52,206	899	16,081
Burdinne . . . . .	688	90	40	758	241,564	1,470	120,992
Chaufontaine . . . . .	654	104	51	707	83,750	1,521	51,207
Chénée . . . . .	1,795	329	175	1,949	235,010	4,545	134,488
Clavier . . . . .	354	55	24	385	145,451	572	48,005
Comblain-au-Pont . . . . .	1,109	154	45	1,200	255,529	1,056	121,780
Comblain-la-Tour . . . . .	556	58	28	586	77,365	625	19,875
Couthuin . . . . .	619	77	25	675	292,268	618	69,028
Dalhem . . . . .	220	48	19	219	57,488	455	25,105

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

**DE HAINAUT (SUITE).**

2,440	2	5,152	909	285,690	24	67,856	1,501,409	28	96,900
3,015	8	52,356	126	51,472	19	44,605	86,426	34	82,000
6,543	2	5,000	1,953	257,656	17	51,640	1,195,098	46	215,500
3,797	5	13,246	413	74,587	4	8,351	241,980	9	110,500
5,743	6	7,186	458	110,501	21	30,201	414,127	61	184,400
•	•	•	50	2,410	•	•	59,928	•	•
70	•	•	122	21,583	1	4,148	80,694	1	4,000
118	•	•	80	13,768	1	3,621	151,551	2	5,400
1,512	•	•	575	106,572	19	49,921	327,719	17	82,500
1,740	•	•	100	21,489	10	17,599	187,028	10	73,000
4,162	16	16,648	1,500	187,419	35	66,186	573,334	54	148,800
90	•	•	146	28,181	•	•	175,018	1	3,000
271	•	•	41	13,857	3	5,180	56,930	6	16,800

**DE LIÈGE.**

1,096	•	•	614	105,408	5	9,517	476,082	9	43,900
80	•	•	281	12,370	4	1,550	80,752	4	3,200
136	•	•	575	56,148	1	1,250	193,502	2	3,900
1,262	3	4,421	748	245,635	9	15,855	846,811	21	48,900
425	1	3,419	102	30,919	•	•	92,956	4	12,200
90	•	•	83	22,041	•	•	108,166	1	3,000
5,887	7	14,622	343	75,490	7	16,317	304,493	35	123,000
•	•	•	58	7,296	•	•	39,396	•	•
•	•	•	184	26,340	•	•	149,595	•	•
122	•	•	165	13,152	1	3,101	75,132	1	3,000
201	1	1,022	105	9,550	1	1,029	42,087	1	6,200
3,074	5	19,872	235	84,247	11	46,283	252,046	25	93,600
809	2	3,092	250	36,170	•	•	87,204	7	23,000
2,490	•	•	744	93,866	5	24,478	267,992	11	83,100
642	•	•	88	12,525	•	•	185,213	3	20,900
4,621	26	18,677	550	87,906	5	20,514	279,858	36	159,600
•	•	•	125	13,233	•	•	80,479	•	•
1,045	•	•	226	46,629	12	24,262	307,685	19	69,100
•	•	•	115	19,471	•	•	64,406	•	•

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
							<b>PROVINCE</b>
Dison . . . . .	2,185	495	296	2,584	524,808	9,085	154,054
Dolhain-Limbourg. . . . .	1,516	501	128	1,689	455,569	5,643	174,119
Engis. . . . .	1,850	410	95	2,147	626,824	5,628	185,044
Ensival . . . . .	1,775	312	108	1,979	241,410	5,577	82,351
Esneux . . . . .	1,094	351	216	2,129	476,195	5,605	211,545
Fallais. . . . .	620	161	25	756	87,626	1,937	106,611
Ferrières. . . . .	191	38	11	218	54,473	269	28,142
Fexhe-le-Haut-Clocher . . . . .	566	105	59	612	101,576	1,451	29,241
Flémalle. . . . .	1,565	294	120	1,539	244,144	5,825	98,452
Fléron. . . . .	665	215	59	819	84,637	2,554	60,104
Francorchamps. . . . .	262	43	25	280	72,345	475	22,709
Glons. . . . .	545	160	42	665	175,682	1,208	64,671
Grivegnée . . . . .	962	244	82	1,124	129,705	2,772	67,558
Hamoir . . . . .	585	67	31	619	195,445	702	42,754
Hannut . . . . .	891	268	82	1,077	286,515	2,498	145,528
Héron. . . . .	550	79	35	576	296,108	740	74,500
Herstal . . . . .	2,894	652	326	3,200	575,867	8,475	209,762
Herve. . . . .	1,878	562	109	2,151	549,428	4,650	196,718
Hollogne-aux-Pierres. . . . .	858	205	44	1,017	201,472	1,855	69,959
Huccorgne . . . . .	288	55	50	515	101,356	420	29,945
Huy (Centre) . . . . .	1,125	485	142	1,468	84,885	4,597	78,554
Id. (Nord). . . . .	2,685	487	334	2,856	516,622	5,895	176,259
Jemeppe. . . . .	2,615	592	150	2,848	491,756	6,458	205,850
Jupille . . . . .	916	164	68	1,012	121,463	2,544	51,442
Juselville . . . . .	457	55	26	466	66,749	1,505	55,840
La Gleize . . . . .	119	34	10	143	25,256	275	15,803
Landen . . . . .	1,099	555	95	1,559	245,098	2,551	170,214
Liège (Centre) . . . . .	6,252	2,072	1,078	7,246	1,495,772	18,714	884,156
Id. (Guillemins). . . . .	1,005	250	177	1,076	286,116	2,912	185,408
Id. (Ostre-Meuse) . . . . .	1,595	557	210	1,522	246,891	5,917	187,464
Id. (Saint-Gilles) (1) . . . . .	"	150	8	142	"	659	25,550
Id. (Saint-Léonard) . . . . .	750	228	90	888	184,949	2,522	112,311
Id. (Sainte-Marguerite) . . . . .	660	165	104	719	144,525	2,059	90,520

(1) La perception de Liège (Saint-Gilles) est entrée en activité le 20 mars 1894.

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## DE LIÈGE (SUITE).

974	6	12,479	1,528	101,658	5	5,451	377,049	9	29,500
1,544	1	1,156	820	151,964	»	»	477,187	7	46,900
458	»	»	530	114,094	7	15,053	720,709	12	24,700
600	1	1,051	765	65,108	1	1,051	266,058	7	24,000
11,702	26	56,073	658	145,334	25	95,584	549,927	123	568,700
5,182	8	24,255	142	44,853	27	76,998	120,798	55	125,400
195	1	1,965	89	14,027	2	2,160	63,199	3	6,000
»	»	»	178	21,973	»	»	115,022	»	»
492	1	5,641	569	83,347	»	»	268,126	3	9,500
814	1	1,976	276	19,748	5	14,024	123,041	5	50,200
»	»	»	153	24,274	»	»	76,785	»	»
1,848	2	6,416	166	41,725	15	24,183	184,831	19	66,500
437	4	5,117	456	40,326	1	3,080	151,731	5	13,200
»	»	»	247	37,438	»	»	208,507	»	»
4,892	7	15,263	387	118,366	15	51,742	307,513	30	157,900
1,449	2	4,104	168	62,178	6	12,301	292,249	17	45,900
63	2	1,452	1,657	166,171	»	»	432,339	1	1,100
1,686	1	206	832	133,324	9	18,607	414,034	20	64,500
101	»	»	456	50,869	»	»	220,554	1	2,900
612	»	»	103	23,198	»	»	110,802	3	17,500
88	»	»	681	57,984	1	515	139,730	3	3,200
2,181	»	»	1,182	96,718	7	11,702	381,440	24	76,000
7,553	8	22,477	1,188	161,927	25	64,638	499,050	43	222,600
790	»	»	569	46,757	»	»	134,048	3	22,800
760	»	»	207	27,225	3	11,141	64,841	6	30,800
371	»	»	36	7,078	1	6,163	23,246	2	13,900
6,642	23	32,617	412	104,575	80	92,931	262,866	98	224,900
6,327	4	5,657	8,830	716,229	15	31,669	1,759,177	40	209,300
1,269	2	1,473	1,087	135,995	4	8,328	354,284	9	36,000
1,286	5	22,618	1,710	139,821	8	26,581	297,547	8	36,200
»	»	»	119	12,264	»	»	50,930	»	»
833	»	»	858	71,867	2	5,663	220,748	8	31,400
»	»	»	716	72,179	»	»	161,660	»	»

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1895 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1895.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
							<b>PROVINCE</b>
Lincent . . . . .	387	124	57	474	119,274	843	129,675
Lize . . . . .	1,098	209	146	1,221	149,329	2,403	71,607
Louveigné . . . . .	420	56	13	463	156,951	604	34,997
Marchin . . . . .	766	152	20	889	122,533	1,843	41,086
Micheroux . . . . .	606	241	51	816	85,975	2,570	54,105
Modave . . . . .	245	67	18	294	93,080	514	18,616
Moha . . . . .	497	106	45	558	157,898	884	59,359
Montegnée . . . . .	955	325	52	1,228	104,335	4,001	62,758
Montzen . . . . .	886	213	61	1,058	721,553	1,372	197,973
Nandrin . . . . .	1,077	184	51	1,210	226,800	1,622	108,885
Nessonvaux . . . . .	1,207	187	66	1,418	291,646	5,586	107,459
Oequier . . . . .	519	46	32	553	264,095	926	45,641
Oreye . . . . .	380	102	57	425	115,427	880	46,322
Othée . . . . .	294	148	21	421	89,579	1,008	24,156
Ouffet . . . . .	401	45	24	422	155,504	556	29,899
Ougrée . . . . .	2,354	545	181	2,518	392,360	6,055	149,538
Pepinster . . . . .	1,490	218	107	1,601	440,203	2,952	139,282
Petit-Rechain . . . . .	521	79	60	540	93,665	1,542	35,077
Régissa . . . . .	24	5	5	26	15,225	41	6,884
Remicour . . . . .	447	126	44	529	100,120	1,670	19,280
Rosoux-Goyer . . . . .	407	101	18	400	86,245	1,073	82,481
Seraing . . . . .	3,319	566	325	3,560	942,820	6,362	563,636
Spa . . . . .	2,625	545	163	2,805	870,155	4,226	475,193
Sprimont . . . . .	1,025	115	81	1,057	287,810	1,773	86,304
Statte . . . . .	521	90	48	563	169,678	1,371	69,218
Stavelot . . . . .	1,051	282	60	1,253	355,323	2,431	147,592
Stoumont . . . . .	81	15	4	92	13,685	85	9,418
Theux . . . . .	1,013	114	67	1,060	639,492	1,651	203,274
Thimister-Clermont . . . . .	701	155	56	780	272,368	1,419	115,954
Tilff . . . . .	827	115	55	889	115,527	5,302	41,173
Tilleur . . . . .	1,258	227	182	1,305	170,420	2,756	88,876
Trooz (Le) . . . . .	801	149	60	890	116,423	1,672	55,547
Val-Saint-Lambert . . . . .	1,858	212	172	1,898	350,017	2,778	155,646
Vaux-sous-Chèvremont . . . . .	497	153	28	622	33,820	2,333	31,827

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## DE LIÈGE (SUITE).

552	4	10,139	164	55,007	6	36,485	178,669	4	33,500
77	"	"	758	64,831	1	4,505	156,816	1	4,400
1,881	"	"	117	25,947	7	11,587	141,592	19	63,400
"	"	"	250	51,597	"	"	156,732	"	"
87	"	"	162	54,456	1	5,191	107,955	1	5,000
161	"	"	80	16,658	1	3,291	94,311	2	6,200
1,275	2	1,758	198	45,878	7	9,274	143,287	8	42,200
"	"	"	297	40,580	"	"	153,766	"	"
1,246	"	"	548	192,356	2	7,734	725,901	7	45,300
1,076	2	16,160	246	67,657	12	39,673	266,056	16	56,200
145	"	"	558	81,009	5	3,601	323,572	4	6,000
2,782	2	9,121	220	71,245	"	"	247,948	5	75,100
"	"	"	186	36,717	"	"	128,784	"	"
394	1	2,050	99	15,510	4	5,178	98,105	5	12,900
"	"	"	178	25,571	"	"	150,700	"	"
1,231	8	18,340	1,174	120,949	11	31,006	450,560	14	53,400
1,779	5	17,591	655	126,088	7	19,820	454,263	14	50,500
822	3	4,257	315	37,632	5	3,600	91,634	14	24,500
159	"	"	11	5,159	"	"	19,628	1	5,500
303	"	"	97	24,265	"	"	100,400	4	12,700
140	"	"	89	15,142	7	27,763	128,207	7	26,900
4,694	4	27,289	2,250	362,975	10	29,644	981,412	26	160,500
3,129	5	4,961	1,945	464,026	16	43,099	868,460	32	129,100
6,418	13	9,210	511	89,735	18	34,117	273,947	76	195,600
558	"	"	444	43,269	4	7,200	187,357	7	20,600
2,306	5	11,562	475	105,281	5	18,489	419,172	16	72,200
150	"	"	43	4,615	"	"	18,687	1	5,000
7,682	14	38,254	736	213,057	31	79,865	612,874	60	258,100
1,425	4	11,796	264	92,714	3	5,780	310,188	11	42,400
1,088	2	3,096	219	28,959	1	5,348	128,764	7	31,100
3,454	8	14,872	787	79,105	1	3,135	209,352	53	93,000
1,960	5	5,096	266	35,738	7	11,997	137,374	15	62,100
2,149	2	3,805	827	111,967	2	5,110	383,984	23	63,500
189	"	"	226	20,287	1	2,457	44,517	3	8,700

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existants au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existants au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Verlaine . . . . .	664	114	39	739	178,926	1,910	60,105
Verviers (Centre) . . . . .	1,563	422	176	1,809	527,613	4,149	248,140
Id. (Est) . . . . .	227	77	34	270	52,100	855	14,951
Id. (Station) . . . . .	1,489	312	175	1,626	314,159	3,165	140,424
Vierset . . . . .	500	83	55	528	72,283	929	18,574
Villers-l'Évêque . . . . .	201	58	19	240	21,589	456	10,810
Visé . . . . .	2,337	366	135	2,568	488,708	4,203	230,628
Wandre . . . . .	1,529	222	163	1,588	292,465	4,277	140,831
Wareme . . . . .	1,267	411	140	1,558	409,093	3,236	215,670
Welkenraedt . . . . .	741	215	62	894	258,019	1,888	134,568
Werbomont . . . . .	281	45	19	307	57,920	318	24,075
<b>PROVINCE</b>							
Achel . . . . .	268	48	18	298	58,102	1,067	25,057
Alken . . . . .	155	79	15	219	65,172	301	39,226
Baelen-sur-Nèthe (¹) . . . . .	527	77	41	563	307,126	590	78,186
Beerigen . . . . .	693	121	32	782	304,815	1,036	92,758
Bilsen . . . . .	1,095	157	51	1,201	380,341	1,218	166,154
Bourg-Léopold . . . . .	705	177	87	795	218,093	2,233	103,808
Brée . . . . .	899	225	68	1,056	445,340	1,061	214,317
Eben-Emael (²) . . . . .	»	455	6	449	»	1,236	18,121
Gingelom . . . . .	344	82	18	408	103,920	460	65,031
Hamont . . . . .	183	58	19	222	108,043	417	56,791
Hasselt . . . . .	1,339	366	138	1,567	348,803	3,511	208,950
Herck-la-Ville . . . . .	330	76	12	394	148,261	514	45,441
Lanaeken . . . . .	693	130	48	777	266,020	1,053	105,281
Lanklaer . . . . .	691	204	43	852	258,207	1,111	74,768
Lommel . . . . .	473	93	40	526	300,560	680	96,245
Looz . . . . .	969	264	82	1,151	311,204	2,344	175,778
Lummen . . . . .	129	17	5	141	47,609	128	29,747
Maeseyck . . . . .	1,193	189	50	1,352	403,162	1,627	233,891
Mechelen . . . . .	142	42	12	172	53,017	305	17,500
Neer-Oeteren . . . . .	308	34	4	338	88,752	203	22,938

(¹) Baelen-sur-Nèthe (province d'Anvers), sous-perception de Bourg-Léopold (Limbourg).

(²) Eben-Emael, sous-perception de Roelenge, est entré en activité le 8 mars 1894.

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

**DE LIÈGE (SUITE).**

140	»	»	165	40,490	»	»	204,549	2	4,000
2,208	1	1,536	1,512	105,786	9	20,519	606,999	19	77,600
»	»	»	141	16,855	»	»	52,631	»	»
747	1	1,021	1,111	95,940	4	10,672	364,734	5	21,300
»	»	»	158	14,288	»	»	77,274	»	»
150	»	»	49	4,579	1	4,108	25,007	2	9,000
5,655	10	15,315	727	155,821	23	53,773	534,705	33	125,900
537	»	»	772	96,672	3	9,142	344,239	5	24,300
1,364	2	9,262	564	119,120	9	28,080	517,663	11	57,500
1,406	5	16,719	553	88,810	12	34,647	309,292	16	47,100
»	»	»	57	15,444	»	»	50,907	»	»

**DE LIMBOURG.**

196	»	»	135	9,465	»	»	76,372	2	5,600
»	»	»	84	14,458	»	»	95,334	»	»
1,110	1	2,906	167	45,910	7	28,930	325,525	8	51,300
1,212	4	5,152	251	40,271	3	7,230	353,033	11	59,500
3,560	»	»	399	108,157	11	21,400	435,048	23	108,300
657	2	5,082	800	92,335	2	5,072	233,927	6	25,600
2,893	7	16,758	508	139,367	16	68,816	496,455	22	111,700
»	»	»	106	8,798	»	»	65,402	»	»
101	»	»	116	32,247	»	»	145,179	2	3,400
442	2	15,555	140	41,971	1	10,407	129,951	2	5,500
1,809	2	10,253	776	120,202	15	33,428	431,823	12	68,000
562	1	4,513	102	19,370	4	7,575	168,949	3	14,000
2,216	1	4,133	408	73,643	4	9,292	302,736	13	69,700
1,124	»	»	252	45,125	8	9,792	285,513	19	43,500
5,027	1	3,107	192	47,903	8	24,076	354,526	17	107,600
181	»	»	380	108,018	1	2,568	392,745	3	5,800
»	»	»	44	11,406	»	»	67,489	»	»
4,035	5	20,667	490	148,460	18	51,978	501,515	31	135,400
»	»	»	64	15,405	»	»	60,406	»	»
1,207	3	8,779	71	13,031	2	10,354	98,409	8	30,500

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Neer-Pelt. . . . .	494	138	25	607	338,398	597	89,055
Oostham. . . . .	98	62	5	155	67,710	504	21,098
Ordange. . . . .	172	80	16	236	36,199	443	21,838
Peer. . . . .	888	200	46	1,042	509,804	1,305	182,557
Reckheim. . . . .	767	254	102	919	128,935	2,032	55,671
Roclenge. . . . .	1,604	169	495	1,278	450,014	1,838	108,347
Saint-Trond. . . . .	1,849	574	157	2,266	707,878	4,600	665,768
Tessenderloo. . . . .	504	131	49	586	345,729	716	126,735
Tongres. . . . .	2,350	431	165	2,596	683,210	4,831	290,960
Wychmael. . . . .	143	101	7	237	66,291	612	29,998
<b>PROVINCE</b>							
Arion. . . . .	2,054	343	219	2,178	668,249	4,414	271,893
Athus. . . . .	433	96	45	484	274,269	761	101,978
Attert. . . . .	303	36	11	328	105,325	351	18,755
Aye. . . . .	157	29	10	176	50,441	193	21,592
Baconfoy-Tenneville. . . . .	305	26	22	309	64,529	298	27,384
Barvaux. . . . .	640	90	52	678	197,807	614	92,283
Bastogne. . . . .	1,202	135	105	1,232	632,356	1,443	208,007
Bertrix. . . . .	907	100	48	959	371,219	1,040	144,852
Bomal. . . . .	351	28	13	366	95,503	475	34,106
Bouillon. . . . .	1,709	180	74	1,824	721,599	1,961	229,268
Bovigny. . . . .	118	21	10	129	22,564	100	7,683
Champlon. . . . .	249	37	17	269	82,954	317	18,181
Durbuy. . . . .	244	30	16	258	100,339	508	27,540
Érezée. . . . .	266	50	17	299	77,414	332	19,685
Étalle. . . . .	455	78	34	499	293,093	634	110,158
Ethe. . . . .	209	37	11	233	141,860	232	44,819
Fauvillers. . . . .	105	17	9	113	40,473	160	18,320
Florenville. . . . .	978	106	54	1,030	590,489	1,074	210,826
Forrières. . . . .	240	20	15	245	60,141	423	9,258
Freux. . . . .	151	25	9	167	37,415	183	26,307
Gérouville. . . . .	190	30	10	210	110,956	276	36,680
Gouvy. . . . .	435	67	41	451	161,572	448	45,557

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre	Somme.	Nombre.	Somme.			

**DE LIMBOURG (SUITE).**

478	3	6,500	309	91,021	4	5,412	352,092	6	13,600
114	"	"	78	17,245	"	"	71,858	3	3,400
"	"	"	45	24,277	"	"	38,584	"	"
3,573	5	11,567	439	126,007	12	48,046	543,803	26	121,100
122	"	"	428	41,233	"	"	146,333	2	3,500
1,582	"	"	368	71,770	11	41,812	422,185	15	78,100
3,008	5	30,440	1,254	337,078	32	121,839	970,523	59	181,100
600	1	618	243	65,883	4	10,162	405,760	8	24,500
2,112	2	3,327	935	163,731	8	21,088	794,074	25	71,500
"	"	"	58	19,790	"	"	79,271	"	"

**DE LUXEMBOURG.**

5,215	8	13,426	1,463	224,635	7	12,735	727,047	37	166,500
3,734	5	11,305	283	67,061	8	22,211	311,898	35	120,900
580	4	8,616	89	18,615	1	5,121	120,718	6	15,800
413	1	4,080	48	15,090	4	8,029	59,517	5	14,000
649	3	6,011	84	26,060	3	5,900	74,685	12	23,700
4,576	7	17,640	335	91,029	5	15,243	214,809	18	119,500
8,844	2	7,161	643	161,264	15	37,662	685,210	49	296,000
18,520	25	47,456	446	154,437	30	79,891	378,523	107	556,500
260	"	"	107	25,406	"	"	114,153	2	10,200
16,967	14	30,523	708	185,465	32	83,698	751,438	115	533,500
"	"	"	38	6,493	"	"	26,697	"	"
731	"	"	71	7,238	7	6,786	88,195	11	28,500
417	1	5,127	110	17,253	4	9,645	108,826	6	16,000
"	"	"	80	17,530	"	"	84,550	"	"
3,005	3	1,954	231	86,175	8	20,952	310,602	23	95,200
1,760	"	"	89	30,109	6	13,632	149,052	13	65,900
286	1	102	59	9,253	5	7,295	54,523	5	15,500
9,418	1	2,073	355	103,847	30	75,842	664,221	72	337,200
316	1	5,304	66	17,210	"	"	57,880	1	6,500
893	"	"	47	16,316	3	12,294	46,836	4	36,400
1,943	1	309	90	16,111	1	1,230	137,324	16	58,800
1,166	"	"	174	52,679	3	10,781	157,067	8	38,700

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldes en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
	<b>PROVINCE</b>						
Grand-Halleux . . . . .	143	8	10	141	54,062	115	11,740
Grupont . . . . .	332	34	52	314	229,263	594	25,854
Habay-la-Neuve . . . . .	805	78	45	838	338,754	790	82,291
Halanzu . . . . .	645	102	48	699	455,886	792	121,921
Herbeumont. . . . .	458	65	18	505	186,192	595	65,581
Houffalize . . . . .	628	68	32	664	225,528	667	77,795
Izel . . . . .	257	56	18	275	100,025	515	30,461
Jamoigne . . . . .	619	58	35	642	283,868	631	76,431
La Roche. . . . .	996	105	51	1,050	358,771	1,156	135,059
Lavaux . . . . .	268	29	14	283	44,844	190	13,067
Libin . . . . .	295	35	20	310	125,325	305	44,836
Libramont . . . . .	402	41	34	409	119,705	561	34,315
Lierneux (¹). . . . .	420	85	27	478	264,011	518	67,797
Manhay . . . . .	253	41	24	270	77,803	562	22,504
Marbehan. . . . .	540	52	29	563	257,706	469	72,013
Marche . . . . .	1,260	180	96	1,344	410,020	1,766	163,818
Marloie . . . . .	186	33	6	213	47,534	213	15,210
Martelange . . . . .	404	67	35	416	156,645	484	45,817
Meix-devant-Virton . . . . .	280	55	9	326	150,572	512	82,686
Melreux-Hotton. . . . .	471	70	49	492	141,330	580	37,814
Messancy. . . . .	285	40	22	303	82,514	515	22,146
Morhet . . . . .	91	28	7	112	51,047	159	6,458
Nassogne. . . . .	111	20	11	120	40,966	154	23,792
Neufchâteau. . . . .	560	65	58	587	137,308	879	73,001
Paliseul . . . . .	1,321	138	46	1,415	575,191	1,309	169,112
Poix . . . . .	187	18	16	189	68,474	188	24,180
Sainte-Cécile . . . . .	1,128	77	45	1,160	549,741	663	109,526
Saint-Hubert . . . . .	1,024	234	178	1,080	257,017	1,061	96,025
Saint-Léger. . . . .	534	58	32	560	363,507	598	106,436
Saint-Médard . . . . .	118	8	5	121	25,935	98	5,998
Sibret. . . . .	257	36	22	271	65,306	421	80,001
Signeulx. . . . .	409	72	34	447	326,604	518	87,190
Tellin (²). . . . .	•	51	•	51	•	110	24,743

(¹) Lierneux (province de Liege), sous-perception de Viel-Salm (Luxembourg).

(²) Tellin, sous-perception de Grupont, est entrée en activité le 30 mai 1894.

EFFECTUÉS EN 1894			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## DE LUXEMBOURG (SUITE).

35	»	»	68	21,582	»	•	45,823	1	1,000
1,227	3	7,010	119	37,453	2	5,512	186,768	5	25,700
8,999	12	14,951	257	67,860	18	59,705	547,681	68	286,500
4,512	4	6,822	341	118,520	12	21,905	440,995	40	147,800
3,160	2	1,551	120	27,710	2	11,286	225,412	28	97,000
2,174	4	5,894	270	92,160	5	8,545	216,607	17	70,000
580	»	»	127	27,802	2	1,745	103,982	6	19,200
1,953	1	5,067	206	50,129	8	18,002	501,507	14	64,800
6,977	7	27,071	412	103,549	15	44,166	580,196	42	228,700
625	3	8,511	49	19,137	»	»	50,709	2	10,200
5,742	2	10,305	106	42,646	5	18,439	115,096	14	112,900
1,523	1	3,792	122	33,241	3	7,172	126,821	11	50,400
280	»	»	148	45,091	2	2,053	280,208	6	10,000
77	1	827	118	27,678	»	»	70,452	1	2,200
1,825	3	4,452	18	58,544	7	17,164	260,745	20	69,700
3,026	2	4,602	518	98,118	14	38,704	454,614	50	120,500
35	»	»	48	7,785	»	»	60,049	1	1,000
1,979	1	8,531	255	39,596	5	16,790	177,813	15	70,200
5,129	5	14,693	155	31,083	18	49,765	152,469	19	187,000
549	3	5,277	218	43,860	4	10,888	128,847	8	20,900
469	»	»	74	10,498	»	»	94,588	6	14,400
10	»	»	43	9,253	»	»	31,535	1	600
866	2	2,055	62	14,599	4	12,881	45,650	4	52,000
735	3	7,224	218	58,531	2	2,065	160,209	4	19,000
12,596	14	29,483	468	164,418	27	77,438	545,378	83	417,900
755	1	3,078	69	23,025	2	6,163	76,297	6	24,800
4,710	3	4,104	231	65,105	12	18,491	582,137	53	153,800
5,249	4	24,086	281	105,133	9	15,951	273,163	27	80,900
9,751	5	8,843	226	77,695	22	47,058	366,065	55	323,000
323	»	»	14	5,075	1	517	28,727	4	10,300
2,683	2	20,610	111	59,788	5	42,564	89,953	5	79,200
4,165	6	15,373	179	79,488	18	45,846	316,345	34	128,500
120	3	8,202	32	16,073	3	8,283	48,841	5	9,400

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Tintigny . . . . .	411	48	20	439	221,827	555	45,488
Viel-Salm . . . . .	730	90	55	767	315,927	975	79,936
Virton . . . . .	1,636	198	111	1,723	1,057,965	1,844	345,499
Wellin . . . . .	517	47	36	528	298,558	452	84,950
<b>PROVINCE</b>							
Agimont . . . . .	138	17	7	148	66,768	247	19,285
Andenne . . . . .	2,704	263	176	2,793	999,994	4,048	350,634
Annevoie . . . . .	553	64	23	594	252,801	580	56,538
Anthée . . . . .	1,065	127	45	1,147	438,221	1,252	102,560
Ardenne . . . . .	450	72	21	501	218,927	619	59,878
Assesse . . . . .	531	73	27	577	211,200	613	49,069
Avelais . . . . .	1,423	249	94	1,578	906,180	2,299	327,377
Beauraing . . . . .	1,471	345	117	1,699	667,152	2,824	225,389
Bièvre . . . . .	411	81	28	464	250,081	561	127,913
Bruly (Le) . . . . .	386	31	17	400	250,031	371	53,417
Cerfontaine . . . . .	640	90	38	701	357,711	703	101,605
Ciney . . . . .	1,507	233	130	1,810	689,147	1,977	311,572
Cognelee (*). . . . .	160	25	21	164	37,806	330	16,712
Courrière . . . . .	237	27	8	256	180,337	257	39,158
Couvin . . . . .	1,040	128	46	1,122	450,110	1,312	142,908
Cul-des-Sarts . . . . .	464	49	16	497	349,850	416	103,434
Dinant . . . . .	3,063	696	259	4,100	1,415,189	7,178	317,499
Doische . . . . .	381	97	30	448	196,915	590	58,576
Éghezée . . . . .	781	129	52	878	320,130	1,119	147,456
Emptinne . . . . .	92	20	8	104	42,657	158	15,937
Flawinne . . . . .	385	58	22	421	141,555	842	69,281
Floreffe . . . . .	641	97	38	700	308,054	833	79,511
Florennes . . . . .	748	108	45	813	416,451	1,011	136,773
Fosses . . . . .	1,890	191	59	2,022	756,648	2,485	256,371
Fraire . . . . .	308	34	8	334	161,003	365	77,292
Gedinne . . . . .	988	183	73	1,098	451,624	1,376	139,269
Gembloux . . . . .	1,350	236	124	1,662	585,005	2,517	292,483
Gesves . . . . .	228	47	33	242	116,126	276	43,804

(\*) La perception de Cognelee-Champion a pris la dénomination de Cognelee le 6 mai 1894.

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

**DE LUXEMBOURG (SUITE).**

2,218	1	1,987	187	44,658	»	»	233,628	20	65,700
2,009	4	5,257	553	71,207	4	5,428	337,678	14	60,700
31,040	21	57,400	951	308,621	28	61,205	1,138,336	159	967,500
6,768	10	15,490	258	90,508	6	16,678	306,415	40	202,400

**DE NAMUR.**

1,511	6	10,759	57	22,310	»	»	71,234	11	41,200
8,464	8	23,824	1,146	342,615	50	109,181	985,334	49	310,600
796	1	1,031	202	56,184	4	8,646	262,421	6	22,300
2,205	5	4,095	240	80,556	9	21,565	460,120	29	76,000
844	»	»	164	49,867	6	8,631	253,455	15	34,100
1,445	3	1,445	149	30,726	5	11,310	225,073	17	55,100
7,204	20	42,238	826	282,728	23	77,415	947,271	57	235,900
11,736	8	43,530	511	178,458	10	48,509	734,437	51	326,900
6,051	10	10,222	158	75,631	25	69,578	264,691	43	211,200
3,314	3	2,759	178	83,275	8	14,991	214,963	22	107,100
2,280	3	9,732	240	99,271	11	26,571	357,687	24	80,900
10,344	10	101,883	931	258,459	35	193,564	701,194	55	343,600
»	»	»	94	10,092	»	»	47,709	»	»
575	»	»	56	28,789	2	4,112	195,820	2	20,200
7,523	7	20,613	366	146,021	22	37,333	450,228	44	245,100
2,128	1	3,120	140	60,860	26	79,820	318,867	37	124,200
17,939	14	27,869	1,687	375,371	41	110,322	1,474,736	114	607,800
4,442	»	»	119	20,927	10	29,266	213,745	23	134,400
2,083	1	1,050	300	82,424	7	21,948	372,959	18	75,000
80	2	820	29	11,616	3	3,737	48,146	2	5,600
252	»	»	196	48,252	2	3,062	169,507	4	9,500
1,937	2	6,184	248	81,928	2	13,445	307,466	12	56,200
4,355	6	11,394	269	105,276	11	17,044	493,054	26	159,000
4,934	8	15,363	645	231,028	23	53,726	768,008	49	179,100
3,226	4	1,752	100	22,728	25	51,807	174,069	34	128,300
3,135	13	27,792	370	143,533	9	26,284	464,660	31	102,600
1,237	6	18,204	824	216,491	3	11,217	700,329	16	59,700
92	»	»	138	33,533	1	1,024	131,598	2	3,800

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1895 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existants au 31 décembre 1895.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existants au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
<b>PROVINCE</b>							
Hamois-en-Condroz (1) . . . . .	244	50	15	270	120,766	343	25,295
Hanzinne . . . . .	248	38	15	271	104,078	506	52,222
Hastière-Lavaux . . . . .	285	59	16	508	125,680	386	57,146
Haut-Fays (2) . . . . .	342	41	5	380	44,522	416	14,442
Havelange . . . . .	811	105	40	876	441,066	974	164,777
Haversin . . . . .	538	51	26	565	127,063	620	20,755
Heer . . . . .	195	24	15	204	115,455	257	50,041
Jambes . . . . .	876	149	71	954	250,857	1,418	109,196
Jemelle . . . . .	610	217	76	751	211,016	1,662	85,520
La Plante . . . . .	151	55	11	175	20,084	460	16,087
Leuze-Longchamps . . . . .	620	115	25	710	164,505	880	71,385
Ligoy . . . . .	322	71	22	371	156,720	458	74,285
Maredret-Sosoye . . . . .	410	95	7	505	259,220	656	61,188
Mariembourg . . . . .	916	147	70	995	528,058	1,114	100,005
Mazy . . . . .	618	112	52	698	292,168	1,172	108,102
Mesnil-Saint-Blaise . . . . .	286	80	14	352	152,209	421	29,066
Mettel . . . . .	1,053	173	72	1,154	549,810	1,553	204,820
Morialmé . . . . .	615	50	58	607	525,242	494	172,012
Moustier . . . . .	776	82	65	795	305,622	898	105,788
Namèche . . . . .	908	157	75	992	285,567	1,846	101,557
Namur (Centre) . . . . .	2,686	680	375	2,001	740,985	7,874	429,045
Id. (Station) . . . . .	1,705	509	174	2,220	559,715	5,920	295,068
Natoye . . . . .	291	36	45	282	155,615	551	57,264
Obey . . . . .	506	80	35	551	195,744	565	51,396
Olloy . . . . .	179	52	7	224	76,142	371	40,861
Orchimont . . . . .	278	50	15	313	124,042	348	28,965
Philippeville . . . . .	721	80	44	757	249,522	925	79,557
Profondeville . . . . .	378	51	55	596	145,507	379	46,192
Rhisne . . . . .	719	91	38	772	249,715	904	86,402
Rochefort . . . . .	1,065	147	69	1,141	530,348	1,868	185,144
Saint-Denis-Bovesse . . . . .	625	105	45	685	176,528	816	49,868
Saint-Gérard . . . . .	525	79	54	550	256,311	630	85,735
Saint-Servais . . . . .	410	55	26	430	69,724	946	40,445

(1) La perception de Hamois a pris la dénomination de Hamois-en-Condroz le 6 mai 1894.

(2) Haut-Fays (province de Luxembourg), sous-perception de Gedinne (Namur).

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## DE NAMUR (SUITE).

			95	28,859			127,388		
1,549	6	31,716	47	32,859	6	20,531	112,079	12	59,500
2,922	1	4,108	94	26,770	6	33,753	135,077	20	25,600
			60	12,055			47,376		
4,511	10	23,802	281	100,594	52	91,052	446,355	56	182,800
288	3	2,963	222	55,456			135,094	3	10,000
3,415			116	19,511	4	13,042	139,844	14	105,600
1,403			425	83,517	4	14,383	232,375	11	42,200
796	3	7,725	316	75,270	4	25,724	222,694	8	41,600
			55	5,059	2	4,090	30,181	1	4,000
473			167	41,773	1	2,175	208,195	5	18,900
553			127	39,906	2	7,904	198,698	4	21,100
3,446			152	48,183	17	32,771	264,411	55	135,400
2,947	1	4,500	419	125,731	18	45,536	286,705	26	106,700
147	1	2,057	278	69,283	1	7,220	336,500	2	8,400
1,425			77	27,862	1	5,075	158,766	12	42,500
4,298	10	23,017	499	188,349	15	34,319	581,480	44	147,700
1,568	2	3,622	283	100,567	5	18,260	384,016	19	53,200
518	1	4,006	340	89,504	4	8,189	325,285	4	7,000
1,607	2	1,868	353	79,252	3	6,000	329,447	12	50,400
3,682			2,559	279,049	18	37,730	858,553	52	131,900
5,725	4	5,133	2,603	223,020	15	50,579	639,243	23	181,000
2,131	3	27,222	162	40,938	10	31,291	139,381	11	59,600
1,147	2	2,049	223	43,568	1	2,071	208,122	7	33,100
357			89	17,960	2	5,159	96,419	2	14,200
265	1	4,323	105	34,236			122,774	3	5,700
2,813	2	3,502	317	58,245	5	10,131	267,785	25	97,400
1,132			122	31,481	6	17,455	156,186	9	36,000
1,049	4	7,095	222	62,388	6	26,028	266,163	16	55,800
6,970	7	14,306	622	142,427	12	48,744	557,334	32	223,400
170			172	44,981	2	5,051	182,444	2	7,200
2,381			236	62,627	17	28,853	256,028	21	85,200
2,126	3	11,803	207	29,388	5	24,023	61,374	7	55,000

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				S O L D E S des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existant ou 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existant au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.	
						Nombre.	Somme.
							<b>PROVINCE</b>
Salzinne . . . . .	226	46	24	248	65,085	552	22,565
Sclayn . . . . .	142	22	18	146	50,447	290	12,709
Seilles (¹). . . . .	476	86	44	518	111,989	959	21,791
Sombrefe . . . . .	765	89	60	792	295,056	1,257	154,551
Spy . . . . .	567	70	50	587	297,492	890	121,207
Sugny (²) . . . . .	451	60	24	487	221,562	555	87,057
Turice. . . . .	741	77	37	781	430,864	774	147,254
Tamines . . . . .	1,650	226	124	1,752	688,795	2,520	215,007
Thy-le-Château . . . . .	1,465	158	70	1,551	595,409	1,577	181,668
Vedrin. . . . .	225	64	16	275	57,589	511	19,054
Veizin . . . . .	592	156	20	508	155,478	835	47,883
Vierves . . . . .	945	127	64	1,006	445,217	1,509	105,525
Villers-le-Gambon . . . . .	561	60	10	411	111,029	475	29,295
Villers-sur-Lesse . . . . .	244	42	59	247	85,462	295	50,455
Vresse. . . . .	477	83	28	552	240,852	678	54,875
Walcourt. . . . .	1,986	176	68	2,094	1,285,118	2,528	567,405
Wasseiges (³) . . . . .	412	167	25	554	161,292	821	68,626
Yves-Gomezéc . . . . .	455	55	25	405	265,529	415	50,395
Yvoir . . . . .	968	122	64	1,026	385,514	1,218	84,466

(¹) Seilles (province de Liège), sous-perception d'Andenne (Namur).

(²) Sugny (province de Luxembourg), sous-perception de Gedinne (Namur).

(³) Wasseiges (province de Liège), sous-perception d'Éghezéc (Namur).

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capital nominal.
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			

## DE NAMUR (SUITE).

582	3	2,907	120	18,881	4	11,050	64,418	6	20,900
87	2	3,155	91	22,888	°	°	40,757	°	°
°	°	°	114	25,904	°	°	107,444	°	°
1,051	"	"	316	60,180	1	1,554	582,016	11	31,500
1,788	°	°	340	101,953	14	51,856	290,940	18	63,100
6,464	2	2,051	172	25,584	19	52,694	244,725	56	217,000
8,453	15	37,916	250	110,494	28	74,454	468,159	57	267,500
6,455	4	7,884	724	193,725	14	26,083	722,336	39	197,700
9,107	11	29,662	509	145,585	21	50,348	650,340	52	294,000
°	°	°	87	17,536	°	°	59,947	°	°
780	1	5,124	176	37,068	°	°	172,484	3	19,200
2,906	3	6,156	298	71,542	8	21,971	475,621	25	97,600
602	1	2,071	75	23,892	6	19,654	100,800	12	33,200
666	1	1,550	133	31,244	3	13,850	71,677	7	28,800
2,023	°	°	161	34,334	5	14,461	251,947	20	71,000
27,664	27	55,809	720	361,452	57	145,423	1,203,853	148	895,000
1,209	1	1,439	224	41,205	10	20,713	174,239	14	48,600
4,994	5	6,971	210	47,124	10	17,642	273,248	47	153,000
7,212	5	13,797	281	76,924	5	12,854	408,111	40	233,600

Tableau indiquant le mouvement des opérations sur dépôts d'épargne dans les succursales.

SUCCURSALES.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des COMPTES des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				REMBOURSEMENTS effectués en 1894.				SOLDES des COMPTES des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS de rentes au 31 décembre 1894 au nom de titulaires de livrets délégués par les succursales.			
	existants au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894.	existants au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES.		ARRÊTÉS SUR carnets de rentes.		RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.				ACHATS de fonds publics.		Nombre
						Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.					
Beaumont. . . . .	552	58	50	540	547	90,185 85	95	8,552 50	7	21,514 06	540	113,818 28	17	42,730 10	45	280,000		
Deyaze. . . . .	777	115	44	848	658	259,807 06	154	8,526 »	10	44,522 02	547	204,121 59	50	92,376 60	70	512,900		
Dour . . . . .	1,825	141	91	1,875	2,062	288,114 91	154	17,204 »	15	500,007 50	1,121	259,542 66	26	592,754 00	66	567,200		
Egghem. . . . .	584	98	24	658	5,885	97,408 51	15	501 50	»	»	542	61,654 05	6	11,596 09	8	19,500		
Elouges. . . . .	505	20	21	504	182	44,981 57	52	1,464 »	2	2,366 00	157	47,049 91	8	21,054 75	16	55,100		
Hal. . . . .	456	85	35	484	2,409	29,781 95	»	»	1	5,205 55	104	18,979 54	1	5,197 »	»	»		
Iseghem . . . . .	1,081	248	77	2,152	11,955	594,644 15	70	4,156 »	5	10,554 75	1,825	508,225 55	15	57,955 75	52	128,800		
Jemappes . . . . .	675	202	24	855	1,227	65,221 97	52	1,628 »	5	6,564 18	257	46,042 21	10	15,955 54	19	55,400		
Lokeren . . . . .	4,661	427	212	4,876	5,061	655,372 45	99	9,700 50	10	54,155 21	1,888	654,626 58	20	75,002 57	54	545,200		
Thielt . . . . .	2,028	178	121	2,085	1,842	565,682 45	87	5,181 »	4	9,257 24	1,229	481,566 51	8	28,522 75	45	105,200		
Trooz-Forêt. . . . .	225	8	17	246	129	16,979 »	»	»	»	»	109	24,967 15	»	»	»	»		

Tableau indiquant le mouvement des opérations sur dépôts d'épargne dans les bureaux des receveurs de l'enregistrement (emprunteurs agricoles).

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894 (en espèces).		REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894 (en espèces).		SOLDES DES COMPTES des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.
	Existants au 31 décembre. 1893.	Délivrés en 1894.	Soldés en 1894.	Existants au 31 décembre. 1894.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	
Chênée . . . . .	1	»	»	1	19 62	»	»	»	»	20 19
Comblain-au-Pont. . . . .	1	»	»	1	4,216 24	»	»	2	1,300 »	3,005 17
Dinant. . . . .	1	»	»	1	2,428 06	»	»	2	2,400 »	46 80
Genappe . . . . .	14	2	1	15	10,390 73	5	2,200 »	6	7,205 »	5,051 55
Gosselies . . . . .	»	1	»	1	»	1	11,000 »	5	10,000 »	1,111 25
Hal. . . . .	1	»	1	»	4,568 50	»	»	1	4,670 75	»
Ixelles. . . . .	1	»	»	1	691 65	»	»	2	550 »	155 38
Jodoigne. . . . .	1	»	1	»	121 62	»	»	1	122 68	»
Lennick-Saint-Quentin . . . . .	2	»	»	2	150 21	»	»	»	»	154 08
Leuze lez-Dhuy. . . . .	1	»	»	1	1,122 84	»	»	»	»	1,156 50
Nivelles . . . . .	4	»	1	5	6,672 79	»	»	1	1,096 94	5,748 14
Pâturages . . . . .	»	1	»	1	»	1	1,800 »	»	»	1,820 25
Senefle . . . . .	1	»	»	1	1,744 46	»	»	1	1,044 46	728 83
Soignies . . . . .	1	»	1	»	64 61	»	»	1	64 65	»
Thuin . . . . .	2	»	»	2	176 01	»	»	»	»	181 26
Walcourt. . . . .	1	»	»	1	548 09	»	»	»	»	558 53
Waremme . . . . .	1	»	»	1	264 07	1	1,180 »	»	»	1,480 01
Wavre. . . . .	5	»	»	5	442 08	»	»	»	»	456 24

## Récapitulation des opérations

PROVINCES.	NOMBRE DE LIVRETS				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS	
	existants au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	soldés en 1894	existants au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES	
						Nombre.	Somme.
Anvers . . . . .	101,556	22,038	10,185	113,409	45,922,233 75	243,805	25,861,070 20
Brabant . . . . .	195,438	39,021	22,022	212,437	69,116,748 64	435,680	58,927,158 33
Flandre occidentale . . . . .	93,713	14,766	7,224	101,255	63,689,143 26	152,585	25,580,248 62
Flandre orientale . . . . .	104,997	23,225	9,715	118,507	43,084,343 82	241,532	19,955,819 47
Hainaut . . . . .	214,375	34,113	15,110	233,360	66,219,576 56	419,715	26,467,694 03
Liège . . . . .	125,233	24,486	11,122	138,597	35,299,836 42	291,068	13,839,154 25
Limbourg . . . . .	22,168	5,272	2,044	25,306	9,565,427 25	40,841	4,060,131 19
Luxembourg . . . . .	32,773	4,253	2,305	34,641	14,930,362 74	40,604	4,840,482 53
Namur . . . . .	64,400	10,220	4,352	70,077	30,389,190 07	99,508	10,278,885 13
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>954,653</b>	<b>177,583</b>	<b>84,348</b>	<b>1,047,688</b>	<b>378,016,862 51</b>	<b>1,964,930</b>	<b>167,610,643 74</b>

(1) Ce tableau comprend tous les postes de débit du compte déposants sur livrets de particuliers : remboursements de capitaux et paiements d'intérêts dus sur comptes soldés pendant l'année ou même pendant les exercices antérieurs.

effectuées sur dépôts d'épargne (').

EFFECTUÉS EN 1894.			REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES des comptes des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.	CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.	
ARRÉRAGES sur carnets de rentes. — Somme.	RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.			Nombre.	Capitaux (valeur nominale).
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			
164,837 25	255	1,050,056 15	75,701	17,587,719 92	684	2,358,667 60	52,471,077 97	1,272	5,724,100
614,778 50	970	4,014,720 87	127,528	28,243,596 14	1,891	6,791,535 58	77,170,501 70	5,337	19,266,200
497,844 25	845	3,004,799 47	57,591	32,945,689 55	1,829	5,750,359 77	66,507,504 47	3,666	16,574,600
250,385 75	361	1,054,441 94	62,996	15,582,857 15	1,008	2,725,882 17	49,681,892 85	1,936	7,928,900
617,314 0	1,058	3,166,552 29	87,991	21,140,958 15	2,086	6,071,505 26	71,659,154 95	4,885	19,909,500
254,427 50	364	926,353 58	66,959	11,377,702 75	802	2,080,522 16	58,182,857 84	1,882	8,343,900
48,669 75	51	169,125 06	11,091	2,646,598 12	192	614,461 11	10,726,279 56	387	1,742,800
249,695 50	254	797,524 82	14,201	4,129,843 77	500	1,460,529 75	15,778,684 80	1,572	7,819,700
308,874 75	357	973,174 15	30,519	8,577,009 59	929	2,681,429 89	51,871,769 45	2,162	10,541,900
2,986,845 25	4,502	15,157,528 55	534,487	150,051,774 92	9,921	50,534,689 07	413,849,483 57	21,097	97,651,600

Tableau des versements effectués par des intermédiaires, à la Caisse centrale à Bruxelles, dans les succursales, dans les agences de la Banque Nationale et dans les bureaux de poste.

PROVINCES.	VERSEMENTS EFFECTUÉS PAR												TOTAL.	
	DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION ET D'APPRENTISSAGE		DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ATELIERS, ETC.		DES SOCIÉTÉS MUTUALISTES.		DIVERS.		NOMBRE.	SOMME.	NOMBRE.	SOMME.	NOMBRE.	SOMME.
	NOMBRE.	SOMME.	NOMBRE.	SOMME.	NOMBRE.	SOMME.	NOMBRE.	SOMME.						
Anvers . . . . .	72,105	256,706 »	•	•	1,841	14,614 »	952	10,805 50	74,878	282,503 50				
Brabant . . . . .	143,100	457,447 06	430	5,211 •	6,891	27,601 82	2,744	24,813 54	153,251	495,074 12				
Flandre occidentale. . . . .	16,850	71,753 68	•	•	6,454	50,897 »	1,978	14,269 48	25,248	116,900 16				
Flandre orientale . . . . .	97,675	577,717 05	5,278	56,969 »	1,825	25,254 »	1,856	12,159 »	106,614	452,079 05				
Hainaut . . . . .	161,510	415,110 56	2,001	8,280 05	288	54,786 20	404	5,215 »	164,003	450,301 61				
Liège . . . . .	103,548	282,556 59	3,257	11,775 89	152	536 •	543	2,634 »	107,480	297,302 48				
Limbourg. . . . .	10,701	54,908 »	•	•	800	4,628 »	•	•	11,501	59,556 »				
Luxembourg. . . . .	2,406	10,709 71	•	•	•	•	•	•	2,406	10,709 71				
Namur. . . . .	9,718	27,170 »	427	1,463 •	364	2,250 »	90	293 •	10,599	31,178 »				
<b>Total. . . . .</b>	<b>617,465</b>	<b>1,911,949 35</b>	<b>11,573</b>	<b>63,698 94</b>	<b>18,595</b>	<b>140,567 02</b>	<b>8,527</b>	<b>68,259 52</b>	<b>655,960</b>	<b>2,184,474 63</b>				

*Classification des livrets existants au 31 décembre 1894.*

	LIVRETS de 1 à 20 fr.		LIVRETS de 20 à 100 fr.		LIVRETS de 100 à 500 fr.		LIVRETS de 500 à 1,000 francs.		LIVRETS de 1,000 à 2,000 francs.		LIVRETS de 2,000 à 5,000 francs.		LIVRETS au-dessus de 5,000 francs.	
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
Caisse centrale . . . . .	48,656	18,016	10,027	5,441,531 38	4,064	6,015,002 06	4,322	7,350,741 05	2,962	10,052,058 10	2,522	10,484,271 91	0,923	32,504,054 60
Communes et établissements publics . . . . .	855	1,065	1,589	450,505 45	626	952,499 72	679	1,099,040 02	445	20,403,208 71	774	55,096,540 57	2	7,422 50
Agences de la Banque Nationale . . . . .	56,852	24,144	18,872	6,970,232 89	9,845	10,451,308 01	11,778	20,403,208 71	8,295	29,721,563 88	6,923	29,721,563 88	599	2,097,856 85
Bureaux de poste . . . . .	354,906	162,746	141,470	41,240,751 72	58,955	75,228,593 65	54,722	76,187,502 40	51,085	76,187,502 40	14,101	107,802,816 06	24,811	109,143,090 42
Bureaux de l'enregistrement . . . . .	4	9	10	1,567 98	2	10,351 19	8	10,351 19	1,525	2,119,712 54	1,117	2,119,712 54	43,904	107,802,816 06
Succursales . . . . .	5,105	2,255	2,845	1,000,984 80	1,499	1,000,984 80	1,525	1,000,984 80	1,525	2,119,712 54	1,117	2,119,712 54	599	2,097,856 85
LIVRETS . . . . .	446,424	208,217	181,420	53,165,174 10	75,889	100,758,427 77	73,054	107,802,816 06	43,904	109,143,090 42	24,811	109,143,090 42	24,811	109,143,090 42
SOMMES . . . . .		56,446,655 48		100,758,427 77		107,802,816 06		109,143,090 42		109,143,090 42		109,143,090 42		109,143,090 42

  

PROPORTION SUR 100 :	
De	Livrets au 31 décembre
1 à 20 francs . . . . .	42.4
20 à 100 " . . . . .	19.8
100 à 500 " . . . . .	17.2
500 à 1,000 " . . . . .	7.2
1,000 à 2,000 " . . . . .	6.9
2,000 à 5,000 " . . . . .	4.2
Au-dessus de 5,000 " . . . . .	2.5
	100.0

Les livrets dont le solde ne dépasse pas 100 francs forment donc environ les deux tiers des livrets existants.

## Nombre de livrets au 31 décembre.

		1878	1880	1888	1890	1892	1895	1894
Anvers.	Postes . . . . .	2,172	5,105	20,055	45,156	58,089	68,501	78,896
	Agences . . . . .	9,578	13,158	19,235	29,056	51,678	55,105	54,515
	Succursales . . . . .	61	45	57	"	"	"	"
		11,811	18,394	59,507	79,172	89,767	101,556	113,409
Brabant	Caisse centrale . . . . .	25,805	62,568	70,222	82,357	89,076	95,584	97,871
	Établiss <sup>ts</sup> publics.	1,558	2,609	4,047	5,249	5,657	5,815	6,011
	Postes . . . . .	1,947	5,581	55,445	62,498	70,819	92,055	104,246
	Agences . . . . .	4,717	6,298	7,925	9,094	9,505	9,559	9,812
	Succursales . . . . .	455	575	592	447	459	456	484
	Bureaux de l'enreg.	"	"	5	20	25	26	24
		52,570	77,451	116,050	159,045	184,411	201,253	218,448
Flandre occidentale	Postes . . . . .	2,020	6,265	25,270	52,506	64,458	71,404	78,025
	Agences . . . . .	5,491	6,507	11,080	15,819	16,898	17,716	18,555
	Succursales . . . . .	578	1,204	2,285	3,424	4,227	4,593	4,895
		6,089	14,154	58,644	71,549	85,563	93,715	101,255
Flandre orientale	Postes . . . . .	2,157	5,051	22,426	48,568	63,752	74,161	86,508
	Agences . . . . .	15,879	10,166	22,285	25,545	24,621	25,598	26,475
	Succursales . . . . .	1,052	5,347	4,605	5,054	5,276	5,458	5,724
		19,068	27,564	49,514	77,145	93,629	104,997	118,507
Hainaut	Postes . . . . .	4,024	12,947	74,246	154,571	187,007	205,107	221,821
	Agences . . . . .	4,012	5,209	6,715	7,859	7,856	7,927	7,971
	Succursales . . . . .	5,168	3,557	4,145	2,974	3,250	3,557	3,572
	Bureaux de l'enreg.	"	"	1	4	4	4	5
		12,104	21,715	85,105	165,408	198,097	214,575	233,369
Liège	Postes . . . . .	2,445	5,497	36,129	68,649	84,060	97,176	109,096
	Agences . . . . .	9,605	15,258	20,120	24,645	25,075	27,799	29,252
	Succursales . . . . .	842	915	1,066	276	266	255	246
	Bureaux de l'enreg.	"	"	"	5	4	5	5
		12,890	21,670	57,515	95,575	110,503	125,233	138,597

		1875	1880	1885	1890	1892	1893	1894
Limbourg.	Postes . . . . .	1,350	2,052	6,882	15,314	17,052	19,085	25,185
	Agences . . . . .	1,065	1,502	1,779	2,105	2,152	2,185	2,211
		2,415	3,554	8,661	15,419	19,164	22,168	25,596
Luxem- bourg.	Postes . . . . .	2,566	4,904	14,908	25,709	28,186	50,660	32,540
	Agences . . . . .	581	1,228	1,812	2,094	2,089	2,115	2,101
	Succursales . . . . .	145	95	14	"	"	"	"
	Bureaux de l'enreg.	"	"	"	"	"	"	"
		2,892	6,227	16,734	25,803	50,275	52,775	54,641
Namur . . . . .	Postes . . . . .	5,129	6,576	28,560	44,844	55,015	58,555	64,057
	Agences . . . . .	2,446	3,082	4,417	5,497	5,720	5,844	6,017
	Bureaux de l'enreg.	"	"	"	2	3	3	3
		5,575	9,458	32,977	50,343	58,738	64,400	70,077
Récapitulation.	Caisse centrale . . . . .	25,895	62,568	70,222	82,557	89,076	95,584	97,871
	Établiss <sup>ts</sup> publics.	1,558	2,609	4,047	5,246	5,657	5,815	6,011
	Postes . . . . .	22,508	54,464	261,908	511,595	655,578	715,470	798,174
	Agences . . . . .	51,172	71,298	95,564	119,692	120,342	131,684	156,687
	Succursales . . . . .	7,170	9,626	12,542	12,155	15,458	14,079	14,921
Bureaux de l'enreg.	"	"	4	29	36	36	35	
Nombre total de livrets . . . . .		106,512	200,565	444,087	751,957	869,947	960,468	1,055,699
Solde des livrets . . . . .		44,857,001	125,098,287	189,061,089	525,415,412	551,508,558	590,181,775	427,517,005

Nombre de livrets de particuliers par 100,000 habitants, au 31 décembre.

	1875	1880	1885	1890	1892	1893	1894	
Anvers . . . . .	2,221	3,187	6,148	10,501	12,615	15,991	15,152	
Brabant . . . . .	3,251	7,590	10,564	15,755	15,899	17,140	18,048	
Flandre occidentale . . . . .	874	2,046	5,556	9,656	11,519	12,516	12,958	
Flandre orientale . . . . .	2,290	5,126	5,555	8,090	9,790	10,908	11,811	
Hainaut . . . . .	1,256	2,221	8,265	15,552	18,655	19,968	20,992	
Liège . . . . .	1,998	5,263	8,063	12,455	14,555	15,966	17,116	
Limbourg . . . . .	1,170	1,875	5,955	6,855	8,521	9,824	10,820	
Luxembourg . . . . .	1,581	2,978	7,792	11,745	14,186	15,552	15,558	
Namur . . . . .	1,751	2,951	9,880	14,695	17,500	18,906	19,851	
Le royaume . . . . .		1,959	5,586	7,518	11,882	14,064	15,561	16,200

*Rapport du nombre de livrets à la population de chaque arrondissement administratif.*

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE LIVRETS par 1,000 habitants			ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE LIVRETS par 1,000 habitants		
	ADMINISTRATIFS.				ADMINISTRATIFS.		
	au 31 déc. 1892.	au 31 déc. 1893.	au 31 déc. 1894.		au 31 déc. 1892.	au 31 déc. 1893.	au 31 déc. 1894.
Thuin . . . . .	247	265	270	Tournai . . . . .	119	135	148
Philippeville . . . . .	225	259	245	Marche . . . . .	152	142	144
Charleroi . . . . .	205	214	226	Bruges . . . . .	126	156	141
Mons . . . . .	194	207	216	Louvain . . . . .	122	151	157
Soignies . . . . .	189	204	215	Gand . . . . .	119	150	157
Bruxelles . . . . .	175	188	198	Verviers . . . . .	106	127	157
Dinant . . . . .	165	187	198	Malines . . . . .	106	120	151
Virton . . . . .	179	192	195	Courtrai . . . . .	109	120	125
Liège . . . . .	166	180	195	Waremmes . . . . .	89	108	125
Namur . . . . .	162	174	184	Maeseyck . . . . .	95	107	121
Arlon . . . . .	149	166	168	Ostende . . . . .	98	106	112
Huy . . . . .	149	160	168	Tongres . . . . .	88	104	112
Turnhout . . . . .	144	155	161	Audenarde . . . . .	88	100	112
Neufchâteau . . . . .	147	158	160	Bastogne . . . . .	97	105	106
Nivelles . . . . .	159	155	160	Saint-Nicolas . . . . .	90	100	106
Ath . . . . .	157	151	159	Alost . . . . .	76	91	103
Furnes . . . . .	147	158	158	Thielt . . . . .	89	97	99
Roulers . . . . .	156	149	156	Hasselt . . . . .	78	89	99
Anvers . . . . .	129	145	156	Termonde . . . . .	66	75	82
Eecloo . . . . .	128	141	155	Dixmude . . . . .	57	61	64
Ypres . . . . .	135	145	150				

*Valeur approximative du livret moyen, par arrondissement administratif.*

ARRONDISSEMENTS	MONTANT MOYEN PAR LIVRET			ARRONDISSEMENTS	MONTANT MOYEN PAR LIVRET		
	ADMINISTRATIFS.				ADMINISTRATIFS.		
	au 31 déc. 1892.	au 31 déc. 1893.	au 31 déc. 1894.		au 31 déc. 1892.	au 31 déc. 1893.	au 31 déc. 1894.
Thielt . . . . .	848	851	850	Bastogne . . . . .	419	459	441
Roulers . . . . .	729	751	696	Dinant . . . . .	472	458	456
Furnes . . . . .	732	717	684	Anvers . . . . .	596	401	420
Bruges . . . . .	677	671	665	Thuin . . . . .	421	412	402
Courtrai . . . . .	710	705	657	Alost . . . . .	569	572	592
Ypres . . . . .	608	625	614	Nivelles . . . . .	558	575	585
Turnhout . . . . .	595	595	585	Neufchâteau . . . . .	595	580	572
Virton . . . . .	555	566	567	Marche . . . . .	567	563	567
Dixmude . . . . .	515	551	544	Tongres . . . . .	577	561	561
Saint-Nicolas . . . . .	550	545	559	Huy . . . . .	556	555	545
Arlon . . . . .	527	524	531	Bruxelles . . . . .	518	555	542
Audenarde . . . . .	475	499	503	Gand . . . . .	514	526	542
Philippeville . . . . .	512	521	499	Tournai . . . . .	525	545	540
Eecloo . . . . .	491	495	499	Verviers . . . . .	555	530	521
Ostende . . . . .	522	545	498	Ath . . . . .	274	305	321
Termonde . . . . .	478	495	490	Charleroi . . . . .	296	303	298
Malines . . . . .	485	481	490	Soignies . . . . .	278	289	295
Hasselt . . . . .	455	454	463	Liège . . . . .	257	258	252
Maeseyck . . . . .	488	479	459	Mons . . . . .	249	250	248
Louvain . . . . .	418	455	448	Waremmes . . . . .	228	244	244
Namur . . . . .	457	450	445				

*Rapport des sommes déposées à la population de chaque arrondissement administratif.*

ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS	MONTANT EN FRANCS DES DÉPÔTS par habitant			ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.	MONTANT EN FRANCS DES DÉPÔTS par habitant		
	au 31 déc.	au 31 déc.	au 31 déc.		au 31 déc.	au 31 déc.	au 31 déc.
	1892.	1893.	1894.		1892.	1893.	1894.
Philippeville . . . . .	115	124	122	Neufchâteau . . . . .	58	60	59
Vir-ou . . . . .	99	109	111	Huy . . . . .	53	57	58
Roulers . . . . .	99	109	109	Saint-Nicolas . . . . .	50	54	57
Thuin . . . . .	104	108	109	Ostende . . . . .	51	58	56
Furnes . . . . .	107	115	108	Maeseyck . . . . .	47	51	56
Turnhout . . . . .	85	92	94	Andenarde . . . . .	42	50	56
Bruges . . . . .	85	91	94	Mons. . . . .	48	52	54
Ypres . . . . .	82	91	92	Marche . . . . .	48	52	53
Arlon. . . . .	78	87	89	Ath . . . . .	58	46	51
Dinant . . . . .	77	86	86	Tournai. . . . .	59	46	50
Courtrai . . . . .	78	85	82	Liège. . . . .	43	46	49
Thielt . . . . .	75	81	82	Bastogne . . . . .	41	46	47
Namur . . . . .	74	80	82	Gand. . . . .	57	42	47
Eecloo . . . . .	65	70	76	Hasselt . . . . .	55	40	46
Bruxelles . . . . .	56	65	68	Verviers . . . . .	58	42	44
Charleroi . . . . .	60	65	67	Tongres. . . . .	53	58	40
Anvers . . . . .	51	57	65	Termonde . . . . .	51	57	40
Malines . . . . .	51	58	64	Alost . . . . .	28	54	40
Soignies. . . . .	55	59	65	Dixmude. . . . .	29	54	55
Nivelles . . . . .	50	57	61	Waremme . . . . .	20	26	50
Louvain . . . . .	51	57	61				

Le tableau suivant, qui classe les nouveaux déposants par sexe et par profession, montre bien que si l'institution étend ses bienfaits à toutes les classes sociales, c'est surtout aux travailleurs manuels qu'elle rend de réels services : le nombre de livrets ouverts en 1894 au nom de personnes majeures s'élève à 77,473, dont 45,348 ont été créés au nom de personnes appartenant aux quatre premières catégories, exclusivement composées de travailleurs manuels; il est en outre à remarquer que le nombre de 11,642 femmes appartenant à l'avant-dernière catégorie comprend en majeure partie des femmes et des filles d'ouvriers, qui y figurent sous le titre de *ménagères*.

L'importance du nombre de livrets ouverts au nom d'enfants mineurs est surtout due à l'épargne scolaire, et témoigne des efforts méritants que font les membres du personnel enseignant, pour inculquer à leurs élèves des idées d'ordre, d'économie et de prévoyance.

La décomposition du nombre de livrets créés au nom de femmes majeures conduit à constater qu'un nombre relativement restreint de femmes se déclarant mariées bénéficient des avantages que procure l'institution; ce fait est dû aux entraves que la législation actuelle oppose aux pouvoirs des femmes mariées; le Gouvernement se propose de soumettre prochainement à nouveau à la Législature cette importante question.

A ce sujet, il n'est pas inutile de faire remarquer que de nombreux faits d'expérience montrent qu'un nombre considérable de femmes mariées pratiquent l'épargne sur livrets ouverts au nom de leurs enfants mineurs et profitent ainsi des facilités qu'offrent les dispositions réglementaires qui régissent l'épargne scolaire; les mères de famille utilisent de préférence ce mode d'épargne, à cause de la simplicité des formes exigées pour les retraits de fonds qui, jusqu'à un certain chiffre, peuvent se faire sur quit-tance des instituteurs, sans l'intervention des pères des élèves.

*Classement des titulaires des 164,016 livrets créés en 1894, et soumis à l'observation.*

	HOMMES	FEMMES.	TOTAL.
Ouvriers mineurs, houilleurs . . . . .	1,615	7	1,622
Ouvriers d'industrie et exerçant un métier quelconque . . . . .	15,457	5,791	19,248
Journaliers et ouvriers agricoles. . . . .	12,587	2,846	15,233
Domestiques . . . . .	2,575	6,672	9,245
Militaires . . . . .	2,902	"	2,902
Commerçants et détaillants . . . . .	4,909	1,965	6,874
Professeurs et instituteurs . . . . .	537	575	900
Fonctionnaires et employés . . . . .	4,522	450	4,752
Professions libérales. . . . .	1,411	149	1,560
Chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux. . . . .	1,014	52	1,066
Propriétaires, rentiers, personnes n'exerçant aucune profession, ménagères . . . . .	2,420	11,642	14,071
Enfants mineurs. . . . .	45,673	39,410	85,083
<b>TOTAL des livrets créés au nom de particuliers.</b>	<b>95,219</b>	<b>67,557</b>	<b>162,556</b>
Livrets créés au nom de sociétés ) de secours mutuels . . . . .			94
) d'épargne . . . . .			480
) diverses. . . . .			880
			<b>164,016</b>

Le nombre de livrets créés au nom de femmes majeures, s'élève à 27,927.

D'après la déclaration ) 3,484 au nom de femmes mariées,  
des déposants, ) 4,589 id. veuves.  
ce nombre se décompose : ) 19,851 id. célibataires.

Liquidation de livrets de décédés. La liquidation de livrets d'épargne par suite du décès du titulaire peut présenter quelque intérêt au point de vue de la nature du document produit pour fixer les éléments de cette liquidation. Voici, à ce sujet, le résultat des observations faites pendant l'année 1894 :

Sur un total de 4,989 liquidations de livrets de décédés,  
4,177 ont été soldés sans production d'un testament ;  
375 » sur production d'un testament authentique ;  
6 » sur production d'un testament mystique ;  
172 » sur production d'un testament olographe ;  
239 » sur production d'un acte de donation entre vifs.

Services internationaux.

*Transferts opérés en 1894.*

	Opérations.	
1° De la Caisse belge à la Caisse française . . . . .	58 pour fr.	19,734 21
2° De la Caisse française à la Caisse belge. . . . .	42 »	17,223 47
3° De la Caisse belge à la Caisse hollandaise . . . . .	20 »	10,477 49
4° De la Caisse hollandaise à la Caisse belge . . . . .	25 »	7,966 24

*Remboursements effectués en 1894.*

(Capitaux et intérêts.)

1° En France, de sommes déposées en Belgique. 438 pour fr.	226,389 56
2° En Belgique, de sommes déposées en France. 315 »	83,236 68
3° En Hollande, de sommes déposées en Belgique. 86 »	29,214 37
4° En Belgique, de sommes déposées en Hollande. 56 »	28,481 96

*Dépôts effectués par des communes et des établissements publics, classés par bureaux de recettes*

BUREAUX.	NOMBRE DE LIVRETS			SOLDES DES COMPTES des déposants au 31 décembre 1893 y compris les intérêts capitalisés.	VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN 1894.				SOLDES DES COMPTES des déposants au 31 décembre 1894 y compris les intérêts capitalisés.		CARNETS DE RENTES au 31 décembre 1894.				
	existants au 31 décembre 1893.	délivrés en 1894.	existants au 31 décembre 1894.		EN ESPÈCES		ARRÉRAGES SUR carnets de rentes.		RÉALISATIONS de fonds publics.		EN ESPÈCES.		ACHATS de fonds publics.		Nombre.	Somme.	Nombre.	CAPITAL nominal.	
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.							
Placements sur livrets.					940	7,677,660 62					1,080	9,015,501 21							
		3,815	225	20,601	12,104,912 87	1,065	1,750,915 17	994	147,154 75	51	2,400,150 80	180	2,904,142 79	16	427	4,004,400			
					1,007	1,955,550 »					1,700	1,578,570 49							
		374	220	137	7,646,804 67	1,060	18,672,551 12	2	5,474 »	»	»	1,803	18,177,825 18	1	511	22	8,256,802 44	1	113,800
Dépôts momentanés à 1 1/2 p. c.		170	6	181	401,075 55	210	755,556 74	»	»	»	»	500	634,064 27	»	»	»	»	»	»
		6,559	403	192	6,829,20,212,852 89	5,078	50,789,780 63	996	150,608 75	51	2,400,130 80	181	2,904,454 01	15	438	4,210,200			

Dans ce tableau, les remboursements en espèces comprennent les paiements d'intérêts non capitalisés.

*Dépôts effectués par des communes et des établissements publics, classés par provinces.*

	ANVERS.		BRABANT.		FLANDRE OCCIDENTALE.		FLANDRE ORIENTALE.		HAINAUT.		LIÈGE.		LIMBOURG.		LUXEMBOURG.		NAMUR.		TOTAUX.		
	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	Nombre.	Solde.	
<b>A. — COMPTES A 5-2 %.</b>																					
Communes . . . . .	142	558,525 75	246	440,050 77	141	500,116 74	153	405,066 60	192	464,611 10	282	1,116,085 56	147	224,150 02	174	582,057 25	197	406,320 89	1674	4,567,855 52	
Bureaux de bienfaisance .	120	164,736 72	551	445,721 70	97	207,494 91	65	52,507 01	182	188,568 06	162	185,207 05	77	01,126 47	62	57,050 49	168	87,546 01	1264	1,450,650 20	
Fabriques d'églises . . . .	175	181,966 41	556	472,653 06	115	150,055 50	190	106,025 00	260	107,638 18	247	262,400 20	151	165,777 60	505	156,682 62	250	166,152 58	2049	1,919,519 51	
Hospices civils . . . . .	28	97,552 64	57	165,071 35	27	79,568 65	56	92,765 48	58	525,071 65	27	157,955 25	8	10,906 82	8	18,222 71	7	7,486 51	256	852,550 04	
Divers . . . . .	9	20,028 75	58	5,751,058 50	44	662,284 .	574	86,190 05	164	95,416 54	55	101,297 50	59	58,181 63	15	25,740 60	12	58,908 75	768	4,817,197 16	
Totaux . . . . .	474	802,788 95	1688	5,252,515 58	424	1,590,517 78	818	852,645 40	856	1,241,206 19	771	1,805,825 52	442	500,151 54	564	618,555 76	634	816,511 14	6011	15,407,581 16	
<b>B. — COMPTES A 1 1/2 %.</b>																					
a. — Produits d'emprunt.																					
Communes . . . . .	16	201,510 77	41	1,058,072 08	9	162,924 20	11	144,519 22	48	602,292 97	56	456,528 51	21	84,158 24	5	52,518 08	21	218,860 08	208	5,031,564 15	
b. — Comptes courants.																					
Communes . . . . .	161	1,205,650 04	85	1,718,280 57	19	559,657 56	8	154,450 06	40	255,877 64	51	402,086 17	14	26,055 51	23	24,544 03	21	58,954 81	277	4,162,826 29	
Bureau de bienfaisance .	5	66,109 88	45	220,867 69	7	11,441 57	*	*	10	28,508 59	4	795 49	5	40,587 58	1	1,110 76	2	44 24	75	569,065 20	
Fabriques d'églises . . . .	1	558 06	14	58,645 75	5	5,312 99	*	*	5	119 78	5	101 25	5	5,092 14	1	150 91	5	8,555 65	53	77,084 51	
Hospices civils . . . . .	*	*	14	118,026 56	5	291,285 80	2	58,550 77	6	67,521 06	2	172 75	5	1,481 98	1	54 02	*	*	53	516,961 65	
Divers . . . . .	16	57,086 20	53	289,798 66	15	45,694 04	8	25,562 56	55	88,902 57	17	40,097 70	51	7,151 47	5	7,405 28	12	18,907 11	190	578,505 45	
Totaux . . . . .	56	1,527,175 24	189	2,405,617 25	49	711,569 85	18	196,154 29	94	420,729 24	77	445,545 50	78	81,108 48	31	55,945 60	58	85,031 79	610	5,704,545 04	

### III. — OPÉRATIONS EN FONDS PUBLICS, POUR LE COMPTE DES DÉPOSANTS.

La progression du nombre de carnets et des sommes transférées sur des titres de cette catégorie s'est accentuée pendant l'année 1894, ainsi qu'il résulte des tableaux ci-dessous :

Carnets de rentes.

	1892	1893	1894
Nombre de guichets p. c. ayant effectué des transferts. . . . .	75	72	79
Nombre de guichets p. c. ayant un solde inscrit sur carnets, au 31 décembre. . . . .	84	88	90
Capital nominal transféré. . . . .	24,647,700	20,716,000	26,504,000
Solde du capital nominal inscrit au 31 décembre. . . . .	85,952,100	92,490,400	101,861,800
Nombre de carnets existants au 31 décembre . . . . .	17,774	19,175	21,525

Les demandes d'achat et les ordres de vente pendant l'année 1894 ont donné lieu à des transferts d'inscriptions sur carnets, cessions ou rachats, qui se chiffrent comme il suit :

	2 ½ %		3 %		3 ½ % (1 <sup>re</sup> série)		3 ½ % (2 <sup>e</sup> série)		3 ½ % (3 <sup>e</sup> série)	
	Nombre	Cap nom	Nombre	Cap nom	Nombre	Cap nom	Nombre	Cap nom.	Nombre	Cap nom
Achats . . . . .	182	429,800	4,824	15,180,500	1,170	4,143,400	2,265	5,759,100	947	5,011,400
Ventes . . . . .	115	585,800	1,944	6,851,500	725	4,004,600	1,156	5,585,400	597	2,525,500

Le nombre des achats s'est élevé à 9,588 pour un capital nominal de 26,504,000 francs; celui des ventes a été de 4,553, pour un total de 17,132,600 francs

Cours auxquels les opérations ont été traitées.	Le plus haut	2 ½ %	3 %	3 ½ % (1 <sup>re</sup> sér)	3 ½ % (2 <sup>e</sup> sér)	3 ½ % (3 <sup>e</sup> sér)
		Le plus bas . . . . .	99.50	102.70	105.50	105.70
		95.50	101.50	101.75	101.75	101.75

Au 31 décembre, il existait 24,205 inscriptions se répartissant comme il suit :

	2 ½ %	3 %	3 ½ % (1 <sup>re</sup> sér)	3 ½ % (2 <sup>e</sup> sér)	3 ½ % (3 <sup>e</sup> sér)
Nombre . . . . .	484	11,851	3,074	6,064	2,752
Capital nominal. . . . .	2,004,000	50,742,100	15,520,600	25,609,200	11,985,000

Le nombre des carnets existants au 1<sup>er</sup> janvier 1894 s'élevait à 19,175  
 Durant l'année, il en a été créé. . . . . 4,692  
 Les carnets éteints sont au nombre de . . . . . 2,342

L'accroissement a été de . . . . . 2,350 . . . . . 2,350

Au 31 décembre, il y en avait. . . . . 21,525

SAVOIR : délivrés par la Caisse centrale à Bruxelles . . . . . 2,154  
 » les agences de la Banque Nationale . . . . . 5,729  
 » les bureaux de poste. . . . . 15,278  
 » les succursales. . . . . 364  
 21,525

Les inscriptions sur carnets de rentes belges qui représentaient, au 31 décembre 1893, un capital nominal de . . . . . fr. 92,490,400 »  
 se sont élevées au 31 décembre 1894 à . . . . . 101,861,800 »

L'augmentation est de. . . . . fr. 9,371,400 »

Au point de vue du chiffre total des rentes inscrites, les 21,525 carnets existants au 31 décembre, se décomposent comme suit :

			Nombre.		
De fr.	2 50 de rente à fr.	50 de rente.	4,749	pour fr.	131,721 »
De »	50 » »	100 »	6,333	»	471,767 50
De »	100 » »	150 »	4,439	»	548,701 50
De »	150 » »	300 »	3,788	»	800,498 50
De »	300 » »	500 »	1,274	»	48,861 50
De »	500 » »	1,200 »	836	»	627,015 »
De »	1,200 » de rente et au-dessus . . .		106	»	227,838 50
<b>TOTAL des rentes inscrites . . . . .</b>					<b>3,291,403 50</b>

Demands  
d'inscriptions  
nominatives.

Les demandes d'inscriptions nominatives au grand-livre, auxquelles il a été pourvu tant par le débit du compte déposants que par transfert de carnets de rentes, se sont élevées, en 1894, à fr. 2,247,200 capital nominal et se subdivisent comme suit :

2 ½ %		3 %		3 ½ % (1 <sup>re</sup> sér.)		3 ½ % (2 <sup>e</sup> sér.)		3 ½ % (3 <sup>e</sup> sér.)	
Nombre.	Cap. nom.	Nombre.	Cap. nom.	Nombre.	Cap. nom.	Nombre.	Cap. nom.	Nombre.	Cap. nom.
15	206,600	126	1,044,900	55	152,500	64	422,700	57	420,700

Délivrance de  
titres  
au porteur.

Les livraisons de titres au porteur, tant par le débit du compte déposants que par transferts de carnets de rentes, se sont élevées, en 1894, à fr. 3,121,900 capital nominal et se subdivisent comme suit :

2 ½ %		3 %		3 ½ % (1 <sup>re</sup> sér.)		3 ½ % (2 <sup>e</sup> sér.)		3 ½ % (3 <sup>e</sup> sér.)	
Nombre.	Cap. nom.	Nombre.	Cap. nom.	Nombre.	Cap. nom.	Nombre.	Cap. nom.	Nombre.	Cap. nom.
26	126,800	250	1,849,000	56	227,800	85	474,200	51	444,900

#### IV. — SERVICES SPÉCIAUX POUR COMPTE DE L'ÉTAT.

Le Département des Finances a versé en 1894 :

Répartition du fonds communal et du fonds spécial.	Pour le fonds communal . . . . .	fr.	52,599,292 09
	Pour le fonds spécial . . . . .		6,069,321 »
	<b>TOTAL . . . . .</b>	fr.	<b>58,668,613 09</b>
	a. Il a été transféré à l'ancien fonds commun . . . . .		103,691 66
	b. Il a été mandaté :		
	1° Au profit de la Société du Crédit communal, à la décharge des communes qui ont contracté des emprunts par l'intermédiaire de cette Société. fr.		6,666,791 96
	2° Au profit de la Caisse d'Épargne, à la décharge des communes qui ont obtenu des avances pour construction de maisons d'écoles. . . . .		591,361 88
	3° Au profit des députations permanentes des conseils provinciaux, pour couvrir les parts contributives des communes au fonds commun institué par la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique . . . . .		2,568,156 18
	4° Au profit des communes. . . . .		28,938,611 41
		<b>_____</b>	<b>38,564,921 43</b>
		<b>_____</b>	<b>58,668,613 09</b>

Le tableau ci-dessous indique le mouvement des sommes allouées à titre de subsides et déposées à la Caisse d'épargne à charge de liquidation, par les Départements de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Agriculture et de la Justice. Payement des subsides.

	SOLDE CRÉDITEUR au 31 déc. 1895 (capitaux et intérêts).	REÇU en 1894.	INTÉRÊTS BONIFIÉS en 1894.	TOTAUX.	PAYÉ en 1894 (capitaux et intérêts). ( <sup>1</sup> )	SOLDE CRÉDITEUR au 31 déc. 1894 (capitaux et intérêts).
Voirie vicinale . . . . .	954,950 44	5,199,975 77	12,420 65	4,147,524 84	5,154,471 90	992,852 94
Travaux d'assainissement.	544,502 76	672,178 59	7,906 09	1,224,587 24	605,556 68	621,250 56
Subsides divers. . . . .	580,241 74	133,625 66	7,644 01	721,509 41	165,555 87	555,975 54
Construction d'écoles . .	810,010 .	570,515 68	9,625 86	1,590,149 54	670,643 61	719,505 95
Avances du Trésor . . . .	16,258 65	»	243 45	16,502 08	59 86	16,462 22
Enseignement primaire . .	11,269 85	6,855,604 .	9,805 26	6,874,677 09	6,864,007 85	10,669 26
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>2,897,215 42</b>	<b>11,429,805 50</b>	<b>47,641 28</b>	<b>14,574,750 20</b>	<b>11,438,055 75</b>	<b>2,916,714 45</b>

(<sup>1</sup>) Le montant des intérêts bonifiés sur les subsides accordés pour construction ou ameublement d'écoles et pour l'enseignement primaire est liquidé au profit de la caisse des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux. (Arr. royal du 10 juillet 1869 et instr. min. des 30 avril 1874 et 12 décembre 1876.)

La loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique a abrogé les dispositions de la loi du 14 mars 1876 qui instituait un fonds commun pour couvrir les frais d'assistance de certaines catégories d'indigents. L'ancien fonds commun, qui était géré par la Caisse générale, est entré en liquidation.

Un arrêté royal du 30 mars 1892 a limité l'intervention de la Caisse générale dans la gestion des fonds communs provinciaux institués par la nouvelle loi, au paiement entre les mains des députations permanentes, par prélèvement sur la partie libre des quotes-parts des communes dans les fonds créés par les lois du 18 juillet 1860 et du 19 août 1889, des contributions assignées à chaque commune par la députation permanente qui statue sauf recours au Roi, d'après les bases fixées par la loi.

Voici le détail des opérations pour l'année 1894 :

Solde créditeur au 1 <sup>er</sup> janvier 1894 . . . . .	fr.	572,982 24
Transféré des fonds communaux aux fonds communs. . . . .		105,691 66
Versements effectués directement par les communes . . . . .		»
Restitutions. . . . .		18,951 06
Intérêts bonifiés en 1894 . . . . .		8,346 93
<b>TOTAL DU CRÉDIT. . . . .</b>	<b>fr.</b>	<b>705,951 89</b>
Mandats émis en 1894 . . . . .	fr.	139,079 88
<b>Solde créditeur au 1<sup>er</sup> janvier 1895. . . . .</b>	<b>fr.</b>	<b>564,872 01</b>

Fonds communs.

## B. CAISSE D'ASSURANCE.

La loi du 21 juin 1894 a notablement élargi le cadre des opérations d'assurances que la Caisse générale était autorisée à traiter depuis la promulgation de la loi de 1889 sur les habitations ouvrières. La Caisse pourra consentir toutes opérations d'assurances sur la vie, de capitaux n'excédant pas 5,000 francs sur une tête déterminée.

L'administration n'a pas, à la date de la publication du présent compte rendu, terminé les études préparatoires à l'organisation de ce nouveau service; l'état d'avancement des travaux en cours permet de prévoir que la Caisse d'assurance créée par la loi de 1894 pourra entrer en fonctionnement dans le courant de l'exercice 1895.

Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements détaillés sur la marche de la Caisse d'assurance fondée en exécution de l'article 8 de la loi du 9 août 1889, sur les habitations ouvrières. Le compte de profits et pertes de l'exercice 1894 est dressé conformément aux principes exposés dans la note qui forme l'annexe III au compte rendu de l'année 1891; il se solde par un boni de fr. 33,002 96, résultant de placements effectués à un taux plus rémunérateur que celui de 3 p. c. qui a servi de base à l'élaboration des tarifs, et de l'écart entre la mortalité calculée et la mortalité réelle, écart dû probablement à l'influence de la sélection médicale sur le groupe des affiliés récemment soumis à l'examen médical.

Placements de  
la Caisse  
d'assurance.

Au 31 décembre 1894, les placements de la Caisse d'assurance se composaient d'obligations 4  $\frac{1}{2}$  p. c. de société, remboursables à terme fixe, acquises au pair et sur lesquelles le cours de la bourse au 31 décembre 1894 accuse une plus-value de 2.40 p. c.

Examen  
médical.

Pendant l'année 1894, 1,274 propositions ont été présentées; sur ce nombre, 1,198 ont été agréées à la suite d'un seul examen médical;

2           "           "           d'un second examen médical;

72 ont été refusées;

5 ont été ajournées.

## Classification des contrats, par bénéficiaires et par durées.

BÉNÉFICIAIRES.	CONTRATS existants au 1 <sup>er</sup> janvier 1894.					CONTRATS dont le bénéfice a été acquis pendant l'exercice, directement ou par transfert.					CONTRATS liquidés ou transférés pendant l'exercice.					CONTRATS existants au 31 décembre 1894.				
	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.
	<b>I. — Sociétés anonymes.</b>																			
<b>A. Sociétés de crédit.</b>																				
Saint-Éloi, à Morlanwelz . . . . .	1	18	»	»	19	1	15	»	»	14	»	»	»	»	»	2	51	»	»	53
Eigen Heerd is goud weerd, à Gand . . . . .	»	2	7	17	26	1	3	6	17	27	»	»	1	»	1	1	5	12	34	52
Le Foyer de l'ouvrier, à Liège . . . . .	24	49	56	37	166	10	15	28	54	107	2	5	»	1	6	52	61	84	90	267
Société anonyme du Crédit Namurois, pour la construction de maisons ouvrières . . . . .	15	19	25	17	74	8	12	19	12	51	»	»	»	»	»	25	51	42	29	125
Le Foyer ouvrier, à Marcinelle . . . . .	1	4	2	»	7	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	1	6	2	»	9
Le Foyer ouvrier tournaisien, à Tournai . . . . .	2	6	1	5	14	1	4	3	1	9	»	»	»	»	»	5	10	4	6	25
L'Ouvrier propriétaire, à Mons . . . . .	15	40	27	4	95	11	14	21	18	64	1	2	1	»	4	25	61	47	22	155
Société anonyme d'habitations ouvrières d'Etterbeek, à Etterbeek . . . . .	7	5	11	14	35	1	1	6	10	18	1	»	»	»	»	1	7	4	17	32
Le foyer de l'ouvrier borain, à Mons . . . . .	18	16	25	»	57	5	11	12	5	31	»	1	1	»	2	25	26	34	5	86
Le Crédit ouvrier de l'arrondissement de Philippeville, à Walcourt . . . . .	34	55	106	17	210	28	26	26	12	92	»	2	2	»	4	61	77	150	29	298
Société anonyme de Louvain pour favoriser l'acquisition de maisons par la classe ouvrière, à Louvain . . . . .	1	7	4	8	20	2	3	3	6	14	»	»	»	»	»	3	10	7	14	34
L'habitation de l'ouvrier, à Dinant . . . . .	8	4	6	10	28	»	7	8	15	30	»	»	»	»	»	8	11	14	25	58
Société anonyme de garantie pour favoriser la construction de maisons ouvrières dans l'arrondissement de Liège, à Liège . . . . .	4	28	42	78	152	10	10	15	62	95	»	2	»	5	5	14	56	55	157	242
La Maison ouvrière, à Ath . . . . .	5	8	3	1	15	5	7	6	»	18	»	»	»	»	»	8	15	9	1	35
Le Crédit ouvrier des cantons de Senefle et Fontaine-l'Évêque, à Luttre . . . . .	14	77	54	1	126	13	50	26	»	89	1	1	»	»	2	26	106	60	1	195
Rond den Heerd, à Courtrai . . . . .	»	»	»	2	2	»	2	»	5	5	»	»	»	»	»	»	2	»	5	7
De Mechelsche Werkmanswoning, à Malines . . . . .	»	5	1	2	8	»	2	3	8	13	»	»	»	»	»	»	7	4	10	21
Eigen Heerd, à Anvers . . . . .	4	4	5	55	44	»	3	4	26	33	»	»	»	4	4	4	7	7	55	75
Le Crédit ouvrier de l'arrondissement de Huy, à Huy . . . . .	4	2	5	2	11	»	5	4	5	10	»	»	»	»	»	4	5	7	5	21
Le Foyer ardennais, à Bastogne . . . . .	7	5	1	»	15	3	11	1	»	15	»	»	»	»	»	10	16	2	»	28
Kempische Heerd, à Turnhout . . . . .	»	6	1	»	7	1	»	5	1	5	»	»	»	»	»	1	6	4	1	12
Le Prévoyant Propriétaire, à Binche . . . . .	2	1	5	4	12	3	5	2	5	11	1	»	»	»	1	4	4	7	7	22
Société anonyme du Crédit ardennais pour favoriser la construction de maisons ouvrières, à Andenne . . . . .	12	6	4	»	22	6	2	2	1	11	»	1	»	»	1	18	7	6	1	32
Société anonyme de crédit ouvrier du canton de Gembloux, à Gembloux . . . . .	9	12	2	7	30	10	7	7	15	37	1	»	»	»	1	18	10	9	20	66
Crédit immobilier de l'ouvrier, à Verviers . . . . .	»	1	4	5	10	1	2	1	9	15	»	»	»	»	»	1	3	5	14	25
Werkmansvriend, à Vilvorde . . . . .	»	»	»	3	3	1	»	»	4	5	»	»	»	»	»	1	»	»	7	8
La Prévoyance, à La Louvière . . . . .	2	6	8	»	16	5	12	15	»	32	1	1	»	»	2	6	17	25	»	46
La Maison ouvrière, à La Louvière . . . . .	1	4	2	1	8	2	3	1	3	11	»	»	»	»	»	5	9	5	4	19
Société anonyme de crédit pour la construction d'habitations ouvrières, à Watermael . . . . .	2	1	1	4	8	»	»	»	2	2	»	»	»	1	1	2	1	1	5	9
L'Épargne ouvrière, à Mons . . . . .	»	»	2	»	2	»	7	11	15	33	»	»	»	»	»	»	7	15	15	35
Breëf krediet maatschappij voor werkmanswoningen, à Brée . . . . .	»	1	1	»	2	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	2	»	3
<b>A REPORTER.</b> . . . .	<b>190</b>	<b>307</b>	<b>383</b>	<b>272</b>	<b>1242</b>	<b>128</b>	<b>217</b>	<b>252</b>	<b>501</b>	<b>878</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>35</b>	<b>510</b>	<b>601</b>	<b>610</b>	<b>564</b>	<b>2085</b>

BÉNÉFICIAIRES.	CONTRATS existants au 1 <sup>er</sup> janvier 1894.					CONTRATS dont le bénéfice a été acquis pendant l'exercice, directement ou par transfert.					CONTRATS liquidés ou transférés pendant l'exercice.					CONTRATS existants au 31 décembre 1894.				
	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.
	REPORT. . . . .	190	397	585	272	1242	128	217	252	501	878	8	13	5	9	35	510	601	610	564
L'Épargne du travailleur, à Villorde. . . . .	"	"	"	2	2	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	"	2	3
Société anonyme gillicienne pour la construction de maisons ouvrières, à Gilly. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	1	2	3	"	"	"	"	"	"	"	1	2	3
Werkman eigenaar, à Oost-Roosbeke. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Werkmanswoning in 't kanton Achel, à Lille-Saint-Hubert. . . . .	"	"	"	"	"	"	2	2	1	5	"	"	"	"	"	"	2	2	1	5
Société anonyme de crédit du canton de Fosses pour la construction de maisons ouvrières. . . . .	"	"	"	"	"	1	2	2	"	5	"	"	"	"	"	1	2	2	"	5
Eigendom door spaarzaamheid, à Gand. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Chaq' es' maison, Le Kœulx. . . . .	"	"	"	"	"	"	3	1	1	5	"	"	"	"	"	"	3	1	1	5
Aidons l'ouvrier, à Gosselies. . . . .	"	"	"	"	"	1	5	2	"	6	"	"	"	"	"	1	5	2	"	6
Crédit ouvrier de Jumet-Roux, à Jumet. . . . .	"	"	"	"	"	2	6	2	1	11	"	"	"	"	"	2	6	2	1	11
<b>B. Sociétés de construction.</b>																				
L'Union des cantons de Châtelet-Gosselies, pour les habitations ouvrières, à Châtelet. . . . .	11	44	"	"	55	10	52	"	"	42	"	"	"	"	"	21	76	"	"	97
Brugsche naamlooze maatschappij voor het bouwen van Werkmanswoningen, à Bruges. . . . .	"	1	"	4	5	"	"	2	"	2	"	"	"	"	"	"	1	2	4	7
Société anonyme montoise pour la construction, l'achat, la vente et la location d'habitations ouvrières, à Mons. . . . .	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Le Foyer libéral hutois, à Huy. . . . .	3	2	11	5	21	"	3	4	"	7	"	"	"	"	"	3	3	15	5	28
La Fraternité, à Tirlemont. . . . .	1	"	"	"	1	1	"	2	1	4	"	"	"	"	"	2	"	2	1	5
Société anonyme d'habitations ouvrières, à Assche. . . . .	"	"	"	1	1	1	2	"	2	5	"	"	"	"	"	1	2	"	3	6
Société anonyme de Maeseyck pour la construction de maisons ouvrières, à Maeseyck. . . . .	"	4	"	"	4	"	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	5	"	"	5
Travail et Propriété, à Watermael-Boitsfort. . . . .	"	"	"	"	"	"	1	"	5	6	"	"	"	"	"	"	1	"	5	6
<b>II. — Sociétés coopératives.</b>																				
<b>A. Sociétés de crédit.</b>																				
Le Foyer, à Bruxelles. . . . .	2	1	5	3	11	"	2	2	3	7	"	"	"	"	"	2	3	7	6	18
Société coopérative d'Ixelles pour la construction de maisons à bon marché. . . . .	23	25	43	22	115	"	4	1	8	13	1	3	5	1	10	22	26	30	20	116
Building jumétoise, à Jumet. . . . .	1	10	"	"	11	2	30	4	1	37	"	"	"	"	"	3	40	4	1	48
Building gillicienne, à Gilly. . . . .	1	4	2	1	8	2	6	4	1	13	"	1	"	"	1	3	0	6	2	20
Société coopérative de Lacken pour la construction de maisons à bon marché. . . . .	"	"	"	"	"	1	"	"	2	3	"	"	"	"	"	1	"	"	2	3
Eigen Heerd, à Ypres. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
De Heerd, à Grammont. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Sint-Truidensche samenwerkende maatschappij tot aanwerven van goedkoop woningen, à Saint-Trond. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
<b>B. Société de construction.</b>																				
Société coopérative d'épargne, de crédit et de construction, à Bruxelles. . . . .	1	1	"	1	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	1	3
<b>III. — Particuliers.</b>																				
TOTAL. . . . .	242	500	450	528	1520	151	317	264	535	1067	11	18	10	10	49	582	799	704	653	2538

Au point de vue de leur importance, les capitaux assurés au 31 décembre 1894 se décomposent comme suit :

	NOMBRE.	MONTANT.
Capitaux assurés de moins de 1,000 francs . . . . .	228	150,940 »
— de 1,000 à 2,000 francs . . . . .	667	924,205 50
— de 2,000 à 5,000 francs . . . . .	715	1,650,417 50
— de 5,000 à 4,000 francs . . . . .	526	1,724,508 17
— de 4,000 francs et plus . . . . .	402	1,821,401 »
TOTAL . . . . .	2,558	6,280,469 97

*Classification des contrats par durée stipulée.*

ÂGES DES ASSURÉS A L'ORIGINE.	NOMBRE DE CONTRATS au 31 décembre 1895.					NOMBRE DE CONTRATS NOUVEAUX.					NOMBRE DE CONTRATS ÉTEINTS.					NOMBRE DE CONTRATS au 31 décembre 1894.				
	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	25 ans.	TOTAL.
21 ans à 25 ans . . .	5	20	10	22	64	5	10	9	24	46	»	1	1	1	5	6	29	27	45	107
26 « à 50 . . .	5	84	104	95	518	24	65	54	161	244	1	5	2	5	9	58	144	156	195	551
51 « à 55 « . . .	65	152	101	129	425	42	81	72	129	524	1	4	1	1	7	104	209	172	257	742
56 « à 40 « . . .	47	109	111	82	349	20	71	65	80	234	2	2	4	4	12	65	178	170	158	571
41 « à 45 « . . .	56	72	113	»	266	18	42	66	»	126	2	1	2	»	5	52	116	170	»	547
46 « à 50 « . . .	21	80	»	»	101	12	48	»	»	60	1	5	»	»	6	52	125	»	»	155
51 « à 55 « . . .	57	»	»	»	57	51	»	»	»	51	5	»	»	»	5	65	»	»	»	65
	242	500	450	528	1820	150	515	264	554	1065	10	16	10	9	45	582	799	704	655	2558

Les contrats éteints l'ont été de la façon suivante :

10 contrats <sup>(1)</sup>, par résiliation demandée par l'assuré et le bénéficiaire.

21 contrats, par résiliation faute de paiement de la prime dans le mois de son échéance.

1 contrat par annulation, par suite de suicide.

13 contrats par suite de décès.

Pour 4 des contrats éteints une seule prime avait été payée.

Pour 18 des contrats éteints deux primes avaient été payées.

Pour 22 des contrats éteints trois primes avaient été payées.

Pour 1 contrat éteint quatre primes avaient été payées.

(1) 1 contrat a été résilié partiellement dans le cours de la 2<sup>e</sup> année d'assurance; il n'est pas de ce chef, compris dans ce nombre qui ne comporte que des résiliations totales.

Un assuré a eu son contrat résilié par suite de non-paiement de la prime dans le mois de son échéance; ce contrat remis en vigueur a de nouveau été résilié, mais cette fois sur demande du bénéficiaire et de l'assuré, et remplacé par un autre contrat d'une autre durée.

La somme limite assurable est quelquefois inscrite sur plusieurs contrats ;  
ainsi :

53 assurés possèdent chacun 2 contrats, soit ensemble 106 contrats;	
5 assurés possèdent chacun 3 contrats » » 9 »	
2,421 assurés possèdent chacun 1 contrat . . . . .	2,421 »
<u>2,477</u> » » ensemble . . . . .	<u>2,536</u> contrats.
2 contrats restent à liquider au 1 <sup>er</sup> janvier 1893 par suite	
du décès des assurés . . . . .	2 id.
	<u>2,538</u> contrats.

En cours au 1<sup>er</sup> janvier 1895, 2,538 contrats.

*Classification des assurés, par profession*

PROFESSIONS.	NOMBRE D'ASSURÉS.
Ouvriers mineurs, houilleurs . . . . .	457
Ouvriers d'industrie ou exerçant un métier . . . . .	1,043
Journaliers, ouvriers agricoles . . . . .	250
Ménagères . . . . .	12
Agents inférieurs d'administration . . . . .	155
	<u>2,477</u>

Tous les assurés, au nombre de 15, décédés en 1894, faisaient partie de la population de la Caisse d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier de cet exercice. Aucun des nouveaux assurés n'est donc décédé pendant l'exercice.

Le nombre des assurés au 1 <sup>er</sup> janvier 1894 s'élevait à . . . . .	1,486
Pendant l'exercice, ce groupe s'est réduit de . . . . .	44
	<u>1,442</u>

Dans le courant de 1894, le nombre des nouveaux assurés s'est élevé à 1,057, chiffre réduit à la fin de l'exercice à . . . . .

Soit un total d'assurés au 31 décembre 1894, de . . . . . 2,477

11 polices d'assurances ont été conclues en 1894 au nom de femmes, dont 5 célibataires, 2 mariées et 4 veuves.

La population, qui s'élève au 31 décembre 1894 à 2,477 assurés, comprend 57 femmes, dont 17 célibataires, 14 mariées et 6 veuves.

*Table de population des assurés, au 1<sup>er</sup> janvier 1895.*

AGE.	NOMBRE.	AGE.	NOMBRE.	AGE.	NOMBRE.	AGE.	NOMBRE.	AGE.	NOMBRE.	AGE.	NOMBRE.		
21 ans.	0	26 ans.	44	31 ans.	140	36 ans.	142	41 ans.	80	46 ans.	50	51 ans.	25
22 "	1	27 "	50	32 "	141	37 "	159	42 "	74	47 "	47	52 "	25
25 "	9	28 "	88	33 "	150	38 "	115	43 "	87	48 "	46	53 "	25
24 "	19	29 "	109	34 "	155	39 "	119	44 "	65	49 "	21	54 "	14
25 "	52	30 "	125	35 "	150	40 "	112	45 "	57	50 "	20	55 "	7
												56 "	5
												57 "	5
												58 "	1
	<u>61</u>		<u>416</u>		<u>716</u>		<u>625</u>		<u>361</u>		<u>195</u>		<u>105</u>

Total : 2,477 assurés.

## C. — CAISSE DE RETRAITE.

Les opérations de la Caisse de retraite continuent à progresser; l'exercice 1894 accuse un accroissement notable du nombre des livrets nouveaux créés et des versements encaissés. L'exercice écoulé a vu s'ouvrir 4,438 livrets, soit 913 de plus qu'en 1893. Quant au nombre de versements, il atteint 69,242, dépassant de 10,360 le nombre correspondant pour l'année précédente; cet accroissement doit être considéré comme notable, surtout si l'on ne perd pas de vue que certains intermédiaires importants ont substitué, dans un but de simplification, les versements trimestriels aux versements mensuels, et que les effets de cette modification, qui date du mois de septembre 1893, se sont surtout produits pendant l'exercice 1894.

A quelles causes faut-il attribuer ces résultats?

Certes, les divers modes de propagande employés par l'administration centrale ne sont pas sans produire des fruits abondants; mais cette propagande, issue de l'institution elle-même, doit, pour être efficace, recevoir une consécration morale et matérielle des pouvoirs publics et être assurée du concours de ceux qui pensent que la propagation des idées de prévoyance au sein des classes laborieuses est de nature à exercer sur elles une influence considérable.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 juin 1894, en octroyant le droit à la reconnaissance légale aux sociétés mutualistes ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite, et en leur permettant ainsi de recevoir une part du subside alloué par la Législature sur le Budget de l'Agriculture et des Travaux publics (1), produira inévitablement une tendance à la création de sociétés mutualistes fondées sur le plan de la *Werkerspensioenkas* de Gand. Déjà une société de l'espèce, fondée à Saint-Trond, a obtenu la reconnaissance légale par application de la loi de 1894 (annexe VIII); une autre est en voie de formation à Audenarde.

Le nombre des associations mutualistes d'autres catégories qui effectuent des versements à la Caisse de retraite a, d'ailleurs, continué à augmenter; de 90 qu'il était en 1893, il s'est élevé à 118 en 1894.

L'idée de l'intervention patronale, appliquée à l'exercice de la prévoyance libre en vue de la retraite de l'ouvrier, continue à gagner du terrain, grâce à l'intervention de quelques patrons et chefs d'industrie.

C'est ainsi que la décision prise par le conseil d'administration des importantes usines de la Société Cockerill, d'affecter une somme de 50,000 francs à encourager l'affiliation du personnel à la Caisse de retraite, a amené l'affiliation de plus de 1,500 ouvriers, et ce nombre paraît devoir encore s'accroître notablement.

La « Société anonyme pour l'exploitation des voies ferrées en Belgique » a basé l'affiliation de son personnel sur le principe d'une retenue prélevée sur le salaire, combinée avec une subvention patronale variant avec le nombre d'années de service ininterrompu (annexe XI).

---

(1) Une somme de 16,964 francs a été inscrite sur livrets, en 1894, sur le subside de 20,000 fr. alloué par la Législature sur le Budget de l'exercice 1892.

De même, la Société anonyme « Limburgsche Stoomtramweg Maatschappij » a élaboré un règlement d'affiliation de ses employés et ouvriers (annexe VII).

Enfin, la Compagnie générale de chemins de fer secondaires a décidé d'affilier, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893, son personnel à la Caisse d'épargne et à la Caisse de retraite (annexe X).

Le règlement voté par le conseil provincial du Hainaut pour l'affiliation des employés communaux de cette province, règlement basé sur le principe de retenues librement acceptées par l'employé, augmentées de subventions en vue de la constitution d'une pension alimentaire maximum de 1,200 francs combinée éventuellement avec un patrimoine dont l'affilié aura la libre disposition au moment de sa mise à la pension, a commencé à être mis en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1894; le tableau des intermédiaires (page 105) montre toutefois que, jusqu'à ce jour, le nombre des fonctionnaires communaux qui ont bénéficié des dispositions votées par le conseil provincial du Hainaut est fort limité.

Récemment, le conseil provincial du Brabant a mis à l'ordre du jour cette importante question des pensions et une commission a été instituée dans ce but.

L'arrêté ministériel fixant les règles de répartition du subside alloué sur le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, pour encourager l'affiliation à la Caisse de retraite des membres des Sociétés mutualistes reconnues, a subi cette année quelques modifications essentielles avantageuses : la base fondamentale de la répartition est le montant des sommes versées jusqu'à la limite de 12 francs par titulaire de livret.

D'après cette règle, le subside servira, plus sûrement que par le passé, à constituer un mode d'encouragement efficace. L'avantage pécuniaire est accordé en raison, non des sommes versées, mais des sommes affectées à la propagation du principe au sein de la société.

Une autre amélioration consiste dans la stipulation de réduction à moitié des subsides alloués, dans la limite ci-dessus indiquée, en considération des sommes versées à capital réservé au profit de la société : par là, il est légitimement tenu compte de la moindre aliénation de capitaux, et il est à supposer qu'il en résultera un abandon progressif d'un mode de versement contre lequel les comptes rendus précédents ont énuméré des objections de natures diverses.

Le tableau ci-dessous permet de s'assurer que la progression du nombre de versements, constatée dans les comptes rendus des années précédentes, s'est maintenue en 1894 :

	NOMBRE DE VERSEMENTS						
	En 1888	En 1889.	En 1890.	En 1891.	En 1892	En 1893.	En 1894.
Premier trimestre . . . . .	262	411	5,619	5,669	8,591	14,674	14,294
Deuxième trimestre . . . . .	2,121	2,440	4,487	7,969	10,698	15,510	17,209
Troisième trimestre . . . . .	555	797	4,792	8,154	11,355	14,752	16,567
Quatrième trimestre . . . . .	2,151	5,184	5,669	9,178	14,692	15,966	21,572
Total . . . . .	4,887	6,832	18,567	30,970	45,356	58,882	69,242

Le tableau suivant fournit pour la période 1888-1894 des renseignements détaillés quant au nombre de livrets nouveaux :

	NOMBRE DES LIVRETS NOUVEAUX						
	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
Premier trimestre . . . . .				558	584	759	725
Deuxième trimestre . . . . .				1,596	1,174	629	727
Troisième trimestre . . . . .				817	842	875	1,528
Quatrième trimestre . . . . .				891	1,274	1,264	1,458
TOTAL . . . . .	568	917	1,750	5,642	5,874	5,525	4,458

L'article 8 de la loi du 5 juin 1870, relative à la rémunération des miliciens, stipule que le milicien marié peut, pourvu qu'il n'ait pas 45 ans révolus, convertir sa rente en une rente reposant sur sa tête et sur celle de sa femme et devant être payée jusqu'au décès du survivant.

Rentes créées  
au profit  
de miliciens

Un tarif de rentes réversibles dans les conditions spéciales indiquées ayant été approuvé par M. le Ministre des Finances, l'administration a pu donner suite à cinquante et une demandes de conversion introduites avant le 31 décembre 1894 par les miliciens qui n'ont pas renoncé, ainsi que la loi du 5 avril 1875 leur en laissait la faculté, au mode de rémunération assuré par la loi du 5 juin 1870.

Sept miliciens jouissent anticipativement de leur rente, par application de l'article 5 de ladite loi.

Les placements de cette Caisse se composent comme suit :

Prêts hypothécaires . . . . .	fr. 4,655,852 20
Capital nominal de fr. 1,554,500 en obligations de 5 % au cours moyen de 104,487 p. c. . . . .	1,415,278 72
	fr. 6,071,110 92

Placements  
de la caisse A.

Au 31 décembre 1894, les placements de la Caisse de retraite B se composent d'inscriptions aux grands livres de la Dette publique belge et de la Société du Crédit communal :

Placements  
de la caisse B.

Dette 3 % pour un capital nominal de fr. 560,000 au cours moyen de fr. 95,756 p. c., soit fr. . . . .	544,650	»
5 1/2 % 1 <sup>re</sup> série . . . . .	401,000	—
5 1/2 % 2 <sup>e</sup> série . . . . .	114,000	—
5 1/2 % 3 <sup>e</sup> série . . . . .	825,000	—
Obligations 4 1/2 % . . . . .	4,634,500	—
ENSEMBLE . . . . .	fr. 6,994,595 89	

L'article 5 de la loi du 21 juin 1894, qui complète l'article 63 de la loi du 16 mars 1865, autorise la Caisse de retraite à appliquer les recettes disponibles à l'achat d'« obligations de sociétés belges qui, depuis cinq ans consécutifs, au moins, ont fait face à tous leurs engagements au moyen de leurs ressources ordinaires ».

Il a été reçu, pendant l'année 1894, à titre de versements réguliers, une somme de 1,762,792 francs. De cette somme, 1,635,582 francs ont été convertis directement en rentes; le surplus, soit 127,210 francs, constitutif de dépôts insuffisants pour produire la rente minimum de 12 francs (art. 41 de la loi), a été inscrit au crédit du compte déposants.

Versements

138 titulaires de livrets, portant inscription d'une rente inférieure à 12 francs, ont réclamé le remboursement des sommes versées; d'autre part, une somme de fr. 67,805 50, primitivement considérée comme dépôt d'épargne, a pu être convertie définitivement en rentes ensuite de versements effectués en 1894.

*Versements effectués en 1894, par catégories de bureaux de recettes et par mois.*

MOIS.	CAISSE CENTRALE.		BUREAUX DE POSTE.		BANQUE NATIONALE.		RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS.		SUCCURSALES.		TOTAL DES VERSEMENTS					
	CAPITAL		CAPITAL		CAPITAL		CAPITAL		CAPITAL		à capital abandonné.		à capital réservé.		TOTAL GÉNÉRAL.	
	abandonné.	réserve.	abandonné.	réserve.	abandonné.	réserve.	abandonné.	réserve.	abandonné.	réserve.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
Janvier . . . . .	107,215 70	5,506	48,555 58	8,289	15,517	4,755	"	"	10,000	572	656	180,886 28	2,041	18,702	5,577	190,588 28
Février . . . . .	22,594 47	24,710	25,501 10	7,580	8,992	5,587	"	"	"	788	710	57,087 57	5,596	56,465	6,106	95,552 57
Mars . . . . .	77,796 85	14,952	52,659 69	17,551	16,470	10,587	"	"	1,000	11	1,026	147,896 54	5,585	42,901	4,611	190,797 54
Avril . . . . .	85,598 92	6,145	21,275	12,404	15,251 22	4,213	"	"	500	102	618	118,624 74	5,905	22,052	4,521	141,576 74
Mai . . . . .	25,706 77	58,945 54	20,591	14,759	521	4,747	"	"	"	2	762	44,818 77	6,150	58,451 54	7,592	105,270 11
Juin . . . . .	58,581 95	12,742	27,952 52	5,992	4,404	7,522	5,675 59	"	"	51	1,101	96,615 86	4,195	26,107	5,296	122,720 86
Juillet . . . . .	52,652 82	5,568	11,982 66	15,885	5,548	7,174	"	"	"	1	571	70,165 48	5,779	26,698	4,550	96,791 48
Août . . . . .	17,151	41,854 55	66,011 40	15,084 07	22,775 08	8,477	"	"	"	1	800	106,817 48	6,147	65,596 40	6,947	172,915 88
Septembre . . . . .	77,444 50	7,955	20,557 85	10,920	11,271 02	6,601	"	"	"	195	1,189	118,275 55	5,281	25,671	5,070	145,944 55
Octobre . . . . .	24,177 98	5,505	71,101 56	20,517	12,449	7,449	"	"	5,000	"	804	112,788 54	4,862	53,271	5,666	146,059 54
Novembre . . . . .	46,410 17	19,846	76,094 49	18,486	10,174 14	4,445	"	"	1,000	80	1,221	155,687 80	7,881	42,857	9,102	176,544 80
Décembre . . . . .	105,840 85	9,645	51,716	10,450	6,829	6,755	"	"	1,500	5,018	1,287	145,885 85	5,517	29,846	6,604	175,751 85
Total au 31 décembre . . . . .	697,158 58	192,949 67	485,728 65	155,987 07	128,001 46	75,690	5,675 59	"	19,000	4,621	10,725	1,555,541 56	58,517	429,247 74	69,242	1,762,792

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets.*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL		
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.		
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.					
<b>Province d'Anvers.</b>													
Anvers . . . . . B.	14	1,600	1	4,000	1	4,000	12	1,560	2	40	15	5,600	
Id. . . . . C.			114	5,675 59			114	5,675 59			114	5,675 59	
Id. Centre. . . . . P.	65	3,440	2	10,400	2	10,400	54	4,205	51	1,235	67	15,840	
Id. Palais . . . . . P.	15	3,065	1	800	2	2,000	1	1,000	15	865	10	3,865	
Id. Place St-Jean . . . P.			1	4,982	1	4,982					1	4,982	
Id. Station. . . . . P.	7	368	2	1,705			2	1,705	7	568	9	2,273	
Id. Zurenborg . . . . . P.	1,200	4,556	126	575			11	28	1,524	4,683	1,555	4,711	
Arendonck. . . . . P.	12	24					12	24			12	24	
Baelen-sur-Nêthe. . . P.	12	24					12	24			12	24	
Borgerhout. . . . . P.			1	20			1	20			1	20	
Bouwel. . . . . P.	25	123							25	123	25	123	
Brasschaet . . . . . P.	12	24					12	24			12	24	
Calmpthout. . . . . P.	12	24					12	24			12	24	
Cappellen . . . . . P.	12	24							12	24	12	24	
Deurne . . . . . P.	12	24					12	24			12	24	
Duffel . . . . . P.	12	24					12	24			12	24	
Gheel. . . . . P.	25	48					25	48			25	48	
Hérenthals . . . . . P.			1	2,000			1	2,000			1	2,000	
Hoogstraeten . . . . . P.	24	48					24	48			24	48	
Lierre . . . . . P.	44	860	2	8,703	2	8,703	1	500	43	560	46	9,563	
Malines. . . . . B.	66	548	5	25					69	573	69	573	
Id. Centre. . . . . P.	65	465	2	600			5	815	62	248	67	1,065	
Id. Station. . . . . P.	11	22					11	22			11	22	
Merxem. . . . . P.	12	24					12	24			12	24	
Merxplas . . . . . P.	12	24					12	24			12	24	
Moll . . . . . P.	24	48					24	48			24	48	
Oostmalle . . . . . P.	48	96					48	96			48	96	
Rethy . . . . . P.	11	24					11	24			11	24	
Thienen . . . . . P.	5	6,500			1	1,500			2	4,800	5	6,500	
Turnhout . . . . . P.	72	144					72	144			72	144	
Vieux-Dieu . . . . . P.	10	26					10	26			10	26	
Westerloo . . . . . P.	50	72					6	24	24	48	50	72	
Wuestwezel . . . . . P.	15	37					15	37			15	37	
Wyneghem. . . . . P.	10	24					10	24			10	24	
	1,897	24,108	256	51,285 50	9	51,585	550	18,041 59	1,614	13,767	2,155	65,593 50	
<b>Province de Brabant.</b>													
Anderlecht. . . . . P.	28	176					16	150	12	26	28	176	
Assche . . . . . P.	64	142	2	4			6	14	60	152	66	146	
Auderghem . . . . . P.	25	190	15	150					40	540	40	540	
Berghem-St-Agathe . . P.	25	46							23	46	25	46	
Boitsfort . . . . . P.	60	220	2	100					62	520	62	520	
Braine-l'Alleud . . . . P.	6	12	1	2			7	14			7	14	
Braine-le-Château . . P.	12	24							12	24	12	24	
Bruxelles . . . . . C.C.	16,719	508,795	15	796	381,295	12	109	340,585	47	1,972	156,553	11	15,454
Id. Centre . . . . . P.	115	1,564	45	5,454	5	4,100	55	2,552	98	366	156	7,018	
Id. Est . . . . . P.	55	5,167	2	9,095	2	11,000	15	415	40	757	57	12,172	
Id. Législatif . . . . . P.	15	55							15	55	15	55	
Id. Luxembourg . . . . P.	15	945					12	653	1	310	15	945	
Id. Midi. . . . . P.			58	465					58	465	58	465	
Id. Nord. . . . . P.	9	320					4	315	5	5	9	320	
Id. Pl. de la Chapelle. P.			1	1,000					1	1,000	1	1,000	
Id. Porte de Flandre. P.	56	1,260					12	1,200	24	60	56	1,260	
Id. R. Chancellerie . . P.	12	107					11	77	1	50	12	107	
Id. Rue du Taciturne. P.	66	162					54	114	12	48	66	162	
Chastre-Villeroux. . . P.	8	24							8	24	8	24	
Cureghem . . . . . P.	8	24							8	24	8	24	
Dieghem . . . . . P.	12	24					12	24			12	24	
Diest. . . . . P.	60	122	1	1					61	125	61	125	
A REPORTER. . . . .	17,542	517,577	15	901	397,472	12	114	535,685	47	2,176	162,063	11	13,953
													197,100
													67
													18,243
													914,849
													25

C. C. Caisse Centrale. — B. Agences de la Banque Nationale. — P. Bureaux de poste. — S. Succursales. — C. Bureaux des contributions.

Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces, par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL							
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.							
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.						
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.										
<b>Province de Brabant.</b>																		
REPORT.	17,342	517,577	15	901	507,472	12	114	535,685	47	2,176	162,065	11	15,955	197,100	67	18,245	914,819	25
Esemael . . . . . P.	15	485	"	"	"	"	"	"	"	13	485	"	"	"	13	485	"	
Etterbeek . . . . . P.	8	52	"	1	4,000	"	1	4,000	"	5	8	"	5	24	9	4,052	"	
Genappe . . . . . P.	725	1,696	"	9	4,505	"	"	"	"	36	5,524	"	696	2,475	732	5,999	"	
Haccht . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24	"	
Hal . . . . . P.	56	398	"	"	"	"	"	"	"	34	98	"	2	560	56	398	"	
Id. . . . . S.	157	659	"	5	7	"	"	"	"	"	"	"	160	616	160	646	"	
Hamme-Mille . . . . P.	20	69	"	11	100	"	"	"	"	51	169	"	"	"	51	169	"	
Hacren . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24	"	
Ittre . . . . . P.	57	155	"	11	52	"	"	"	"	"	"	"	68	187	68	187	"	
Ixelles . . . . . P.	17	102	"	1	60	"	"	"	"	"	"	"	18	162	18	162	"	
Jodoigne . . . . . P.	19	59	"	2	5,201	"	1	5,200	"	"	"	"	20	49	21	5,240	"	
Lacken . . . . . P.	75	286	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	75	286	75	286	"	
La Hulpe . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24	"	
Léau . . . . . P.	12	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	48	12	48	"	
Lennick-St-Quentin . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24	"	
Lillois . . . . . P.	15	5,024	"	5	75	"	1	5,000	"	"	"	"	15	99	16	5,099	"	
Louvain Centre . . . P.	28	7,880	"	4	7,006	"	5	14,700	"	5	54	"	22	152	52	14,886	"	
Id. Station . . . . . P.	91	5,995	"	8	759	"	"	"	"	5	500	"	96	4,452	99	4,752	"	
Marbais . . . . . P.	55	55	"	8	52	"	"	"	"	"	"	"	61	107	61	107	"	
Molenbeek-Saint-Jean P.	6	56	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	56	6	56	"	
Nivelles . . . . . P.	269	677	"	12	67	"	"	"	"	17	89	"	264	655	281	744	"	
Overysche . . . . . P.	24	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	24	24	24	24	"	
Perwez . . . . . P.	12	24	"	1	100	"	"	"	"	1	100	"	12	24	15	124	"	
Ruysbroeck . . . . . P.	56	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	56	72	56	72	"	
Saintes . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	12	24	"	"	"	12	24	"	
St-Gilles (Bruxelles), ch.																		
Id. Charleroi . . . . P.	55	228	"	4	1,178	"	"	"	"	58	1,401	"	1	5	59	1,406	"	
Id. Monnaie . . . . . P.	9	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9	20	9	20	"	
Saint-Josse-ten-Noode																		
aven. de l'Astronomie . P.	10	544	"	"	"	"	"	"	"	10	544	"	"	"	10	544	"	
Id. rue de Liedekerke . P.	45	178	"	1	6	"	"	"	"	"	"	"	46	184	46	184	"	
Sart-Dame-Avelines . . P.	11	22	"	1	2	"	"	"	"	12	24	"	"	"	12	24	"	
Saventhem . . . . . P.	6	14	"	1	4	"	"	"	"	7	18	"	"	"	7	18	"	
Schaerbeek-Deux-Ponts. P.	17	111	"	"	"	"	"	"	"	17	111	"	"	"	17	111	"	
Sichem lez-Diest . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24	"	
Tierlemont Station . . P.	9	51	"	"	"	"	"	"	"	2	10	"	7	21	9	51	"	
Tubize . . . . . P.	15	124	"	"	"	"	"	"	"	12	24	"	1	100	15	124	"	
Uccle . . . . . P.	51	557	"	49	49	"	"	"	"	26	520	"	74	86	100	606	"	
Vilvorde . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	12	24	"	"	"	12	24	"	
Virginal . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24	"	
Wavre . . . . . P.	58	110	"	"	"	"	"	"	"	12	52	"	26	58	58	110	"	
Wespelaer . . . . . P.	15	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15	60	15	60	"	
Woluwe-Saint-Lambert P.	"	"	"	2	20	"	"	"	"	"	"	"	2	20	2	20	"	
	19,566	559,120	15	1,055	620,475	12	122	582,585	47	2,479	169,440	11	17,798	207,567	67	20,599	959,595	25
<b>Province de Flandre occidentale.</b>																		
Adinkerke . . . . . P.	24	48	"	"	"	"	"	"	"	24	48	"	"	"	24	48	"	
Aerseele . . . . . P.	15	26	"	"	"	"	"	"	"	15	26	"	"	"	15	26	"	
Alveringhem . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24	"	
Anseghem . . . . . P.	17	1,595	"	2	4,000	"	4	5,201	"	15	194	"	"	"	19	5,595	"	
Avelghem . . . . . P.	8	24	"	"	"	"	"	"	"	8	24	"	"	"	8	24	"	
Beernem . . . . . P.	18	84	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18	84	18	84	"	
Blankenberghe . . . . P.	16	54	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	54	16	54	"	
Bruges . . . . . B.	"	"	"	2	9,000	"	"	"	"	1	5,000	"	1	4,000	2	9,000	"	
Id. Centre . . . . . P.	505	9,215	66	46	8,169	"	4	5,885	66	72	8,992	"	475	2,807	549	17,584	66	
Id. Station . . . . . P.	57	195	"	5	5	"	"	"	"	"	"	"	40	198	40	198	"	
Comines . . . . . P.	11	24	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	12	26	12	26	"	
Cortemarck . . . . . P.	64	522	"	2	10	"	"	"	"	"	"	"	66	552	66	532	"	
Courtrai . . . . . B.	9	971	"	1	4,000	"	1	4,000	"	5	156	"	6	815	10	4,971	"	
Id. . . . . P.	15	44	"	1	12	"	"	"	"	14	56	"	"	"	14	56	"	
Dixmude . . . . . P.	24	60	"	"	"	"	"	"	"	12	24	"	12	56	24	60	"	
Eeghem . . . . . S.	9	2,514	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9	2,514	9	2,514	"	
A REPORTER . . . . .	778	14,978	66	58	25,198	"	9	15,086	66	162	14,220	"	665	10,870	856	40,176	66	

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL		
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.		
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.					
<b>Province de Flandre occidentale.</b>													
REPORT.	778	14,078 66	58	25,198	9	15,086 66	162	14,220	665	10,870	856	40,176 66	
Erneghem . . . . . P.	38	76	»	»	»	»	24	50	14	26	58	76	
Elverdinghe . . . . . P.	11	48	»	»	»	»	»	»	11	48	11	48	
Furnes . . . . . P.	52	152	»	»	»	»	49	102	5	50	52	152	
Ghistelles . . . . . P.	1	20	»	»	»	»	»	»	1	20	1	20	
Harlebeke . . . . . P.	40	104	»	»	»	»	12	24	28	80	40	104	
Ingelmunster . . . . . P.	44	90	»	»	»	»	44	90	»	»	44	90	
Iseghem . . . . . P.	21	69	1	1	»	»	12	24	10	46	22	70	
Lichtervelde . . . . . P.	11	24	»	»	»	»	1	4	10	20	11	24	
Loo . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24	
Merckem . . . . . P.	76	618	»	»	»	»	12	56	64	582	76	618	
Messines . . . . . P.	48	72	»	»	»	»	24	24	24	48	48	72	
Neulebeke . . . . . P.	1	249 97	»	»	»	»	1	249 97	»	»	1	249 97	
Middelkerke . . . . . P.	324	600	»	»	»	»	»	»	324	600	324	600	
Moën-Heestert . . . . . P.	10	28	»	»	»	»	10	28	»	»	10	28	
Moorseele . . . . . P.	5	40	1	7	»	»	5	44	1	5	4	47	
Mouscron . . . . . P.	6	28	»	»	»	»	»	»	6	28	6	28	
Neuve-Église . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24	
Nieuport . . . . . P.	29	108	»	»	»	»	»	»	29	108	29	108	
Oedelem . . . . . P.	1	10	»	»	»	»	»	»	1	10	1	10	
Oost-Roosbeke . . . . . P.	24	48	»	»	»	»	24	48	»	»	24	48	
Oostvleteren . . . . . P.	15	76	»	»	»	»	5	40	12	56	15	76	
Ostende . . . . . B.	46	588	6	105	»	»	22	206	50	287	52	495	
Id. Centre . . . . . P.	15	42	»	»	»	»	15	42	»	»	15	42	
Id. Station . . . . . P.	5	25	»	»	»	»	»	»	5	25	5	25	
Oudenburg . . . . . P.	55	72	»	»	»	»	»	»	55	72	55	72	
Pitthem . . . . . P.	15	26	»	»	»	»	15	26	»	»	15	26	
Poperinghe . . . . . P.	24	72	»	»	»	»	»	»	24	72	24	72	
Roulers . . . . . P.	»	»	1	2,000	1	2,000	»	»	»	»	1	2,000	
Id. . . . . B.	5	6	»	»	»	»	5	6	»	»	5	6	
Rousbrugge-Haringhe . . . . . P.	24	84	»	»	»	»	12	48	12	56	24	84	
Staden . . . . . P.	11	48	»	»	»	»	»	»	11	48	11	48	
Sweveghem . . . . . P.	20	46	1	2	»	»	15	28	8	20	21	48	
Swevezele . . . . . P.	12	60	»	»	»	»	»	»	12	60	12	60	
Thielt . . . . . S.	170	625	15	19,069	5	7,500	5	11,500	177	692	185	19,692	
Thourout . . . . . P.	10	24	»	»	»	»	10	24	»	»	10	24	
Wacken . . . . . P.	15	1,808	»	»	»	»	15	1,808	»	»	15	1,808	
Waereghem . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24	
Westcappelle . . . . . P.	10	20	»	»	»	»	»	»	10	20	10	20	
Wevelghem . . . . . P.	12	48	»	»	»	»	12	48	»	»	12	48	
Wynegene . . . . . P.	12	60	»	»	»	»	»	»	12	60	12	60	
Ypres . . . . . P.	95	252	1	11,075	»	»	1	11,075	95	252	96	11,525	
	2,099	21,195 65	82	57,455	15	24,586 66	510	59,816 07	1,658	14,217	2,181	78,650 65	
<b>Province de Flandre orientale.</b>													
Adeghem . . . . . P.	12	48	»	»	»	»	12	48	»	»	12	48	
Aeltre . . . . . P.	4	26	»	»	»	»	4	26	»	»	4	26	
Alost . . . . . B.	5	20	5	20	»	»	»	»	6	40	6	40	
Id. . . . . P.	12	36	1	200	»	»	»	»	15	256	15	256	
Audenarde . . . . . P.	244	412	4	4	»	»	15	26	255	590	248	416	
Beveren . . . . . P.	12	24	1	2,500	1	2,500	»	»	12	24	15	2,524	
Caprycke . . . . . P.	1	2	1	2	»	»	»	»	2	4	2	4	
Denderleeuw . . . . . P.	11	26	»	»	»	»	11	26	»	»	11	26	
Deurle . . . . . P.	5	30	»	»	»	»	»	»	5	50	5	50	
Deynze . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24	
Eecloo . . . . . P.	»	»	2	2,605	1	2,600	»	»	1	5	2	2,605	
Evergem . . . . . P.	28	60	2	58	»	»	»	»	50	118	50	118	
Exaerde . . . . . P.	1	10	»	»	»	»	1	10	»	»	1	10	
Gand . . . . . B.	5,221	14,747	78	18,137 16	5	14,980 16	99	5,566	5,197	14,538	5,299	32,884 16	
Id. centre . . . . . P.	6,087	22,710	107	47,977 84	10	45,670 84	154	7,875	6,050	19,144	6,194	70,687 84	
<b>A REPORTER.</b>	11,651	58,175	199	71,504	15	65,761	294	11,575	11,541	51,555	11,850	109,679	

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL						
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.						
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.					
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.									
<b>Province de Flandre orientale.</b>																	
REPORT. . . . .	11,651	58,175	199	71,504	15	63,731	294	11,375	11,541	54,555	11,850	109,679					
Gand Boucherie . . . . P.	27	54	2	4	»	»	»	»	29	58	29	58					
Id. Faub de Bruges . . P.	81	174	»	»	»	»	68	150	13	24	81	174					
Id. Porte d'Anvers . . P.	59	86	1	700	»	»	40	786	»	»	40	786					
Id. Station . . . . . P.	19	190	»	»	»	»	5	122	14	68	19	190					
Gavere . . . . . P.	12	56	»	»	»	»	»	»	12	56	12	56					
Grammont . . . . . P.	27	1,256	2	1,004	2	2,000	5	212	24	48	29	2,260					
Gysegem . . . . . P.	15	199	»	»	»	»	»	»	15	199	15	199					
Hamme . . . . . P.	1	800	1	5,000	2	5,800	»	»	»	»	2	5,800					
Idegem . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24					
Kieldrecht . . . . . P.	5	50	»	»	»	»	5	50	»	»	5	50					
Landegem . . . . . P.	15	26	22	188	»	»	15	26	22	188	35	214					
La Pinte . . . . . P.	5	8	1	2	»	»	6	10	»	»	6	10					
Lede . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24					
Ledeberg . . . . . P.	7	70	5	12,656	25	5,000	9	9,726	25	»	10	12,726					
Lierde-Sainte-Marie . . P.	1	200	»	»	»	»	1	200	»	»	1	200					
Lokeren . . . . . P.	1	100	1	1,000	»	»	1	1,000	1	100	2	1,100					
Id. . . . . S.	76	569	»	»	»	»	»	»	76	569	76	569					
Loo-Christy . . . . . P.	7	21	1	5	»	»	»	»	8	24	8	24					
Lovendegem . . . . . P.	17	276	2	400	»	»	11	660	8	16	19	676					
Maldegem . . . . . P.	13	26	»	»	»	»	13	26	»	»	13	26					
Melle . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24					
Nazareth . . . . . P.	25	78	5	500	»	»	16	551	12	24	28	578					
Ninove . . . . . P.	27	718	»	»	»	»	»	»	27	718	27	718					
Olsene . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24					
Oordgem . . . . . P.	24	48	»	»	»	»	12	24	12	24	24	48					
Oostacker . . . . . P.	25	54	2	62	»	»	»	»	27	116	27	116					
Renaix . . . . . P.	24	1,497	69	»	1	1,425	69	»	25	72	24	1,497					
Roorbort . . . . . P.	12	60	»	»	»	»	»	»	12	60	12	60					
Saint-Nicolas . . . . . P.	54	1,057	4	13,950	7	14,650	24	57	7	500	58	15,007					
Scheldewindeke . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24					
Selzaete . . . . . P.	11	22	»	»	»	»	11	22	»	»	11	22					
Sleydinge . . . . . P.	1	2	1	2	»	»	»	»	2	4	2	4					
Somergem . . . . . P.	12	100	4	925	»	»	6	975	10	50	16	1,025					
Sottegem . . . . . P.	12	60	»	»	»	»	»	»	12	60	12	60					
Synghem . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24					
Tamise . . . . . P.	1	2,000	»	»	1	2,000	»	»	»	»	1	2,000					
Termonde . . . . . B.	5	217	»	»	»	»	»	»	5	217	5	217					
Id. . . . . P.	24	240	»	»	»	»	12	120	12	120	24	240					
Waerschot . . . . . P.	15	26	»	»	»	»	»	»	15	26	15	26					
Watersliet . . . . . P.	7	14	1	2	»	»	8	16	»	»	8	16					
Wetteren . . . . . P.	464	8	50	78	»	»	21	173	475	928	494	1,101					
Zelee . . . . . P.	4	1,025	2	104	»	»	»	»	6	112	6	112					
	12,812	49,464	69	282	107,884	25	29	92,626	69	615	26,156	23	12,452	58,586	15,094	137,548	92
<b>Province de Hainaut.</b>																	
Anderlues . . . . . P.	14	75	»	»	»	»	»	»	14	75	14	75					
Antoing . . . . . P.	52	553	1	5	»	»	1	12	52	546	55	558					
Anvaing . . . . . P.	»	»	1	800	1	800	»	»	»	»	1	800					
Ath . . . . . B.	4	40	»	»	»	»	»	»	4	40	4	40					
Id. . . . . P.	19	51	1	1	»	»	»	»	20	52	20	52					
Andregnies . . . . . P.	7	84	»	»	»	»	»	»	7	84	7	84					
Barry-Maulde . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24					
Beaumont . . . . . P.	58	82	2	5,005	1	5,000	»	»	59	87	40	5,087					
Binche . . . . . P.	56	144	1	50	»	»	15	110	24	84	57	194					
Blandain . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24					
Blaton . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24					
Boussu . . . . . P.	1	200	»	»	»	»	»	»	1	200	1	200					
Bracquegnies . . . . . P.	6	25	1	2	»	»	»	»	7	27	7	27					
Braine-le-Comte . . . . P.	71	766	121	855	»	»	22	153	170	1,488	192	1,621					
Brugelle . . . . . P.	6	16	1	6	»	»	»	»	7	22	7	22					
A REPORTER. . . . .	270	2,108	120	6,724	2	5,800	60	505	357	2,729	309	8,832					

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par province,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL						
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.						
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.					
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.									
<b>Province de Hainaut.</b>																	
REPORT.	270	2,108	129	6,724	2	5,800	60	505	537	2,729	599	8,852					
Charleroi . . . . . B.	545	7,821	20	8,177	1	7,500	"	"	564	8,498	565	15,998					
Id. Centre . . . . . P.	24	689	1	10,000	"	"	25	10,689	"	"	25	10,689					
Id. Station . . . . . P.	21	677	"	"	"	"	"	"	21	677	21	677					
Châtelet . . . . . P.	4	882	52	"	"	"	2	552	52	2	4	882					
Châtelineau . . . . . P.	4	424	1	4	"	"	"	"	5	428	5	428					
Chimay . . . . . P.	24	48	"	"	"	"	24	48	"	"	24	48					
Couillet . . . . . P.	170	550	28	272	"	"	1	9	107	815	198	822					
Cuesmes (État) . . . . . P.	8	120	"	"	"	"	8	120	"	"	8	120					
Dampremy . . . . . P.	17	468	"	"	"	"	"	"	17	468	17	468					
Dour . . . . . P.	10	186	2	16	"	"	2	16	10	186	12	202					
Écaussines . . . . . P.	10	155	1	48	"	"	1	48	10	155	11	201					
Ellezelles . . . . . P.	"	"	2	2,100	1	2,000	"	"	1	100	2	2,100					
Elouges . . . . . P.	1	65	"	"	"	"	1	65	"	"	1	65					
Enghien . . . . . P.	56	72	"	"	"	"	24	48	12	24	36	72					
Erquelines . . . . . P.	8	16	"	"	"	"	"	"	8	16	8	16					
Estinnes . . . . . P.	15	56	1	24	"	"	1	24	15	56	14	80					
Farciennes . . . . . P.	7	50	1	16	"	"	1	16	7	50	8	46					
Feluy-Arquennes . . . . . P.	24	56	"	"	"	"	"	"	24	56	24	56					
Fléna-Produits . . . . . P.	4	20	"	"	"	"	"	"	4	20	4	20					
Fleurus . . . . . P.	2	220	1	100	"	"	"	"	5	520	5	520					
Flobecq . . . . . P.	10	20	1	2	"	"	"	"	11	22	11	22					
Fontaine-l'Évêque . . . . . P.	77	1,350	22	25	"	"	11	21	88	1,152	99	1,155					
Frasnes lez-Buissonal . . . . . P.	4	44	1	28	"	"	1	28	4	44	5	72					
Frasnes lez-Gosselies . . . . . P.	5	12	"	"	"	"	5	12	"	"	5	12					
Gerpinnes . . . . . P.	25	248	"	"	"	"	24	48	1	200	25	248					
Ghislenghien . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24					
Gilly . . . . . P.	15	144	"	"	"	"	1	120	12	24	15	144					
Givry . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24					
Gosselies . . . . . P.	152	595	20	29	"	"	18	66	154	556	172	422					
Gouy lez-Piéton . . . . . P.	1	18	1	18	"	"	1	18	1	18	2	36					
Grandglise . . . . . P.	508	2,162	11	241	"	"	"	"	519	2,405	519	2,405					
Haine-Saint-Pierre . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24					
Ham sur-Heure . . . . . P.	1	20	1	20	"	"	"	"	2	40	2	40					
Harmignies . . . . . P.	7	20	"	"	"	"	7	20	"	"	7	20					
Havré . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24					
Hennuyères . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24					
Hérinnes lez-Pecq . . . . . P.	5	570	"	"	"	"	1	500	4	70	5	570					
Hollain . . . . . P.	8	16	1	2	"	"	9	18	"	"	9	18					
Hondeng-Goegnies . . . . . P.	21	171	1	7	"	"	12	56	10	142	22	178					
Hyon-Ciply . . . . . P.	59	185	"	"	"	"	"	"	59	185	59	185					
Jemappes . . . . . P.	"	"	1	2,000	1	2,000	"	"	"	"	1	2,000					
Id. . . . . S.	"	"	4	400	"	"	"	"	4	400	4	400					
Jumet . . . . . P.	57	281	"	"	"	"	"	"	57	281	57	281					
Jurbise . . . . . P.	21	114	5	6,025	"	"	10	115	14	6,024	24	6,159					
La Hestre . . . . . P.	67	195	"	"	"	"	10	12	57	185	67	195					
La Louvière . . . . . P.	4	26	"	"	"	"	"	"	4	26	4	26					
Id. . . . . B.	2	53	1	5	"	"	5	40	"	"	5	40					
Lessines . . . . . P.	40	78	2	2	"	"	36	72	6	8	42	80					
Leuze . . . . . P.	17	56	1	4	"	"	18	60	"	"	18	60					
Lobbès . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24					
Lodelinsart . . . . . P.	17	68	1	1	"	"	4	21	14	48	18	69					
Luttre . . . . . P.	29	72	"	"	"	"	29	72	"	"	29	72					
Marchienne au-Pont . . . . . P.	251	515	"	"	"	"	27	95	224	420	251	515					
Marcinelle . . . . . P.	"	"	1	1,000	"	"	1	1,000	"	"	1	1,000					
Merbes-le-Château . . . . . P.	4	8	1	2	"	"	"	"	5	10	5	10					
Mons . . . . . B.	875	12,219	56	15,598	04	4	14,625	04	1	3,220	926	9,772	951	27,617			
Id. Centre . . . . . P.	51	479	9	10,255	"	"	27	1,481	15	9,251	40	10,732					
Id. Station . . . . . P.	15	5,581	66	6,010	"	"	2	11,560	66	12	15	11,594					
Morlanwelz . . . . . P.	8	24	"	"	"	"	"	"	8	24	8	24					
Néchin . . . . . P.	8	194	"	"	"	"	8	194	"	"	8	194					
Neufvilles . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24					
Nimy . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24					
<b>A REPORTER.</b>	<b>5,416</b>	<b>59,350</b>	<b>98</b>	<b>528</b>	<b>68,951</b>	<b>04</b>	<b>11</b>	<b>45,285</b>	<b>70</b>	<b>484</b>	<b>10,140</b>	<b>32</b>	<b>5,240</b>	<b>46,067</b>	<b>5,744</b>	<b>108,502</b>	<b>02</b>

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL	
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.	
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.				
<b>Province de Hainaut.</b>												
REPORT.	5,416	59,550 08	528	68,951 04	11	45,285 70	484	19,149 52	3,240	46,067	5,744	108,502 02
Obourg . . . . . P.	12	48	"	"	"	"	12	48	"	"	12	48
Pâturages . . . . . P.	18	124	"	"	"	"	"	"	18	124	18	124
Peissant . . . . . P.	2	40	1	50	"	"	"	"	5	90	5	90
Péruwelz . . . . . P.	787	864	2	24	"	"	"	"	789	888	789	888
Pont-à-Celles . . . . . P.	1	50	1	50	"	"	2	100	"	"	2	100
Quaregnon . . . . . P.	19	1,640	1	5	"	"	8	1,619	12	24	20	1,643
Quaregnon-Monsville . . . . . P.	6	40	2	15	"	"	"	"	8	55	8	55
Quévy . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24
Quiévrain . . . . . P.	16	4,498 10	1	5,147	2	5,185 10	12	60	5	4,400	17	9,645 10
Rance . . . . . P.	52	150	2	10	"	"	52	136	2	24	54	160
Ransart . . . . . P.	4	8	8	15	"	"	"	"	12	21	12	21
Raulx (Le) . . . . . P.	25	86	5	7,957	2	7,912	15	58	11	55	28	8,025
Roisin . . . . . P.	17	6,900	"	"	"	"	7	600	10	6,500	17	6,900
Roux . . . . . P.	"	"	1	5	"	"	"	"	1	5	1	5
Saint-Ghislain . . . . . P.	11	22	2	17	"	"	15	39	"	"	15	39
Seloignes . . . . . P.	5	32	1	1	"	"	6	55	"	"	6	55
Senefle . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24
Silly . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24
Sivry . . . . . P.	5	54	1	18	"	"	2	36	2	56	4	72
Soignies . . . . . B.	6	490	1	10	"	"	"	"	7	500	7	500
Id. . . . . P.	12	44	5	5,022	"	"	12	44	3	5,022	15	5,066
Strée . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24
Templeuve . . . . . P.	18	96	"	"	"	"	12	24	6	72	18	96
Thuillies . . . . . P.	50	54	"	"	"	"	12	24	18	50	50	54
Thuin . . . . . P.	22	48	"	"	"	"	18	44	4	4	22	48
Thulin . . . . . P.	12	48	"	"	"	"	"	"	12	48	12	48
Tournai . . . . . B.	1	60	1	4,500	"	"	"	"	2	4,500	2	4,560
Id. . . . . P.	460	5,181	22	4,016	4	5,200	11	565	467	1,654	482	7,197
Id. Station . . . . . P.	5	550	1	450	"	"	4	800	"	"	4	800
Warcoing . . . . . P.	1	25	1	25	"	"	2	50	"	"	2	50
Wiers . . . . . P.	7	24	"	"	"	"	"	"	7	24	7	24
	4,994	58,625 08	585	96,264 04	19	61,582 80	688	25,275 52	4,670	70,020	5,577	154,887 12
<b>Province de Liège.</b>												
Amay . . . . . P.	51	62	1	2	"	"	5	6	29	58	52	64
Ans . . . . . P.	15	544	2	100	"	"	5	620	12	24	17	644
Aubel . . . . . P.	77	1,002	"	"	"	"	17	926	60	76	77	1,002
Avernas . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24
Aywaille . . . . . P.	56	156	"	"	"	"	12	48	24	108	56	156
Beyne-Heusay . . . . . P.	10	22	"	"	"	"	"	"	10	22	10	22
Burdinne . . . . . P.	24	48	"	"	"	"	"	"	24	48	24	48
Chaudfontaine . . . . . P.	16	50	"	"	"	"	14	27	2	5	16	50
Chênée . . . . . P.	546	1,855	8	1,017	"	"	162	1,496	392	1,574	554	2,870
Clavier . . . . . P.	56	120	"	"	"	"	12	24	24	96	56	120
Comblain-au-Pont . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24
Dison . . . . . P.	"	"	2	2,650	1	2,626	"	"	1	4	2	2,650
Dolhain-Limbourg . . . . . P.	55	110	1	1	"	"	11	22	45	89	56	111
Engis . . . . . P.	29	1,560	"	"	"	"	14	1,194	15	166	59	1,560
Ensival . . . . . P.	27	51	"	"	"	"	15	27	12	24	27	51
Esneux . . . . . P.	577	2,197	54	215	"	"	206	1,115	205	1,297	411	2,412
Flémalle . . . . . P.	15	124	"	"	"	"	"	"	13	124	15	124
Fléron . . . . . P.	5	15	1	5	"	"	"	"	6	16	6	16
Francorchamps . . . . . P.	12	24	"	"	"	"	12	24	"	"	12	24
Grivegnée . . . . . P.	46	250	14	13,345	"	"	2	15,041	58	554	60	13,595
Hamoir . . . . . P.	24	48	"	"	"	"	24	48	"	"	24	48
Hannut . . . . . P.	20	78	1	5,074 07	"	"	12	57	9	5,095 07	21	5,152 07
Héron . . . . . P.	56	180	"	"	"	"	"	"	56	180	56	180
Herstal . . . . . P.	60	259	4	5	"	"	12	24	52	220	61	244
À REPORTER.	1,519	8,550	68	22,592 07	1	2,026	545	18,725	1,042	9,092 07	1,576	50,955 07

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL	
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.	
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.				
<b>Province de Liège.</b>												
REPORT. . . . .	1,519	8,559	68	22,592 07	1	2,626	545	18,725	1,042	9,602 07	1,576	50,955 07
Herve . . . . . P.	12	45	1	1			7	15	6	51	15	44
Hollogne-aux-Pierres . . . . . P.	12	24							12	24	12	24
Hucorgne . . . . . P.	12	24							12	24	12	24
Huy . . . . . B.	14	64					2	40	12	24	14	64
Id. Centre . . . . . P.	28	201	2	7			5	50	25	158	50	208
Id. Nord . . . . . P.	41	82	1	12			12	24	50	70	42	94
Jemeppe . . . . . P.	5	25							5	25	5	25
Jullenville . . . . . P.	108	452	2	9,840	2	9,840			108	452	110	10,272
La Gleize . . . . . P.	12	24					12	24			12	24
Landen . . . . . P.	12	24							12	24	12	24
Liège . . . . . B.	8,211	51,978	246	45,735 04	7	50,119 04	507	15,550	8,145	50,264	8,457	75,715 04
Id. Centre . . . . . P.	42	5,478	5	6,597	2	9,572	26	249	19	454	47	10,075
Id. Guillemins . . . . . P.	6	62							6	62	6	62
Id. Outre-Meuse . . . . . P.	244	1,690	1	2			15	150	250	1,562	245	1,692
Id. Saint-Gilles . . . . . P.	1	5	1	5			2	10			2	10
Id. Saint-Léonard . . . . . P.	2	10					2	10			2	10
Id. St-Marguerite . . . . . P.	16	545	1	20					17	565	17	565
Lize-Seraing . . . . . P.	25	55					25	55			25	55
Louveigné . . . . . P.	24	84							24	84	24	84
Micheroux . . . . . P.	12	24							12	24	12	24
Modave . . . . . P.	12	24					12	24			12	24
Montzen . . . . . P.	12	24					12	24			12	24
Nandrin . . . . . P.	56	84					24	48	12	56	56	84
Nessonvaux . . . . . P.	12	60							12	60	12	60
Ocuier . . . . . P.	50	180					12	60	24	120	56	180
Oreye . . . . . P.	25	125							25	125	25	125
Ouffel . . . . . P.	12	24					12	24			12	24
Ougrée . . . . . P.	48	357					45	295	5	42	48	357
Pepinster . . . . . P.	11	44							11	44	11	44
Remicourt . . . . . P.	5	25					5	25			5	25
Rosoux-Goyer . . . . . P.	56	72					56	72			56	72
Seraing . . . . . P.	4,841	11,502	1,565	5,254			1,507	5,411	4,897	11,125	6,204	14,556
Spa . . . . . P.	26	68	5	77,748 46	5	77,748 46	2	20	24	48	29	77,816 46
Sprimont . . . . . P.	12	60					12	60			12	60
Statte (Huy) . . . . . P.	24	48					12	24	12	24	24	48
Stavelot . . . . . P.	49	110					49	110			49	110
Stoumont . . . . . P.	56	72					12	24	24	48	56	72
Theux . . . . . P.	9	22					9	22			9	22
Thimister-Clermont . . . . . P.	14	1,546			2	1,522	12	24			14	1,546
Tilff . . . . . P.	57	587	9	90					66	677	66	677
Verviers Centre . . . . . P.	45	484	15	16,995 70	1	15,554 70	5	1,879	50	244	56	17,477 70
Id. Station . . . . . P.	16	47	5	5,115			1	5,000	18	162	19	5,162
Vierset . . . . . P.	24	60					12	24	12	56	24	60
Villers-l'Évêque . . . . . P.	12	60							12	60	12	60
Visé . . . . . P.	89	260					56	158	55	102	89	260
Wandre . . . . . P.	17	550	1	22					18	552	18	552
Waremmé . . . . . P.	72	560					56	180	56	180	72	560
Wasseiges . . . . . P.	12	24					12	24			12	24
Werbomont . . . . . P.	12	24					12	24			12	24
	15,964	65,874	1,720	185,814 27	18	146,582 20	2,665	46,194	15,005	56,912 07	17,684	249,688 27
<b>Province de Limbourg.</b>												
Achel . . . . . P.	12	24					12	24			12	24
Alken . . . . . P.	12	48					12	48			12	48
Beerlingen . . . . . P.	126	472	74	88			24	48	176	512	200	560
Bilsen . . . . . P.	109	188	4	4			36	72	77	120	115	192
Bourg-Léopold (Bevel) . . . . . P.	16	224							16	224	16	224
Brée . . . . . P.	122	4,958	5	2,007	7	6,509			120	445	127	6,945
Eben-Emael . . . . . P.	8	18					8	18			8	18
Halen . . . . . P.	12	24					12	24			12	24
A REPORTER. . . . .	417	5,936	85	2,099	7	6,509	104	254	389	1,501	500	8,055

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL	
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.	
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.				
<b>Province de Limbourg.</b>												
REPORT . . . . .	417	5,956	85	2,099	7	6,500	104	254	589	1,501	500	8,055
Hamont . . . . . P.	24	60	»	»	»	»	24	60	»	»	24	60
Hasselt . . . . . B.	»	»	2	5,000	2	5,000	»	»	»	»	2	5,000
Id. . . . . P.	159	594	41	197	»	»	96	252	104	559	200	591
Herck-la-Ville . . . . . P.	17	68	»	»	»	»	17	68	»	»	17	68
Lanaeken . . . . . P.	49	146	»	»	»	»	49	146	»	»	49	146
Lanklaer . . . . . P.	24	48	7	70	»	»	24	48	7	70	51	118
Looz . . . . . P.	25	152	»	»	»	»	»	»	25	152	25	152
Lummen . . . . . P.	24	48	»	»	»	»	24	48	»	»	24	48
Maeseyck . . . . . P.	12	24	5	42	»	»	14	56	5	50	17	66
Neerpelt . . . . . P.	56	152	»	»	»	»	56	152	»	»	56	152
Ordange . . . . . P.	12	36	»	»	»	»	12	36	»	»	12	36
Peer . . . . . P.	56	120	»	»	»	»	56	120	»	»	56	120
Roclenge . . . . . P.	157	245	42	42	»	»	15	50	164	255	179	285
Saint-Trond . . . . . P.	69	184	26	152	»	»	15	148	82	168	95	316
Tongres . . . . . P.	71	596	21	21	»	»	55	72	57	545	92	417
	1,110	7,967	227	7,605	9	11,500	499	1,430	829	2,640	1,557	15,570
<b>Prov. de Luxembourg.</b>												
Arlon . . . . . B.	»	»	1	2,500	1	2,500	»	»	»	»	1	2,500
Id. . . . . P.	97	255	»	»	»	»	»	»	97	255	97	255
Attert . . . . . P.	12	48	»	»	»	»	»	»	12	48	12	48
Baconfof-Tenneville . . . . . P.	24	120	»	»	»	»	»	»	24	120	24	120
Barvaux . . . . . P.	55	679	2	4,181	1	4,176	54	681	»	»	55	4,860
Bastogne . . . . . P.	118	8,976	1	50	»	»	»	»	119	9,026	119	9,026
Bertrix . . . . . P.	55	59	1	1	»	»	»	»	54	60	54	60
Bomal-sous-Durbuy . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24
Bouillon . . . . . P.	14	49	1	10	»	»	2	20	15	59	15	59
Bovigny . . . . . P.	24	48	»	»	»	»	24	48	»	»	24	48
Champlon . . . . . P.	57	98	»	»	»	»	»	»	57	98	57	98
Durbuy . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24
Erezée . . . . . P.	56	84	»	»	»	»	24	48	12	36	36	84
Ethe . . . . . P.	24	48	»	»	»	»	»	»	24	48	24	48
Fauvillers . . . . . P.	24	96	»	»	»	»	»	»	24	96	24	96
Florenville . . . . . P.	69	574	5	51	»	»	12	24	62	581	74	405
Géronville . . . . . P.	56	84	»	»	»	»	24	60	12	24	56	84
Gouvy . . . . . P.	55	72	»	»	»	»	51	72	»	»	55	72
Grupont . . . . . P.	40	95	5	108	»	»	»	»	45	201	45	201
Habay-la-Neuve . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24
Halanzy . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24
Herbeumont . . . . . P.	25	50	»	»	»	»	»	»	25	50	25	50
Houffalize . . . . . P.	15	26	1	2	»	»	14	28	»	»	14	28
Jamoinne . . . . . P.	54	200	1	10	»	»	11	150	24	60	55	210
Laroche . . . . . P.	77	180	1	2	»	»	»	»	78	182	78	182
Lavaux . . . . . P.	56	168	»	»	»	»	»	»	56	168	56	168
Libin . . . . . P.	56	140	»	»	»	»	»	»	56	140	56	140
Libramont . . . . . P.	56	120	»	»	»	»	»	»	56	120	56	120
Manhay . . . . . P.	24	48	»	»	»	»	24	48	»	»	24	48
Marbehan . . . . . P.	10	58	1	2	»	»	»	»	11	40	11	40
Marche . . . . . P.	77	185	»	»	»	»	67	146	10	57	77	185
Marloie . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24
Martelange . . . . . P.	54	114	1	5	»	»	»	»	55	117	55	117
Melreux-Hotton . . . . . P.	29	58	»	»	»	»	5	10	24	48	29	58
Messancy . . . . . P.	24	72	»	»	»	»	»	»	24	72	24	72
Morhet . . . . . P.	24	204	»	»	»	»	»	»	24	204	24	204
Nassogne . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24
Neufchâteau . . . . . B.	1	50	»	»	»	»	1	50	»	»	1	50
Id. . . . . P.	72	214	»	»	»	»	»	»	72	214	72	214
Paliseul . . . . . P.	55	188	2	1,100	»	»	20	1,148	55	140	55	1,288
Poix . . . . . P.	15	75	»	»	»	»	»	»	15	75	15	75
Saint-Hubert . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24
A REPORTER . . . . .	1,578	13,477	25	8,000	2	6,676	555	2,608	1,046	12,195	1,401	21,477

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL			
	sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.		à capital abandonné				à capital réservé.		des versements.			
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	pour rentes immédiates		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.		
					Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.						
<b>Prov. de Luxembourg.</b>														
REPORT	1,378	15,477	25	8,000	2	6,676	355	2,608	1,046	12,195	1,401	21,477		
Saint-Mélard . . . . P.	24	60	»	»	»	»	»	»	24	60	24	60		
Signeux . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24		
Tintigny . . . . . P.	56	108	»	»	»	»	12	24	24	84	56	108		
Vielsalm . . . . . P.	60	216	»	»	»	»	48	96	12	120	60	216		
Virton . . . . . P.	65	287	5	710	»	»	5	850	65	147	66	997		
Wellin . . . . . P.	57	92	»	»	»	»	1	20	56	72	57	92		
	1,610	14,264	26	8,710	2	6,676	417	5,598	1,217	12,700	1,656	22,974		
<b>Province de Namur.</b>														
Andenne . . . . . P.	41	1,968	1	5	»	»	12	600	50	1,571	42	1,971		
Annoie . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24		
Anthée . . . . . P.	45	525	»	»	»	»	21	275	24	48	45	525		
Ardenne . . . . . P.	9	74	2	87	»	»	9	156	2	5	11	161		
Avelais . . . . . P.	26	115	5	3,402	»	»	22	5,440	7	77	29	5,517		
Beaurœing . . . . P.	56	168	»	»	»	»	24	48	12	120	56	168		
Bièvre . . . . . P.	56	96	2	4	»	»	58	100	»	»	58	100		
Cerfontaine . . . P.	15	30	7	7	»	»	»	»	20	27	20	27		
Ciney . . . . . P.	101	251	2	4,002	1	4,000	40	116	62	157	105	4,255		
Courrière . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24		
Couvin . . . . . P.	55	124	5	215	»	»	9	257	29	102	58	359		
Cul-des-Sarts . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24		
Dinant . . . . . P.	598	1,104	16	6,607	1	4,000	64	475	349	5,258	414	7,711		
Doische . . . . . P.	1	10	1	15	»	»	»	»	2	25	2	25		
Eghezée . . . . . P.	25	52	1	1,000	»	»	1	1,000	25	52	26	1,052		
Florefe . . . . . P.	211	284	58	58	»	»	11	22	258	500	249	522		
Florennes . . . . P.	48	106	55	70	»	»	21	46	62	150	85	176		
Fosse . . . . . P.	12	48	»	»	»	»	»	»	12	48	12	48		
Gedinne . . . . . P.	60	162	1	2	»	»	56	154	5	10	61	164		
Gembloux . . . . P.	68	647	58	5,174	»	»	25	5,148	81	675	106	5,821		
Gesves . . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24		
Hamois-en-Condruz . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24		
Hastière-Lavaux . P.	11	22	»	»	»	»	»	»	11	22	11	22		
Havelange . . . . P.	54	150	»	»	»	»	4	8	50	142	54	150		
Haversin . . . . . P.	56	72	»	»	»	»	»	»	56	72	56	72		
Jambes . . . . . P.	108	182	5	5	»	»	»	»	111	185	111	185		
Leuze-Longchamps . P.	8	28	1	2	»	»	9	50	»	»	9	50		
Maredret-Sosoye . P.	25	48	»	»	»	»	»	»	25	48	25	48		
Marionbourg . . . P.	12	60	1	2	»	»	1	2	12	60	15	62		
Mesnil-Saint-Blaise . P.	59	216	1	2	»	»	16	150	44	88	60	218		
Mettet . . . . . P.	24	48	»	»	»	»	»	»	24	48	24	48		
Morialmé . . . . . P.	56	157	2	5	»	»	12	24	46	156	58	160		
Moustier . . . . . P.	6	17	»	»	»	»	»	»	6	17	6	17		
Namèche . . . . . P.	54	57	»	»	»	»	11	11	25	46	54	57		
Namur . . . . . B.	594	4,846	47	12,979	22	»	37	16,505	404	1,522	441	17,825		
Id. Centre . . . . P.	761	2,091	45	74	»	»	54	540	752	1,625	806	2,165		
Id. Station . . . . P.	70	626	56	82	»	»	14	125	92	585	106	708		
Natoye . . . . . P.	24	48	»	»	»	»	»	»	24	48	24	48		
Ohcy . . . . . P.	50	2,620	1	2	»	»	31	2,622	»	»	51	2,622		
Olloy . . . . . P.	15	15	12	12	»	»	»	»	25	25	25	25		
Orchimont . . . . P.	12	24	»	»	»	»	12	24	»	»	12	24		
Philippeville . . . P.	24	96	»	»	»	»	12	36	12	60	24	96		
Profondeville . . . P.	22	106	»	»	»	»	»	»	22	106	22	106		
Rhise . . . . . P.	12	72	»	»	»	»	12	72	»	»	12	72		
Rochefort . . . . P.	66	2,151	»	»	1	1,040	25	858	40	255	66	2,151		
Saint-Gérard . . . P.	24	48	»	»	»	»	12	24	12	24	24	48		
Saint-Servais . . . P.	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	12	24		
Salzinne (Namur) . P.	14	14	17	51	»	»	2	4	29	61	51	65		
Sombreffe . . . . P.	69	256	19	58	»	»	20	58	68	256	88	294		
<b>A REPORTER . . .</b>	<b>5,185</b>	<b>19,744</b>	<b>535</b>	<b>53,876</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>0,040</b>	<b>673</b>	<b>52,758</b>	<b>22</b>	<b>1,842</b>	<b>11,822</b>	<b>3,518</b>	<b>55,690</b>

*Classification des versements réguliers effectués en 1894, par provinces,  
par bureaux de recettes et par espèces de livrets (suite).*

BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS										TOTAL des versements.		
	sur livrets anciens		sur livrets nouveaux		à capital abandonné				à capital réservé.		Nombre	Somme.	
	Nombre	Somme	Nombre	Somme.	pour rentes immédiates.		pour rentes différées		Nombre	Somme			
					Nombre	Somme	Nombre	Somme					
<b>Province de Namur.</b>													
REPORT . . .	5,185	19,744	555	55,876 22	3	9,040	675	52,758 22	1,842	11,822	5,581	55,020 22	
Spy . . . . . P	12	24	"	"	"	"	"	"	12	24	12	24	
Surice . . . . . P.	1	25	"	"	"	"	1	25	"	"	1	25	
Tamines . . . . . P	1,524	5,225	57	60	"	"	1,549	5,261	12	24	1,561	5,285	
Vezin . . . . . P.	12	60	19	190	"	"	"	"	51	250	51	250	
Vierves . . . . . P.	5	7	19	19	"	"	"	"	22	26	22	26	
Villers-le-Gambon . . P.	54	78	2	5	"	"	18	55	58	48	56	81	
Villers-sur Lesse . . P.	29	76	1	2,500	1	2,500	2	20	27	56	50	2,576	
Yresse . . . . . P.	45	94	"	"	"	"	45	94	"	"	45	94	
Walcourt . . . . . P	280	678	16	27	"	"	15	156	292	549	505	705	
	4,952	24,011	429	56,675 22	4	11,540	2,101	56,547 22	5,276	12,799	5,581	60,686 22	

**RÉCAPITULATION.**

Province d'Anvers . . .	1,897	24,108	256	50,285 59	9	51,585	550	18,041 59	1,614	15,767	2,155	63,595 59
Id. de Brabant . . .	19,566	559,120	15	1,055 620,475 12	122	582,585 47	2,479	169,440 11	17,708	207,567 67	20,599	959,593 25
Id. de Flandre occi- dentale . . . . .	2,000	21,195	63	82 57,455	15	24,586 66	510	59,816 97	1,658	14,247	2,181	78,650 63
Id. de Flandre orien- tale . . . . .	12,812	49,404	69	282 107,884 25	29	92,626 69	615	26,156 25	12,452	58,586	15,094	157,348 92
Id. de Hainaut . . .	4,904	58,623	08	585 96,264 04	19	61,582 80	688	23,275 52	4,670	70,029	5,577	154,887 12
Id. de Liège . . . .	15,064	65,874	1,720	185,814 27	18	146,582 20	2,665	46,194	15,005	56,912 07	17,684	249,688 27
Id. de Limbourg . .	1,110	7,967	227	7,605	9	11,500	499	1,450	829	2,640	1,557	15,570
Id. de Luxembourg .	1,610	14,264	26	8,710	2	6,676	417	5,598	1,217	12,700	1,656	22,974
Id. de Namur . . . .	4,952	24,011	429	56,675 22	4	11,540	2,101	56,547 22	5,276	12,799	5,581	60,686 22
<b>TOTAL.</b> . . . . .	61,804	602,627	55	4,458 1,160,161 57	225	969,264 82	10,500	364,279 44	58,517	429,247 71	69,242	1,762,792

## ÉTAT

*des versements réguliers effectués par des intermédiaires en 1894.*



DÉSIGNATION.	BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS			
		sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.	
		Nombre.	Somme.	Nombre	Somme.
Administration communale d'Anvers . . . . .	Anvers . . . . .C.	•	•	114	5,675 59
Id. id. d'Écaussinnes . . . . .	Écaussinnes . . .P.	1	48 »	1	48 »
Id. id. d'Estinnes-au-Val . . . . .	Estinnes . . . .P.	1	24 »	1	24 »
Id. id. de Fayt-le-Franc. . . . .	Dour . . . . .P.	2	16 »	2	16 »
Id. id. de Frasnes lez-Buissenal . . . . .	Frasneslez-Buis- senaal . . . .P.	1	28 »	1	28 »
Id. id. de Gouy lez-Piéton . . . . .	Gouy lez-Piéton .P.	1	18 »	1	18 »
Id. id. d'Hyon . . . . .	Mons . . . . .P.	1	40 »	1	40 »
Id. id. de Liège . . . . .	Liège . . . . .B.	»	»	4	100 »
Id. id. de Pironchamps . . . . .	Farciennes . . .P.	1	16 »	1	16 »
Id. id. de Sivry . . . . .	Sivry . . . . .P.	3	54 »	1	18 »
Id. id. de Thieu . . . . .	Rœulx (Le). . .P.	1	50 »	1	24 »
Députation permanente de la province de Liège . . . . .	Bruxelles . . C. C.	•	•	2	50 »
Ateliers de construction de la Meuse. . . . .	Liège . . . . .B.	5,161	6,950 »	86	140 »
MM. Aronstein et Boyy, à Molenbeek-Saint-Jean . . . . .	Bruxelles . . C. C.	100	400 »	2	8 »
MM. J. et E. Balon . . . . .	Namur. . . . .P.	60	141 »	»	»
MM. Baugnies frères, à Péruwelz. . . . .	Péruwelz. . . .P.	787	864 »	1	4 »
MM. Bollinckx et Cie, à Cureghem . . . . .	Bruxelles . . C. C.	26	254 »	11	90 »
MM. Duchateau frères, à Grandglise . . . . .	Grandglise . . .P.	286	1,909 »	10	141 »
M. Hoste, à Gand . . . . .	Gand . . . . .B.	870	1,202 »	26	26 »
Société anonyme « La Lys » . . . . .	Gand . . . . .B.	21	210 »	»	»
M. Levie, à Binche . . . . .	Binche. . . . .P.	24	120 »	»	»
M. Montefiore Levi . . . . .	Bruxelles . . C. C. Esneux. . . . .P.	756	4,127 »	52	88 »
MM. Orban et Cie. . . . .	Chénée. . . . .P.	523	1,642 »	7	17 »
M. Rey aîné, à Ledeborg . . . . .	Gand . . . . .P.	5,587	17,851 »	76	550 »
MM. Snyers-Rang et Cie, à Bruxelles . . . . .	Bruxelles . . C. C.	265	1,881 »	20	178 »
MM. Solvay et Cie. . . . .	Bruxelles . . C. C. Charleroi. . . .B. Mons . . . . .B.	908	15,520 »	17	177 »
Usine « John Cockerill » . . . . .	Seraing . . . .P.	4,824	11,157 »	1,365	5,254 »
Usines de Wygmael . . . . .	Louvain, station .P.	21	3,295 »	4	650 »
M. Van de Vyvere-Pelyt, à Bruges . . . . .	Bruges, station .P.	35	187 »	5	5 »
MM. Zech et fils, à Braine-le-Comte. . . . .	Braine-le-Comte .P.	58	642 »	120	855 »
M. J. Casse, à Middelkerke . . . . .	Middelkerke. . .P.	524	600 »	»	»
Caisse Commerciale, à Bruxelles . . . . .	Bruxelles . . C. C.	682	12,800 »	»	»
Cercle Franklin, à Tilff . . . . .	Tilff. . . . .P.	4	40 »	0	90 »
Charbonnage de Sacré Madame, à Dampremy . . . . .	Charleroi. . . .B.	1	250 »	2	500 »
Compagnie du chemin de fer du Nord, à Liège . . . . .	Bruxelles . . C. C.	8,725	62,046 »	185	1,536 »

VERSEMENTS A CAPITAL ABANDONNÉ				VERSEMENTS à CAPITAL RÉSERVÉ.		TOTAL des VERSEMENTS.		Observations.
pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	
Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.					
•	•	114	5,675 59	•	•	114	5,675 59	
•	•	1	48 •	1	48 •	2	96 •	
•	•	1	24 •	1	24 •	2	48 •	
•	•	2	16 •	2	16 •	4	52 •	
•	•	1	28 •	1	28 •	2	56 •	
•	•	1	18 •	1	18 •	2	56 •	
•	•	1	40 •	1	40 •	2	80 •	
•	•	4	100 •	•	•	4	100 •	
•	•	1	16 •	1	16 •	2	52 •	
•	•	2	36 •	2	56 •	4	72 •	
•	•	1	24 •	1	50 •	2	54 •	
•	•	•	•	2	50 •	2	50 •	
•	•	189	552 •	3,058	6,718 •	5,247	7,070 •	
•	•	•	•	102	408 •	102	408 •	
•	•	30	72 •	30	60 •	60	141 •	
•	•	•	•	788	868 •	788	868 •	
•	•	•	•	57	355 •	57	355 •	
•	•	•	•	296	2,050 •	296	2,050 •	
•	•	•	•	896	1,228 •	896	1,228 •	
•	•	1	10 •	20	200 •	21	210 •	
•	•	12	60 •	12	60 •	24	120 •	
•	•	205	1,015 •	563	5,200 •	768	4,215 •	
•	•	161	496 •	369	1,163 •	530	1,659 •	
•	•	72	246 •	5,591	18,115 •	5,663	18,361 •	
•	•	3	19 •	291	2,040 •	294	2,059 •	
•	•	•	•	925	13,697 •	925	13,697 •	
•	•	1,292	3,296 •	4,805	11,095 •	6,187	14,391 •	
•	•	•	•	25	5,934 •	25	5,934 •	
•	•	•	•	38	192 •	38	192 •	
•	•	10	100 •	168	1,366 •	178	1,475 •	
•	•	•	•	524	600 •	524	600 •	
•	•	340	4,245 •	553	8,561 •	682	12,806 •	
•	•	•	•	13	130 •	13	130 •	
•	•	•	•	3	750 •	3	750 •	
•	•	590	5,977 •	8,311	59,405 •	8,910	63,582 •	

DÉSIGNATION.	BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS			
		sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.	
		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
Crédit général liégeois, à Liège . . . . .	Liège . . . . . B.	96	4,022 »	4	46 »
Banque d'escompte et de comptes courants, à Liège. .	Liège . . . . . B	78	746 »	10	800 »
École professionnelle de garçons, à Gand . . . . .	Gand . . . . . P.	380	441 »	17	24 »
Grand Central belge, à Louvain . . . . .	Louvain, station . P.	12	120 »	4	100 »
Manufacture de glaces de Sainte-Marie d'Oignies . .	Tamines . . . . . P.	1,312	5,201 »	57	60 »
Personnel de la Caisse générale d'épargne et de retraite.	Bruxelles. . . C. C.	2,784	57,612 »	15	1,266 »
Personnel de l'agence de la Banque Nationale, à Ath .	Ath . . . . . B.	4	40 »	»	»
Id. id. à Gand . . . . .	Gand. . . . . B.	8	267 »	1	15 »
Id. id. à Liège . . . . .	Liège . . . . . B.	286	2,414 »	»	»
Id. id. à Mons . . . . .	Mons . . . . . B.	209	2,506 »	1	4 »
Société anonyme de Vedrin. . . . .	Namur. . . . . B.	8	142 »	»	»
Hospices civils de Soignies . . . . .	Soignies . . . . . P.	1	20 »	1	20 »
M. Vanlerberghe, à Bruxelles . . . . .	Bruxelles. . . C. C.	»	»	7	201 »
Brasserie de Helmet . . . . .	Bruxelles . . C. C.	16	95 »	29	170 »
MM. Mahillon et C <sup>ie</sup> , à Bruxelles . . . . .	Bruxelles. . . C. C.	19	65 »	5	9 »
Société pour l'exploitation des voies ferrées. . . . .	Bruxelles. . . C. C.	67	175 »	40	84 »
Société du chemin de fer vicinal Anvers-Hoogstraeten.	Anvers, Zurenborg P.	1,155	4,122 »	125	564 »
Id. id. Bruges-L'Écluse-Heyst.	Bruges. . . . . P. Bruges, station. . P.	358	1,480 »	42	167 »
École de garçons, à Poulseur . . . . .	Esneux. . . . . P.	2	10 »	»	»
Société du Denier des écoles communales de Grivegnée.	Grivegnée . . . P.	2	50 »	12	155 »
M. Vanderlinden-Nichaux . . . . .	Hamme-Mille . . P.	10	44 »	11	100 »
<b>SOCIÉTÉS MUTUALISTES.</b>					
Association ouvrière pour l'affiliation à la Caisse de retraite de l'État, à Tournai . . . . .	Tournai . . . . . P.	434	1,485 »	20	66 »
Société coopérative (caisse de prévoyance). . . . .	Bruxelles . . C. C.	234	474 »	4	23 »
Notre-Dame d'Iltre, à Thiméon . . . . .	Bruxelles. . . C. C. Gosselies. . . . . P.	165	518 »	18	26 »
Chambre syndicale des cuisiniers. . . . .	Bruxelles. . . C. C.	83	83 »	14	285 »
Compagnie des Conduites d'eau, à Liège . . . . .	Liège. . . . . B.	4,479	13,805 »	125	1,020 »
De Coninck de Merckem, à Merckem. . . . .	Merckem. . . . . P.	76	618 »	»	»
De Thieltse Broederbond, à Thielt . . . . .	Bruxelles. . . C. C. Thielt . . . . . S.	204	1,100 »	7	69 »
Hulp en Spaarzaamheid, à Handzaeme . . . . .	Bruxelles. . . C. C. Cortemarck. . . P.	124	682 »	2	10 »
Ziekenbus, à Malines. . . . .	Bruxelles. . . C. C. Malines. . . . . B.	61	215 »	10	60 »
L'Avenir, à Auderghem . . . . .	Auderghem. . . P.	13	150 »	15	150 »

VERSEMENTS A CAPITAL ABANDONNÉ				VERSEMENTS à CAPITAL RÉSERVÉ.		TOTAL des VERSEMENTS.		Observations	
pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.		
Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.						
»	»	»	»	100	4,068	»	100	4,068	»
»	»	»	»	88	1,546	»	88	1,546	»
»	»	»	»	597	465	»	597	465	»
»	»	»	»	16	220	»	16	220	»
»	»	1,549	5,261	»	»	»	1,549	5,261	»
»	»	108	256	2,601	58,622	»	2,790	58,878	»
»	»	»	»	4	40	»	4	40	»
»	»	2	101	7	181	»	9	282	»
»	»	82	1,298	204	1,116	»	286	2,414	»
»	»	»	»	210	2,510	»	210	2,510	»
»	»	»	»	8	142	»	8	142	»
»	»	1	20	1	20	»	2	40	»
»	»	»	»	7	201	»	7	201	»
»	»	45	265	»	»	»	45	265	»
»	»	»	»	24	74	»	24	74	»
»	»	»	»	107	259	»	107	259	»
»	»	11	28	1,265	4,458	»	1,276	4,486	»
»	»	11	53	589	1,614	»	400	1,647	»
»	»	»	»	2	10	»	2	10	»
»	»	»	»	14	165	»	14	165	»
»	»	21	144	»	»	»	21	144	»
»	»	»	»	454	1,549	»	454	1,549	»
»	»	»	»	258	497	»	258	497	»
»	»	11	57	172	487	»	185	544	»
»	»	»	»	97	568	»	97	568	»
»	»	»	»	4,604	14,825	»	4,604	14,825	»
»	»	12	56	64	582	»	76	618	»
»	»	»	»	211	1,173	»	211	1,173	»
»	»	»	»	126	692	»	126	692	»
»	»	1	5	70	268	»	71	273	»
»	»	»	»	28	280	»	28	280	»

DÉSIGNATION.	BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS.			
		sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.	
		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
La Durme, à Lokeren . . . . .	Lokeren . . . . S	76	509 »	»	»
Fédération des Aveugles belges . . . . .	Assche . . . . P.	48	96 »	2	4 »
La Fraternelle, à Couillet . . . . .	Bruxelles . . C. C. Couillet . . . . P.	154	655 »	7	70 »
La Fraternelle, à Genappe . . . . .	Bruxelles . . C. C. Genappe . . . . P.	715	2,255 »	2	5 »
La Fraternité, à Pâturages. . . . .	Bruxelles . . C. C.	52	270 »	15	104 »
La Lyre Ixelloise, à Ixelles . . . . .	Bruxelles . . C. C.	117	270 »	66	120 »
La Générosité, à Namur. . . . .	Namur . . . . B.	4	48 »	5	5 »
La Mutualité, à Jusleville. . . . .	Bruxelles . . C. C. Jusleville . . . . P.	156	469 »	»	»
La Mutualité du commerce et de l'industrie, à Gand. . . . .	Bruxelles . . C. C. Gand . . . . . B.	545	5,864 »	8	29 »
La Mutualité Fontainoise . . . . .	Font.-l'Évêque . P.	60	511 »	21	21 »
La Mutuelle Espérance . . . . .	Nivelles . . . . P.	46	89 »	»	»
La Prévoyance, à Boitsfort. . . . .	Bruxelles . . C. C. Boitsfort . . . . P.	104	662 »	2	16 »
La Prévoyance, à Villers-devant-Orval . . . . .	Florenville . . P.	45	526 »	5	51 »
La Prévoyance, à Hal . . . . .	Hal. . . . . S.	157	659 »	5	7 »
La Prévoyance, à Mons. . . . .	Bruxelles . . C. C. Mons . . . . . B.	115	926 »	0	42 »
La Prévoyance, à Baulers . . . . .	Nivelles . . . . P.	129	198 »	9	27 »
La Prévoyance, à Jumet . . . . .	Bruxelles . . C. C. Jumet . . . . . P.	25	264 »	»	»
La Sincère Prévoyance, à Mons . . . . .	Bruxelles . . C. C.	»	»	1	5 »
La Vallée du Geer, à Roelenge. . . . .	Bruxelles . . C. C. Roelenge . . . . P.	257	1,087 »	42	42 »
L'Abeille. . . . .	Mons. . . . . B.	104	312 »	22	53 »
Les Abeilles. . . . .	Bruxelles . . C. C.	5	14 »	3	15 »
L'Avenir des Fagnes . . . . .	Villers-le-Gambon P.	9	10 »	2	5 »
Le Progrès des Fagnes . . . . .	Id.	35	44 »	»	»
Les Amis prévoyants. . . . .	Herstal . . . . P.	11	101 »	4	5 »
Les Amis réunis, à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. Namur . . . . . B.	42	94 »	»	»
Les disciples de Saint-Éloi . . . . .	Bruxelles . . C. C. Marchienne au- Pont . . . . . P.	212	556 »	»	»
Les Employés et Ouvriers namurois, à Liège . . . . .	Liège . . . . . B.	18	51 »	3	5 »
Les Ex-sous-officiers, à Bourg-Léopold . . . . .	Bruxelles . . C. C. Bourg-Léopold . P.	24	504 »	»	»
Id. id. à Dinant. . . . .	Bruxelles . . C. C. Dinant . . . . . P.	500	880 »	»	»

VERSEMENTS A CAPITAL ABANDONNÉ				VERSEMENTS à CAPITAL RÉSERVÉ.		TOTAL des VERSEMENTS.		Observations.	
pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme	Nombre.	Somme.		
Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.						
»	»	»	»	76	369	»	76	369	»
»	»	»	»	50	100	»	50	100	»
»	»	»	»	161	725	»	161	725	»
»	»	»	»	717	2,256	»	717	2,256	»
»	»	»	»	45	374	»	45	374	»
»	»	»	»	183	300	»	183	300	»
»	»	»	»	9	55	»	9	55	»
»	»	»	»	136	460	»	136	460	»
»	»	»	»	355	3,895	»	355	3,895	»
»	»	11	21	70	511	»	81	552	»
»	»	8	20	38	69	»	46	89	»
»	»	»	»	106	678	»	106	678	»
»	»	»	»	50	357	»	50	357	»
»	»	»	»	160	646	»	160	646	»
»	»	»	»	124	968	»	124	968	»
»	»	6	40	132	185	»	138	225	»
»	»	»	»	25	264	»	25	264	»
»	»	»	»	1	5	»	1	5	»
»	»	»	»	279	1,129	»	279	1,129	»
»	»	»	»	126	365	»	126	365	»
»	»	»	»	8	29	»	8	29	»
»	»	»	»	11	15	»	11	15	»
»	»	6	9	27	35	»	33	44	»
»	»	»	»	15	106	»	15	106	»
»	»	»	»	42	94	»	42	94	»
»	»	»	»	212	556	»	212	556	»
»	»	12	19	9	15	»	21	54	»
»	»	»	»	24	304	»	24	304	»
»	»	56	347	273	533	»	369	880	»

DÉSIGNATION.	BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS			
		sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.	
		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
Les Ex-sous-officiers, à Hasselt . . . . .	Hasselt. . . . . P.	61	129 »	1	1 »
Id. id. à Louvain . . . . .	Louvain . . . . . P.	21	126 »	1	6 »
Id. id. à Mons . . . . .	Mons . . . . . B.	40	381 »	»	»
Les Ouvriers de la ville de Mons . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Mons . . . . . B. }	140	556 »	8	539 »
Les Tapissiers . . . . .	Bruxelles . . C. C.	141	922 »	»	»
L'Étoile . . . . .	Bruxelles . . C. C.	221	1,681 »	17	122 »
L'Union, à Dampremy . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Dampremy . . P. }	15	541 »	»	»
Notre-Dame de Hal . . . . .	Namur . . . . . B.	12	48 »	»	»
S'Volkswelzijn. . . . .	Somergem. . . P.	5	7 »	»	»
Het Bargerwelzijn . . . . .	Tongres . . . P.	34	124 »	21	21 »
Personnel enseignant des écoles libres du Brabant . . . . .	Bruxelles . . C. C.	625	12,788 »	18	866 »
Id. id. de la Flandre orientale . . . . .	Gand . . . . . P.	59	1,977 »	1	420 »
Id. id. de la province de Namur. . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . . B. }	57	1,247 »	1	20 »
Société Saint-Antoine, à Namur . . . . .	Namur . . . . . P.	505	571 »	36	42 »
Id. Sainte-Barbe, à Coutisse . . . . .	Bruxelles . . C. C.	20	150 »	»	»
Id. id. à Jodoigne . . . . .	Jodoigne . . . P.	9	9 »	»	»
Id. id. à Sombreffe . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Sombreffe . . P. }	82	512 »	38	76 »
Id. Sainte-Barbe nouvelle, à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . . B. }	45	84 »	5	4 »
Id. Saint-Crépin et Crépinien, à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . . B. }	48	108 »	»	»
Id. Saint-Éloi, à Jambes . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Jambes . . . . . P. }	121	556 »	3	3 »
Id. Saint-Guibert, à Gembloux . . . . .	Gembloux . . P.	56	72 »	57	74 »
Id. Saint-Hubert, à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . . B. }	49	180 »	2	8 »
Saint-Joannes Berghmans Gilde, à Bruges . . . . .	Bruges . . . . . P.	44	3,150 »	»	»
Société Saint-Joseph, à Auvclais . . . . .	Bruxelles . . C. C.	115	483 »	61	329 »
Id. id. à Awenne . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Grupont . . . . . P. }	54	516 »	14	270 »
Id. id. à Hour . . . . .	Bruxelles . . C. C.	15	92 »	»	»
Id. id. à Ittre . . . . .	Ittre . . . . . P.	»	»	1	2 »
Id. id. à Blegny . . . . .	Liège . . . . . B.	47	724 »	1	14 »
Id. id. à Liège . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Liège . . . . . P. } Liège s/Meuse . P. }	227	1,555 »	1	23 »
Id. id. à Namur . . . . .	Namur, . . . . . B.	3	3 »	7	7 »

VERSEMENTS A CAPITAL ABANDONNÉ				VERSEMENTS à CAPITAL RÉSERVÉ.		TOTAL des VERSEMENTS.		Observations.
pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	
Nombre	Somme.	Nombre.	Somme.					
»	»	12	24 »	50	106 »	62	130 »	
»	»	»	»	22	152 »	22	152 »	
»	»	»	»	49	581 »	49	581 »	
»	»	»	»	148	895 »	148	895 »	
»	»	5	60 »	158	862 »	141	922 »	
»	»	»	»	258	1,805 »	258	1,805 »	
»	»	»	»	15	541 »	15	541 »	
»	»	»	»	12	48 »	12	48 »	
»	»	»	»	5	7 »	5	7 »	
»	»	»	»	55	145 »	55	145 »	
»	»	485	9,550 »	158	4,504 »	643	13,654 »	
»	»	54	1,925 »	6	474 »	40	2,397 »	
»	»	36	777 »	22	490 »	58	1,267 »	
»	»	»	»	341	415 »	341	415 »	
»	»	»	»	20	150 »	20	150 »	
»	»	»	»	9	0 »	9	0 »	
»	»	»	»	120	588 »	120	588 »	
»	»	»	»	48	88 »	48	88 »	
»	»	»	»	48	108 »	48	108 »	
»	»	»	»	124	559 »	124	559 »	
»	»	»	»	75	145 »	75	146 »	
»	»	»	»	51	188 »	51	188 »	
»	»	32	2,218 »	12	952 »	44	3,150 »	
»	»	»	»	176	812 »	176	812 »	
»	»	»	»	68	786 »	68	786 »	
»	»	»	»	15	92 »	15	92 »	
»	»	»	»	1	2 »	1	2 »	
»	»	4	74 »	44	664 »	48	738 »	
»	»	42	868 »	186	710 »	228	1,578 »	
»	»	»	»	10	10 »	10	10 »	

DÉSIGNATION.	BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS			
		sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.	
		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
Société Saint-Joseph, à Wépion . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur, station . P. }	12	24 »	21	45 »
Id. Saint-Christophe et Saint-Vaast . . . . .	Bruxelles . . C. C.	2	6 »	2	6 »
Id. Saint-Laurent, à Haut-Ittre . . . . .	Ittre . . . . P.	39	85 »	10	50 »
Id. Saint-Louis, à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . B. }	66	148 »	»	»
Id. Saint-Martin, à Morialmé . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Morialmé . . . P. }	87	610 »	2	3 »
Id. Saint-Materne, à Walcourt . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Walcourt . . . P. }	276	807 »	7	7 »
Id. Saint-Michel, à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . P. }	421	1,658 »	7	12 »
Id. Saint-Nicolas, à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . B. }	89	198 »	1	4 »
Id. Sainte-Perpète, à Dinant . . . . .	Dinant . . . . P.	18	144 »	7	7 »
Id. Saint-Pierre, à La Hestre . . . . .	La Hestre . . . P.	49	120 »	»	»
Id. Saint-Remy, à Oignies . . . . .	Verviers . . . P.	»	»	19	19 »
Id. Saint-Roch, à Jambes . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . B. }	68	538 »	1	1 »
Id. Saint-Roch (ancienne), à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . B. }	51	84 »	1	4 »
Id. Saint-Roch (nouvelle), à Namur . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Namur . . . . B. }	61	148 »	2	2 »
Id. Saint-Symphorien, à Jambes . . . . .	Namur . . . . B.	30	60 »	»	»
Helpt elkander, à Oycke . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Audenarde . . P. }	211	656 »	4	4 »
Werken en Sparen, à Brée . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Brée . . . . . P. }	105	547 »	2	2 »
Werkerspensioenkas, à Gaud . . . . .	Gand . . . . . B.	3,970	8,012 »	40	5,087 »
Werkerspensioenkas, à Wetteren . . . . .	Wetteren . . . P.	464	1,023 »	30	78 »
Werkmansbond, à Bilsen . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Bilsen . . . . P. }	95	193 »	4	4 »
Les amis de l'humanité, à Bruxelles . . . . .	Bruxelles . . C. C. } Bruxelles, midi . P. }	85	2,040 »	58	465 »
Arbeid en spaarzaamheid, à Beeringen . . . . .	Beeringen . . . P.	86	524 »	74	88 »
La Paix, à Ixelles . . . . .	Bruxelles . . . P.	9	12 »	55	145 »
L'Union ouvrière, à Couillet . . . . .	Couillet . . . . P.	1	10 »	27	270 »
Confrérie Notre-Dame de Foy . . . . .	Dinant . . . . P.	»	»	3	3 »
La Fraternité, à Floreffe . . . . .	Floreffe . . . . P.	176	176 »	38	38 »
Saint-Aubain, à Florennes . . . . .	Florennes . . . P.	25	50 »	35	70 »
Les Ouvriers réunis . . . . .	Genappe . . . P.	»	»	6	900 »
La Prévoyance, à Grand-Leez . . . . .	Bruxelles . . C. C.	18	24 »	»	»

VERSEMENTS A CAPITAL ABANDONNÉ				VERSEMENTS à CAPITAL RÉSERVÉ.		TOTAL des VERSEMENTS.		Observations.		
pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.			
Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.							
»	o	»	»	55	60	»	55	60	»	
»	»	»	»	4	12	»	4	12	»	
»	»	»	»	49	115	»	40	115	»	
»	»	»	»	66	148	»	66	148	»	
»	»	»	»	89	613	»	89	613	»	
»	»	»	»	285	814	»	285	814	»	
»	»	13	155	»	415	1,497	»	428	1,650	»
»	»	»	»	90	202	»	90	202	»	
»	»	»	»	25	151	»	25	151	»	
»	»	7	8	»	42	112	»	49	120	»
»	»	»	»	19	19	»	19	19	»	
»	»	»	»	60	539	»	60	539	»	
»	»	»	»	52	88	»	52	88	»	
»	»	»	»	63	150	»	63	150	»	
»	»	»	»	30	60	»	30	60	»	
»	»	»	»	215	640	»	215	640	»	
»	»	»	»	105	549	»	105	549	»	
»	»	89	3,137	»	3,930	7,962	»	4,019	11,099	»
»	»	21	175	»	475	928	»	494	1,101	»
»	»	»	»	99	127	»	99	127	»	
»	»	»	»	121	2,503	»	121	2,503	»	
»	»	»	»	160	412	»	160	412	»	
»	»	5	5	»	41	152	»	44	157	»
»	»	»	»	28	280	»	28	280	»	
»	»	»	»	3	3	»	3	3	»	
»	»	»	»	214	214	»	214	214	»	
»	»	»	»	60	120	»	60	120	»	
»	»	»	»	6	900	»	6	900	»	
»	»	»	»	18	24	»	18	24	»	

DÉSIGNATION.	BUREAUX DE RECETTES.	VERSEMENTS			
		sur livrets anciens.		sur livrets nouveaux.	
		Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
Sint-Jozefswerkmansbond, à Genck . . . . .	Hasselt. . . . . P.	»	»	50	195 »
Onderlingen Bystand, à Meerendrée . . . . .	Landegem. . . . . P.	»	»	22	188 »
Korversvereniging, à Stockheim. . . . .	Lanklaer . . . . . P.	»	»	7	70 »
La Prévoyance, à Marbai . . . . .	Marbais . . . . . P.	55	55 »	8	52 »
La Fourmi, à Mons . . . . .	Mons . . . . . B.	55	517 »	15	140 »
La Mutuelle bomelloise . . . . .	Namur. . . . . B.	»	»	26	52 »
Saint-Louis, à Wépion . . . . .	Namur, station . P.	21	56 »	35	78 »
Association libre des compositeurs et imprimeurs nivellois.	Nivelles. . . . . P.	26	38 »	»	»
Saint-Éloi, à Olloy . . . . .	Olloy . . . . . P.	13	15 »	12	12 »
'T zal wel gaan . . . . .	Ostende . . . . . B.	»	»	5	5 »
Saint-Martin, à Ransart . . . . .	Ransart . . . . . P.	4	8 »	8	15 »
Lijfrentkas van het kanton Sint-Truiden . . . . .	Saint-Trond . . P.	»	»	25	128 »
Zoekt uw welzijn, à Uccle . . . . .	Uccle . . . . . P.	1	1 »	49	40 »
Société industrielle et commerciale . . . . .	Verviers . . . . . P.	»	»	11	11 »
Aidons-nous, à Vezin. . . . .	Vezin . . . . . P.	»	»	19	190 »
L'Union, à Chératte . . . . .	Bruxelles . . C. C. Wandre . . . . P.	32	684 »	5	108 »
Onderlingen Bystand, à Woluwe-Saint-Lambert. . . . .	Woluwe - Saint - Lambert . . . P.	»	»	2	20 »
Sint-Jozefs gilde . . . . .	Zelee . . . . . P.	»	»	1	100 »
L'Union ouvrière, à Schaerbeek . . . . .	Bruxelles . . C. C.	»	»	37	74 »
Saint-Martin, à Houtain-Leval . . . . .	Bruxelles . . C. C.	»	»	41	41 »
<b>TOTAL des versements faits par des intermédiaires. . . . .</b>		<b>53,390</b>	<b>281,557 »</b>	<b>3,067</b>	<b>29,624 50</b>
<b>Versements effectués par des particuliers. . . . .</b>		<b>11,414</b>	<b>521,070 55</b>	<b>471</b>	<b>1,130,539 88</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL. . . . .</b>		<b>64,804</b>	<b>602,627 55</b>	<b>4,458</b>	<b>1,160,164 47</b>

VERSEMENTS A CAPITAL ABANDONNÉ				VERSEMENTS à CAPITAL RÉSERVÉ.		TOTAL des VERSEMENTS.		Observations	
pour rentes immédiates.		pour rentes différées.		Nombre.	Somme.	Nombre	Somme.		
Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.						
»	»	»	»	39	195	»	39	195	»
»	»	»	»	22	188	»	22	188	»
»	»	»	»	7	70	»	7	70	»
»	»	»	»	61	107	»	61	107	»
»	»	»	»	66	457	»	66	457	»
»	»	»	»	26	52	»	26	52	»
»	»	4	7	50	127	»	54	154	»
»	»	»	»	26	58	»	26	58	»
»	»	»	»	25	25	»	25	25	»
»	»	»	»	5	5	»	5	5	»
»	»	»	»	12	21	»	12	21	»
»	»	1	100	24	28	»	25	128	»
»	»	»	»	50	50	»	50	50	»
»	»	1	1	10	10	»	11	11	»
»	»	»	»	19	190	»	19	190	»
»	»	»	»	37	792	»	37	792	»
»	»	»	»	2	20	»	2	20	»
»	»	»	»	1	100	»	1	100	»
»	»	»	»	57	74	»	57	74	»
»	»	1	1	40	40	»	41	41	»
»	»	5,573	44,761 59	51,784	266,420	»	57,357	311,181 59	
225	969,264 82	4,927	319,517 85	6,733	162,827 74		11,885	1,451,610 41	
225	969,264 82	10,500	564,279 44	58,517	429,247 74		69,242	1,762,792	»

*Classement des versements au point de vue de l'intervalle de temps compris entre l'époque du versement et celle fixée pour l'entrée en jouissance des rentes.*

1892.

				VERSEMENTS à capital abandonné.		VERSEMENTS à capital réservé.		TOTAL des versements.	
				Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
<b>A. — Versements sur livrets nouveaux.</b>									
1°	Pour achat de rentes immédiates ou différées de moins de 1 an.			182	958,595 25	»	»	182	958,595 25
2°	Id.	de rentes différées de 1 à 10 ans inclusivement . .		55	48,594 87	161	54,255 »	214	82,647 87
	Id.	id.	11 à 20 id. . .	156	45,067 54	579	15,545 »	735	58,412 54
	Id.	id.	21 à 50 id. . .	176	10,664	1,050	15,369 »	1,226	26,053 »
	Id.	id.	51 à 40 id. . .	122	8,668	985	29,455 56	1,105	58,101 56
	Id.	id.	41 à 55 id. . .	98	5,649 14	514	4,011 »	412	7,660 14
<b>Total des versements sur livrets nouveaux.</b>				787	1,075,058 60	3,087	96,411 56		
<b>B. — Total des versements sur livrets anciens.</b>								41,462	408,868 80
								45,336	1,580,318 76

1893.

				VERSEMENTS à capital abandonné.		VERSEMENTS à capital réservé.		TOTAL des versements.	
				Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
<b>A. — Versements sur livrets nouveaux.</b>									
1°	Pour achat de rentes immédiates ou différées de moins de 1 an.			171	975,850 72	»	»	171	975,850 72
2°	Id.	de rentes différées de 1 à 10 ans inclusivement . .		26	41,971 40	102	12,762 »	128	54,753 40
	Id.	id.	11 à 20 id. . .	56	51,471 64	499	8,515 »	555	59,984 64
	Id.	id.	21 à 50 id. . .	89	7,960 »	1,001	27,084 69	1,090	55,044 69
	Id.	id.	51 à 40 id. . .	122	19,995 04	861	10,001 »	985	29,994 04
	Id.	id.	41 à 55 id. . .	180	6,455 57	418	5,360 »	598	9,815 57
<b>Total des versements sur livrets nouveaux.</b>				644	1,085,702 17	2,881	61,720 69		
<b>B. — Total des versements sur livrets anciens.</b>								55,557	474,856 79
								58,882	1,620,279 65

1894.

				VERSEMENTS à capital abandonné.		VERSEMENTS à capital réservé.		TOTAL des versements.	
				Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
<b>A. — Versements sur livrets nouveaux.</b>									
1°	Pour achat de rentes immédiates ou différées de moins de 1 an.			165	986,165 98	»	»	165	986,165 98
2°	Id.	de rentes différées de 1 à 10 ans inclusivement . .		52	46,840 25	71	5,798 »	105	50,658 25
	Id.	id.	11 à 20 id. . .	70	27,114 26	471	17,510 »	541	44,624 26
	Id.	id.	21 à 50 id. . .	179	12,654 »	1,162	25,621 »	1,541	56,255 »
	Id.	id.	51 à 40 id. . .	224	5,919 »	1,361	19,557 41	1,585	25,456 41
	Id.	id.	41 à 55 id. . .	252	7,485 59	471	9,541 »	705	17,026 59
<b>Total des versements sur livrets nouveaux.</b>				902	1,086,157 06	5,556	74,007 41		
<b>B. — Total des versements sur livrets anciens.</b>								64,804	602,627 55
								69,242	1,762,792 »

*Classement des livrets créés en 1894, par sexe et par profession des affiliés.*

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
1. Ouvriers mineurs . . . . .	524	"	524
2. Ouvriers d'industrie et affiliés exerçant un métier quelconque . .	1,827	62	1,889
3. Journaliers et ouvriers agricoles . . . . .	249	2	251
4. Domestiques . . . . .	62	21	83
5. Militaires . . . . .	3	"	3
6. Commerçants et détaillants . . . . .	42	12	54
7. Professeurs et instituteurs . . . . .	21	21	42
8. Fonctionnaires et employés . . . . .	228	4	232
9. Professions libérales . . . . .	27	5	32
10. Chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux . .	16	1	17
11. Propriétaires, rentiers et personnes n'exerçant aucune profes- sion, ménagères . . . . .	48	248	296
12. Enfants mineurs . . . . .	979	256	1,235
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>3,828</b>	<b>612</b>	<b>4,440</b>

Femmes mariées . . . . .	175
Id. veuves . . . . .	41
Id. célibataires majeures . . . . .	160

225 versements ont été effectués en 1894 pour acquisition de rentes immédiates. — Au point de vue de l'importance des sommes versées, ces versements se classent comme suit :

40 versements inférieurs à . . . . .	500 francs pour . . . . .	fr.	12,021 68
52 id. de 500 francs à 1,000 id. . . . .			29,096 »
51 id. de 1,000 id. à 3,000 id. . . . .			111,787 50
46 id. de 3,000 id. à 6,000 id. . . . .			214,859 07
41 id. de 6,000 id. à 12,000 id. . . . .			341,008 59
15 id. de 12,000 id. à 21,000 id. . . . .			260,491 98
<hr/>			
225			969,264 82

143 versements pour rentes immédiates ont été effectués par de nouveaux affiliés. — Ces 143 versements se classent comme suit :

1° Au point de vue de l'âge des titulaires.

13 versements pour . . . . .	fr.	160,099 24	au profit de personnes de moins de 50 ans.
15 id. . . . .		91,889 76	id. de 50 à 55 id.
19 id. . . . .		114,842 12	id. de 55 à 60 id.
24 id. . . . .		136,238 06	id. de 60 à 65 id.
54 id. . . . .		166,541 94	id. de 65 à 70 id.
58 id. . . . .		162,137 53	id. de 70 ans et plus.
<hr/>			
143		831,748 05	

2° Au point de vue de la profession et du sexe des titulaires.

	HOMMES.		FEMMES.	
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.
Ouvriers, journaliers, domestiques . . . . .	21	103,627 54	7	31,154 70
Commerçants, chefs d'industrie . . . . .	3	13,575 04	7	26,950 »
Professions libérales . . . . .	4	53,333 88	3	11,623 19
Propriétaires, rentiers, personnes n'exerçant aucune profession, ménagères . . . . .	27	190,551 04	71	420,933 26
TOTAL . . . . .	55	341,087 50	88	490,661 15

Tableau des rentiers par arrondissements administratifs  
au 31 décembre 1894.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.	NOMBRE DE RENTIERS.		
		HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Anvers . . . . .	Anvers . . . . .	19	42	61
	Malines . . . . .	19	10	29
	Turnhout . . . . .	5	2	5
Brabant . . . . .	Bruxelles . . . . .	249	589	658
	Louvain . . . . .	12	18	30
	Nivelles . . . . .	16	13	29
Flandre occidentale . . . . .	Bruges . . . . .	26	17	43
	Courtrai . . . . .	14	18	52
	Dixmude . . . . .	6	1	7
	Furnes . . . . .	2	1	5
	Ostende . . . . .	5	6	11
	Roulers . . . . .	1	5	6
	Thielt . . . . .	6	6	12
	Ypres . . . . .	15	6	21
Flandre orientale . . . . .	Alost . . . . .	5	5	10
	Audenarde . . . . .	2	2	4
	Eecloo . . . . .	1	3	4
	Gand . . . . .	34	48	82
	Saint-Nicolas . . . . .	10	17	27
	Termonde . . . . .	5	2	7
Hainaut . . . . .	Ath . . . . .	7	13	20
	Charleroi . . . . .	108	65	173
	Mons . . . . .	57	59	116
	Soignies . . . . .	7	5	12
	Thuin . . . . .	61	58	119
	Tournai . . . . .	18	10	28
Liège . . . . .	Huy . . . . .	48	33	81
	Liège . . . . .	250	196	426
	Verviers . . . . .	26	12	38
	Waremme . . . . .	8	5	13
Limbourg . . . . .	Hasselt . . . . .	3	11	14
	Maeseyck . . . . .	1	4	5
	Tongres . . . . .	2	2	4
Luxembourg . . . . .	Arlon . . . . .	2	3	5
	Bastogne . . . . .	2	•	2
	Marche . . . . .	3	4	7
	Neufchâteau . . . . .	4	•	4
	Virton . . . . .	7	5	12
Namur . . . . .	Dinant . . . . .	36	25	61
	Namur . . . . .	75	61	136
	Philippeville . . . . .	4	1	5
		1,189	1,183	2,342

Au 31 décembre 1893, le nombre de personnes jouissant de leur rente était de . . . . . 2,120

Le nombre de personnes entrées en jouissance de leur rente en 1894 est de . . . . . 298

2,418

Le nombre de rentiers décédés en 1894 est de . . . . . 76

Au 31 décembre 1894, le nombre de personnes jouissant de leur rente était donc de . . . . . 2,342

Le montant total des rentes auxquelles elles avaient droit s'élevait à fr. 737,712 32.

Ces rentes se décomposent de la manière suivante :

538	rentes de 12 à 24 francs, ensemble.	. . . . .	fr.	11,220 45
731	— 24 à 120 — —	. . . . .		43,613 46
322	— 120 à 360 — —	. . . . .		75,757 08
389	— 360 à 720 — —	. . . . .		207,155 88
362	— 720 à 1,200 — —	. . . . .		400,005 45
<u>2,342</u>			Fr. . .	<u>737,712 32</u>

*Le Directeur général,*  
L. MAHILLON.

Bruxelles, le 18 avril 1895.

**ACTIF.**

**BILAN DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1894.**

**PASSIF.**

<p>Espèces en caisse et Fonds de roulement à la Banque Nationale . . . . . fr. 5,777,995 07</p> <p>Trésorerie : son compte de dépôts . . . . . 6,410,258 45</p> <p>Portefeuille :</p> <p>Placements provisoires . . . . . 150,053,595 44</p> <p>Placements définitifs . . . . . 512,100,806 77</p> <p>Immeubles en location . . . . .</p> <p>Immeuble et mobilier de service . . . . .</p> <p>Intérêts courus et non encaissés au 31 décembre sur placements définitifs.</p> <p>Carnets de rentes belges . . . . .</p> <p>Cautionnements des membres de comitons agricoles . . . . .</p>	<p>10,188,253 52</p> <p>442,145,402 21</p> <p>647,178 55</p> <p>2,800,000 "</p> <p>4,924,988 55</p> <p>101,861,800 "</p> <p>66,100 "</p>	<p>Particuliers . . . . . fr. 415,849,485 87</p> <p>Établissements publics . . . . . 15,467,581 16</p> <p>Dépôts en compte courant ouverts à la Caisse centrale et dans les agences de la Banque Nationale, au nom de communes et établissements publics . . . . . 8,356,802 44</p> <p>Dépôts de même nature ouverts chez les receveurs des contributions . . . . . 479,104 79</p> <p>Dépôts en compte courant de sociétés d'habitations ouvrières. . . . . 865,240 12</p> <p>Dépôts de l'État pour subsides payables par l'intermédiaire de la Caisse. . . . . 2,916,714 45</p> <p>Fonds commun . . . . . 564,872 01</p> <p>Fonds de dotation . . . . . 19,792 99</p> <p>Dépôts de la Caisse de retraite . . . . . 166,915 08</p> <p>Créditeurs divers . . . . . 2,309,671 78</p> <p>Mandats en circulation . . . . . 6,611,216 70</p> <p>Titulaires de carnets de rentes belges . . . . . 101,861,800 "</p> <p>Administrateurs des comitons agricoles . . . . . 66,100 "</p> <p>Réescompte du portefeuille de placements provisoires. . . . . 627,756 76</p> <p>Fonds de réserve :</p> <p>Solde au 31 décembre 1895 . . . . . 9,450,458 56</p> <p>Bénéfice de l'année 1894 . . . . . 418,254 20</p>	<p>440,599,798 54</p> <p>19,792 99</p> <p>166,915 08</p> <p>2,309,671 78</p> <p>6,611,216 70</p> <p>101,861,800 "</p> <p>66,100 "</p> <p>627,756 76</p> <p>9,868,672 76</p>
<p>Fr. . . . .</p> <p>561,951,702 61</p>	<p>Fr. . . . .</p> <p>561,951,702 61</p>	<p>Fr. . . . .</p> <p>561,951,702 61</p>	<p>Fr. . . . .</p> <p>561,951,702 61</p>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.

DÉBIT.

EXERCICE 1894.

CRÉDIT.

Récompte au 31 décembre.	sur effets escomptés { Belgique. . . . . fr. 209,845 82 Étranger . . . . . 100,927 84 sur prêts sur fonds publics . . . . . 148,665 10 }	627,736 76	Escompte { effets sur la Belgique . . . . . fr. 1,572,371 00 effets sur l'étranger . . . . . 1,198,365 22 }	3,510,402 54
Intérêts aux déposants.	{ à 5 p. c. . . . . 11,021,750 29 à 2 p. c. . . . . 647,928 86 à 1 1/2 p. c. . . . . 174,814 25 }	11,866,759 85	Prêts sur fonds publics . . . . . 759,466 06	
Intérêts sur dépôts en compte courant effectués par des sociétés d'habitations ouvrières . . . . .	19,788 57		Intérêts encaissés. . . . . 6,117,482 89	
Intérêts acquis sur les dépôts de la Caisse de retraite . . . . .	2,457 00		Intérêts courus et non encaissés . . . . . 4,224,988 53	
Amortissement sur créance hypothécaire et sur mobilier de service . . . . .		27,793 15		
aux agents de la Banque Nationale. { C.E. 12,417 55 C.R. 991 05 }	13,408 58		Produits de réalisations de valeurs de portefeuille . . . . . 228,008 81	
aux agents des postes . . . . . { C.E. 155,785 45 C.R. 1,931 95 }	155,725 58		Immubles en location. — Produits nets encaissés. . . . . 15,280 77	
au fonds de réserve postal : allocation de la Caisse . . . . .	2,609 12			
aux receveurs des contributions . . . . .	2,043 67			
aux receveurs de l'enregistrement . . . . .	716 52			
aux comptoirs agricoles. . . . .	20,051 61			
aux succursales . . . . .	11,706 91			
Traitement du personnel de l'administration centrale. . . . .	552,425 29			
Allocations à la Caisse de retraite et d'assistance du personnel. . . . .	25,182 50			
Dépenses pour matériel et mobilier . . . . .	149,865 65			
Dépenses diverses . . . . .	155,948 59			
TOTAL . . . . . fr. 1,047,865 80				
Dont il faut déduire :				
Prélèvement pour frais sur versements à la Caisse de retraite et à la Caisse d'assurance . . . . . fr. 57,651 06	955,657 42			
Opérations sur carnets de rentes. — Courlage perçu . . . . . 11,720 57				
Recettes diverses . . . . . 22,854 75	418,234 20			
Bénéfice net à porter au fonds de réserve . . . . .				
Fr. . . . .	15,896,165 56		Fr. . . . . 15,896,165 56	

## CAISSE D'ASSURANCE.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1894.		ACTIF.	PASSIF.
Fonds en dépôt à la Caisse d'épargne. . . . .	16,485 24	Réserves pour risques en cours au 31 décembre 1894 (y compris les corrections relatives à l'échéance des primes). . . . .	506,184 22
Portefeuille . . . . .	501,000 »	Provisions pour sinistres échus et non réglés au 31 décembre 1894 . . . . .	5,227 68
Intérêts courus et non encaissés. . . . .	8,415 »	Fonds de réserve :	
		Solde au 31 décembre 1893 . . . . .	50,064 57
		Prélèvement de 1 p. c. sur les primes encaissées. . . . .	5,274 72
		Intérêts du fonds de réserve et du chargement des primes. . . . .	1,256 29
		Profits et pertes . . . . .	55,002 96
	Fr. 585,910 24		Fr. 585,910 24
COMpte DE PROFITS ET PERTES. — EXERCICE 1894.			
		DÉBIT.	CRÉDIT.
Réserves pour risques en cours au 31 décembre 1894. . . . .	506,184 22	Réserves pour risques en cours au 31 décembre 1893 . . . . .	241,899 97
Provisions pour sinistres échus et non réglés au 31 décembre 1894 . . . . .	5,227 68	Primes encaissées pendant l'exercice . . . . .	327,472 54
Solde du compte « Liquidation de contrats » . . . . .	52,515 65	Versements divers . . . . .	320 10
Frais généraux payés à la Caisse d'épargne (2 p. c. des primes encaissées, au profit de la Caisse d'épargne). . . . .	6,540 44	Produits des placements . . . . .	18,316 55
Prélèvement au profit du fonds de réserve (1 p. c. des primes encaissées). . . . .	5,274 72		
Intérêts du fonds de réserve et du chargement des primes . . . . .	1,256 29		
Solde créditeur . . . . .	55,002 96		
	Fr. 588,008 94		Fr. 588,008 94

## CAISSE DE RETRAITE A.

Opérations effectuées sous l'empire des tarifs des 5 décembre 1850 et 21 juin 1868.

COMPTÉ DU « FONDS DES RENTES » EN 1894.		RECETTES.
<b>DÉPENSES.</b>		
Rentes payées . . . . .	266,418 85	6,202,211 50
Remboursements d'après l'article 5A (capitaux réservés) . . . . .	9,095 78	274,017 57
Id. 5B. . . . .	670 "	
Transféré à la Caisse B pour abandon de capitaux réservés.	5,467 56	
« Fonds des rentes » au 31 décembre 1894 . . . . .	6,196,578 68	
Fr.	6,476,228 87	Fr.
		6,476,228 87
<b>BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1894.</b>		
<b>ACTIF.</b>		<b>PASSIF.</b>
Fonds en dépôt à la Caisse d'Épargne. . . . .	45,565 71	« Fonds des rentes » au 31 décembre 1894 . . . . .
Placements . . . . .	6,071,110 92	Trésor public. — Solde créditeur de son compte. . . . .
Intérêts courus et non encaissés. . . . .	118,649 29	Fonds des frais funéraires . . . . .
Fr.	6,235,125 92	Fr.
		6,235,125 92

## CAISSE DE RETRAITE B.

Opérations effectuées sous l'empire des tarifs du 13 juillet 1887.

COMPTÉ DU « FONDS DES RENTES » EN 1894.		RECETTES.
<b>DÉPENSES.</b>		
Rentes payées . . . . .	505,562 76	5,408,188 54
Remboursements d'après l'article 51 (capitaux réservés) . . . . .	5,265 22	1,705,587 50
Frais généraux (5 % des versements) . . . . .	51,101 62	
« Fonds des rentes » au 31 décembre 1894 . . . . .	6,924,690 15	3,467 56
Fr.	7,576,417 75	201,574 55
		Fr.
		7,576,417 75
BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1894.		
<b>ACTIF.</b>		<b>PASSIF.</b>
Fonds en dépôt à la Caisse d'Épargne . . . . .	125,547 57	6,924,690 15
Trésor public. — Solde débiteur de son compte . . . . .	21,524 14	
Placements . . . . .	6,994,595 89	271,110 .
Intérêts courus et non encaissés . . . . .	56,272 50	103 .
Fr.	7,195,959 90	56 75
		Fr.
		7,195,959 90
« Fonds des rentes » au 1 <sup>er</sup> janvier 1894 . . . . .		
Versements directs en 1894 . . . . . 1,655,582 »		
Id. indirects id. . . . . 67,805 50		
Transfert de la Caisse A. . . . .		
Intérêts acquis sur placements pendant l'exercice . . . . .		
Fr.		
7,576,417 75		
« Fonds des rentes » au 31 décembre 1894 . . . . .		
Dépôts provisoires d'après l'article 41 :		
Solde au 31 décembre 1893 . . . . . 217,907 50		
Versements de l'année 1894 . . . . . 127,210 »		
Capitaux remboursés . . . . . 5,502 .		
Id. transférés au Fonds des rentes : 67,805 50		
Dépôts irréguliers . . . . .		
Timbres-retraite en circulation . . . . .		
Fr.		
7,195,959 90		

(128)

# ANNEXES



**ANNEXE I.**  
*L'époque fixée pour l'entrée en jouissance d'une rente à charge de la Caisse de retraite est dépassée  
pour les assurés dont les noms figurent au tableau ci-dessous.*

<b>NOM ET PRÉNOMS.</b>	<b>LIEU ET DATE DE NAISSANCE.</b>	<b>DATE</b> du premier versement.	<b>LIEU DE DOMICILE</b> déclaré par l'assuré lors du premier versement.	<b>PROFESSION</b> exercée par l'assuré lors du premier versement.	<b>RENTE</b> annuelle.	<b>SOMME</b> à toucher au décès.
Bauwens, Pierre-Jean . . . . .	Ixelles, 5 janvier 1824 . . . . .	10 avril 1854 . . . . .	Bruxelles . . . . .	Lithographe . . . . .	24 . . . . .	
Bernard, Jean . . . . .	Vivignis, 19 décembre 1804. . . . .	28 février 1855 . . . . .	Bruxelles . . . . .	Surveillant de houillère. . . . .	24 . . . . .	
Bertrand, Édouard . . . . .	Bruxelles, 2 avril 1856. . . . .	31 décembre 1855 . . . . .	Hal . . . . .	Ouvrier de fabrique. . . . .	24 . . . . .	
Borremans, Jean-Jean-Baptiste . . . . .	Hal, 25 février 1809 . . . . .	12 octobre 1852. . . . .	Bruxelles (Ixelles) . . . . .	Cuisinier . . . . .	24 . . . . .	
Bourguignon, Marie-Joseph . . . . .	Castinne, 4 mars 1854 . . . . .	15 novembre 1860. . . . .	Liège . . . . .	Menuisier . . . . .	24 . . . . .	
Bours, Henri-Antoine-Ilubert . . . . .	Maestricht, 29 juillet 1816 . . . . .	6 octobre 1852. . . . .	Liège . . . . .	Couturière . . . . .	24 . . . . .	
Bricteux, Marie-Agnès . . . . .	Liège, 1 <sup>er</sup> juillet 1820 . . . . .	31 mai 1851. . . . .	Liège . . . . .	Ouvrier mineur . . . . .	24 . . . . .	
Brochart, Dieudonné-Joseph . . . . .	Gleixhe, 17 décembre 1814. . . . .	20 novembre 1852. . . . .	Liège . . . . .	Ouvrier de fabrique. . . . .	24 . . . . .	
Chaumy, Mathieu . . . . .	Liège, 6 avril 1827. . . . .	21 juillet 1852. . . . .	Liège . . . . .	Tailleuse . . . . .	5 . . . . .	30
Clef, Marie-Éléène, épouse Desmet. . . . .	Bellaire, 1 <sup>er</sup> mars 1840 . . . . .	29 décembre 1868. . . . .	Liège . . . . .	Cuisinière . . . . .	84 . . . . .	
Collin, Julie-Ermine, épouse Louis Urban . . . . .	Namur, 27 août 1838. . . . .	17 août 1853 . . . . .	Tournai. . . . .	Ouvrier armurier. . . . .	24 . . . . .	
Crahay, François-Gilles-Laurent . . . . .	Liège, 9 août 1801. . . . .	21 juillet 1852 . . . . .	Liège . . . . .	Ouvrier armurier. . . . .	24 . . . . .	
Dechesne, Victor-Joseph . . . . .	Liège, 18 mai 1829. . . . .	31 mars 1858 . . . . .	Liège . . . . .	Sans profession . . . . .	8.27 . . . . .	40
Defrance, Clémentine-Fidèle, épouse Billefont. . . . .	Rousbrughe-Havinghe, 14 mai 1829. . . . .	27 novembre 1881. . . . .	Montigny-le-Tilleul. . . . .	Surveillant de houillère. . . . .	24 . . . . .	
Dejong, Pierre-Charles . . . . .	Soumagne, 20 décembre 1815. . . . .	20 novembre 1859. . . . .	Liège . . . . .	Facteur de stat. Cie Nord . . . . .	6.00 . . . . .	40
Delhaes, Quirin-Louis . . . . .	Spa, 15 juin 1843. . . . .	24 janvier 1873. . . . .	Liège . . . . .	Point. des atel. Cie Nord . . . . .	3.05 . . . . .	10
Demaret, Jacques-Sitonie-Louis. . . . .	La Haye, 17 octobre 1845 . . . . .	29 avril 1869 . . . . .	Liège . . . . .	Ouvrier de fabrique. . . . .	24 . . . . .	
Denever, Guillaume . . . . .	Hal, 8 septembre 1864 . . . . .	31 octobre 1851. . . . .	Hal . . . . .	Ouvrier de fabrique. . . . .	24 . . . . .	
Depré, Jacques-Joseph-Lambert . . . . .	Marchin, 22 mars 1812 . . . . .	28 juillet 1852. . . . .	Marchin. . . . .	Écrivain . . . . .	79 . . . . .	40
Deminck, Auguste . . . . .	Ypres, 25 février 1859 . . . . .	26 février 1857. . . . .	Ypres . . . . .	Couturière . . . . .	8.22 . . . . .	460
Doffe, Marie-Anne-Lambertine, épouse Mailherbe. . . . .	Liège, 17 mars 1842. . . . .	29 décembre 1868. . . . .	Liège . . . . .	Employé . . . . .	69.24 . . . . .	
Dubourg, Charles-Pascal-Dieudonné-Joseph. . . . .	Boussa, 6 mai 1844. . . . .	20 décembre 1869. . . . .	Mons. . . . .	Ouvrier mineur . . . . .	24 . . . . .	
Elias, André . . . . .	Herstal, 20 septembre 1816. . . . .	28 février 1855. . . . .	Schaerbeek. . . . .	Mouleur. . . . .	24 . . . . .	
Everraerts, Isidore-François . . . . .	Bruxelles, 2 juin 1825. . . . .	30 septembre 1855. . . . .	Bruxelles. . . . .	Ouvrier. . . . .	24 . . . . .	
Frédéricq, Étienne . . . . .	Liège, 16 février 1806 . . . . .	15 mai 1855 . . . . .	Huy . . . . .	Ouvrier. . . . .	24 . . . . .	

Genvier, Nicolas-Michel . . . . .	Liège, 1 <sup>er</sup> février 1814 . . . . .	21 juillet 1852 . . . . .	Liège . . . . .	Ouvrier cordonnier . . . . .	24
Gilbert, Louis-Félix . . . . .	Namur, 15 septembre 1845 . . . . .	29 décembre 1858 . . . . .	Namur . . . . .	Chaufeur C <sup>ie</sup> du Nord . . . . .	27, 18
Graindorge, Henri-Eloi . . . . .	Saint-Georges, 1 <sup>er</sup> décembre 1808 . . . . .	20 novembre 1852 . . . . .	Huyssingen . . . . .	Ouvrier mineur . . . . .	24
Guillaume, Marie . . . . .	Bruxelles, 5 novembre 1851 . . . . .	17 novembre 1855 . . . . .		Ouvrière de fabrique . . . . .	24
Hallet, Henri . . . . .	Magnée, 20 décembre 1814 . . . . .	20 octobre 1855 . . . . .	Liège . . . . .	Magon . . . . .	24
Hollevoet, Jules-Edmond-Louis . . . . .	Ypres 5 <sup>i</sup> août 1855 . . . . .	6 octobre 1855 . . . . .	Ypres . . . . .	Garçon tailleur . . . . .	24
Humpesch, Joseph-Henri . . . . .	Aix-la-Chapelle, 25 août 1822 . . . . .	20 octobre 1855 . . . . .	Verviers . . . . .	Typographe . . . . .	24
Jansen, Louis-Joseph . . . . .	Beayne-Heusay, 24 août 1825 . . . . .	21 juillet 1852 . . . . .	Beayne-Heusay . . . . .	Ouvrier . . . . .	24
Janssen, François-Joseph . . . . .	Fouron-le-Comte, 2 août 1808 . . . . .	21 juillet 1852 . . . . .	Fouron-le-Comte . . . . .	Ouvrier . . . . .	24
Janssens, Jeanne . . . . .	Hal, 5 novembre 1820 . . . . .	31 octobre 1851 . . . . .	Buysingen . . . . .	Ouvrière de fabrique . . . . .	24
Joway, Arnold-Mathieu-Joseph . . . . .	Grâce-Berleur, 24 janvier 1818 . . . . .	15 mai 1855 . . . . .	Montegnée . . . . .	Ouvrier . . . . .	24
Lavallée, Pierre-Joseph . . . . .	Huy, 1 <sup>er</sup> février 1805 . . . . .	20 octobre 1852 . . . . .		Papetier . . . . .	24
Lebeck, Anoinne-Joseph . . . . .	Grivegnée, 22 janvier 1802 . . . . .	21 juillet 1852 . . . . .	Chénée . . . . .	Ouvrier de fabrique . . . . .	24
Lefin, Jean-Mathieu . . . . .	Malmédy (Prusse), 14 octobre 1828 . . . . .	28 février 1855 . . . . .		Ouvrier mineur . . . . .	24
Lejeune, Adolphe . . . . .	Tournai, 5 février 1844 . . . . .	28 novembre 1878 . . . . .	Liège . . . . .	Chaufeur . . . . .	1, 75
Lejeune, Thomas . . . . .	Verviers, 19 janvier 1807 . . . . .	21 juillet 1852 . . . . .	Liège . . . . .	Ouvrier fondeur en cuivre . . . . .	24
Lens, Philippe-Jean-François . . . . .	Waesmunster, 19 février 1850 . . . . .	15 janvier 1852 . . . . .	Waesmunster . . . . .	Tisserand . . . . .	36
Lhoest, Jean-Joseph . . . . .	Vivegnis, 6 mars 1814 . . . . .	20 octobre 1855 . . . . .	Herstal . . . . .	Ouvrier mineur . . . . .	24
Louis, Célestine, épouse Poëtvoerde . . . . .	Namur, 5 janvier 1841 . . . . .	29 avril 1869 . . . . .	Beez . . . . .	Ménagère . . . . .	14
Maizez, Adolphe-Joseph . . . . .	Saint-Servais, 2 février 1858 . . . . .	29 décembre 1868 . . . . .	Liège . . . . .	Graisneur . . . . .	9
Malherbe, Anoinne-Joseph-Paschal-Oscar . . . . .	Liège, 7 décembre 1851 . . . . .	10 novembre 1855 . . . . .	Liège . . . . .	Mécanicien . . . . .	24
Malherbe, Jean-Nicolas-Joseph . . . . .	Verviers, 21 août 1842 . . . . .	29 décembre 1868 . . . . .	Liège . . . . .	Graisneur . . . . .	8, 44
Malherbe, Louis-Joseph-Jules . . . . .	Liège, 27 août 1822 . . . . .	16 novembre 1855 . . . . .	Liège . . . . .	Mécanicien . . . . .	24
Maréchal, Henri, dit Morlant . . . . .	Vivegnis, 6 novembre 1805 . . . . .	28 décembre 1852 . . . . .	Liège . . . . .	Ouvrier mineur . . . . .	24
Marquet, Jacques-François . . . . .	Liège, le 18 avril 1852 . . . . .	29 décembre 1859 . . . . .	Liège . . . . .	Facteur . . . . .	6
Martin, Jean-Pierre . . . . .	Vivegnis, 16 octobre 1825 . . . . .	15 mai 1855 . . . . .	Herstal . . . . .	Ouvrier mineur . . . . .	24
Medart, Jean-François-Joseph . . . . .	Haltinne, 25 juin 1810 . . . . .	28 février 1855 . . . . .		Ouvrier mineur . . . . .	24
Micha, Gérard . . . . .	Seraing, 8 mars 1817 . . . . .	28 décembre 1852 . . . . .		Menuisier-charpentier . . . . .	24
Mommaert, Barbe . . . . .	Bruxelles, 7 février 1852 . . . . .	31 octobre 1851 . . . . .	Huyssingen . . . . .	Surveillant de bouillière . . . . .	24
Mortelmans, Catherine-Charlotte . . . . .	Hal, 29 septembre 1829 . . . . .	31 octobre 1851 . . . . .	Hal . . . . .	Ouvrière de fabrique . . . . .	24
Mortelmans, Pierre . . . . .	Hal, 1 <sup>er</sup> décembre 1855 . . . . .	31 octobre 1851 . . . . .	Hal . . . . .	Ouvrier de fabrique . . . . .	24
Mousty, Joséphine-Madeleine, épouse Lekeu . . . . .	Florenville, 19 mars 1845 . . . . .	27 novembre 1877 . . . . .	Liège . . . . .	Employé C <sup>ie</sup> du Nord . . . . .	20, 26
Pasque, Gilles-Joseph . . . . .	Louvain, 19 janvier 1825 . . . . .	20 octobre 1855 . . . . .	Liège . . . . .	Mouleur . . . . .	24
Poot, Jean-Joseph . . . . .	Awirs, 25 mars 1807 . . . . .	28 février 1855 . . . . .		Ouvrier mineur . . . . .	24
Rahier, Jean-Joseph . . . . .	Beayne-Heusay, 19 octobre 1820 . . . . .	15 mai 1855 . . . . .	Liège . . . . .	Ouvrier mineur . . . . .	24
Riga, Nicolas-Joseph . . . . .	Liège, 8 juin 1822 . . . . .	24 décembre 1851 . . . . .	Mons . . . . .	Brigadier pontonnier . . . . .	180
Roland, Jean-Baptiste . . . . .	Grâce-Berleur, 12 juin 1805 . . . . .	6 juin 1855 . . . . .	Montegnée . . . . .	Ouvrier . . . . .	24

*L'époque fixée pour l'entrée en jouissance d'une rente à charge de la Caisse de retraite est dépassée pour les assurés dont les noms figurent au tableau ci-dessous (suite).*

NOM ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE DE NAISSANCE.	DATE du premier versement.	LIEU DE DOMICILE déclaré par l'assuré lors du premier versement.	PROFESSION exercée par l'assuré lors du premier versement.	RENTE annuelle.	SOMME à toucher au débts.
Sauveur, Hubert.	Liège, 50 avril 1808	21 juillet 1852	Montegnée.	Ouvrier charretier	24	
Schiffer, Guillaume-Hubert-Joseph.	Liège, 5 novembre 1828.	9 août 1852.	Liège.	Ouvrier armurier.	48	
Schroons, Anne-Catherine	Lierre, 19 février 1850	31 octobre 1851.	Buysingen	Ouvrière	24	
Smeets, Jean-Joseph-Alfred	Liège, 25 février 1850	16 février 1854.	Liège	Négociant	24	
Thibaud, Paul-François-Alphonse.	Liège, 25 janvier 1805	20 août 1853	Liège	Cordonnier.	24	
Thienpont, Pierre-Joseph.	Saint-Nicolas, 6 octobre 1852	12 janvier 1855.	Waesmunster.	Tisserand	24	
Thomas, Jean-Joseph.	Grandmenil, 17 juillet 1822.	28 février 1855.	Ougrée.	Ouvrier.	24	
Timmermans, Louis-François	Gand, 14 septembre 1827	31 octobre 1851.	Hal	Ouvrier de fabrique.	24	
Vandendriessche, Léopold-Joseph	Stalville, 18 mars 1852	29 mars 1855	Bruges	Tailleur.	24	
Vanderlecken, Henri.	Bruxelles, 16 novembre 1820	31 octobre 1851.	Braine-le-Château	Ouvrier de fabrique	24	
Van Hecke, Emile-Charles-Louis	Bruges, 25 décembre 1854	26 février 1858.	Bruges	Ouvrier.	24	
Van Hoof, Elisabeth.	Anderlecht, 1 <sup>er</sup> février 1822.	31 octobre 1851.	Buysingen-Eysingen.	Ouvrière de fabrique.	24	
Van Hooftstadt, Jean-Edouard	Anvers, 28 février 1859	10 août 1857	Anvers	Sans profession	24	
Vanhove, Marie.	Molenbeek-Saint-Jean, 9 février 1856	31 décembre 1855.	Bruxelles	Ouvrière de fabrique.	24	
Voratsen, Marie-Anne	Heerlen (Hollande), 20 novembre 1801	28 décembre 1855.	Liège	Casseuse	24	
Walthery, Mathieu-Joseph	Chaudfontaine, 17 août 1817	5 mai 1855.	Seraing.	Ouvrier marteleur	24	
Warte, Françoise-Louise.	Gand, 25 janvier 1826	11 avril 1854.	Molenbeek-Saint-Jean	Sans profession	216	
Wilkin, Noël.	Grâce-Montegnée, 25 décembre 1824.	20 octobre 1855.	Grâce-Montegnée	Ouvrier.	24	
Wispeleere, Pierre-Jean-Jacques	Bruges, 25 mars 1854.	29 mars 1855	Bruges	Maréchal	24	

## ANNEXE II.

## ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

MODIFIANT LES ARRÊTÉS DES 25 MARS 1891 ET 10 NOVEMBRE 1892,

*pour la mise à exécution des articles 5 et 6 de la loi du 9 août 1889  
sur les habitations ouvrières.*

---

Le conseil général de la Caisse générale d'épargne et de retraite,

Revu les arrêtés du conseil général, en dates des 25 mars 1891 et 10 novembre 1892, pris en exécution des articles 5 et 6 de la loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières;

Sur la proposition du conseil d'administration,

Arrête :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 1892 est abrogé et l'article 12 de l'arrêté du 25 mars 1891 est remplacé par la disposition suivante :

12. — Les avances effectuées au taux d'intérêt réduit, par application de l'article précédent, ne pourront dépasser le montant du fonds de réserve de la Caisse d'épargne.

A Bruxelles, le 14 juin 1894,

Pour le Président du conseil général, absent,

Par le Conseil :

*Le Président du conseil d'administration,*

*Le Directeur général ff. de secrétaire,*

(Signé) V. VAN HOEGAERDEN.

(Signé) L. MAHILLON.

Approuvé :

Bruxelles, le 19 juin 1894,

*Le Ministre des Finances,*

(Signé) P. DE SMET DE NAEYER.

---

## ANNEXE III.

## LOI DU 21 JUIN 1894

*apportant des modifications à la loi du 15 avril 1884 sur les prêts agricoles.*

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le titre I<sup>er</sup> de la loi du 15 avril 1884 est modifié ainsi qu'il suit :

TITRE I<sup>er</sup>.

## DES COMPTOIRS AGRICOLES ET DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET DE CRÉDIT AGRICOLE.

« ARTICLE PREMIER. La Caisse générale d'épargne et de retraite est autorisée à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts faits soit aux agriculteurs, soit aux sociétés coopératives de crédit agricole.

» Ces prêts sont assimilés, suivant leur forme, soit aux placements provisoires, soit aux placements définitifs de la Caisse d'épargne

» Les prêts aux agriculteurs sont réalisés à l'intervention de comptoirs établis dans les localités où l'utilité en est reconnue.

» ART. 2. Le conseil général de la Caisse d'épargne détermine le taux et les conditions générales des prêts, ainsi que les conditions de l'organisation ou de l'agrégation des comptoirs et des sociétés coopératives.

» Ses décisions relatives à ces objets sont soumises à l'approbation du Ministre des Finances.

» La réalisation du gage qui aurait été fourni par le comptoir ou par ses membres sera, le cas échéant, poursuivie conformément aux articles 4 à 9 de la loi du 5 mai 1872. Toutefois, la requête sera adressée au président du tribunal de première instance. Ce tribunal connaîtra de l'opposition à l'ordonnance, et les significations seront faites au greffe civil. »

ART. 2. L'article 25 de la loi du 15 avril 1884 est complété par la disposition suivante :

« Les prêts aux sociétés coopératives désignées à l'article 1<sup>er</sup> et ceux faits par elles aux associés sans garantie hypothécaire, ainsi que les quittances jouiront de la réduction des droits d'enregistrement établie ci-dessus.

» Les obligations ou billets de sommes supérieures à 1,000 francs, souscrits par ces sociétés ou les associés, ne sont assujettis qu'au timbre de dimension. »

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des Finances (M. P. DE SMET DE NAEYER) et par le Ministre de la Justice (M. V. BEGEREN).

## ANNEXE IV.

## LOI DU 21 JUIN 1894

*apportant des modifications à la loi du 16 mars 1865, modifiée par celle du 1<sup>er</sup> juillet 1869, instituant une Caisse générale d'épargne et de retraite.*  
— *Création d'une Caisse d'assurance.*

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Les dispositions suivantes, formant l'article 60<sup>bis</sup>, sont insérées à la suite de l'article 60 de la loi du 16 mars 1865 :

« Une caisse d'assurances est annexée à la Caisse de retraite.

» Elle assure sur la vie des capitaux n'excédant pas 5,000 francs sur une tête déterminée.

» Les primes peuvent être uniques ou annuelles.

» Il peut être stipulé que la somme assurée sera, à l'échéance du contrat, versée à capital aliéné à la Caisse de retraite et employée à l'acquisition de rentes au profit du ou des bénéficiaires.

» Les conditions générales, ainsi que les tarifs de ces assurances, sont arrêtés par le conseil général et soumis à la sanction royale.

» Les arrêtés royaux mentionnent la table de mortalité, le taux d'intérêt et le chargement qui ont servi de base à l'élaboration des tarifs. »

ART. 2. L'article 61 est modifié comme il suit :

« En cas de succession en déshérence, les capitaux remboursables aux termes des articles 51, 53 et 60<sup>bis</sup> échoient à la Caisse ; celle-ci peut également les acquérir par prescription, si le remboursement n'en a pas été réclamé dans les quinze ans, à partir du terme de leur exigibilité. »

ART. 3. L'article 63 est complété comme il suit :

« 4<sup>o</sup> Obligations des sociétés belges qui, depuis cinq ans consécutifs, au moins, ont fait face à tous leurs engagements au moyen de leurs ressources ordinaires. »

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des Finances (M. P. DE SMET DE NAEYER) et par le Ministre de la Justice (M. V. BEGEREM).)

## ANNEXE V.

## ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL,

*relatif au taux de l'intérêt à allouer aux dépôts d'épargne.*

Le Conseil général de la Caisse générale d'épargne et de retraite,  
Vu l'article 10 de la loi du 16 mars 1863, portant :

« Le Conseil général fixe, sous l'approbation du Ministre des Finances, le taux d'intérêt à bonifier sur les sommes déposées. »

Revu les arrêtés des 25 mars et 25 juin 1891, fixant l'intérêt sur les dépôts à la Caisse d'épargne;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. Le taux de l'intérêt est maintenu à 3 p. c. pour les dépôts sur livrets n'ayant pas dépassé 3,000 francs dans le courant de l'exercice; l'intérêt est calculé à 2 p. c. sur la totalité de tout dépôt dont le solde a dépassé cette limite de 3,000 francs pendant l'exercice.

ART. 2. Pour la détermination du solde à prendre en considération en vue de la fixation du taux de l'intérêt, il n'est pas tenu compte :

a. Pendant le premier trimestre qui suit la clôture d'un exercice, des intérêts capitalisés au 31 décembre de cet exercice;

b. Du prix de toute acquisition de fonds publics en vue de laquelle une demande d'achat aura été introduite au moment même d'un versement sur livret;

c. De toute somme qui aura été inscrite au crédit d'un titulaire par suite d'une réalisation de fonds publics, pourvu qu'un remboursement, suffisant pour réduire à 3,000 francs le solde du livret, ait été demandé en même temps que la réalisation.

ART. 3. La Caisse peut, lorsque plusieurs livrets sont ouverts sous le même nom, faire connaître au titulaire les numéros des comptes auxquels il ne sera plus alloué d'intérêt après la quinzaine en cours.

ART. 4. Le taux d'intérêt à bonifier sur les dépôts effectués par les sociétés mutualistes reconnues et les sociétés coopératives de crédit agricole est uniformément fixé à 3 p. c.

La Caisse peut, après en avoir prévenu la société déposante, convertir en fonds publics belges la partie du dépôt qui excéderait 20,000 francs.

ART. 5. Les dispositions qui précèdent seront mises en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893.

A Bruxelles, le 18 octobre 1894.

Pour le Président du Conseil général, absent,

Par le Conseil : *Le Président du Conseil d'administration,*  
*Le Directeur général ff. de secrétaire,* (Signé) V. VAN HOEGAERDEN.

(Signé) L. MAHILLON.

Approuvé :

Bruxelles, le 20 octobre 1894.

*Le Ministre des Finances,*

(Signé) P. DE SMET DE NAEYER.

## ANNEXE VI.

## ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

*relatif aux carnets de rentes. — Dispositions nouvelles réglant le courtage et instituant une indemnité de gestion.*

Le Conseil général de la Caisse générale d'épargne et de retraite;  
Vu les explications données par le directeur général au nom du Conseil d'administration;  
Revu l'arrêté du 20 décembre 1888;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. Les titulaires d'un livret de la Caisse d'épargne qui demandent la création d'un carnet de rentes dont le capital nominal ne dépasse pas 3,000 francs, sont exemptés du courtage pour ce premier transfert et pour les opérations ultérieures qui maintiennent le carnet dans cette limite.

Les achats qui élèvent un carnet de rentes au delà d'un capital nominal de 3,000 francs donnent lieu au paiement d'un courtage de un pour mille sur la partie de l'achat qui porte le capital au delà de ce chiffre.

Les opérations effectuées sur les carnets de rentes qui dépassent le capital de 3,000 francs, sont passibles du même courtage sur la partie du transfert qui maintient les carnets au delà de cette limite.

ART. 2. Il est prélevé une indemnité de gestion sur les arrérages provenant de carnets de rentes, portant inscription d'une rente annuelle de cent francs au moins.

ART. 3. Cette indemnité est due sur le montant total des rentes inscrites au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice; elle se calcule par francs entiers sur la base de un franc par centaine de francs de rentes inscrite à cette date; elle se prélève sur le premier article de crédit supérieur à l'indemnité, acquis au titulaire du chef de son carnet.

ART. 4. La Caisse peut, après en avoir prévenu le titulaire transférer sur un carnet unique, les inscriptions qui seraient réparties sur plusieurs carnets ouverts en son nom.

Elle peut agir de même, dès qu'elle a la conviction que, pour éluder éventuellement l'application de cette disposition, divers carnets de rentes appartenant à la même personne sont inscrits sur plusieurs noms.

ART. 5. Il ne sera prélevé aucun courtage ou indemnité de gestion sur carnets de rentes ouverts au nom d'une société mutualiste reconnue ou au nom d'une caisse coopérative de crédit agricole.

ART. 6. Est abrogé l'arrêté du Conseil général en date du 20 décembre 1888.

ART. 7. Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1895.

A Bruxelles, le 18 octobre 1894.

Pour le Président du Conseil général, absent,

Par le Conseil : *Le Président du Conseil d'administration,*  
*Le Directeur général ff. de secrétaire,* (Signé) V. VAN HOEGAERDEN.  
(Signé) L. MAHILLON.

Approuvé :

Bruxelles, le 20 octobre 1894.

*Le Ministre des Finances,*  
(Signé) P. DE SMET DE NAEYER.

## ANNEXE VII.

## SOCIÉTÉ ANONYME

« LIMBURGSCHÉ STOOMTRAMWEG MAATSCHAPPIJ ».

*Règlement d'affiliation du personnel à la Caisse de retraite  
instituée sous la garantie de l'État.*

I. Afin d'assurer à ses employés et ouvriers le repos des vieux jours, la Société a décidé d'organiser l'affiliation de son personnel à la Caisse de retraite instituée sous la garantie de l'État, aux clauses et conditions générales déterminées par le règlement de ladite Caisse.

II. Cette affiliation n'est pas obligatoire pour les employés et ouvriers actuellement au service de la Société. Elle est obligatoire pour tous les nouveaux employés ou ouvriers qui seront engagés dans l'avenir, ainsi que pour les ouvriers actuellement en service, mais dont le salaire serait augmenté de 25 centimes au moins par jour.

III Les versements des retenues opérées sur le salaire (art. V ci-après) pourront être faits à capital réservé ou à capital abandonné, au gré de l'affilié.

Les versements des subventions accordées par la Société seront toujours effectués à capital abandonné.

IV. L'entrée en jouissance de la pension peut être fixée à un des âges entiers compris entre 55 et 65 ans.

V. Les affiliés subiront une retenue à prélever lors de chaque payement et s'élevant à 2 p. c. au moins de leur traitement ou salaire; il leur sera loisible d'augmenter cette quotité; à titre d'encouragement, la Société peut accorder à chacun des affiliés des subventions mensuelles, fixées provisoirement à fr. 1 50. Ces subventions ne sont toutefois pas obligatoires; elles pourront, suivant les circonstances, être modifiées, augmentées, diminuées ou même être supprimées complètement soit pour tous, soit pour certains d'entre les affiliés dont la conduite ou le travail aurait laissé à désirer.

Ces retenues et subventions seront versées à la Caisse de retraite aux conditions fixées par les articles III et IV ci-dessus.

Les augmentations de traitement ou de salaire qui seraient accordées à un affilié seront, pendant les quatre premiers mois, versées en son nom à la Caisse de retraite, à capital abandonné.

VI. Ne pourront jouir des subventions de la Société que ceux qui seront agréés comme employés et ouvriers permanents. Les ouvriers ou employés non encore agréés ou attachés temporairement au service de la Société ne jouiront d'aucune subvention; il leur est facultatif de demander qu'une retenue de 2 p. c. au moins soit prélevée sur leur salaire pour être versée à leur profit à la Caisse de retraite, aux conditions fixées par les articles III et IV.

VII. Les livrets de retraite seront conservés par la Société; il sera toujours loisible aux affiliés d'en prendre connaissance. Une fois par an, pendant la deuxième quinzaine du mois de janvier, ils seront tenus d'examiner leur livret et de fournir par écrit à la Société une déclaration constatant leur concordance avec les retenues opérées; éventuellement, les réclamations doivent être transmises directement au directeur de la Société: ceux qui négligeraient de se conformer à ces prescriptions perdraient tous droits de réclamer ultérieurement et ne pourraient plus bénéficier des subventions de la Société, tant que la déclaration dont il est question plus haut n'aurait pas été délivrée.

VIII. Il sera tenu dans les bureaux de la Société un registre dans lequel seront inscrites les retenues sur le salaire de chaque affilié, les subventions accordées et les versements opérés à son profit à la Caisse de retraite. Ce registre pourra toujours être consulté par les intéressés.

IX. Lorsqu'un affilié quitte la Société pour un motif quelconque, son livret de retraite lui est remis, ainsi que les sommes portées à son compte dans le registre dont il est question à l'article VIII et qui n'auraient pas encore été versées à la Caisse de retraite; les subventions qui lui auraient été accordées pendant la durée de ses services, lui seraient donc irrévocablement acquises.

X. Les rentes acquises à la Caisse de retraite sont incessibles et insaisissables, sauf dans certains cas prévus par la loi.

XI. L'employé ou ouvrier qui a consenti à s'affilier à la Caisse de retraite ne peut revenir sur cette décision; il s'engage à continuer sa participation pendant toute la durée de ses services.

XII. Le maximum des rentes acquises à la Caisse de retraite étant 1,200 francs, la Société cessera de subventionner un affilié qui aurait acquis ce maximum; mais les retenues sur le salaire continueront à raison de 2 p. c. au moins et seront inscrites sur un livret de la Caisse d'épargne qui sera remis à l'intéressé au moment où il renoncera à son emploi. Il en sera de même pour l'affilié qui entrera en jouissance de sa pension de retraite et qui restera au service de la Société; dans ce cas, les retenues sur le salaire seront portées à 4 p. c. au moins.

XIII. Les employés ou ouvriers actuellement engagés ou en service qui ont dépassé l'âge de 40 ans peuvent, sans s'affilier à la Caisse de retraite, recevoir également les subventions de la Société, pourvu qu'ils effectuent les versements prévus à l'article V. Ces versements et les subventions de la Société seront versés sur un livret d'épargne qui sera mis à la disposition de l'intéressé lorsqu'il quittera la Société; dans ce cas, les subventions de la Société cesseront quand le titulaire aura atteint l'âge de 60 ans.

XIV. Le payement des rentes acquises à la Caisse de retraite s'effectue par l'intermédiaire des bureaux de poste; lors de l'entrée en jouissance de la pension, le livret de retraite est échangé contre un brevet de rentes.

XV. Toutes les contestations et toutes les modifications qui seront reconnues nécessaires au présent règlement seront réglées par le conseil d'administration de la Société.

## ANNEXE VIII.

## SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS, DITE

« CAISSE DE RETRAITE DU CANTON DE SAINT-TROND ».

## STATUTS.

*Nom, but et ressources de la Société.*

ARTICLE PREMIER. Il est fondé à Saint-Trond, conformément à l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> alinéa, de la loi du 23 juin 1894, une société de secours mutuels, sous la dénomination de *Caisse de retraite du canton de Saint-Trond*. La circonscription de cette société s'étendra au canton de Saint-Trond.

ART. 2. La société a pour but de faciliter mutuellement à ses membres actifs l'affiliation à la Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865, au moyen de cotisations hebdomadaires ou mensuelles.

ART. 3. Chaque membre actif détermine le chiffre de sa cotisation, qui ne peut, cependant, être inférieure à 10 centimes par semaine.

ART. 4. Il est permis aux membres actifs d'effectuer des versements pour leur femme et leurs enfants.

ART. 5. Les femmes mariées moyennant l'autorisation de leur mari, et les personnes âgées de moins de 18 ans, avec le consentement de leurs parents ou tuteurs, peuvent faire partie de la société.

ART. 6. Les membres âgés de 18 ans, au moins, ont seuls le droit de voter.

ART. 7. La société se compose de membres actifs et de membres honoraires.

Les membres honoraires sont des personnes qui désirent soutenir la société; cependant, ils n'ont pas le droit de vote. Ils sont admis par le comité, sans condition de domicile ou autre.

Les membres actifs seuls ont droit aux avantages de la société.

Le nombre des membres actifs et des membres honoraires est illimité.

ART. 8. Chaque membre actif est obligé de payer au moins 10 centimes par semaine.

Les membres honoraires payent annuellement une souscription d'au moins 3 francs.

Les versements des membres honoraires serviront à couvrir les frais d'administration et de propagande de la société.

Au besoin, la cotisation des membres actifs sera perçue à leur domicile par le messenger de la société.

ART. 9. Les intérêts des sommes placées, les subventions ou ressources extraordinaires et périodiques, excepté la souscription des membres honoraires, seront, au moment de la perception, répartis également entre les mem-

bres qui comptent plus d'un an de sociétariat et chaque part sera portée à l'avoir du membre, et versée, par francs entiers, à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État. Les dons, legs, etc., faits à la société sans stipulation spéciale, seront versés, au nom de la société, à la Caisse d'épargne sous la garantie de l'État, et les intérêts annuels y afférents seront répartis ainsi qu'il est dit plus haut.

ART. 10. Dès que les cotisations hebdomadaires d'un membre actif auront atteint la somme de 1 franc, elles seront versées, au nom du membre, à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.

Le livret personnel de la Caisse de retraite sous la garantie de l'État sera conservé par le secrétaire, et un double en sera remis à l'intéressé : sur ce double seront inscrits, tour à tour, tous les versements effectués.

ART. 11. Le membre démissionnaire perd tous droits à une part dans les fonds de la société; son livret de retraite personnel lui est remis, et ses cotisations qui ne sont pas encore versées à la Caisse de retraite lui sont remboursées.

ART. 12. Le membre qui pendant vingt semaines consécutives, ou cinq mois, néglige de payer sa cotisation hebdomadaire, est considéré comme démissionnaire. Tel ne serait pas le cas pour les membres atteints de maladie ou manquant d'ouvrage, et forcés, par là, d'interrompre leurs versements, si, toutefois, ils préviennent par écrit le secrétaire-trésorier et obtiennent l'autorisation du comité, qui aura le droit d'accorder des délais.

ART. 13. Au décès de chaque membre, ses cotisations inférieures à un franc, c'est-à-dire la somme qui n'a pu encore être versée à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État, seront remboursées à ses héritiers; cependant, ceux-ci n'ont aucun droit aux autres fonds de la société.

Le comité fera pour les héritiers les démarches nécessaires pour obtenir le remboursement des sommes versées par le défunt à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État, pour autant que le versement ait été effectué à capital réservé.

ART. 14. Les fonds sociaux ne peuvent, en aucun cas, recevoir une autre destination que celle indiquée à l'article 2 des présents statuts. Aussitôt que le capital atteint la somme de 5 francs par membre ou 100 francs, il doit être versé, au nom de la société, à la Caisse d'épargne sous la garantie de l'État.

ART. 15. Les frais d'administration sont à charge des membres actifs, si les souscriptions des membres honoraires sont insuffisantes à couvrir ces frais.

ART. 16. Suivant la loi du 16 mars 1868 sur la Caisse de retraite sous la garantie de l'État et les arrêtés royaux réglant l'exécution de cette loi, il est permis à tout affilié d'effectuer ses versements à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État, avec abandon du capital ou avec réserve du capital au profit de ses héritiers, et de déterminer l'âge auquel il veut jouir de sa pension; l'entrée en jouissance des rentes peut être fixée à un des âges entiers compris entre 50 et 65 ans inclus.

#### ADMINISTRATION.

ART. 17. La société est administrée par un comité, dont quatre membres seront pris parmi les membres actifs. Tous les membres du comité sont élus

en assemblée générale, à la majorité absolue; le vote a lieu par scrutin secret et par appel nominal; en cas de ballottage, la majorité relative suffira.

Pour pouvoir être élu en qualité de membre du comité, il faut réunir les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 12 de la loi du 23 juin 1894.

En dehors du président d'honneur, le comité est composé comme suit :

Un président; un secrétaire-trésorier; quatre commissaires surveillants.

Pour pouvoir être élu membre du comité, il faut avoir fait partie de la société pendant un an au moins.

ART. 18. Le comité sera renouvelé par tiers chaque année.

La série des membres soumis à la réélection sera déterminée par le sort; cependant, le président et le secrétaire ne sortiront, pour la première fois, qu'à la troisième année.

Le comité détermine les attributions de chacun de ses membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance du mandat d'un membre, pour quelque raison que ce soit, le comité désignera d'office un successeur, dont le choix sera approuvé par la première assemblée générale subséquente.

Le membre désigné dans ce cas continuera le mandat de son prédécesseur.

ART. 19. Le comité agit en qualité de fondé de pouvoir de la société; il surveille l'exécution des statuts et prend les mesures d'ordre intérieur, déterminant, entre autres, les amendes applicables aux membres pour contravention aux statuts ou aux règlements particuliers.

ART. 20. Le comité s'assemble au moins une fois tous les deux mois.

Il peut être convoqué d'urgence par le secrétaire-trésorier, sur la proposition du président ou de trois commissaires.

ART. 21. Le comité a le droit de convoquer les membres aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent.

ART. 22. Le comité statuera sur toute proposition qui sera présentée par vingt-cinq membres actifs.

ART. 23. L'encaisse ne pourra jamais dépasser 5 francs par membre ou 100 francs en espèces; le secrétaire-trésorier est responsable des fonds qui lui sont confiés, tant que ceux-ci n'ont pas été versés à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.

Il tient un registre dans lequel un compte est ouvert à chaque membre.

ART. 24. Toutes les semaines ou tous les mois, il reçoit du messenger ou des commissaires à ce préposés les cotisations des membres; à l'assemblée mensuelle du comité, il fait connaître les membres en retard pour le paiement de leur cotisation. A sa demande, le comité peut confier les fonctions de trésorier à un autre commissaire.

ART. 25. Le président représente la société dans tous ses rapports avec les autorités publiques; il dirige l'assemblée; il a voix prépondérante, en cas de partage de voix dans les séances du comité; en son absence, ses fonctions sont exercées par le plus âgé des commissaires présents.

ART. 26. Le secrétaire-trésorier rédige les procès-verbaux des délibérations du comité et des assemblées générales; la rédaction de ces rapports est soumise à l'approbation de l'assemblée.

Le président signe le procès-verbal, ainsi que toutes les autres pièces émanant de la société.

ART. 27. Avant chaque assemblée générale, le comité est obligé de vérifier scrupuleusement les comptes du secrétaire-trésorier. Ce dernier est tenu d'exhiber, à la demande du comité, les livres, les espèces et les titres des sommes placées.

#### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

ART. 28. Tous les six mois, en janvier et en juillet, il sera tenu une assemblée à laquelle seront invités tous les membres actifs et honoraires. Le comité y fera un rapport complet sur ses comptes; ensuite il sera procédé à la discussion des affaires figurant à l'ordre du jour.

Ces assemblées sont obligatoires pour tous les membres actifs, ainsi que pour ceux que le comité jugerait nécessaire de convoquer. Les absences entraîneront les amendes déterminées par le règlement d'ordre intérieur.

Il ne pourra être délibéré que sur les objets à l'ordre du jour.

ART. 29. Personne ne pourra prendre la parole sans y être autorisé par le président de l'assemblée.

ART. 30. Quiconque troublerait l'ordre, ou se conduirait d'une façon inconvenante, sera invité par le président à quitter la salle; s'il refuse d'obtempérer à cette invitation, la séance pourra être levée, et le comité seul pourra décider ce qu'il convient de faire en pareil cas.

ART. 31. Les membres se réuniront à l'endroit où le comité les convoquera.

ART. 32. A chaque séance, le secrétaire-trésorier donnera lecture du procès-verbal de la précédente assemblée.

#### ADMISSION ET EXCLUSION DES MEMBRES.

ART. 33. Toutes les personnes qui habitent le canton de Saint-Trond, et qui veulent s'engager à observer les présents statuts, peuvent faire partie de la société.

Les membres qui quittent le canton peuvent continuer à faire partie de la société. Les frais de perception de leurs cotisations sont à leur charge.

ART. 34. Quiconque veut faire partie de la société, doit se faire présenter par un membre.

Le comité statue sur les admissions.

ART. 35. Quiconque est admis en qualité de membre, sera tenu de verser, pendant un an, ses cotisations hebdomadaires, sans participer aux recettes extraordinaires; tel n'est pas le cas pour les membres fondateurs.

ART. 36. Celui qui, par inconduite, se sera rendu indigne de la considération de ses confrères, ou qui, par ses actes, aura causé un préjudice à la société, peut être exclu de la société par l'assemblée générale.

L'exclusion devra être prononcée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les membres exclus perdent tout droit aux fonds de la société.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 37. Le comité statue sur les cas non prévus par les présents statuts, et se conforme, à cette fin, aux dispositions de la loi du 23 juin 1894.

ART. 38. Aucune modification quelconque ne pourra être apportée aux présents statuts sans l'assentiment des deux tiers des membres ayant droit de vote. Les modifications adoptées n'auront d'effet qu'après approbation du Gouvernement.

ART. 39. La société ne peut se dissoudre qu'en cas d'insuffisance, constatée, de ses ressources.

La dissolution ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin, et composée d'au moins des trois quarts des membres ayant droit de vote. Cette décision doit être prise par les trois quarts des membres présents.

En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera suivant les prescriptions des articles 25, 27, 28, 29 et 30 de la loi du 23 juin 1894.

ART. 40. Le comité aura soin de mettre les membres au courant des tarifs et règlements de la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.

Les présents statuts ont été approuvés et fixés à l'assemblée générale du 23 décembre 1894.

LEJEUNE DE SCHIERVEL, *président*; GOFFIN, W., *secrétaire-trésorier*;  
TER BRUGGEN, A., GOFFIN, H., REYNDERS, Ch.-L., MEUWISSEN, B.,  
*commissaires surveillants*.

---

## ANNEXE IX.

## RÈGLEMENT DE LA SECTION DE RETRAITE

*établie au sein de la Société de secours mutuels « L'ESPÉRANCE », de Hannut.*

**ARTICLE PREMIER.** Il est institué au sein de la « Société de secours mutuels l'Espérance » une section de retraite.

**ART. 2.** La section de retraite est administrée par le comité de la Caisse de secours auquel sont adjoints deux membres élus par les adhérents à la section.

**ART. 3.** Le but de la section est de faciliter à tous les membres de la société l'affiliation à la Caisse de retraite de l'État, établie par la loi du 16 mars 1863.

**ART. 4.** Les affiliés payeront une cotisation mensuelle dont ils détermineront eux-mêmes l'importance.

Cette cotisation est absolument facultative.

**ART. 5.** La société de secours mutuels prélèvera chaque année sur ses revenus extraordinaires une somme dont le quantum sera déterminé à la fin de chaque exercice par la commission administrative, en maintenant toujours en réserve, pour parer à toutes les éventualités, une somme de 30 francs au moins, multipliée par le nombre de sociétaires. Cette somme est destinée à être répartie en primes d'encouragement entre tous les membres affiliés à la section de retraite, de la manière qui sera ci-après établie.

**ART. 6.** La somme affectée aux primes par la commission sera partagée en deux et répartie semestriellement par moitié, d'une façon égale entre tous les affiliés qui justifieront avoir fait un versement de deux francs au moins à la Caisse de retraite durant le semestre écoulé.

**ART. 7.** La commission se charge de recevoir les cotisations des affiliés et d'en faire, en leur nom, le versement à la Caisse de retraite.

Les livrets resteront en mains de la commission.

**ART. 8.** Toutefois les affiliés pourront faire eux-mêmes directement leurs versements à la Caisse de retraite.

Dans ce cas, ils resteront en possession de leur livret et justifieront chaque semestre, par la production de ce livret, du versement de 2 francs nécessaire pour prendre part à la répartition des primes.

**ART. 9.** Les primes échéant à chaque affilié seront inscrites à son avoir sur un registre spécial.

Elles seront placées par les soins de la commission à la Caisse de retraite au nom des intéressés, avec réserve du capital au profit de leurs héritiers au décès de chacun d'eux.

**ART. 10.** Chaque affilié fixe lui-même l'âge auquel il désire entrer en jouissance de sa rente.

## ANNEXE X.

AFFILIATION DU PERSONNEL DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE  
DE CHEMINS DE FER SECONDAIRES A LA CAISSE GÉNÉRALE  
D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE DE L'ÉTAT.

---

RÈGLEMENT.

---

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895, le personnel de la Compagnie générale de chemins de fer secondaires est affilié à la Caisse générale d'épargne et de retraite de l'État, conformément au règlement ci-après :

A. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE PREMIER. Une retenue de 4 p. c. sur son traitement sera faite à chaque fonctionnaire ou agent majeur, en vue de la création soit d'un livret de la Caisse d'épargne, soit d'un livret de la Caisse de retraite, à son choix.

Il n'est pas opéré de retenues sur les indemnités ni sur les gratifications allouées par la Compagnie.

Des retenues extraordinaires de sommes quelconques dépassant les 4 p. c. indiqués ci-dessus, peuvent être faites à la demande de l'intéressé.

ART. 2. Les sommes ainsi retenues à chaque fonctionnaire ou agent seront versées mensuellement à son nom, par les soins de la Compagnie, à la Caisse d'épargne ou à la Caisse de retraite de l'État, conformément aux règlements desdites Caisses.

Les livrets créés par la Caisse d'épargne et par la Caisse de retraite seront conservés dans les bureaux de la Compagnie et ne seront remis aux titulaires qu'au moment où ils quitteront le service de la Compagnie, quel que soit le motif du départ.

En cas de départ d'un affilié, les sommes retenues sur son traitement et dont la Compagnie n'aurait pas encore effectué le versement à la Caisse générale d'épargne et de retraite, lui seront remboursées.

En cas de décès d'un affilié, les titres et livrets seront remis à ses ayants droit conformément aux dispositions légales sur la matière.

ART. 3. L'affiliation à la Caisse d'épargne et de retraite est facultative pour tous les fonctionnaires et agents actuellement attachés à la Compagnie. Elle est obligatoire pour tous les agents qui entreront à l'avenir au service de la Compagnie.

ART. 4. Il sera tenu dans les bureaux de la Compagnie, sans aucune rétribution, un registre dans lequel seront inscrits les retenues et les versements effectués chaque mois à la Caisse d'épargne ou à la Caisse de retraite, au nom de chaque fonctionnaire ou agent.

Ce registre sera à la disposition des intéressés à des jours à déterminer par la Compagnie.

ART. 5. Sauf les cas prévus par l'article 50 de la loi du 16 mars 1868, l'âge d'entrée en jouissance de la pension ou du livret de Caisse d'épargne est fixé à soixante ans.

ART. 6. La Compagnie, voulant récompenser les services de ses agents, versera à la fin de chaque année, au nom de chaque affilié, une somme correspondant à 4 p. c. du traitement payé.

Les allocations annuelles de la Compagnie ne seront pas comptées sur les gratifications ni sur les indemnités allouées par elle.

ART. 7. En cas de maladie prolongée, pouvant entraîner une réduction ou la suppression temporaire du traitement, les versements mensuels seront continués, conformément aux stipulations des articles 1<sup>er</sup>, 12 et 16, sur le traitement intégral, la différence étant à la charge de la Compagnie.

Dans les cas prévus ci-dessus, l'allocation annuelle de la Compagnie sera, en outre, continuée sans interruption sur la base du traitement intégral.

ART. 8. Lorsqu'un agent quittera la Compagnie ou arrivera à la limite d'âge fixée par l'article 5, le versement à faire à son profit par la Compagnie pour l'année en cours sera calculé au prorata du temps de service réellement effectué, sauf le cas prévu par l'article 9 ci-après :

ART. 9. Tout fonctionnaire ou agent qui aurait encouru la révocation pour quelque cause que ce soit, perdra tous ses droits au bénéfice de l'allocation de la Compagnie pour l'année en cours.

ART. 10. La Compagnie se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qu'elle jugerait convenables, et même de supprimer sa participation; mais, dans ce dernier cas, les retenues mensuelles cesseraient d'être obligatoires.

#### B. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX AFFILIÉS A LA CAISSE DE RETRAITE.

ART. 11. Les versements provenant des retenues faites sur les traitements des affiliés à la Caisse de retraite, seront faits à capital *réserve*.

Toutefois, faculté est laissée à chacun d'*abandonner*, à partir de l'âge de cinquante ans, les versements effectués ou à effectuer.

Les versements de la Compagnie dont il est question à l'article 6 ci-dessus, seront faits à capital *abandonné* ou à capital *réserve*, au choix de l'intéressé.

ART. 12. Si un affilié à la Caisse de retraite, arrivé à la limite d'âge fixée par l'article 5, est maintenu au service de la Compagnie, il jouira de sa pension de retraite et l'on continuera à effectuer sur son traitement la retenue de 4 p. c., comme il est dit à l'article 1<sup>er</sup>. Cette retenue servira à la création d'un livret de la Caisse d'épargne qui ne pourra être remboursé aussi longtemps que l'intéressé restera au service de la Compagnie.

De même, la Compagnie continuera ses allocations comme il est dit aux articles 6, 7 et 8.

ART. 13. Lorsque les versements d'un livret de caisse de retraite constitueront, pour en jouir à l'âge de soixante ans, le maximum de rente fixé par les règlements de ladite Caisse, les versements ultérieurs seront effectués à la

Caisse d'épargne, conformément aux dispositions réglant l'affiliation à cette dernière Caisse.

C. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX AFFILIÉS A LA CAISSE D'ÉPARGNE.

ART. 14. Les retenues opérées sur les traitements des fonctionnaires ou agents qui demanderont leur affiliation à la Caisse d'épargne, ainsi que les allocations de la Compagnie, seront versées à ladite Caisse sous la condition que le capital et les intérêts ne pourront être remboursés que lorsque le titulaire d'un livret aura atteint l'âge de soixante ans.

Mention de l'âge auquel le remboursement pourra être effectué, sera inscrite en tête de chaque livret au moment de sa création.

ART. 15. Lorsque le capital et les intérêts d'un livret de Caisse d'épargne atteindront une somme de 3,000 francs, cette somme sera convertie, selon les indications du titulaire du livret, en fonds publics belges, admis par la Caisse générale d'épargne et de retraite, conformément à l'article 25 de la loi du 16 mars 1865.

Les titres seront conservés dans les caisses de l'administration de la Caisse générale d'épargne et de retraite, pour être mis à la disposition de l'intéressé ou de ses ayants droit, conformément aux articles 2 et 3 du présent règlement.

Ladite administration se charge de l'encaissement des coupons d'intérêts afférents à ses titres, pour en inscrire le montant à l'avoir de l'intéressé.

ART. 16. Si un affilié à la Caisse d'épargne arrivé à la limite d'âge fixé par l'article 5, est maintenu au service de la Compagnie, il pourra disposer du capital inscrit à son livret. On continuera à effectuer sur son traitement la retenue de 4 p. c., comme il est dit à l'article 1<sup>er</sup>, et cette retenue servira à la création d'un nouveau livret de la Caisse d'épargne qui ne pourra être remboursé aussi longtemps que le titulaire restera au service de la Compagnie.

De même, la Compagnie continuera ses allocations comme il est dit aux articles 6, 7 et 8.

ART. 17. L'affilié à la Caisse d'épargne pourra, en tout temps, demander la transformation de son livret de la Caisse d'épargne en un livret de la Caisse de retraite. Son affiliation à la Caisse de retraite deviendra alors définitive et sera soumise à toutes les dispositions générales et particulières du présent règlement applicables à la Caisse de retraite.

ART. 18. Tout affilié s'interdit formellement de donner en gage, soit directement, soit par délégation, le livret de Caisse d'épargne créé à son profit dans les conditions du présent règlement. Mention en sera faite également en tête de chaque livret au moment du premier versement.

Toute contravention au présent article entraînera la suppression de la participation de la Compagnie.

---

## ANNEXE XI.

## RÈGLEMENT DE LA CAISSE DE RETRAITE

*organisée par la Société pour l'exploitation de voies ferrées en Belgique*

(SOCIÉTÉ ANONYME).

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 1894, la participation des ouvriers de la Société à la Caisse de retraite établie sous la garantie de l'État par la loi du 16 mars 1863, est organisée comme suit :

ARTICLE PREMIER. Chaque ouvrier majeur peut, sur sa demande, faire retenir au moment de la paye de quinzaine deux et demi pour cent sur son salaire, afin de se créer une pension à la Caisse de retraite de l'État.

La somme retenue ne peut être inférieure à 30 centimes par quinzaine.

ART. 2. Les sommes ainsi retenues à chaque ouvrier seront versées en son nom et par les soins de la Société à la Caisse de retraite de l'État, conformément aux règlements de ladite Caisse.

Les livrets de la Caisse de retraite seront conservés dans les bureaux de la Société. Ils seront remis à l'ouvrier titulaire quand il quittera la Société. Dans ce cas, lui seront également remboursées les sommes retenues dont le versement à la Caisse de l'État n'aurait pas encore été effectué.

ART. 3. L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les ouvriers qui entreront à l'avenir au service de la Société.

ART. 4. Des retenues extraordinaires de sommes quelconques dépassant le deux et demi pour cent peuvent être faites en tout temps à la demande de l'ouvrier.

ART. 5. Il sera tenu dans les bureaux de la Société, sans aucune rétribution, un registre dans lequel seront inscrits les retenues faites à chaque ouvrier et les versements effectués en son nom à la Caisse de retraite de l'État.

Ce registre sera mis à la disposition des intéressés.

ART. 6. Les versements provenant des retenues faites sur les salaires sont faits à *capital réservé*.

Toutefois, faculté est laissée à l'ouvrier *d'abandonner*, à partir de l'âge de 50 ans, les versements effectués ou à effectuer.

Les versements provenant de la participation de la Société, et dont il est question à l'article 10 ci-après, sont faits à *capital abandonné*.

ART. 7. Sauf les cas prévus par l'article 50 de la loi du 16 mars 1863, l'âge d'entrée en jouissance de la pension est fixé à 55 ans.

ART. 8. L'adhésion de l'ouvrier à son affiliation, et par conséquent son consentement à la retenue de deux et demi pour cent, ne pourra pas être révoquée, une fois donnée; elle aura son effet pour toute la durée, interrompue ou non, de ses services à la Société, pour autant que le présent règlement soit maintenu en vigueur en ce qui concerne la participation de la Société selon l'article 10 ci-après.

ART. 9. Tout ouvrier malade ou blessé ayant droit au moins à ses demi-journées de chômage, aux termes du règlement de la caisse de secours, interprété sans appel par le comité de celle-ci, verra ses versements continuer

durant sa maladie au taux moyen de la retenue de deux et demi pour cent sur le salaire des trois dernières quinzaines, et ce, aux frais de la caisse de secours.

ART. 10. La Société, voulant récompenser les agents restés à son service sans interruption et encourager leur affiliation à la Caisse de retraite, versera :

1° A l'expiration de la 3<sup>e</sup> année de service, une somme correspondant à un et demi pour cent du montant total des salaires payés à l'ouvrier pendant ces trois années. On déterminera ce montant en prenant pour salaire la moyenne entre le salaire que l'ouvrier a obtenu lors de son entrée à la Société et celui dont il jouit à la fin de la 3<sup>e</sup> année de service, l'année étant comptée pour 300 jours;

2° A l'expiration de la 6<sup>e</sup> année de service, une somme correspondant à un et demi pour cent du montant total des salaires calculé comme ci-dessus pour les trois dernières années;

3° A l'expiration de la 9<sup>e</sup> année de service, une somme correspondant à deux pour cent du montant total des salaires calculé comme ci-dessus pour les trois dernières années;

4° A l'expiration de la 12<sup>e</sup> année de service, une somme correspondant à deux pour cent du montant total des salaires calculé comme ci-dessus pour les trois dernières années;

5° A l'expiration de la 15<sup>e</sup> année de service, une somme correspondant à deux et demi pour cent du montant total des salaires calculé comme ci-dessus pour les trois dernières années.

Et ainsi de suite, deux et demi pour cent du montant des salaires calculé comme ci-dessus, par périodes complètes de trois années.

Lorsqu'un ouvrier arrive à la limite d'âge donnant droit à la pension, la participation triennale de la Société sera calculée au prorata du nombre de jours ouvrables écoulés depuis la date de la dernière liquidation de l'allocation de la Société jusqu'au moment où il atteint sa pension.

Si un ouvrier arrivé à la limite d'âge fixée par l'article 7 est maintenu au service de la Société, il jouira néanmoins de sa pension de retraite; dans ce cas, on continuera à effectuer sur son salaire la retenue de deux et demi pour cent, comme il est dit à l'article 1<sup>er</sup>.

La retenue servira à la création d'un livret d'épargne qui ne pourra être remboursé aussi longtemps que l'ouvrier restera au service de la Société.

ART. 11. La Société se réserve expressément le droit d'apporter au règlement les modifications qu'elle jugera convenables, et même de supprimer sa participation.

ART. 12. Les ouvriers actuellement âgés de plus de 40 ans accomplis, ne pouvant plus obtenir à l'âge de 55 ans qu'une pension relativement peu élevée, peuvent demander que les retenues opérées sur leurs salaires et les sommes provenant de la Société soient versées, non à la Caisse de retraite, mais à la Caisse d'épargne de l'État, à titre de dépôt réservé, sous la condition que le remboursement du capital et des intérêts ne pourra être opéré que lorsque le titulaire aura atteint l'âge de 55 ans, ou dans les cas prévus par l'article 50 de la loi du 16 mars 1865.

*L'Ingénieur en chef,*

G. LIÉNART.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Nominations de membres des Conseils . . . . .	3
Personnel . . . . .	3
<i>A. — CAISSE D'ÉPARGNE.</i>	
Taux de l'intérêt . . . . .	3
I. — PLACEMENTS ET SITUATION DU FONDS DE RÉSERVE.	
Tableau comparatif des placements . . . . .	7
<i>Placements définitifs.</i>	
Situation générale. . . . .	8
Portefeuille. . . . .	8
État analytique des valeurs de portefeuille au 31 décembre 1894 . . . . .	9
Prêts agricoles. . . . .	10
Prêts et avances pour construction et achat d'habitations ouvrières . . . . .	11
<i>Placements provisoires.</i>	
Tableau des opérations de 1894 . . . . .	16
Prêts sur nantissement . . . . .	17
<i>Fonds de réserve.</i>	
II. — DÉPÔTS D'ÉPARGNE ET DÉPÔTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.	
Tableau comparatif des dépôts . . . . .	18
Indications sur le mouvement et le résultat des opérations effectuées en capital sur livrets en 1894. . . . .	19
Tableau indiquant le mouvement des opérations sur dépôts d'épargne :	
1° A la Caisse Centrale à Bruxelles et dans chacune des agences de la Banque Nationale en province. . . . .	20
2° Dans les bureaux de poste . . . . .	22
3° Dans les succursales. . . . .	70
4° Dans les bureaux des receveurs de l'enregistrement (emprunteurs agricoles) . . . . .	71
Récapitulation des opérations effectuées sur dépôts d'épargne . . . . .	72
Tableaux des versements effectués par des intermédiaires . . . . .	74
Divers renseignements statistiques . . . . .	75
Services internationaux . . . . .	80
Dépôts effectués par les communes et par les établissements publics . . . . .	81
III. — OPÉRATIONS EN FONDS PUBLICS, POUR LE COMPTE DES DÉPOSANTS.	
Carnets de rentes. . . . .	85
Demandes d'inscriptions nominatives. . . . .	84
Délivrance de titres au porteur. . . . .	84

## IV. — SERVICES SPÉCIAUX POUR COMPTE DE L'ÉTAT.

	Pages.
Répartition du fonds communal et du fonds spécial . . . . .	84
Payement des subsides . . . . .	85
Fonds communs . . . . .	85

## B. — CAISSE D'ASSURANCE.

Placements de la Caisse d'assurance . . . . .	86
Examen médical . . . . .	86
Divers renseignements statistiques . . . . .	87

## C. — CAISSE DE RETRAITE.

Rentes créées au profit de miliciens . . . . .	93
Placements de la Caisse A . . . . .	93
Placements de la Caisse B . . . . .	93
Versements . . . . .	93
Divers renseignements statistiques . . . . .	94

---

Bilan de la Caisse d'épargne . . . . .	125
Compte de profits et pertes de la Caisse d'épargne . . . . .	124
Bilan et compte de profits et pertes de la Caisse d'assurance. . . . .	125
Comptes de la Caisse de retraite A. . . . .	126
Comptes de la Caisse de retraite B. . . . .	127

---

## ANNEXES

Tableau des affiliés à la Caisse de retraite pour lesquels l'époque de l'entrée en jouissance est dépassée . . . . .	130
Arrêté du Conseil général, modifiant les arrêtés des 25 mars 1891 et 10 novembre 1892, pour la mise à exécution des articles 5 et 6 de la loi du 9 août 1889, sur les habitations ouvrières . . . . .	133
Loi du 21 juin 1894 apportant des modifications à la loi du 15 avril 1884 sur les prêts agricoles . . . . .	134
Loi du 21 juin 1894 apportant des modifications à la loi du 18 mars 1865, modifiée par celle du 1 <sup>er</sup> juillet 1869, instituant une Caisse générale d'épargne et de retraite. Création d'une Caisse d'assurance . . . . .	135
Arrêté du Conseil général, relatif au taux de l'intérêt à allouer aux dépôts d'épargne . . . . .	136
Arrêté du Conseil général, relatif aux carnets de rentes. — Dispositions nouvelles réglant le courtage et instituant une indemnité de gestion . . . . .	137
Règlements relatifs à l'affiliation à la Caisse de retraite :	
1 <sup>o</sup> De la Société anonyme « Limburgsche Stoomtramweg Maatschappij » . . . . .	138
2 <sup>o</sup> De la Société de secours mutuels, dite « Caisse de retraite du canton de Saint-Trond » . . . . .	140
3 <sup>o</sup> De la Section de retraite établie au sein de la Société de secours mutuels « l'Espérance », de Hannut . . . . .	145
4 <sup>o</sup> Du personnel de la Compagnie générale de chemins de fer secondaires . . . . .	146
5 <sup>o</sup> De la Caisse de retraite organisée par la Société pour l'exploitation de voies ferrées en Belgique (société anonyme) . . . . .	149

---